COMTE DE SEMALLÉ

QUATRE ANS A PÉKIN

Août 1880 - Août 1884

LE TONKIN



LIBRAIRIE GABRIEL ENAULT
77, RUE DE RENNES, PARIS-VI·

R1E

15 –

QUATRE ANS A PÉKIN

Août 1880 - Août 1884

LE TONKIN

COMTE DE SEMALLÉ

QUATRE ANS A PÉKIN

Août 1880 - Août 1884

LE TONKIN



LIBRAIRIE GABRIEL ENAULT
77, RUE DE RENNES, PARIS-VI·

1933

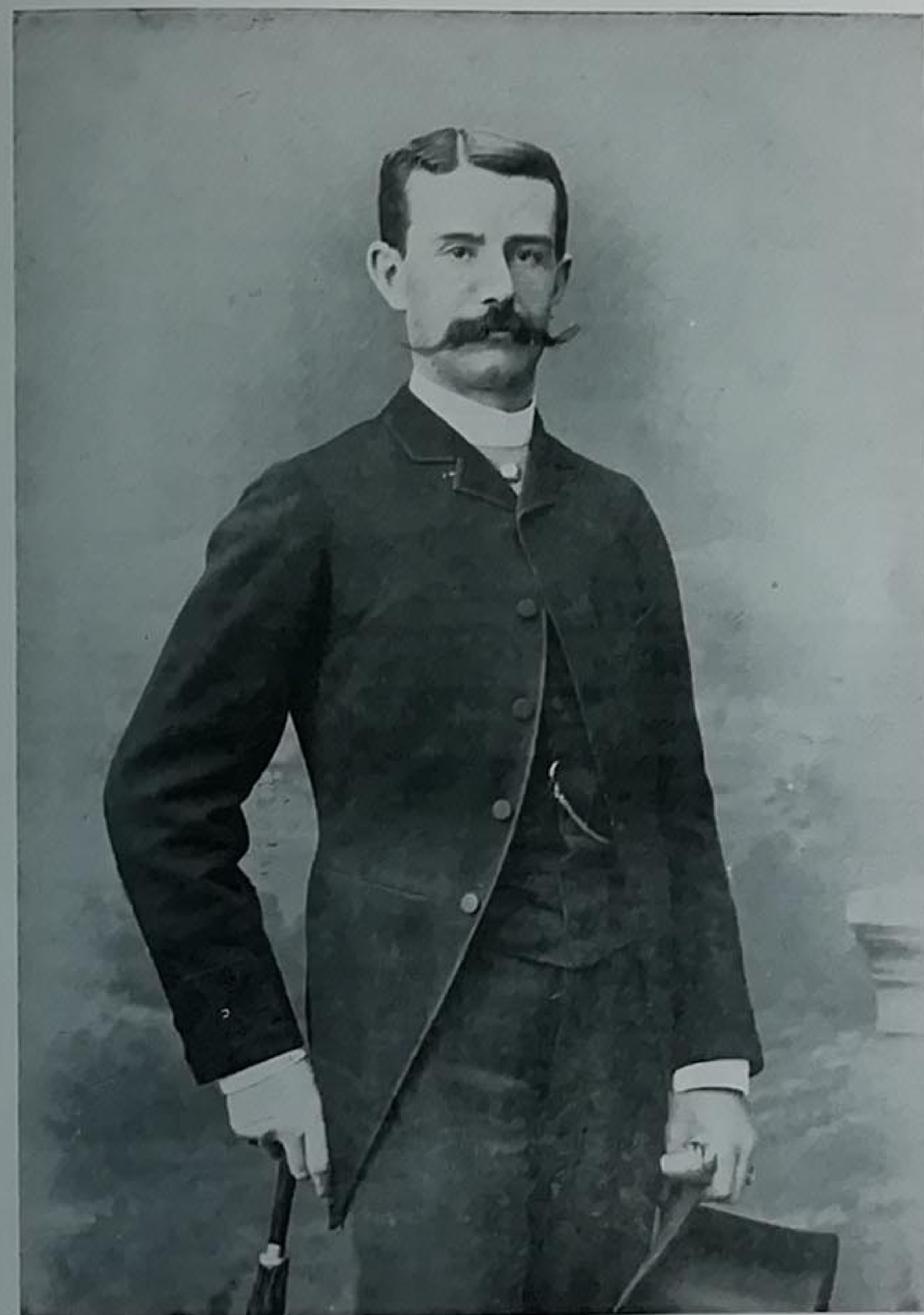


Photo Fd Mulnier

Le Vicomte de Semallé
à son retour de Chine (Février 1885)

AVANT-PROPOS

J'ai attendu cinquante ans avant de faire paraître le présent volume, dont la publication s'impose :

1o — du fait que, pendant la durée de la mission Tricou (environ six mois), Paris a probablement tout ignoré, et la légation de France à Pékin ne doit pas avoir conservé trace de mes correspondances avec sa mission extraordinaire.

2o — du fait que, pendant la mission de l'amiral Lespès, je lui avais déclaré que je cesserais, pendant tout le temps de son séjour à la légation, de correspondre avec mon ministère, soit par lettre, soit par télégramme, et que, de son côté il s'était engagé, vis-à-vis de moi, à faire savoir à Paris tout ce qui se passerait à Pékin et tous les renseignements que je lui communiquerais : — que, par contre, à mon arrivée à Paris, Jules Ferry m'avait demandé de lui donner tous les détails de la collaboration de sa mission avec la légation de France, l'amiral ne lui en ayant rien fait savoir. Donc, rien de l'obligation dans laquelle je m'étais trouvé, l'amiral étant à Pékin, de continuer des relations avec le Tsong-Li-Yamen, par suite de la mort de Monseigneur Delaplace ; — rien de nos entrevues avec le Tsong-li-Yamen, — rien surtout des incidents relatifs aux dates d'évacuation. Comme, pendant ce temps, j'avais, de mon côté, cessé d'écrire, il n'est resté aucune trace de tout cela à Paris ni à Pékin.

3o — du fait que, pendant la mission Patenôtre, parce que mes télégrammes et mes lettres pour le ministère passaient forcément par Shanghaï et que le ministre ne les communiquait qu'avec ses appréciations, je n'ai pas pu faire connaître

au département, sans intermédiaire, ma situation exacte à Pékin ; — que, de la seule lettre à moi écrite tardivement par M. Patenôtre, il ressort que les lettres que je lui avais adressées étant considérées par lui comme lettres particulières et non officielles, il n'a pu, non plus, en rester aucune trace, ni à Paris, ni à Pékin.

C'est pour toutes ces raisons que je considère comme nécessaire de combler, dans les archives, toutes les lacunes, par la publication du présent volume.

COMTE DE SEMALLÉ.

L'orthographe des noms chinois est indifféremment tantôt l'orthographe anglaise et tantôt l'orthographe française.

CHAPITRE PREMIER

Ma nomination à Pékin

Mon voyage d'aller

Ayant fait la campagne de 1870 comme sous-lieutenant, je fis, à la fin de 1872, une démarche pour entrer au Ministère des affaires étrangères, et le 7 janvier 1873, je fus nommé attaché à Berne, à la demande de Monsieur Lanfrey. De là je passai à Madrid, puis à La Haye, d'où je revins pour préparer le concours, qui venait d'être institué pour l'obtention du grade de troisième secrétaire. Je vins donc le préparer à Paris, et je fus attaché au Ministère à la direction politique, sous-direction d'Amérique, d'où dépendaient les affaires de Chine, et dont Monsieur Bourée était sous-directeur.

Le concours eut lieu à la fin de novembre 1877 et j'obtins la place de troisième secrétaire *ex-æquo* avec Monsieur de Lafaulotte, au moment où le duc Decazes ayant donné sa démission, le marquis de Banneville reçut le portefeuille des affaires étrangères. Il prit Monsieur de Lafaulotte et moi à son cabinet. Monsieur Waddington son successeur nous ayant conservés à son cabinet, j'y demeurai jusqu'au 27 janvier 1879, jour où Monsieur de Freycinet le remplaça. Ce dernier m'offrit alors de demeurer à son cabinet comme attaché payé, ou de partir à l'étranger comme deuxième secrétaire, ce que je préférai. Monsieur Herbette venait d'être nommé directeur de tout le personnel, poste créé pour lui.

Monsieur Rabel, chef de cabinet de Monsieur de Freycinet m'indiqua qu'il y aurait trois postes de deuxième secrétaire vacants: le Maroc, la Chine et un poste dans l'Amérique du Sud. On me refusa le Maroc, mais on m'offrit la Chine. J'étais peu tenté par ce poste sur lequel Monbel m'avait donné des renseignements peu engageants, quand je rencontrai Monsieur Bourée, mon ancien chef à la direction politique, qui me demanda ce que j'allais devenir. Je lui racontai l'offre qui m'était faite. « Personne, dit-il, ne peut mieux vous renseigner que moi qui, dans la sous-direction que je quitte, traite depuis

deux ans les affaires de Chine. Je suis en rapports avec tous nos collègues qui y ont été ces dernières années, et pour tout vous dire, moi, sur ma demande, je viens d'être nommé ministre à Pékin. Vous me feriez le plus grand plaisir, en venant m'y rejoindre à la fin du congé auquel vous avez droit. Je compte partir en avril et si vous m'arrivez en octobre, le service n'en souffrira pas. Vous avez connu sous ma direction, les affaires d'Extrême-Orient, vous les avez suivies au jour le jour, au cabinet, depuis cette époque, et vous auriez le plus grand tort de refuser Pékin, au moment où tout indique que les affaires qui vont s'y traiter seront du plus grand intérêt ». Je connaissais Monsieur Bourée comme un agent aussi consciencieux qu'intelligent. Je revis Monsieur Herbette. Il m'assura qu'un supplément, qui existait alors, porterait mon traitement à quinze mille francs et me promit l'envoi d'un attaché ou d'un troisième secrétaire pour me seconder. De plus il m'autorisa à rejoindre mon poste par l'Amérique et le Japon, la fin de mon congé devant avoir lieu, au moment où la mousson serait la plus forte dans le golfe de Bengale.

Je donnai donc mon acceptation. Ma nomination comme deuxième secrétaire à Pékin fut signée le 1er février 1880. Et pourtant, quelque temps après, étant parti en congé, j'appris par un ami resté au ministère que Monsieur Herbette avait offert à d'autres mon poste de deuxième secrétaire à Pékin. Je rentrai aussitôt à Paris pour lui demander des explications. Il me répondit qu'il avait entendu dire que je ne voulais pas aller en Chine. Je lui fis observer qu'il serait le premier averti si je venais à changer d'avis, mais que j'étais bien décidé à partir pour Pékin. Toutefois, comme je m'étais rendu dans la Sarthe, et que je commençais mes préparatifs de départ, je m'inquiétai de voir que le traitement de deuxième secrétaire en Chine, ne m'était pas encore attribué, alors que Monsieur Herbette m'avait demandé de renoncer à celui que j'avais au cabinet, en faveur de mon successeur, promettant de m'allouer de suite celui de Pékin. J'appris aussi, de bonne source, que le poste était de nouveau offert à des collègues. Je retournai donc auprès de Monsieur Herbette, et lui reprochai sa manière d'agir envers moi. Il me répondit qu'il savait pertinemment par des camarades, que je voulais me marier, au lieu d'aller en Chine, qu'on s'était adressé à lui pour avoir des renseignements et qu'il les avait donnés très bons. Je constatai que le seul camarade dont il était question, était Monsieur d'Estournelles de Constant de Rebecque, qui avait passé près d'une année au cabinet de Monsieur Waddington et qui, demeurant comme moi dans la Sarthe l'avait ainsi renseigné. Je répliquai donc à Monsieur Herbette, que pour connaître mes intentions, comme je le lui avais déjà dit, c'était à moi qu'il aurait dû s'adresser.

Là-dessus, je terminai mes préparatifs de départ. Vers la fin de juillet je fis l'acquisition de différents objets, qu'on m'avait conseillé d'emporter, vêtements, plaques et appareils de photographies par des procédés nouveaux, etc. Le professeur Stebbing avait bien voulu me donner quelques conseils pour le développement des plaques au gélatino-bromure d'argent, et pour le choix d'appareils capables de résister successivement à l'humidité de la traversée et à la sécheresse du climat de Pékin.

Comme j'étais occupé à faire inscrire mes commandes de produits chimiques chez Poulenc et Wittmann, et spécifiais qu'il fallait mettre le tout dans des caisses doublées de zinc, pour assurer leur bonne conservation, je fus accosté par un personnage faisant une commande en même temps que moi, et qui me demanda de quelle loge je faisais partie. Je lui répondis que, comme fonctionnaire, attaché au ministère des affaires étrangères, je ne m'étais fait associer à quoi que ce soit. Il me souhaita un heureux voyage, ajoutant qu'il ne comprenait pas comment, partant pour l'Extrême-Orient, je pouvais m'éloigner de France sans m'assurer l'appui des Loges.

Monsieur Herbette, qui m'avait autorisé à partir par l'Amérique, me retira cette permission, au dernier moment, par raison d'économie. Je retins donc mon passage sur l'*Iraouaddi*, de la Compagnie des Messageries maritimes, qui devait quitter Marseille le 8 août 1880, commandé par le commandant Gauvin. Mais, au dernier moment, celui-ci fut remplacé par le commandant Macé, un lieutenant de vaisseau qui faisait à la Compagnie son premier voyage.

Je pris le train à Paris le 7 au soir, et le lendemain matin, dimanche 8 août, à dix heures, l'*Iraouaddi* levait l'ancre. Parmi les passagers se trouvaient quatre Lazaristes, accompagnés par le Père Meugnot, qui allait à Shanghaï remplacer, en qualité de procureur de leurs missions, le Père Bettembourg, ancien officier de cavalerie, rappelé en Europe.

Nous eûmes à supporter une mousson terrible, et le 28 août, en arrivant à la Pointe de Galles, le médecin du bord vint me demander d'user de mon influence pour y faire rester quelques jours le Père Meugnot, lequel avait tellement souffert de la mousson, que son état de faiblesse faisait craindre pour sa vie, si nous ne trouvions pas plus loin un temps plus favorable. Mais Monsieur Meugnot refusa de se séparer de ses missionnaires, et le temps s'étant amélioré, il ne tarda pas à se remettre.

Le 3 septembre, nous entrions dans le port de Singapour. Nous fûmes ancrés auprès d'une forêt de palétuviers, c'est-à-dire en pleine région des plus mauvais moustiques. Heureusement, Monsieur de Bures, agent des Messageries, nous offrit un gîte plus convenable pour

le sommeil et un bon dîner dans sa maison en ville. La cité est propre et bien bâtie, mais la plus grande partie du commerce est entre les mains des Chinois.

Le lundi 6 septembre, vers huit heures du matin, nous passions tout près de l'île de Poulo-Condor, et nous arrivâmes au cap Saint-Jacques à quatre heures, à l'entrée de la rivière de Saïgon. Il paraît que le télégraphiste du cap Saint-Jacques avait été, peu de mois auparavant, dévoré par un tigre dans sa cabine. Nous continuâmes la route pendant la nuit, jusqu'à un endroit appelé « les quatre bras », où se trouvait un banc de corail que nous ne pûmes franchir qu'à marée haute, à près de deux heures du matin, pour arriver au port de Saïgon à cinq heures du matin.

Le mercredi 7 septembre, aussitôt après le déjeuner, je me fis conduire à la résidence du gouverneur, Monsieur Le Myre de Vilers, d'une famille d'Alençon, et frère d'une amie intime de ma mère. Il me reçut très aimablement. Après le dépouillement du courrier, venu sur l'*Iraouaddi*, il me donna rendez-vous à cinq heures, au palais, et m'invita à dîner. A cinq heures, deux voitures nous attendaient. La première pour le gouverneur et moi, la seconde pour le commandant Macé et deux officiers d'ordonnance du gouverneur. Nous nous rendîmes à Cholen, grande ville chinoise de plus de cinquante mille habitants, à huit kilomètres de Saïgon, que le gouverneur nous fit visiter, avant de rentrer dîner à la résidence, avec une dizaine d'officiers de son état-major. Le gouverneur me raconta la visite de Monsieur Bourée, deux mois avant, et m'interrogea sur ce que je pensais des communications que notre ministre à Pékin avait été obligé de lui faire. Il paraissait offensé que la Cochinchine serait tenue à l'écart de la mission projetée pour aller à Hué, et de là au Tonkin, et ne paraissait pas admettre que la chose fût possible.

Le 8 au matin, Monsieur Martin des Pallières, frère du général, et agent des Messageries Maritimes, chez qui j'avais reçu pour la nuit une hospitalité tranquille, loin du bruit des quais, mit sa voiture à la disposition de Monsieur Macé et de moi-même, pour visiter la ville et les environs. Accompagnés du commandant Brunot, de l'artillerie de marine, nous retournâmes à Cholen, rendre visite au Phu (maire annamite) de Cholen, appelé le Phu-Puong, et après un déjeuner chez Monsieur des Pallières, nous nous réembarquâmes sur l'*Iraouaddi*, qui gagna la haute mer, en direction de Hong-Kong, où nous arrivâmes dans la nuit du samedi au dimanche, 11 au 12 septembre. Je descendis en ville. Le lendemain par un temps splendide, l'*Iraouaddi* leva l'ancre et le commandant me fit monter sur la passerelle pour jouir du coup d'œil admirable de la rade d'où nous allions sortir. Mais la chaleur était intense et rappelait les plus

mauvais jours de la Mer Rouge. Le mardi nous entrions dans le canal de Formose; le mercredi, comme nous en sortions, le vent se mit à souffler en tempête et, comme le bateau, depuis Saïgon, se trouvait trop chargé à l'avant, l'hélice sortait tout le temps hors de l'eau, et ébranlait tout le bateau. Le jeudi 16 septembre, au matin, nous entrâmes dans l'estuaire du Yang-Tse. Ayant passé la barre de Wu-Sung, le bateau accosta, pour être déchargé, le long de la concession américaine de Shanghaï. Tout ce que je pus faire fut de descendre à terre, après le coucher du soleil, pour me rendre au consulat général, où Monsieur Garnier m'avait fait offrir l'hospitalité. Notre consul général avait été longtemps, dans la vallée du Nil, chargé de la répression de l'esclavage, où il avait comme collègue anglais Sir Samuel Baecker, qui depuis Hong-Kong avait fait route avec moi sur l'*Iraouaddi*, accompagné de sa femme.

Notre consul m'apprit que l'amiral Charles Duperré, commandant la division navale, était remonté à Tien-Tsin, qu'en ce moment il devait être l'hôte de Monsieur Bourée, à Pékin, et que probablement le ministre, à cause d'émeutes contre les étrangers à Canton, allait incessamment revenir à Shanghaï avec l'amiral. Au moment de quitter Paris, on m'avait donné, sans que je la demande, pour le docteur Pichon, résidant à Shanghaï, une lettre de recommandation. J'allai donc le voir. « Comment, me dit-il, jovial, au courant de l'objet de ma visite, vous m'apportez une lettre d'introduction, quand je suis le neveu de votre ancien curé de Semallé », et il ajouta: « Je ne suis pas dans les mêmes idées religieuses que lui, mais les relations de famille passent avant tout ». Quand, au dîner, le soir, avec Monsieur Garnier, je lui racontai la réception qui m'avait été faite, il me répondit que je ne devais pas m'étonner si ce docteur n'était pas un clérical, puisqu'il était vénérable de la Loge maçonnique de la ville.

J'avais beaucoup d'emplettes à faire à Shanghaï, pour meubler la maison vide qu'on allait mettre à ma disposition à Pékin. Je me décidai donc à attendre, à Shanghaï, l'arrivée du prochain courrier de France, *Le Sindh*, des Messageries Maritimes, qui m'apportait la plus grande partie des objets achetés à Paris.

Le 27 septembre, j'appris la chute du ministère Freycinet et son remplacement par un ministère Jules Ferry, ainsi que la décision de Monsieur Bourée de ne pas venir à Shanghaï. En attendant l'arrivée de mes bagages, je visitai les missions des Jésuites, la cathédrale et la résidence de Tong-Ka-Dou, au bord du fleuve, auprès des murailles de la ville chinoise, le grand établissement des Pères Jésuites à Si-Ka-Wei, avec l'observatoire du Père de Chevrens, le parc aux cervidés du Père Eudes, frère d'un commerçant d'Alençon, les écoles,

les ateliers, l'imagerie, l'imprimerie, et toutes les dépendances de la Sainte-Enfance (garçons), puis, en face, de l'autre côté du canal, le grand établissement de la Sainte-Enfance (filles), tenu par les Religieuses Auxiliatrices du Purgatoire, où nous fûmes reçus par la Mère de Maupas, qui nous fit visiter tout l'établissement du Sen-Mou-Yeu; et, en en sortant, j'entrai à côté, au couvent des Carmélites, fondé depuis peu d'années, par la Mère de Mousseron qui était d'Alençon. Elle était très contente des résultats obtenus et des vocations parmi les Chinoises, et augurait fort bien de l'avenir. Le lendemain, j'allai voir, à la procure des Lazaristes, le Père Meugnot, mon compagnon de voyage, bien remis de sa traversée, et j'y trouvai le Père Bettembourg qu'il remplaçait; enfin j'entrai à la procure des missions étrangères, et ainsi j'appris à connaître tout le personnel des procures de Shanghaï.

Le *Sindh* m'ayant apporté mes bagages, je m'embarquai, dans la nuit du 6 octobre, pour Tien-Tsin, sur le *Fung-Shun*, bateau des « China Merchants », compagnie chinoise de navigation, patronnée et presque en entier possédée par Li-Hong-Tchang, vice-roi du Tchely.

Sur le même bateau partaient en même temps que moi pour Pékin, Monsieur Camille Imbault-Huart, interprète, et le commandant Gauvain qui, appelé à Tien-Tsin par le vice-roi Li-Hong-Tchang, à la demande de Monsieur Bourée, n'avait pas pu commander l'*Iraouaddi*, pour mon voyage. Après un arrêt à Ou-Song, sur la barre, qui ne nous permit de sortir du Yang-Tse qu'à la marée de midi, nous trouvâmes, le soir, une mauvaise mer, à la sortie de l'estuaire du fleuve. Heureusement la mer se calma, quand nous eûmes tourné à l'ouest, dans le golfe de Petchili, et le *Fung-Shun* faisant escale à Tche-Fou, j'allai voir le gérant de notre vice-consulat. Depuis les dernières émeutes de Canton, tout le personnel européen était très inquiet. Les jours précédents, des placards incendiaires avaient été affichés, poussant à l'assassinat de tous les étrangers; j'en rapportai au bateau une impression pénible.

Le 7 octobre, nous arrivâmes devant les forts de Ta-Kou défendant la barre du Pei-Ho, que nous pûmes heureusement franchir sans perdre de temps, et, après cinq heures de navigation pénible, dans les méandres du Pei-Ho, le *Fung-Shun* nous débarqua sur le quai de la concession française à Tien-Tsin.

Nous nous rendîmes aussitôt, Monsieur Huart et moi, au Consulat, puis nous trouvâmes difficilement un gîte pour la nuit, dans le seul hôtel de la concession, l'Hôtel du Globe; tout était plein. Le lendemain, Monsieur Huart, avec Monsieur Frandin, chancelier de notre Consulat, avait retenu trois grandes barques, appelées « San Pan », une pour la cuisine et les bagages (j'avais grâce à eux engagé un bon

cuisinier), une pour Monsieur Huart et une pour moi; le tout devait être prêt sous trois jours.

Le dimanche soir, Monsieur Dillon, consul, nous offrit à dîner. Le lundi fut consacré à la visite de la ville chinoise et des ruines laissées par les massacres de Tien-Tsin. La ville chinoise compte environ neuf cent mille habitants. Le soir nous dînâmes au carré des officiers de la canonnière *l'Adonis*.

Le mardi, déjeuner chez le ministre du Brésil, Monsieur Callado, puis embarquement sur notre flotille. A Tien-Tsin, comme à Tche-Fou, des placards incendiaires avaient également été affichés les jours précédents, et j'avoue que je n'étais pas sans inquiétude pour l'avenir. Partant de la concession française pour remonter le Pei-Ho, il nous fallut traverser le port, bondé de navires chinois, parce que c'était l'époque où ils pouvaient venir décharger leurs marchandises et se procurer du fret de retour, avant le moment où le Pei-Ho est pris par les glaces. C'est à peine si, avant la nuit, nous pûmes passer devant l'ouverture du grand canal, descendant vers Shanghaï et Hang-Tcheou, sous les ruines de l'église Notre-Dame des Victoires, brûlée par les émeutiers en 1870.

La navigation, faute de bonne brise, eut lieu à la cordelle, mais fut brusquement interrompue par un véritable cyclone, qui nous surprit brusquement, le vendredi 18. L'équipage des barques se précipita à terre, pour fixer les amarres et nous en fûmes quittes pour un long arrêt et un incident tragique; la voile d'un san-pan remontée trop vite, ayant été emportée par le vent, jeta à l'eau un marinier d'une barque voisine, lequel fut heureusement repêché. Mais impossible de dire les hurlements et les menaces adressés à nos mariniers, et de reproduire le tumulte causé par les équipages d'une centaine de jonques, accourues au bruit de la dispute. Le calme finit par se rétablir, moyennant un certain nombre de piastres, mais nous avions perdu une demi-journée et nous n'arrivâmes à Tong-Tcheou que le samedi 16, à quatre heures du matin. Monsieur Bourée nous avait envoyé la charrette chinoise de la Légation, véritable instrument de torture, sur les routes dallées, en mauvais état. Après une partie de la route faite à pied, nous franchissions la porte appelée Ha-Ta-Men, à douze heures et demie, et à une heure, nous déjeunions à Pékin, à la table de Monsieur et de Madame Bourée.

J'allai ensuite prendre possession de la maison qui m'était réservée dans le parc, et où on devait décharger mes bagages, et je fus installé, pour les premiers jours, dans le pavillon, dit des étrangers, meublé par le ministre, pour recevoir les allants et venants.

Etant resté seul, pour ouvrir ma valise, j'eus la très grande surprise de voir entrer dans mon salon provisoire Monsieur Grosvenor,

cousin du duc de Westminster, qui était, à la Haye, premier secrétaire quand je m'y trouvais et aujourd'hui conseiller à Pékin, et Monsieur Maud, arrivé en même temps que moi, que j'avais connu à Berlin, et qui venait comme deuxième secrétaire à la Légation d'Angleterre. Monsieur Grosvenor avait présenté Monsieur Maud à Monsieur Bourée, et, apprenant mon arrivée, me faisait le plaisir imprévu d'une première visite. Je fus très heureux de retrouver, au bout du monde, ces deux excellents collègues. Seul le conseiller Grosvenor était marié. Avant d'aller à La Haye il avait épousé à Pékin une charmante jeune femme, fille du ministre d'Amérique en Chine, à cette époque. Par contre j'avais appris, en arrivant, que Monsieur de España, ministre d'Espagne, que j'avais connu à Madrid, s'était tué, lui, excellent cavalier, son cheval s'étant abattu dans la rue, et il avait eu la tête fracassée contre une pierre. Son enterrement avait eu lieu le matin même.

Monsieur Bourée m'ayant présenté aux chefs des différentes missions et à l'évêque de Pékin, Monseigneur Delaplace, ainsi qu'aux missionnaires, qui se trouvaient près de lui, me mit ensuite au courant de tout ce qui pouvait m'intéresser, depuis notre séparation du mois d'avril à Paris.

Grâce à l'obligeance de Monsieur Piry, fonctionnaire des douanes chinoises et de mes collègues, je pus me procurer immédiatement deux chevaux, un ma-fou, un coolie à toutes mains, et compléter ma maison par un boy ou maitre d'hôtel, factotum chrétien, appelé Laurent, qui avait jadis accompagné en France Monsieur et Madame de Bourboulon. Ayant pu acquérir, dans la ville chinoise, des armoires et autres meubles qui me manquaient, je pus recevoir, chez moi, à déjeuner, deux de mes amis de Paris voyageant en Extrême-Orient, le vicomte Hector de Gallard et le marquis de Canolles, ce dernier sortant, comme moi, du cabinet de Monsieur Waddington. J'y reçus avec eux Monsieur Imbault Huart, arrivé avec moi de Shanghaï. Il était seul interprète et célibataire, et comme Monsieur Bourée tenait à avoir tout son personnel, le soir, à sa table, j'offris à Monsieur Huart de déjeuner chaque matin avec moi.

Avant d'aborder le récit des questions importantes que Monsieur Bourée, et moi ensuite, devions avoir à traiter à Pékin, je dois mettre brièvement le lecteur au courant des origines de ces affaires, particulièrement de celles concernant le Tonkin.



Entrée principale de la Légation de France à Pékin.

CHAPITRE II

Anciennes relations de l'Annam avec la Chine

Vers la fin du XVIII[e] siècle, le royaume d'Annam, gouverné par la dynastie des Lê, était divisé en deux provinces: le Tonkin au nord et la Cochinchine au sud, lorsqu'éclata la fameuse insurrection des Tayson (montagnards de l'ouest). Le roi y perdit son trône et ses deux vice-rois, comme lui, furent emportés dans la tourmente. Mais tandis que les Lê disparaissaient du Tonkin, Nguyen-Anh, vice-roi de Cochinchine, grâce à l'appui de généreux Français, reparaissait plus grand et plus puissant que jamais.

Un missionnaire, Monseigneur Pigneaux de Béhaine, fut, lui, évêque d'Adran, l'artisan de cette œuvre, qui aurait dû être si féconde en bienfaits de toutes sortes, si elle avait pu développer toutes ses conséquences.

Pendant de longs mois, Nguyen-Anh fut l'hôte de l'évêque d'Adran qui devint alors son conseiller et son ami, et qui décida l'ancien vice-roi à demander le secours de la France.

La protection de la France, c'était la révolte vaincue, le pays pacifié, la Cochinchine reconquise et tout cela à deux conditions seulement:

Le monopole du commerce et la cession de Tourane et de Poulo-Condor.

Nguyen-Anh signa les lettres qui accréditaient l'évêque d'Adran comme ambassadeur du vice-roi de Cochinchine auprès de la cour de Versailles et lui confia la mission de traiter, en son nom, avec le roi Louis XVI.

Au mois de février, l'évêque diplomate, qui était accompagné du jeune prince Conh, héritier présomptif, âgé de cinq ans, arrivait à Versailles, et le 28 novembre signait un traité, dont voici la première clause:

« Il y aura une alliance offensive et défensive entre les deux rois

---

(1) *Le Tonkin*, par Jean Dupuis. Aug. Challamel, éditeur, 17 rue Jacob, Paris. 1910.

de France et de Cochinchine; ils devront se prêter mutuellement secours et assistance, contre les ennemis de l'une ou l'autre des parties contractantes. »

Les autres clauses stipulaient que vingt bâtiments de guerre français, cinq régiments européens et deux régiments de troupes coloniales seraient mis à la disposition de Nguyen-Anh, qui s'engageait par contre à nous céder à perpétuité le port de Tourane avec les îles de Fai-Fo, Hai-Von et Poulo-Condor. Malheureusement les événements de 1789, la révolution française et la mauvaise volonté du gouverneur de Pondichéry ne permirent pas à la France d'exécuter le traité.

Sans se laisser décourager par ces mécomptes, l'évêque d'Adran s'adressa alors à l'initiative privée, et il résolut d'accomplir, avec le concours de quelques Français, hommes de cœur et d'énergie, l'œuvre que la France officielle abandonnait. Il y réussit.

Avec leur concours et l'appui en argent de plusieurs gros financiers de Pondichéry, Pigneaux de Béhaine frêta des navires, arma une troupe de volontaires, et amena le tout en Cochinchine, en mars 1789.

Les rebelles furent chassés de toutes les places qu'ils occupaient en Basse-Cochinchine et évacuèrent, souvent sans combat, les citadelles, à la seule approche des Français qui avaient su faire passer dans les troupes annamites qu'ils encadraient, quelque chose de leur courage et de leur entrain; et dès 1801 Nguyen-Anh, replacé sur son trône, était à la tête de ses Etats reconquis et pacifiés, au moment où Pigneaux de Béhaine venait de mourir, en 1799, à l'âge de cinquante-huit ans.

Remis en possession de son ancienne vice-royauté, Nguyen-Anh résolut de chasser les révoltés du Tonkin, comme il l'avait fait de la Cochinchine, et il eut soin, tout d'abord, de se présenter comme le restaurateur de la dynastie des Lê; et avec l'appui des Français, il n'eut pas de peine à reconquérir ces belles provinces. Mais une fois les rebelles chassés du pays, Nguyen-Anh, en 1802, se proclama maître de tout l'Annam sous le nom de Gia-Long, et en 1804 il se fit reconnaître par l'empereur de Chine. Hué, capitale de la Cochinchine, devint la capitale du royaume d'Annam, et Hanoï, la vieille capitale du Tonkin, ne fut plus que le chef-lieu de la province de ce nom. Les Tonkinois, déçus dans leurs espérances, ne lui pardonnèrent jamais. Le roi Gia-Long mourut en 1820, laissant malheureusement la couronne à un fils puîné, Minh-Mang, qu'il avait eu d'une de ses concubines, au préjudice des enfants du prince Conh, qui avait accompagné à Versailles l'évêque d'Adran, en 1787.

Le nouveau roi s'empressa de liquider à sa façon sa dette de reconnaissance vis-à-vis des bienfaiteurs de sa maison. Les quelques Français qui restaient encore à la cour furent renvoyés au plus vite,

et les missionnaires, ainsi que les chrétiens, traqués et massacrés avec une férocité sans exemple.

Ses successeurs, Thien-Tri (1841-1847) et Tuduc (1847-1883), ce dernier surtout, marchèrent sur ses traces.

Sous les règnes de ces trois tyrans, de nombreux missionnaires français et espagnols furent mis à mort, coupés en morceaux, dépecés vivants au moyen de tenailles rougies au feu, et des milliers de chrétiens furent exterminés, jusqu'au jour où la France et l'Espagne décidèrent d'intervenir et de demander à Tu-Duc raison de la mort de leurs nationaux et de tout le sang versé.

La France, à plusieurs reprises, avait déjà précédemment essayé d'intervenir en faveur des victimes de la tyrannie annamite. En 1843, la corvette l'*Héroïne*, commandant Lévêque, délivrait cinq missionnaires français qui attendaient leur sentence de mort dans les prisons de Hué.

En 1884 le contre-amiral Cécile, commandant les forces navales de la France en Extrême-Orient, arrivait à Tourane et réclamait énergiquement l'élargissement de Monseigneur Lefèvre, dont il avait connu l'arrestation et la captivité.

En 1847, le commandant Lapierre venait, au nom du gouvernement français, réclamer la sécurité de nos nationaux; enfin, en 1856, Monsieur de Montigny, avec le *Catinat* et la corvette la *Capricieuse*, venait officiellement, de la part du gouvernement français, essayer de renouer des relations avec l'Annam. Mais toutes ces démonstrations ne servaient qu'à exciter la haine de nos ennemis qui, le pavillon français disparu, faisaient expier à nos nationaux et à nos protégés, par un redoublement de persécutions, la peur qu'ils avaient eue et les humiliations qu'ils avaient subies.

En 1856, la coupe était pleine. Sous la pression des lettrés, Tu-Duc venait de lancer un édit de persécution tel, que les cinq ou six cent mille chrétiens du royaume purent se croire perdus sans espoir. C'était un défi au monde civilisé et particulièrement à la France et à l'Espagne, dans la personne de leurs nationaux. Elles relevèrent enfin le gant. Une expédition fut décidée et placée sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly; les troupes espagnoles avaient à leur tête le colonel Palencia. Le 31 août 1858, les forces alliées se présentèrent devant Tourane, qui tombait entre leurs mains le lendemain, 1er septembre 1858. Tourane offrait, en toutes saisons, à nos navires un abri merveilleusement sûr. Le bruit des canons de l'escadre, qu'on entendait de Hué, était de nature à inspirer à nos ennemis une crainte salutaire. Tourane, avec son sol sablonneux et le voisinage de la mer était un véritable sanatorium, en comparaison des marais de Saïgon,

et pour tout esprit impartial, quand l'amiral Rigault de Genouilly abandonna Tourane pour Saïgon, il commit une faute énorme.

Aussitôt que les navires français eurent abordé à Tourane, une formidable insurrection dirigée contre Tu-Duc avait éclaté au Tonkin. Encouragé par la présence de notre pavillon dans les eaux annamites, un nommé *Lê-Phung*, descendant des Lê, ou soi-disant tel, avait décidé de profiter de la circonstance, pour secouer le joug de Nguyen et reconquérir le trône de ses pères. Mais bientôt, désespérant de voir les Français arriver à leur secours et cernées par les mandarins de Tu-Duc, les troupes se retirèrent dans leurs villages, et les plus compromis, au nombre de soixante environ, purent gagner Tourane. Lê-Phung était parmi eux.

L'amiral français refusa de les recevoir. Lê retourna au Tonkin, décidé à chasser les partisans de l'usurpateur, et peu s'en fallut qu'il réussît. Vainqueur dans une vingtaine de combats, il envoya des ambassadeurs à Saïgon. Il ne demandait qu'une seule démonstration en sa faveur. Il offrait d'accepter le protectorat de la France. L'amiral Bonnard, ayant suivi les mêmes errements que ses prédécesseurs, tout lui fut refusé. C'était au commencement de 1862. Moyennant cet abandon de *Lê-Phung*, Tu-Duc se décida à faire la paix avec la France et l'Espagne, parce que, étant aux abois par suite de la révolte des *Lê*, il éprouvait la nécessité de concentrer toutes ses forces contre le prétendant, qui, écrasé par le nombre, succomba l'année suivante.

Le traité du 5 juin 1862, conclu à Saïgon, comportait un certain nombre de clauses importantes.

Les trois provinces de Bien-Hoa, de Gia-Dinh et de Mytho ainsi que l'île de *Poulo-Condor* étaient cédées entièrement, en toute propriété, à la France. Les commerçants pouvaient librement commercer sur le grand fleuve du Cambodge et ses bras, de même que les bâtiments de guerre français, envoyés en surveillance, pouvaient y circuler.

Toute cession de territoire à une nation étrangère ne pourrait être faite, qu'avec le consentement de l'empereur des Français.

Les trois ports de Tourane, Balat et Quang-Ham étaient ouverts aux sujets de l'empire français et du royaume d'Espagne qui toujours devraient jouir des avantages qui pourraient être concédés à des pays plus favorisés. Le roi devrait payer comme indemnité, une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans, à raison de quatre cent mille dollars par an, pour indemniser la France et l'Espagne, de leurs dépenses de guerre. Tel quel, le traité loyalement observé, nous eut donné satisfaction. Mais avec les Annamites, la parole donnée n'a de valeur que dans la limite de leurs intérêts.

Si les persécutions religieuses cessèrent, il fut défendu aux missionnaires de bâtir des églises ou des écoles et de prêcher en plein

air. Les convertis catholiques furent exclus des charges publiques. La conduite de Tu-Duc fut telle que, pour n'avoir pas à garder sa frontière, l'amiral de Grandière, en 1867, occupa les provinces de Vinh-long, Chau-doc et de Hai-tien.

La situation de la France, quoique solide dans la Basse-Cochinchine, ne lui donnait en réalité aucune influence sérieuse sur la cour de Hué, bien décidée à ne tenir aucun compte de nos réclamations, même les plus légitimes. C'est alors que la révolte des Taiping et l'insurrection musulmane au Yunnan vinrent apporter des éléments nouveaux dans les relations de l'Annam avec la France et la Chine.

CHAPITRE III

Insurrection musulmane du Yun-Nan

1855-1873

Je n'essaierai pas de raconter en détail et complètement l'histoire d'une guerre de dix-huit ans, série d'interminables événements tragiques, suicides ou exécutions de vice-rois, de gouverneurs de provinces ou de hauts fonctionnaires, sièges et prises de villes avec pillages et massacres des habitants, manquements à la foi jurée, dévastations des campagnes et exterminations des agriculteurs, des rentiers et des marchands.

J'en rapporterai seulement ce qui est nécessaire pour en faire connaître l'origine, les principales péripéties et la fin tragique, favorisée par l'intervention de Dupuis, remonté au Yun-Nan pour procurer aux troupes impériales les armes à tir rapide et les munitions qui leur ont permis de terminer la guerre civile.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, des événements considérables se déroulèrent en Chine: les dévastations des Taiping dans l'est, et, dans l'ouest, l'insurrection musulmane au Yun-Nan qui, en forçant la Chine à s'ouvrir une voie fluviale pour faire communiquer cette province directement avec la mer, à travers le Tonkin, amena la Cochinchine, et par là la France, à intervenir dans les affaires du nord de l'Annam.

L'insurrection musulmane a paralysé, non seulement dans ce pays mais dans le Kuei-Chou et le Sze-Tchuan, les provinces limitrophes, le commerce, l'agriculture et l'industrie, et dispersé leurs populations actives et laborieuses, dont une grande partie a péri, par suite des privations, des dévastations sans nombre et des luttes continuelles dont presque tous les points du sud-ouest ont été le théâtre.

---

(1) Rocher. *La province du Yun-Nan*. Paris. Ernest Le Roux, 1880(orthographe anglaise).

Une des industries importantes du Yun-Nan, qui occupait la plus grande partie des capitaux et des ouvriers, était celle des mines.

En 1855, des mines de galène argentifère, dans le département de Chu-Hsiung, étaient en pleine exploitation, à cinq jours de marche de Ta-Li-Fou, la capitale de la province. Les filons étaient alors d'une grande richesse et étaient exploités, les uns par la population chinoise, les autres, ceux du sud, par les musulmans de Lin-An, plus robustes et plus fiers que les Chinois.

Plus de mille huit cents mineurs, tant chinois que musulmans, étaient répartis entre les nombreuses galeries et desservaient les fourneaux échelonnés sur le flanc des montagnes, où les habitants indépendants des montagnes, les I-Jen, apportaient, chaque jour, le charbon de bois nécessaire pour le traitement du minerai.

Par la suite, les filons changèrent de quantité et de qualité dans les produits, ce qui amena des jalousies, puis des rixes, et finalement une véritable guerre civile.

Le mandarin qui, au début, aurait facilement pu calmer l'effervescence, fit plus tard d'inutiles efforts, et craignant pour sa vie, se réfugia à Yunnan-Fou, et rédigea un rapport accablant contre les musulmans qui, quoique inférieurs en nombre, avaient repoussé les Chinois et étaient restés maîtres du terrain minier.

A Lin-An, les Chinois battirent les musulmans, les chassèrent de leurs exploitations, les poursuivirent dans les villages voisins, massacrèrent ceux qu'ils purent atteindre et allèrent jusqu'à Chu-Hsiung-Fou, où ils commirent les plus grandes atrocités.

La lutte s'envenima. Le vice-roi, homme juste et bon mais faible, contrecarré d'ailleurs par ses subordonnés et débordé par eux, ne trouva rien de mieux que de se suicider, avec sa femme, ne pouvant tenir la promesse qu'il avait faite, de punir les coupables et d'arrêter le désordre. Les Musulmans, qui, confiants dans ses promesses, étaient retournés à leurs travaux, reprirent les armes.

Ce que voyant les Chinois, dirigés par le Fu-Tai (gouverneur de la province), complotèrent un massacre général des Mahométans, préparé en secret pour le 19 mai 1856; mais il ne réussit que partiellement, ce qui amena des représailles terribles.

Dans les endroit où les Musulmans n'étaient pas nombreux et pas en force, ils furent massacrés sans pitié, et sans merci. Mais dans les autres, il essayèrent d'opposer une vive résistance. Là où manquant de ressources, ils succombèrent sous le nombre, ils abandonnèrent leurs demeures, après y avoir mis le feu, et ceux qui n'avaient pas pu fuir, les vieillards et les enfants furent tués, et si les jeunes femmes eurent la vie sauve, ce fut pour être livrées à d'indignes brutalités.

Les fugitifs poursuivis par les Chinois parvinrent à les repousser

dans des combats sanglants et trouvèrent un refuge à Kouang-I qui, placé sur un plateau d'un accès difficile, leur offrait un point stratégique important et devint un des centres de leur résistance.

Alors les hauts fonctionnaires, voyant qu'au lieu d'étouffer l'insurrection, ils n'avaient fait que la généraliser, que les mandarins, nommés dans le sud et l'ouest, étaient chassés par les révoltés, les remplacèrent par des candidats que leur offrirent les vainqueurs.

Quand le suicide du vice-roi fut connu à Pékin, Chang-Liang-Chih fut nommé au poste vacant, et ce n'est qu'à son arrivée dans le Yunnan, que la cour fut mise au courant d'une faible partie de ce qui avait eu lieu, les mandarins plus ou moins coupables s'étant bien gardés de signaler le désordre toujours croissant que leurs actes avaient provoqué. Accablé par la rébellion des Tai-Ping, le pouvoir central, ne pouvant pas s'occuper de ce point éloigné de l'empire, laissa toute latitude au vice-roi, dont les ressources étaient malheureusement très restreintes. Mais pendant que les mandarins restaient ainsi inactifs, et n'attendaient que le moment favorable de se déclarer en faveur des Musulmans, le parti chinois reprit courage et l'initiative privée déploya une grande énergie pour faire face à la rébellion.

Un ancien muletier du nom de Lin-Tzu-Ching, originaire du Kuei-Chou, prit le commandement d'un corps de partisans, et ayant rendu des services obtint, plus tard, le grade de général de brigade.

De leur côté, les Musulmans s'empressèrent d'élever un des leurs, Ma-Te-Hsing, au grade de Yuan-Shai équivalent à celui de dictateur, qui lui donnait tous les pouvoirs.

Grand prêtre d'origine musulmane, né en 1793, dans la vallée de Hsia-Kouan, à dix lis de Ta-Li-Fou, il était fils de commerçants. A dix-sept ans, il alla dans une mosquée suivre des cours de langue arabe et compléter ensuite ses études en théologie, qui durèrent quatre ans. Puis il fit le voyage de La Mecque, par la Birmanie et Rangoon. Il parcourut ensuite l'Egypte, et alla jusqu'à Constantinople, où il demeura deux ans. Il revint ensuite dans son pays, en 1846, par la rivière de Canton.

L'intéressant voyage de sept ans qu'il avait fait, les connaissances qu'il avait acquises à l'étranger, le renom de sainteté attaché aux pèlerins revenant de La Mecque, ne firent qu'accroître le prestige dont il jouissait, avant son départ, et dès son arrivée à Lin-An, les Mahométans de Hui-Lung le sollicitèrent de se fixer parmi eux, comme grand-prêtre. Il se rendit à leur désir. De là il visitait les hameaux mahométans des environs.

Tel fut l'homme intelligent, qui fut mis par ses coreligionnaires, en 1857, à la tête de leurs affaires, et qui partagea, avec un autre chef, Ma-Hsien, la gloire des armées musulmanes.

Il n'est pas sans intérêt d'esquisser, en quelques lignes, les origines de ce dernier.

Cadet d'une famille honorable, et destiné de bonne heure au sacerdoce, Ma-Hsien apprit l'arabe, sous la direction de Ma-Te-Hsing. Mais, suivant ses goûts pour les exercices corporels auxquels semblait le destiner sa robuste constitution, il s'adonna aux travaux des mines et ses aptitudes lui valurent un titre intermédiaire entre contremaitre et ingénieur.

Il quitta alors les mines de l'ouest en plein rapport. Au moment du massacre des Musulmans, il se trouvait à Ma-Lung-Chang, où la mort de son frère lui inspira des idées de vengeance, et contribua à le mettre au premier rang des insurgés. Il alla à Hui-Lung où il se signala par son audace pendant le siège.

Ce fut lui qui, en assumant la responsabilité d'une retraite, sauva ses frères d'une perte certaine. Les défenseurs échappés de Hui-Lung s'établirent à Kuang-I, et y apportèrent un important appui à leurs coreligionnaires qui l'appelèrent au commandement de leurs contingents.

Lin-Tzu-Chin, qui commandait à Hui-Lung refoula les bandes de Ma-Hsien qui menaçaient les environs de la cité. Ses troupes soutinrent avec une telle fermeté le choc des Musulmans que ceux-ci n'insistèrent pas et retournèrent à Kuang-I.

Avant de suivre les opérations ultérieures des généraux musulmans il est nécessaire de résumer la situation des belligérants.

Les forces musulmanes, quoique opérant de concert sous les ordres de Ma-Te-Hsing étaient divisées en deux corps distincts: Tu-Wen-Hsiu que ses victoires avaient conduit jusqu'à Chen-Nan était à la tête des troupes de l'occident et Ma-Hsien de celles du sud et des aborigènes indépendants: Pa-I, I-Jèn, Miao-Tzû, Man-Tzû, Lissou, Min-Chia, etc., qui profitèrent partout de la faiblesse des Chinois pour revendiquer leur ancienne indépendance et descendre dans les plaines d'où ils avaient été chassés. Du côté des Chinois tout était en désordre.

Pendant que le gouvernement central cherchait le moyen de réprimer la rébellion, les Musulmans de l'ouest faisaient des progrès. Tu-Wen-Hsiu infatué de ses succès venait d'y prendre le titre de Yüan-Shuai (généralissime). Une foule de courtisans, venus des villes qu'il considérait comme soumises à son autorité, s'empressaient autour de lui et employaient tous les moyens en leur pouvoir pour le faire accepter comme l'élu du prophète, appelé à renverser les ennemis de la religion musulmane. Par son énergie il avait, en très peu de temps, organisé une armée considérable et avait voulu établir son autorité sur des bases solides.

Il avait rétabli la libre circulation des caravanes transportant des produits entre Ta-Li et les possessions Birmanes.

Les marchands du Sze-Tchuan en profitaient pour établir une grande contre-bande. Tu-When-Hsiu avait échelonné dans tout le pays des détachements de Musulmans, dans toutes les gorges pour veiller à la sécurité du trafic, aussi les provinces de l'ouest jouissaient-elles d'une tranquillité relative.

A l'est, le corps de Ma-Hsien ne rencontra aucune résistance pour arriver sous les murs de Yun-Nan-Fou qu'il investit de toutes parts.

Les impériaux tentèrent de résister mais leurs efforts se brisèrent contre la solidité des lignes musulmanes. Manquant de vivres pour nourrir l'excès de population qui s'était réfugié dans la ville les assiégés n'avaient plus d'autre alternative que de se rendre, ou de mourir de faim. Et quand le peuple ne put plus supporter les rigueurs du siège, Li-Tsu-Chin, jugeant la position désespérée, prit le parti de demander une entrevue au général musulman pour connaître ses exigences.

Toujours est-il que les négociateurs au lieu de se borner à traiter de la capitulation de la capitale, embrassèrent bientôt des questions de paix.

Comprenant que ni Ma-Hsien, ni le grand prêtre ne cherchaient à se prévaloir de leurs avantages pour venger le passé et pour imposer des conditions onéreuses, les chefs impériaux ne songèrent plus qu'à tirer le meilleur parti possible de leur fâcheuse position.

Huang-Chung, qui, jusque là avait été l'âme du mouvement anti-musulman se suicida et le Nieh-Tai, qui agissait de concert avec lui, et avait rendu le fameux édit d'extermination, cause première de la révolte, fut appelé à Pékin pour y rendre compte de sa conduite.

Comme les Musulmans étaient assez forts pour imposer les conditions qu'ils voulaient, que Ma-Tê-Hsing et Tu-When-Hsiu pouvaient tous les deux prendre le titre de Yuan-Shuai et se déclarer indépendants, les mandarins profitèrent de leurs bonnes dispositions pour ramener à eux les chefs victorieux, et offrirent à Ma-Hsien le grade de Chen-tai, (général de brigade) et aux chefs subalternes musulmans, des grades importants dans l'armée impériale avec de larges gratifications pour les soldats. Ma-Hsien promit que l'entrée des troupes dans la ville ne donnerait lieu à aucun désordre. Il tint scrupuleusement sa parole, et la capitale fut occupée sans que les mandarins, les négociants et le peuple, qui avaient craint pour leur vie, fussent le moindrement molestés. (Novembre 1860).

Il ne s'agissait plus alors que d'obtenir la ratification du gouvernement impérial. Les mandarins qui depuis le commencement de la

lutte, avaient signalé Ma-Hsien comme l'âme de la rebellion et l'instigateur de tous les méfaits, ne savaient pas comment apprendre à la cour de Pékin la capitulation de Yun-Nan-Fou et les conditions humiliantes imposées par les vainqueurs et demander pour le chef des rebelles une haute dignité militaire.

Ils eurent recours à un subterfuge qui leur réussit et persuadèrent à Ma-Hsien de changer la dernière syllabe de son nom en celle de Ju-Lung, et celui-ci y ayant consenti, avec l'approbation de Ma-Tê-Hsing, du Fou-Tai et de ses collègues, on présenta comme libérateur du pays sous le nom de Ma-Ju-Lung, celui qu'on ne connaissait à Pékin que sous celui de Ma-Hsien le dévastateur.

Quant à Ma-Te-Hsing on lui offrit le grade de Tao-tai (intendant de cercle) mais le grand prêtre déclina cette faveur et se contenta d'une pension mensuelle de deux cents taëls.

Tout fut accepté par le gouvernement impérial, alors aux prises avec l'insurrection des Tai-Ping, avec une autre insurrection musulmane au Shan-Si et au Kan-Su et avec les Miao-Tze du Kuei-Chou.

La soumission de Ma-Hsien (que nous appellerons désormais Ma-Ju-Lung) et de son armée, n'entraina pas comme on pouvait l'espérer la pacification de la province.

Beaucoup de gens avait contracté l'habitude d'une vie de pillage et de combats; d'autres étaient mécontents de la position subalterne qu'ils avaient dans l'armée impériale, de telle sorte que Ma-Ju-Lung et son armée, furent presque les seuls à se soumettre, alors que la partie occidentale du Yun-Nan qui obéissait à Tu-When-Hsiu resta plus que jamais hostile aux nouvelles autorités chinoises et qu'au sud, le général impérial Lian-Shih-Mei, furieux et jaloux du compromis qui accordait tant de faveur à ses ennemis se déclara indépendant du gouvernement provincial.

1861

Lorsque Ma-Ju-Lung fut installé dans ses nouvelles fonctions, le Ti-Tou Lin-Tzu-Chin qui voulait se retirer lui remit la direction des opérations militaires. Depuis quelque temps ce Lin-Tzu-Chin avait exercé la dictature dans la capitale et condamné à mort plusieurs fonctionnaires civils, qui ne relevaient pas de son administration. Quand il eut quitté la vie publique, il se retira au Kuei-Chou son pays natal; mais son repos n'y fut pas de longue durée. La cour de Pékin, obsédée par les réclamations de ses deux victimes, donna l'ordre au Fou-tai du Kuei-Chou de le faire disparaître; on s'empara de lui et il fut décapité.

Quant à Ma-Ju-Lung, comme la dictature lui pesait, après le départ de Lin-Tzu-Chin, il manda au vice-roi Pan, successeur de Chang-Lieng-Chin, qui était resté dans le Kuei-Chou, qu'il pouvait en toute sécurité, venir prendre possession de son poste.

Il fut assassiné le 20 mars 1862.

Le 21 août 1861, se place la mort de l'empereur Hsien-Fong. A cette époque la vice-royauté fut offerte à Ma-Te-Hsing, le grand prêtre, qui prit possession du Yamen du vice-roi; mais alors le Fu-tai Hsu-Yuan-Chi, épouvanté de cette nomination qui le réduisait à l'inaction, en perdit la tête et mourut peu après.

Il serait trop long de donner le détail de toutes les opérations qui suivirent.

En 1861, les forces en présence au Yun-Nan pouvaient être classées en trois partis.

A l'orient, les Chinois purs, sous la conduite de Liang-Shih-Mei, refusaient l'autorité de Ma-Ju-Lung et de Ma-Hsien, ralliés à l'empire.

A l'occident, Tu-When-Hsiu s'étant proclamé sultan des Musulmans à Ta-Li-Fou, tous les deux se trouvaient en lutte contre les troupes gouvernementales.

En 1868, Tu-When-Hsiu, en relations avec la Birmanie, s'était procuré, des Birmans, de vieilles armes européennes, que les Anglais leur avaient vendues et avait ainsi une forte supériorité sur les Impériaux qui avaient à peine quelques fusils à pierre, et étaient totalement dépourvus d'artillerie.

Profitant d'une révolte, suscitée contre les troupes impériales, Tu-When-Hsiu marcha sur Yun-Nan-Fou, et les Musulmans de l'armée impériale firent éclater leur sympathie pour leurs coreligionnaires; c'est avec peine que Ma-Ju-Lung, informé de leur complot put arrêter la désertion en faisant décapiter quarante officiers de tous grades, et un grand nombre de soldats.

Mais les rebelles n'en restèrent pas moins plus nombreux et mieux armés que les Impériaux.

Tseng-Yu-Ying accourut, avec six bataillons, au secours de la capitale, et le Fou-Tai, qui avait pu entrer dans la capitale prit une part active à sa défense.

Les rebelles alors réduits à l'inaction et exténués de la lutte, se rapprochèrent insensiblement des Impériaux, et les assiégés, informés des dissentiments qui en étaient résultés chez eux, réussirent alors de nombreuses sorties; mais dans l'une d'elles, un biscayen traversa les deux cuisses de Ma-Ju-Lung, sans atteindre heureusement les intestins. Les insurgés se retirèrent pour un moment au pied des montagnes, et les mandarins partagèrent leur armée en deux corps: l'un

chargé de poursuivre les ennemis, sous les ordres du général Yang-Yu-Ko; le second, sous les ordres de Li-Hsing-Ko; et les combats recommencèrent avec acharnement.

Mais, Yang-Yu-Ko s'étant fait battre dans une embuscade et ayant perdu une grande partie de son matériel et de ses armements, Li-Hsing-Ko dut revenir à son secours.

C'est à ce moment, 12 mars 1869, que Dupuis arriva à Yun-Nan-Sen. A cette époque la ville, assiégée par les rebelles, était sur le point d'être totalement investie.

Trois jours après, le 15 mars, les rebelles s'étaient emparés de Yang-Long, en avaient massacré les habitants et avaient occupé la route par laquelle Dupuis était arrivé, et qui était la seule par laquelle les Impériaux pouvaient communiquer avec le Sze-Tchuan.

En cette extrémité, le vice-roi et les hauts fonctionnaires n'hésitèrent pas à faire une commande immédiate d'armes à tir rapide, de munitions et d'instructeurs, que Dupuis était chargé de leur faire parvenir, par les moyens les plus rapides, et pour expédier ces commandes, il repartit aussitôt pour Han-Keou. Il y arriva le 21 mai.

En 1872, Tu-When-Hsiu était réduit à la dernière extrémité par le maréchal en chef Ma-Ju-Lung, par le Fou-Tai ou gouverneur de la province, Tsen-Yu-Ying et leur général Yang-Yu-Ko.

En septembre, ce dernier obtint par trahison, la livraison des deux principales forteresses qui commandaient la place, Chang-Kouan et Hsia-Kouan et put s'avancer ainsi jusqu'à une demi-lieue de la ville, où le Fou-tai vint le rejoindre.

Tu-Wen-Hsiu, que la fortune abandonnait, voyant ses soldats découragés, ne cherchant qu'à échapper à une mort presque certaine, leurs femmes sur le point d'être vendues et déshonorées, voulait continuer la lutte à outrance, tandis que les chefs n'entrevoyaient de salut que dans la trahison. Des sorties furent faites, et des combats encore livrés sous les murs de la cité, mais sans grand résultat.

Voyant alors la partie perdue, le sultan n'hésita pas à se sacrifier. Il fit cesser les hostilités, réunit le conseil de défense pour lui faire part de sa décision, et proposa de choisir des délégués pour discuter, avec les Impériaux, les conditions de la capitulation.

Yang-Yu-Ko reçut les délégués en grande cérémonie, et comme il ne voulait rien décider sans consulter le Fou-Tai, il les pria de revenir le lendemain pour discuter les conditions définitives. Il ajouta que le Fou-Tai était bien disposé pour eux, et que, dans tous les cas, la population, à l'exception de quelques chefs dont l'empereur exigeait la tête, serait respectée.

Le lendemain, la députation ayant à sa tête le chef de l'organisation militaire de Tali, se rendit chez Yan-Yu-Ko. La tête de Tu-

When-Hsiu devait être la rançon de la ville. Les habitants auraient la vie sauve, mais pour faire face à une partie des dépenses occasionnées par l'expédition, la ville aurait, en outre, à payer une indemnité.

Après quelques jours de discussions très orageuses, le parti de la capitulation l'emporta, et, comme preuve de leur sincérité, les commissaires, envoyés pour donner la réponse, promirent de porter le lendemain le sceau officiel de Tu-When-Hsiu, ce qui fut fait.

Durant l'intervalle qui suivit la remise du sceau et l'entrée des Impériaux, il se passa des scènes très émouvantes.

Tu-When-Hsiu, âgé et fatigué, se vit délaissé de ses parents et de ses amis, qui le sacrifiaient dans l'espoir de sauver leurs familles et les richesses dont le dictateur les avait comblés.

Yang-Wei, l'ancien prisonnier de Ma-Yu-Lung, fit tous ses efforts pour obtenir de continuer la lutte. Mais Yang-Tei-Ming, à la tête du parti de la soumission, avait déjà livré les points stratégiques des faubourgs de la ville, et les Impériaux, considérant la suspension d'armes comme la paix définitive, s'étaient introduits dans la ville; Yang-Yu-Ko lui-même y allait fumer l'opium chez Yang-Tei-Ming.

Tu-Wen-Hsiu était accablé. Ses femmes et plusieurs de ses enfants ne voulurent pas lui survivre et s'empoisonnèrent sous ses yeux. La veille du jour où il devait quitter son palais, il fit détruire tous les objets de valeur qu'il possédait, et jeter dans le lac ceux qu'on ne pouvait pas ainsi faire disparaître.

Le 15 janvier 1873, il revêtit ses plus beaux habits de cérémonie, fit préparer son palanquin jaune, couleur réservée aux souverains, dit un dernier adieu à cette cité où il avait passé les plus belles années de sa vie, jeta un dernier coup d'œil sur les Tsang-Shan, montagnes où il faisait ses promenades favorites, et avant de sortir de ses appartements, avala une boule d'opium mêlé à de la fiente de paon, puis il passa dans la salle d'audience, où ses lieutenants avaient tout fait préparer pour son départ.

Le parcours qu'il devait suivre était encombré par les gens du peuple, accourus pour se prosterner une dernière fois sur son passage.

Tu-Wen-Hsiu, dont les sens commençaient à être paralysés par l'opium, semblait indifférent à tout. En arrivant aux portes de la ville, il fit cependant un grand effort pour sortir de son palanquin et remercier ceux qui l'avaient accompagné, et il recommanda ceux de ses enfants qui survivaient, à Yang-Wei.

Là, une escorte de soldats impériaux, envoyée par Yang-Yu-Ko, se trouvait pour le conduire au village occupé par le général, qui se montra respectueux en présence du chef vaincu. Il lui adressa quelques

questions auxquelles Tu-Wen-Hsiu répondit avec beaucoup de difficulté. Alors, voyant qu'il ne pouvait tirer de lui que des paroles confuses, il le fit partir pour Hsia-Kuan où résidait le Fou-Tai. Mais déjà c'était trop tard; malgré la diligence des porteurs, l'illustre prisonnier, avant d'arriver, avait perdu connaissance. On le porta devant le Fou-Tai, on essaya de le ranimer, mais tout fut inutile, et il rendit le dernier soupir vers sept heures du soir.

Le lendemain le Fou-Tai fit couper la tête du cadavre, et un courrier spécial la porta à Pékin, dans un fût de miel.

Quatre jours après la mort de Tu-Wen-Hsiu, tout étant préparé pour le recevoir, Yang-Yu-Ko prit possession de son palais (19 janvier 1873). Une partie de ses troupes y entra après lui, et les officiers firent loger trois ou quatre soldats dans les familles musulmanes.

Sous prétexte de fêter la délivrance de la ville, le Fou-Tai convia tous les chefs musulmans à un grand dîner. Il les reçut fort bien, mais Yang-Yu-Ko trouva le moyen de se faire excuser. Au moment de passer dans la salle du festin, des soldats, postés à cet effet, s'emparèrent des invités qui leur furent signalés, et dix-sept têtes roulèrent à terre.

A ce moment, Yang-Yu-Ko fit tirer six coups de canon, signal convenu pour commencer le massacre en ville. C'était le cinquième jour de l'occupation. Ce qui suivit fut indescriptible, car les soldats se ruèrent sur ceux qui leur donnaient l'hospitalité. La population ainsi prise au dépourvu, ne pouvait pas se défendre; mais la nuit étant venue, pendant que les soldats continuaient le massacre et le pillage, cinq ou six mille hommes énergiques se groupèrent, purent s'échapper de la ville, et gagner Hsia-Kouan et de là Mang-Hua-Ting.

Dans les villages et les faubourgs, autour de Ta-Li, on comptait les victimes par milliers. Là les soldats, pour aller plus vite, et avec moins de danger, mettaient le feu aux maisons, et tiraient sur les malheureux habitants obligés de fuir. En trois jours de cette boucherie, sur cinquante mille hommes qui étaient à Ta-Li avant la capitulation, plus de trente mille avaient péri. Le Fou-Tai expédia à la capitale (Yunnan-Fou) vingt-quatre grands paniers, formant la charge de douze mulets, et contenant des oreilles humaines, cousues par paires, et ce trophée fut exposé sur les murs de la capitale, avec les têtes des dix-sept chefs décapités.

Ensuite le Fou-Tai organisa des expéditions contre les villes de Shun-Ning-Fou et de Yun-Chou, qui durent capituler dans les mêmes conditions que Tali. Les chefs furent exécutés et une grande partie des maisons pillées (1er mai 1873).

Il en fut de même à Yung-Chang-Fu et à Teng-Yueh-Ting. Meng-Hua-Hsien assiégée par des forces considérables, avait donné asile à beaucoup de fuyards de Ta-Li. La cité fut le théâtre de luttes déses-

pérées, car les habitants, instruits par le sort de Ta-Li, cherchèrent un refuge dans la mort, plutôt que de se livrer à la fureur des soldats impériaux.

Ils rassemblèrent, dans un groupe de maisons, les objets précieux et les plus beaux meubles, on distribua du poison aux enfants, aux femmes et aux vieillards; seuls les hommes valides restèrent pour mettre le feu aux quatre coins de la ville et ouvrir les portes aux assiégeants qui les passèrent tous par les armes (mars 1873). La prise de Ta-Li avait été le coup de grâce porté à la rébellion. Il ne restait plus que Teng-Yueh-Ting, où tous les survivants s'étaient réfugiés. La ville dut capituler en juin 1873. Elle fut pillée comme les autres, mais la population fut moins maltraitée.

Yang-Yu-Ko se fit alors désigner comme préfet de Ta-Li.

Malgré tous les massacres, il restait encore beaucoup de musulmans aux environs de la ville, particulièrement ceux qui avaient servi dans les rangs des Impériaux. Le Fou-Tai décréta propriété de l'Etat, tous les immeubles appartenant à ceux qui n'avaient pas changé de religion, puis rentra en septembre à Yunnan-Fou.

Pendant ce temps, Ma-Ju-Lung et le vice-roi avaient purgé les autres districts des bandes de pillards et des maraudeurs; les chefs se rangèrent sous la bannière impériale, et les mandarins retrouvèrent leur autorité.

Ainsi finit cette guerre de seize années, dont les horreurs et les désastres sont au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer.

CHAPITRE IV

Voyage de M. Dupuis
1858 à 1873

Parti de France pour l'Egypte en 1858, M. Dupuis s'y trouva au moment du passage du général Cousin de Montauban et de son état-major, et lui fut présenté par un ami commun; il se décida alors à prendre la malle anglaise pour Hong-Kong et Shanghaï où l'attirait une affaire commerciale engagée en France, avant son départ; cette affaire ayant été promptement liquidée, il obtint du général de Montauban, les moyens de se rendre à Pékin avec le corps expéditionnaire, et s'y trouva le 26 octobre 1860, au moment de la signature des traités.

En revenant de Paris à Shanghaï, avec l'intention de regagner l'Egypte, il fit la connaissance de Monsieur Eugène Simon, chargé d'une mission en Chine par le ministère de l'agriculture et du commerce; plus tard, Monsieur Simon le décida à l'accompagner à Han-Keou, puis au Sze-Tchouan et tous les deux obtinrent de l'amiral anglais Hope, passage sur le *Cooper*, un des navires de son escadre, composée de neuf unités, qui partit de Shanghaï le 11 février 1861, passa par Nankin le 26 février, et arriva le 11 mars à Han-Keou où il put séjourner quelque temps.

Il se mit sérieusement à l'étude de la langue chinoise, et fit connaissance de personnages influents, notamment de Ly, beau-frère du vice-roi, et plus tard vice-roi lui-même.

Par eux il obtint de Ly-Han-Tchang, frère aîné de Ly-Hung-Tchang, vice-roi du Tche-Ly, un rapport demandant que, dans l'intérêt des provinces centrales et du sud-ouest, il pût établir à Han-Keou, un dépôt d'armes et de munitions, à proximité des contrées troublées par les rebelles de toutes espèces.

Cette autorisation lui fut donnée presqu'aussitôt, par un décret

---

(1) J. Dupuis. *Les origines du Tonkin*, 1896. Challamel (Bib. Nat. 8° LK10 369).

impérial, dont le texte fut communiqué par une circulaire du ministère de la guerre aux gouverneurs, aux vice-rois et aux différents chefs de corps. Désormais, pour les armements, ceux-ci devaient s'adresser par le canal du vice-roi des deux Hou (Hou-Pei et Hou-Nan) à ce dépôt placé sous sa sauvegarde et sa responsabilité. C'est ainsi que commencèrent les rapports de Dupuis avec les vice-rois et les premiers mandarins du Sze-Tchouan, du Yun-Nan et du Kuei-Chou, et qu'il se mit en demeure de se rendre au Yun-Nan pour y faire accepter, par les mandarins, l'idée de créer une voie de communication entre notre colonie de Cochinchine et le sud-est de l'empire chinois. Le 12 mars 1869 il arriva à Yun-Nan-Sen, la capitale de la province du Yun-Nan. La ville était assiégée et sur le point d'être investie par les rebelles.

Monsieur Dupuis se rendit le lendemain chez le vice-roi, chez le Fou-Tai et les plus hauts fonctionnaires, qui, avertis officiellement de sa visite, lui firent un très bienveillant accueil.

Le 13, il apprenait que les rebelles s'étaient emparés de Yang-Long, avaient massacré la plus grande partie de la population et occupaient la route par laquelle il avait pu arriver à Yun-Nan-Sen; que même ils interdisaient aux troupes impériales toutes communications avec le Sze-Tchouan et le reste de la Chine. Réduits à cette extrémité, les Impériaux organisèrent deux corps d'armée pour se dégager du blocus, l'un sous les ordres du maréchal Ma, le second sous les ordres du Fou-Tai, en même temps qu'ils se hâtèrent de négocier l'envoi de canons, de fusils à tir rapide, et de munitions de toutes sortes, avec Monsieur Dupuis qui promit aux mandarins que, grâce aux mesures qu'il leur proposait, ils ne tarderaient pas à être délivrés de l'insurrection musulmane.

Mais ses entretiens avec eux roulaient surtout sur l'importance qu'il y avait pour le Yun-Nan, à créer à travers le Tonkin une voie le mettant en communication avec la mer, et par là non seulement avec Saïgon, mais avec tous les ports ouverts de la Chine et même avec Tien-Tsin et Pékin.

Malheureusement toute cette entreprise paraissait pour le moment impossible et devait être retardée jusqu'après la pacification du pays. La première chose à faire était donc de renforcer au plus vite les armements du Yun-Nan, et pour cela il devait se rendre au plus vite à Han-Keou, pour pouvoir exécuter et expédier les commandes, que l'on se résolut à lui donner.

A cet effet, le vice-roi et le Fou-Tai lui donnèrent des lettres de crédit pour le vice-roi des deux Kouang (Kouang-Si et Kouang-Tong), qui devait procurer l'argent pour prix des armes qu'on allait envoyer. Dupuis quitta Yunnan-Sen le 2 avril, avec plusieurs mandarins se

rendant à Pékin, et protégés par une escorte de trente à trente-cinq hommes, afin de traverser, sans ennuis, le pays occupé par les rebelles; il arriva à Han-Keou le 21 mai 1869.

Il ne s'y arrêta que quarante-huit heures, et se rendit directement à Canton, dans le but d'encaisser l'argent que le vice-roi de la province devait lui remettre, pour le compte des mandarins du Yun-Nan.

C'est à Canton qu'il fit la connaissance de Monsieur Emile Rocher qui devint plus tard consul à Mong-Tze, mais qui, pour l'heure, désirait se perfectionner dans l'art de la fonderie et de la métallurgie, dans lesquelles il avait auparavant travaillé en France.

Monsieur Dupuis l'engagea donc à aller compléter son éducation métallurgique à l'arsenal de Fou-Tchéou, créé par Messieurs Gicquel et d'Aiguebelle, et c'est seulement l'année suivante qu'il l'emmena avec lui au Yun-Nan.

Après avoir touché l'argent que lui remit le vice-roi de Canton, Monsieur Dupuis expédia aussitôt au Yun-Nan des armes, des munitions, des instructeurs, grâce auxquels l'insurrection musulmane se trouva étouffée, lorsque le 15 octobre 1869, il quitta Han-Kéou pour remonter au Yun-Nan, en emmenant Monsieur Rocher. Il arriva à Yunnan-Sen le 31 juillet 1870, au moment où les troupes impériales cernaient les rebelles autour de Ta-Li-Fou.

Il se rendit directement auprès du vice-roi, du Fou-Tai, et du maréchal Ma, et, après de longues tergiversations, il finit par obtenir du maréchal Ma des lettres d'introduction pour des hommes qui occupaient le sud du Yun-Nan qu'il devait traverser, et qui, bien qu'aujourd'hui ses adversaires, avaient été autrefois ses amis. Il en reçut même des lettres, pour le chef des pavillons jaunes, et des Pai-Yi de Sin-Kai. Il en obtint, en outre, une escorte de trente hommes commandés par un petit mandarin militaire, auquel il adjoignit un mandarin civil, chargé de le représenter, et qui, connaissant le pays, pouvait lui rendre de grands services. Ainsi accompagné, Monsieur Dupuis arriva à Mong-Tze, où il laissa son secrétaire Ouang et l'escorte donnée par le maréchal Ma, ne retenant avec lui que le mandarin civil; mais il fut ensuite accompagné par quatre-vingts hommes et deux guides que lui donna le chef de poste de Mong-Tze, Tchang-Tao-Pan.

Parvenu à Mang-Hao, il s'embarqua sur le Fleuve Rouge, descendit jusqu'à Sin-Kai, où il s'arrêta pour entretenir de ses projets Y-Ming, l'ami de Ma et le chef des Pai-Yi. Il s'arrêta de même ensuite à Lao-Kai et put y voir Lieou-Yuan-Fou, le chef des pavillons noirs, auquel il fit connaître l'accueil qu'il avait reçu au Yun-Nan et la mission que les hauts mandarins de la province lui avaient donnée, pour explorer le Fleuve Rouge et ouvrir ainsi une communication

entre leur province et la mer. Il s'efforça de lui faire comprendre qu'il pourrait, par ce moyen, assurer, à lui et aux siens, les moyens de vivre d'une vie régulière, s'il favorisait ce projet, tandis que si lui et ses partisans cherchaient à le contrarier, il se verrait forcé d'occuper Lao-Kai et de les refouler sur les Indes ou la Chine. Lieou-Yuan-Fou promit de se conformer aux intentions des autorités du Yun-Nan.

Ces pavillons noirs étaient une ancienne bande de Tai-Ping du Kouang-Si, réfugiée au Tonkin, sous la conduite de Oua-Tsong, et qui, au nombre de trois ou quatre mille hommes, parcouraient alors la partie supérieure du Tonkin comprise entre le Fleuve Rouge et la Chine, et qui campèrent pendant plus d'un an, sur la rive gauche du fleuve, en face de Hanoï. Leur chef mourut en 1866.

Ses deux lieutenants, Lieou-Yuan-Fou et Hoang-Tsong-In, contraints après sa mort de fuir devant les troupes envoyées à leur poursuite, remontèrent le fleuve jusque chez les sauvages indépendants, s'établirent dans leurs forêts, et s'emparèrent de Lao-Kai. Ils se séparèrent alors; Lieou-Yuan-Fou, chef des pavillons noirs, resta en possession de Lao-Kai, tandis que Hoang-Tsong-In, chef des pavillons jaunes, choisit pour résidence Ho-Yang, sur la Rivière Claire.

Ces derniers cherchèrent à vivre en bonne intelligence avec les habitants de leur pays d'adoption, et s'appliquèrent à les protéger contre les dévastations des pirates et des bandits; tandis que les pavillons noirs se firent craindre par leurs exactions et enrôlèrent tous les gens sans aveu, pirates et autres, pour grossir leur nombre. Aussi la paix ne règna-t-elle pas longtemps entre eux, et Houang-Tsong-In fit-il établir un camp à Touang-Hia, sur le Fleuve Rouge, en aval de Lao-Kai, pour couper aux pavillons noirs toute communication avec le Tonkin et tarir la source de leurs revenus.

De Lao-Kai, où il avait eu une entrevue avec Lieou-Yuan-Fou, Dupuis descendit le fleuve jusqu'à Touan-Hsia. Houan-Tsong-In le chargea de dire aux mandarins du Yun-Nan, que lui et les siens se mettaient entièrement à leur disposition, et seraient heureux de rendre ainsi service à leur pays, et de mériter par là leur réhabilitation.

S'étant assuré, par les rapports qu'il avait, que de ce point à la mer, la navigation ne rencontrait plus d'obstacles, Dupuis remonta le fleuve, retrouva à Mong-Tze son escorte, Ouang son secrétaire et son personnel, et gagna directement le camp du maréchal Ma, à Tong-Keou, dont il faisait le siège. Il rendit compte au Tao-Tai de sa mission, et lui certifia que le Fleuve Rouge était navigable de la mer à Lao-Kai, pour des bateaux d'un faible tirant d'eau, moyennant quelques travaux de dérochement, qui faciliteraient cette navigation,

travaux auxquels les pavillons jaunes ne demanderaient pas mieux que de se prêter. Il y eut alors, au camp du maréchal Ma, un véritable transport d'enthousiasme. A cette époque, un ordre de Pékin avait partagé entre le Fou-Tai Tchan et le Ti-Tai (maréchal) Ma, l'œuvre de la pacification du pays. Tchan était chargé de l'ouest et Ma du centre et du sud-est, depuis la capitale jusqu'à la frontière.

Les pacificateurs avaient droit aux revenus de la contrée qu'ils pouvaient faire rentrer dans le devoir. Ils étaient assimilés à des conquérants, rendant à l'Etat un terrain perdu.

La mission de Dupuis avait pour théâtre la région comprise entre la capitale et la frontière est, et relevait de Ma, mais relevait aussi du vice-roi, grand chef de toute la province. Aussi Dupuis en quittant Ma, se rendit-il à Yun-Nan-Sen, où le vice-roi et le Fou-Tai lui témoignèrent toute leur satisfaction et acceptèrent tout ce qu'il avait convenu avec le Ti-Tai; en conséquence ils lui remirent des pouvoirs en règle, revêtus des sceaux de trois hauts fonctionnaires, l'autorisant à organiser, comme représentant du Yun-Nan, une expédition, dont le commandement lui était dévolu, et l'accréditant auprès du royaume d'Annam, vassal de la Chine, pour ouvrir le Fleuve Rouge au commerce.

Il devait recevoir, pour les frais de cette expédition:

1° une certaine somme d'argent.

2° l'argent étant rare dans la province, épuisée par la guerre, dix mille piculs d'étain soit six cent mille kilogrammes. En outre, il était chargé de vendre, pour le compte des autorités chinoises, à valoir sur les frais de l'expédition, douze mille piculs de cuivre, qu'on tiendrait à sa disposition, sur le bord du fleuve, après l'ouverture de la nouvelle voie. Comme il fallait encore augmenter les armements, pour en finir avec la rébellion, il fut convenu que le premier convoi d'armes qu'il enverrait suivrait la nouvelle route fluviale. Il quitta Yun-Nan-Sen le 9 octobre 1871, et arriva à Han-Keou le 15 décembre.

Il jugea alors qu'il était temps de soumettre ses projets au gouvernement français, et, quittant Han-Keou, il descendit à Shang-haï, où il prit le courrier de France.

En arrivant à Paris, il fit part de ses projets et des conventions acceptées par lui, au ministère de la Marine. L'amiral Pothuau, alors ministre, lui fit un accueil bienveillant, mais lui répondit en substance que, dans la situation actuelle de la France, occupée par les armées allemandes, il ne pouvait que faire des vœux pour le succès de son entreprise, sans intervenir directement dans son exécution; que, toutefois, officieusement on ferait tout le possible pour l'aider, le laissant libre de se frayer un passage par la force,

s'il trouvait de la résistance. En outre on lui promit que, s'il le jugeait utile, un navire de l'Etat serait mis à sa disposition, pour le conduire sous pavillon français, de Saïgon à Hué, et il obtint sans difficulté du ministère de la guerre, l'autorisation de commander, dans les fonderies et les manufactures de l'Etat, les canons, les armes et les munitions dont il avait besoin. C'est alors qu'il rencontra à Paris Monsieur Millot, négociant français, qu'il avait connu à Shanghaï et qui lui témoigna le désir de se joindre à lui dans son expédition. Rendez-vous fut pris avec lui, pour se rencontrer à Saïgon, au mois de septembre.

Dupuis prit congé, le 9 avril 1872, du ministère de la Marine, après avoir achevé l'achat du matériel nécessaire. Il fut informé que le général d'Arbaud, gouverneur par intérim de la Cochinchine, à la place de l'amiral Dupré, en congé, avait reçu des instructions, pour lui prêter le concours qu'il avait demandé, pourvu qu'il n'en résultât aucun inconvénient pour les intérêts dont il avait la sauvegarde.

Monsieur Dupuis arriva à Saïgon, le 12 mai 1872, et dans une entrevue qu'il eut avec le général d'Arbaud, obtint l'assurance que, sur sa demande, une canonnière serait mise à sa disposition pour le conduire à Hué. Il continua sa route sur Shanghaï et Han-Keou, et s'occupa de l'achat de navires capables d'être armés en guerre, et qui devaient être tenus prêts pour le mois de septembre, époque où son matériel devait arriver de France.

Puis, retournant à Saïgon, il apprit les mauvaises dispositions de Tu-Duc, qui refusait toujours de reconnaître l'occupation par la France, et l'insolence croissante des mandarins annamites, conséquence de nos désastres de 1870; sans aller à Hué il retourna à Hong-Kong, pour, de là, conduire son expédition au Tonkin, étant convenu avec le général d'Arbaud qu'un navire de guerre français croiserait à tout événement, dans les parages de Haiphong.

Le matériel de guerre arriva, comme il était prévu, à Hong-Kong, où les bâtiments acquis pour l'expédition purent le recevoir.

La flottille se composait de deux canonnières, le *Hong-King*, capitaine Vlavianos (Georges), et le *Dao-Kas*, capitaine d'Argence, plus une grande chaloupe à vapeur, le *Sontay*, commandée par le capitaine Brocas, et une grande jonque chinoise, armée en guerre, et chargée de matériel.

Un bateau à vapeur de rivière, à roues, le *Mang-Hao* devait bientôt rejoindre l'expédition au Tonkin. L'armement complet se composait de quatorze pièces rayées de douze et de quatre, et les équipages étaient armés de fusils chassepot et de revolvers. Le personnel comprenait vingt-sept Européens et cent vingt-sept Asiatiques.

Monsieur Dupuis emmenait comme interprète, le mandarin Ly-

Tong-Su, dont il a été parlé au début, et désigné dans le récit sous son titre de Ly-Ta-Lao-Ye.

Il prit passage, avec Monsieur Millot, sur le Lao-Kai. L'expédition quitta Hong-Kong le 26 octobre 1872; elle jeta l'ancre à Cua-Nam-Trieu, le 9 novembre, et y rencontra le *Boureyne*, navire envoyé par la Cochinchine, sous le commandement du commandant Senez. Le lendemain, Monsieur Dupuis envoyait le *Sontay* inviter le commissaire royal Ly-Tuong, gouverneur des provinces maritimes, qui se rendait à Quang-Yen, à venir s'entretenir avec lui.

Le *Sontay* revint, remorquant deux jonques, amenant au *Boureyne*, Ly et tout son personnel. Ly-Ta-Lao-Ye communiqua au grand chef les pouvoirs dont Dupuis était investi par les mandarins de Hué, auprès du gouvernement annamite, et les instructions qu'il avait reçues pour la cour de Hué.

Le gouverneur fit prendre copie de toutes les pièces pour les envoyer à Hué.

Ly-Tuong déclara aussitôt que le fleuve n'était pas navigable et chercha par tous les moyens, à détourner les Français de leur entreprise, et il parut fort surpris d'apprendre par Dupuis qu'en 1871, il était descendu du Yun-Nan, jusqu'aux avant-postes annamites. Dupuis lui donna les détails les plus circonstanciés sur la navigabilité du Song-Koi. D'autre part, le commandant Senez, qui se trouvait aussi à bord, et Monseigneur Gauthier, évêque du Tonkin méridional, firent valoir au gouverneur les intérêts qui se rattachaient à l'ouverture du Fleuve Rouge, pour le peuple et pour le gouvernement. A six heures du soir, le commissaire annamite se retirait, en demandant quinze jours temps nécessaire pour pouvoir recevoir les instructions de la cour.

Le 19 novembre, ce fut le tour de recevoir l'Inspecteur Ly-Tuong, invité à déjeuner sur le *Lao-Kai*, auquel Dupuis exposa sa demande d'autorisation, pour traverser le territoire de l'Annam, en se servant de ses routes, fleuves, rivières et canaux, pour porter au Yun-Nan, comme pour en rapporter, toutes marchandises et produits moyennant le paiement de tous droits de navigation, de douane et autres, établis par le gouvernement du roi. Ly-Tuong pria Monsieur Dupuis de lui communiquer ses pleins pouvoirs et de lui présenter le mandarin chinois qui l'accompagnait. Il parut contrarié par la lecture de ces documents et objecta qu'ils émanaient d'une autorité purement militaire, et qui n'avait pas qualité pour les délivrer; que le vice-roi des deux Kouang avait seul qualité pour s'adresser à son gouvernement, et que toutes les questions importantes devaient être traitées par son intermédiaire.

Il promit d'appuyer la demande de tout son crédit, mais parais-

sait tout-à-fait douter de pouvoir réussir. Le commissaire, les quinze jours écoulés, fit savoir que le délai de quinze jours qu'il avait demandé était tout à fait insuffisant, et que, pour avoir une réponse de la cour, il faudrait attendre de trois à cinq mois. A quoi Monsieur Dupuis répondit qu'il ne prolongerait pas le délai, fut-ce de vingt-quatre heures, mais demanda au commissaire de lui fournir les moyens de se rendre au Yun-Nan et de revenir, avec les pièces du vice-roi de Canton, pour se conformer aux exigences de son gouvernement, ce que celui-ci ne put pas accepter. Pendant ce temps, il laisserait ses navires à l'entrée de la rivière.

Mais les quinze jours de délai étant expirés le 3 décembre, le 4 au matin l'expédition quittait Hai-Phong, après avoir prévenu Ly, la veille du départ. La navigation était remplie de difficultés et déjà les Annamites avaient construit des estacades, en plusieurs endroits, pour fermer le passage, de sorte que la flottille n'arriva à Hanoï que le 22 décembre. Le lendemain, Dupuis demanda aux autorités des barques pour remonter au Yun-Nan; elles furent refusées, toujours pour la raison qu'il fallait attendre la réponse de la cour; mais dès la veille, toutes les barques mouillées devant Hanoï avaient disparu.

Le 25, un effort fut tenté pour remonter à Sontay, mais il n'y avait pas assez d'eau pour les bateaux. Et finalement, une lettre officielle du gouvernement refusa formellement les barques demandées. C'est seulement le 16 janvier que, à la suite de lettres envoyées du Yun-Nan par le général Tchen, à Hué, les choses s'arrangèrent. Les barques furent amenées à Son-Tay, et Dupuis partit le 18 janvier, au matin, emmenant une partie de son personnel, des armes, et les instructeurs qu'il avait promis aux mandarins du Yun-Nan, en laissant ses navires à Hanoï sous la garde de Monsieur Millot.

Malgré des menaces reçues sur tout le parcours, Dupuis mouilla le 31 janvier, en face le camp du général Ong, qui était chargé de l'arrêter, mais qui, voyant ses menaces sans effet, lui fit demander de ne pas tirer sur ses troupes; il passa ensuite sans encombres devant Lao-Kai et arriva à Mang-Hao le 4 mars, après une navigation pleine de difficultés.

Monsieur Rocher était parti de Yun-Nan-Sen à sa rencontre, avec des mandarins et cinq cents hommes et il était resté sur le plateau à cause des fièvres de la vallée.

Il rejoignit Monsieur Dupuis près de Kouang-Hi; il était accompagné par plusieurs officiers de Ma, et même par un de ses fils; mais au lieu de remonter avec Monsieur Dupuis à la capitale, il descendit à Mang-Hao, pour y prendre livraison du matériel de guerre, destiné aux autorités de la province.

Monsieur Dupuis arriva à Yun-Nan-Sen le 16 mars 1873.

Il descendit chez le Ti-Tai et alla aussitôt voir les principaux mandarins, auxquels il rendit compte de sa mission, dont le succès les combla de joie et d'espérance. Seul le Fou-Tai, retenu devant Ta-Li-Fou était absent. Tous rêvèrent de faire de grandes fortunes par le produit des mines, dont le débouché commercial paraissait assuré pour l'avenir, le prix des transports devant être considérablement diminué.

Deux ou trois jours après son arrivée, le Ti-Tai, craignant encore de grandes difficultés du côté des Annamites, proposa à Dupuis d'envoyer immédiatement 10.000 hommes, pour assurer la liberté du passage, mais il y avait au Tonkin, trop d'intérêts à ménager ou à sauvegarder, et Dupuis crut prudent de refuser son offre.

Le 19 mars, le vice-roi reçut une dépêche de son collègue de Canton très flatteuse pour Monsieur Dupuis, et il répondit aussitôt, en le priant de sommer les Annamites de laisser circuler librement, sur le territoire de l'Annam, Dupuis avec ses navires chargés d'armes, de métaux et d'autres marchandises.

La fin de Mars fut consacrée aux derniers arrangements avec les autorités, et Dupuis fut chargé de faire venir de France, tout un nouveau matériel de guerre et un personnel composé d'ingénieurs et de contremaîtres. Tout étant terminé le 28 mars, il partit, en emportant quatre lettres du vice-roi:

La première, pour le chef des pavillons jaunes. La seconde, pour le commissaire Ly. La troisième, pour le gouverneur de Hanoï. La quatrième pour le prince Hoang-Ké-Vien, chef militaire du Tonkin en résidence à Hanoï.

Le 29 mars, il quitta Yun-Nan-Sen, avec cent cinquante hommes d'escorte, pour aller s'embarquer à Mang-Hao, et se rendre, par le fleuve, à Hanoï. Non loin de Mon-Tze, il rencontra Monsieur Emile Rocher et les mandarins, qui étaient allés prendre livraison du convoi d'armes, et les transportaient à Yun-Nan-Sen.

A Mang-Hao, Yang-Ming, chef des Pai-Yi qui avait été chargé de procurer des barques à l'expédition, n'avait pu en réunir que douze. Chargées de cuivre et d'étain, elles descendirent à Hanoï, où Dupuis arriva, sans accident, le 30 avril, après avoir fait porter au prince Hoang-Ke-Vien, gouverneur de Hanoï et au commissaire Ly les lettres qui leur étaient destinées. Mais arrivé à Hanoï, il apprit que le gouvernement pendant son absence, avait fait emprisonner, après son départ, les négociants chinois, propriétaires des jonques qu'il avait prises, au-dessous de Son-Tay. L'un d'eux était mort en prison, à la suite de mauvais traitements, et les autres étaient toujours incarcérés.

Le 3 mai, il écrivit au gouverneur, que, si les prisonniers n'étaient pas libérés sur l'heure, il irait les chercher à la citadelle. Le chef de

police vint lui promettre que le lendemain, les prisonniers seraient relâchés.

Le lendemain, les prisonniers n'étant pas relâchés, il fit arrêter le chef de police et l'emmena sur le *Sontay*, mais à la demande du chef de la communauté cantonnaise, il accorda un délai, jusqu'au lendemain matin, 8 heures, et les prisonniers furent alors rendus.

Le 24, demande d'entrevue fut faite par le chef de la police accompagné d'un haut personnage arrivé de Hué.

Dupuis s'y rendit, accompagné de Millot et de son interprète, avec cinquante hommes bien armés.

Le personnage, arrivé de Hué, ayant commencé un réquisitoire violent contre Dupuis et ses gens, celui-ci l'interrompit vivement, déclarant qu'il n'était pas venu pour discuter, mais pour obtenir la libre circulation sur le fleuve, pour les besoins du Yun-Nan, et aussitôt il leva la séance.

Quand ses cent cinquante soldats reprirent les armes, qu'ils avaient mises en faisceaux, ce fut une panique chez les soldats annamites, au nombre d'environ quatre mille, qui entouraient la salle; ils prirent tous la fuite en désordre, abandonnant leurs mandarins, et comme l'honneur de l'Annam demandait à être vengé, la nuit suivante, le maréchal qui venait d'arriver, fit bâtonner tout son monde, y compris le général commandant la place de Hanoï qui reçut pour sa part 150 coups de bâton; le vice-roi en reçut également.

Le 28 mai, on annonça à Dupuis l'arrivée à Hanoï du maréchal Nguyen-Tai-Phong, le grand commissaire royal, qui fit afficher une proclamation disant qu'il exterminerait la famille des Français jusqu'à la racine, qu'il empêcherait les barques de remonter au Yun-Nan et ferait couper les gens qui les montaient, en tout petits morceaux. Cette proclamation fut arrachée par les soldats de Dupuis, et brûlée devant la maison de Ly. Le bruit courut que le maréchal ferait venir des soldats, de tous les points cardinaux, et la panique s'empara de la ville. Le maréchal fit mettre aux fers le chef de police pour n'avoir pas été capable de nous intimider et son successeur fit arrêter un matelot chinois d'une des jonques.

Le 2 juin, Dupuis fit partir huit jonques montées par des indigènes du haut fleuve, et chargées de sel. Elles furent contraintes de redescendre, ayant été attaquées par les Annamites. Le 5 mai, il avait envoyé à Hong-Kong le *Lao-Kai* et sa grande jonque chargée de métaux et emmenant son personnel et son interprète; sur le *Lao-Kai* était également Monsieur Millot, avec mission de se rendre de Hong-Kong à Saïgon, d'exposer la situation au contre-amiral Dupré, gouverneur de nos possessions en Cochinchine, et de demander son appui.

La réponse de l'amiral fut: « Recommander à Monsieur Dupuis d'user de toute son influence, pour arrêter tout mouvement insurrectionnel de la population tonkinoise; se bien garder d'appeler les troupes chinoises au Tonkin; tenir le statu-quo pendant trois mois, pour permettre à l'amiral, décidé à intervenir, de choisir son heure ».

Monsieur Millot fit remarquer à l'amiral, qu'un séjour de trois mois dans l'inaction entraînerait des dépenses considérables et retarderait l'ouverture du Fleuve Rouge, au risque de faire perdre à Monsieur Dupuis, la faveur du gouvernement chinois et de compromettre le succès de ses opérations commerciales; que Dupuis avait refusé les dix mille hommes que le maréchal Ma lui avait offerts à Yun-Nan-Sen; qu'un grand nombre de Tonkinois l'avaient supplié de faire revenir le descendant de la dynastie des Ly, et que le peuple tonkinois tout entier lui avait donné des preuves de sympathie; que de rester passif en présence des menaces et des proclamations des mandarins de Hué, était une situation pénible et à peine supportable; qu'en outre, de jour en jour, les mandarins de Hué devenaient plus arrogants, faisant saisir et périr ceux de ses hommes qu'ils pouvaient surprendre, et que pour se défendre il devait toujours recourir à des menaces; enfin que la demande de l'amiral créait un grand danger, en l'empêchant de mettre ses menaces à exécution. Le 13 juillet le chef des Cantonnais lui apportait, de la part du sous-préfet une dépêche, remise ouverte aux Annamites, dans laquelle l'amiral Dupré l'invitait à se retirer du Tonkin, puisqu'il avait pu transporter au Yun-Nan, les armes destinées au Ti-Tai et qu'il avait reçu des métaux en paiement.

A cette dépêche était joint un ordre inqualifiable, par lequel le gouverneur de la Cochinchine laissait aux Annamites, si Dupuis ne se conformait pas à cette invitation, la liberté d'employer les moyens qu'ils croiraient devoir prendre, pour le chasser. Cette lettre et cette dépêche, Dupuis ne pouvait se les expliquer qu'en pensant que leur départ avait précédé l'arrivée de Millot à Saïgon.

Le 15 juillet il fit donc passer une réponse à Saïgon, dans laquelle il exposait que, ne se sentant en aucune façon coupable, il réservait tous ses droits contre le gouvernement annamite car le maréchal Nguyen avait lancé un appel au peuple de Hanoï pour se joindre aux soldats. Le premier jour, les Annamites se saisirent de deux matelots du Yun-Nan qu'ils firent périr dans les tortures, et les têtes de Dupuis et de ses officiers furent mises à prix.

Cette situation se prolongeait encore au mois de septembre; les Annamites construisaient des barrages, pour empêcher la flotte de passer, et faisaient construire des quantités de radeaux incendiaires et de brûlots, qui devaient descendre le fleuve, pour incendier les bâtiments. La situation devenait extrêmement grave et dangereuse.

C'est seulement le 15 septembre qu'arriva de Saïgon, sur le *Son-Tay* envoyé à la rencontre du *Lao-Kai*, Monsieur Ducos de la Haille, accompagné de l'interprète Ly, que Monsieur Dupuis avait envoyé avec Monsieur Millot à Saïgon et escortant le *Mang-Hao*, bateau à roues, arrivant de Hong-Kong. Ly était porteur de dépêches du vice-roi de Canton, transmises par le consul de France en cette ville. Après avoir reproduit toute la correspondance échangée sur cette affaire avec les autorités du Yun-Nan et du Kouang-Si, selon l'usage chinois, la dépêche du vice-roi de Canton s'adressait aux Annamites:

« En réponse à votre requête, j'ai à vous faire savoir que, le « 16 de la 6e lune (10 juillet 1883) du règne de Tong-Tche, j'ai reçu « une dépêche du vice-roi du Yun-Nan; il m'informe que Monsieur « Dupuis est bien chargé par Ma-Yu-Long, le Ti-Tai du Yun-Nan, « d'acheter du matériel de guerre et des navires étrangers, destinés « à effectuer des transports, à travers le Tonkin, pour les besoins « de cette province, où Monsieur Dupuis est impatiemment attendu.

« J'ai d'ailleurs été informé par Monsieur Dupuis, officiellement, « de sa mission, et je vous invite à donner des ordres, pour qu'il ne « soit plus entravé à l'avenir.

« Je viens d'écrire aux mandarins du Yun-Nan, au vice-roi, au « Fou-Tai et au Ti-Tai, ainsi qu'au Fou-Tai du Kouang-Si, que « Monsieur Dupuis n'éprouvera plus de difficultés, de la part de vos « mandarins, lorsque vous connaitrez officiellement sa mission. « J'adresse également une dépêche à Monsieur Dupuis, pour l'ins- « truire de cette affaire.

« J'informerai également les autorités du Yun-Nan, de vos récla- « mations, concernant les différentes marchandises dont vous me « parlez. Ces autorités vous écriront à ce sujet, afin d'éviter de nou- « velles protestations, sans objet, de votre part. »

Dupuis convoqua les mandarins, pour leur faire prendre connaissance des dépêches à lui adressées. Malgré cela les hostilités continuèrent, ce que voyant, Dupuis, le 29 septembre, somma le sous-préfet, d'autoriser le peuple à travailler pour lui: faute de quoi, il saurait trouver le moyen de faire exécuter ses ordres. N'ayant eu aucune réponse dans les vingt-quatre heures le lendemain, le 1er octobre, il se présenta, au point du jour, à la porte principale de la sous-préfecture.

Un vacarme épouvantable se produisit à l'intérieur, et les hommes préposés à la garde de cette porte, pris de peur, se précipitèrent à une porte de derrière, et s'enfuirent à toutes jambes. Plus de mille soldats étaient là en prévision d'une attaque.

En pénétrant dans le Yamen, la première personne que les Français rencontrèrent fut le sous-préfet, en costume de nuit, accouru

pour voir de quoi il s'agissait. En même temps sa femme et ses enfants suppliaient d'avoir pitié d'eux. Ils furent aussitôt rassurés par la promesse que personne ne mettrait le pied dans leur logement particulier. Quant au sous-préfet, après avoir pu prendre ses effets, il fut conduit à bord du *Lao-Kai*, où il fut traité avec égards.

Le soir, Monseigneur Pugenier arriva à bord du *Lao-Kai*, demandant pour le lendemain une entrevue avec les mandarins, qui ne donna aucun résultat; mais le surlendemain, il fut convenu que Monsieur Dupuis pourrait employer les matelots nécessaires pour conduire au Yun-Nan les deux mille piculs de sel, arrêtés au commencement de juin; ce qu'il accepta, faisant toutefois les réserves nécessaires pour obtenir réparation du préjudice causé par le retard, préjudice qu'il estimait à plus de cent mille francs.

Le 8 octobre il quittait donc Hanoï, avec douze jonques chargées de sel, ayant à bord les hommes nécessaires pour protéger le convoi, remorqué par le *Mang-Hao*.

A droite et à gauche, le convoi trouva sur les rives des retranchements élevés pour les empêcher de passer. Au-delà, plus de mille petits radeaux incendiaires étaient préparés, dont il détruisit le plus grand nombre. Plus loin à Kin-Tchi-Hien, des travaux considérables avaient été exécutés, par cinquante mille paysans réquisitionnés. Leurs défenseurs, au nombre de 200, s'empressèrent de fuir, en apercevant les soldats des jonques.

A Kenon-Ce, les pavillons noirs ravitaillèrent la flottille, faisant payer fort cher les provisions, mais le *Mang-Hao* manquant d'eau, dut abandonner la remorque, le 23 octobre, et les jonques partirent sous l'escorte de trente hommes du maréchal Ma, tandis que Dupuis redescendait à Hanoï sur le *Mang-Hao*.

A son arrivée, il apprit que des navires de guerre français de Saïgon étaient dans le Cua-Cam. C'était le *D'Estrées* portant la mission officielle, qui venait faire une enquête sur la réclamation de Dupuis, contre les Annamites. Le commissaire enquêteur était Francis Garnier. Que s'était-il passé à Saïgon?

CHAPITRE V

Expéditions Dupuis
1873 à 1880

Lorsque Millot arriva à Saïgon, il faut reconnaître que la réclamation de Dupuis se produisait dans un moment très difficile. Le 21 juin 1870, les massacres de Tien-Tsin, que nous raconterons plus loin, puis nos désastres de 1871, avaient singulièrement ébranlé en Extrême-Orient le crédit de la France, et en Annam, notre influence et notre autorité en avaient été gravement compromises. Le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Dupré, arrivé dans la colonie en 1871, aurait bien voulu profiter de l'occasion que lui fournissait la présence de Dupuis à Hanoï, pour rétablir notre prestige au Tonkin et en Annam, mais tout en plaidant la cause de Dupuis auprès des autorités annamites, il se crut obligé à reconnaître qu'il n'avait aucune mission officielle de son gouvernement. La première fois qu'il était remonté au Sze-Tchuan, la cour de Hué, pour lui barrer la route, avait mis en avant, que l'Annam étant vassal de la Chine, il devait être muni de passeports chinois, délivrés par le vice-roi de Canton, seul compétent pour traiter officiellement des affaires avec l'Annam.

Mais cette fois, il ne s'agissait pas de savoir s'il avait ou non une mission de son gouvernement: c'était un citoyen français en règle, sa mission lui ayant été donnée par le gouvernement chinois et ayant été notifiée par le vice-roi de Canton, aux autorités annamites; et le gouverneur de la Cochinchine n'avait qu'à faire respecter les droits d'un de ses nationaux, porteur des passeports réguliers, à lui donnés par les autorités compétentes. Mais le gouvernement de Paris était loin d'approuver les projets d'intervention du gouverneur de Saïgon au Tonkin, intervention que l'amiral jugeait nécessaire, pour ne pas sacrifier Dupuis, toujours à Hanoï, avec les soldats chinois que lui avait donnés le Fou-Tai du Sze-Tchuan. Pour gagner du temps, il imagina, sous prétexte de faire une enquête, d'envoyer au Tonkin le

(1) V. J. Dupuis, *Le Tonkin et l'intervention française.* « Francis Garnier et Philastre » Challamel 1898 (Bib. Nat. 8° LK10 369 bis).

commandant Francis Garnier, qui se trouvait alors en congé à Shanghaï, et il écrivit à Paris que, si le gouvernement annamite avait le courage et la force de contraindre Dupuis à déguerpir, il n'avait d'autre moyen pour s'éclairer, que celui d'une enquête faite sur les lieux; que si, dans le cas contraire, Dupuis refusait de se rendre à l'invitation qu'il lui avait transmise, d'avoir à se retirer, il n'avait aucun moyen de l'y contraindre, n'ayant au Tonkin aucune force capable de faire respecter sa décision, mais il ajoutait qu'il était prêt à assumer toute la responsabilité des conséquences que pouvait avoir l'envoi du commandant Garnier; qu'il ne demandait ni approbation ni renforts, sauf à être désavoué si les résultats obtenus n'étaient pas ceux qu'il croyait entrevoir.

La cour de Hué ayant insisté auprès de l'amiral Dupré, celui-ci lui répondit le 5 septembre, qu'il ne pouvait plus s'exposer à faire méconnaitre son autorité, en écrivant à Dupuis une seconde lettre, qui ne serait pas plus respectée que la première, qu'ayant une mission des autorités chinoises, mission officielle, il ne voyait pas d'autre moyen dans cette situation, que d'envoyer un officier accompagné de quelques hommes, à Hanoï, pour signifier à Dupuis l'ordre de se retirer et pour essayer de le faire exécuter de force, s'il refusait d'obéir de bonne grâce.

La cour de Hué essaya alors de susciter des ennemis à la France, en s'adressant à Canton, à Hong-Kong, à Pékin. Ce que l'amiral ayant appris, il déclara que pour éviter toute immixtion du dehors, il enverrait un officier au Tonkin, et que si cet officier était entravé dans sa mission par le gouvernement annamite, même indirectement, il rendrait celui-ci responsable, et qu'alors il faudrait renoncer à toute espérance de paix.

Le 11 octobre, le lieutenant de vaisseau Francis Garnier faisait route sur le *D'Estrées*, vers le Tonkin, emmenant avec lui la petite canonnière *L'Arc*, trente hommes d'infanterie de marine, commandés par le sous-lieutenant de Trentinian, et cinquante-six hommes d'équipage, y compris dix Annamites.

Dans une lettre au ministre de la marine, l'amiral annonce le départ de l'expédition. Monsieur Garnier avait pour instructions de s'établir solidement sur le point qu'il choisirait comme le plus convenable, pour remplir sa mission; de faire choix d'un port pouvant au besoin, plus tard, servir de base d'opérations; puis d'ouvrir une enquête sur les faits reprochés à Dupuis par le gouvernement annamite et sur ses réclamations. Il devra exiger, si c'est absolument nécessaire à la conclusion d'un traité, l'éloignement temporaire de Dupuis de la capitale du Tonkin, à moins toutefois que cette mesure ne soit contraire

à nos intérêts, à cause de l'influence que Dupuis pourrait avoir sur la population tonkinoise et la colonie chinoise.

Après une traversée très mouvementée, au cours de laquelle fut perdue la canonnière *l'Arc*, le 15 octobre, la petite expédition mouilla en rade de Tourane, où Garnier déposa un mandarin annamite, porteur pour la cour de Hué, d'une dépêche lui faisant savoir que l'amiral l'envoyait au Tonkin, pour examiner les plaintes annamites et les réclamations de Dupuis, pour essayer d'aplanir les difficultés existantes, et surtout pour arriver à conclure avec la cour de Hué, un traité ouvrant le Tonkin au commerce et plaçant ce royaume sous la protection de la France, qui garantirait son territoire; que cette dernière question n'admettait aucune discussion. Qu'en conséquence la cour de Hué était invitée à adjoindre au lieutenant Garnier deux mandarins, avec pleins pouvoirs, pour traiter ces questions au Tonkin; que Garnier avait l'ordre de demeurer à Hanoï, jusqu'à ce que l'affaire de la navigation du Fleuve Rouge fût réglée et aussi pour protéger les Annamites contre les troubles qui pourraient éclater dans le pays.

La réponse faite à Garnier fut que le roi était très content de sa venue, et qu'il envoyait trois mandarins pour l'accompagner au Tonkin.

Cependant le ministre de la marine était toujours opposé à toute expédition au Tonkin. Le 20 novembre, il lançait un nouveau télégramme pour confirmer ses ordres antérieurs et défendre à l'amiral d'y prendre pied.

Pendant ce temps, Francis Garnier remontait tranquillement de la mer à Hanoï. En y arrivant, la chaloupe de Garnier fit un salut d'un coup de canon, qui lui fut rendu par les deux canonnières de Dupuis, de neuf coups de canon chaque. Tous les soldats du Yun-Nan se trouvaient sur le rivage, en grande tenue, les étendards du Tao-Tai déployés, et au moment où Garnier descendit à terre, à la tête de ses officiers, les soldats du Yunnan formèrent la haie.

Je ne puis pas refaire en détail l'histoire des faits et gestes de Francis Garnier. Voici ce que dit le journal de Dupuis:

« Ultimatum de F. Garnier au grand maréchal. Cet ultimatum étant resté sans réponse satisfaisante, le lendemain matin 20 novembre à six heures, les canonnières, sous les ordres du commandant Balny, ouvrirent le feu, contre les portes de la citadelle, puis les colonnes d'assaut s'emparèrent des portes, et à sept heures du matin la citadelle était au pouvoir des Français. Les assaillants étaient au nombre de cent quatre-vingt, dont quatre-vingt-dix Français et quatre-

vingt-dix hommes de l'expédition Dupuis. Le maréchal annamite avait reçu une blessure au ventre, ayant voulu exciter ses soldats au combat. »

La prise de la citadelle de Hanoï eut un immense retentissement dans tout le pays. La population tonkinoise était en totalité favorable aux vainqueurs. La communauté cantonnaise était également avec nous. La prise de la citadelle était un coup terrible porté à la résistance; mais quelle que fut son importance, Hanoï n'était qu'un point isolé dans le Tonkin, et si les gouverneurs des autres provinces du Delta n'acceptaient pas l'ouverture du Tonkin, exigée par l'envoyé français et ne faisaient pas leur soumission, il n'y avait rien de définitif d'obtenu. Voilà pourquoi, Garnier donna l'ordre à l'*Espingole*, commandée par l'enseigne de vaisseau Balny d'Avricourt, d'appareiller pour descendre le fleuve, avec mission d'exiger des mandarins de Hung-Yien et de Phuly leur adhésion, pour ensuite se diriger sur Hai-Dzuong, capitale de la province du même nom.

Dès le 25 novembre, Balny avec l'*Espingole* et quinze soldats d'infanterie de marine commandés par le lieutenant de Trentinian, et accompagnés de Monsieur Harmand, se rendait à Phuly. Le 26 novembre les troupes avaient débarqué et s'emparaient de la citadelle. Balny invita le gouverneur à se rendre à son bord, lui rendre visite, le menaçant de bombarder la ville le lendemain, s'il n'obtempérait pas à son injonction.

Le gouverneur n'étant pas arrivé à quatre heures, il faisait tirer, par une pièce de 4, une dizaine de coups de canon qui atteignirent, avec précision, le pied des principales habitations, il obtint ainsi l'effet désiré et le gouverneur annonça sa visite pour le lendemain.

Mais il ne vint pas, et un fortin ayant assailli l'*Espingole* avec une bordée de coups de canon l'*Espingole* y répondit avec une pièce de 14, pendant que les troupes opéraient un débarquement. Le fortin fut enlevé et la citadelle emportée de haute lutte. Comme on n'était pas sûr de pouvoir la conserver, vu le manque de troupes, les fortifications furent détruites.

Cette ville était de très grande importance au point de vue commercial, et occupait une position stratégique importante. Francis Garnier ayant rappelé Balny, Trentinian resta pour garder la ville avec ses quinze hommes, bien certain, qu'avec l'appui de la population, manifestement sympathique, il pourrait tenir et apaiser la province.

Le 3 décembre Hautefeuille partait pour Ninh-Bing, avec sept Français, son interprète, et un pilote tonkinois, et le 5 il s'emparait

de la ville et de la citadelle. Les Français étaient reçus par la population avec des témoignages de joie et d'amitié.

C'est alors que les pavillons noirs, au-dessus de Hanoï, entrèrent en scène, et parurent autour des différentes villes occupées par nous, même autour de Hanoï. Un revirement s'était produit, et la cour de Hué, sans doute avec l'approbation du gouvernement central de Pékin, voyant les hésitations du gouvernement de Saïgon, avait acheté leur concours, pour s'opposer aux projets de la France.

Le 21 décembre ils se hasardèrent non loin des remparts et Francis Garnier partit aussitôt, pour les éloigner, avec douze hommes et le lieutenant Balny. Mais les brigands les voyant s'avancer, se cachèrent derrière des haies et des palissades, et tirèrent sur eux à bout portant. Garnier, Balny, un sergent-fourrier, un caporal-fourrier et un matelot furent tués; les corps furent laissés sur place, mais les têtes furent emportées au chef des pavillons noirs, Lieou-Yung-Fou.

Tout d'abord, la panique fut grande à la citadelle quand, le soir, on vit arriver les quelques soldats qui avaient pu s'échapper et dont sept ou huit étaient blessés.

Par suite de la mort de Francis Garnier, le commandement de la place revenait de droit à F. Bain, qui, une fois le premier moment d'émotion passé, reconnut que, bien que l'effet moral fût très pénible, au point de vue militaire, il n'y avait en somme que cinq hommes de moins. D'accord avec Dupuis, qui mit à sa disposition les hommes et les bâtiments dont il disposait, le lieutenant assura le commandement des troupes françaises. Les Tonkinois nous aidant et collaborant avec nous, la situation n'était pas changée.

Le 27 décembre arriva une lettre de Philastre, annonçant qu'il venait de Hué avec un ambassadeur et priant qu'on lui envoyât un vapeur pour se rendre à Saïgon.

Je copie ce qui suit dans le chapitre huitième du *Tonkin* par J. Dupuis.

« Monsieur Philastre, que nous rencontrons ici pour la première fois, était un inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine. Voici par quelle suite de circonstances, il fut amené à jouer un rôle dans les affaires du Tonkin.

« Au fur à mesure que Garnier s'emparait des citadelles, l'amiral Dupré, à Saïgon, pressait de plus en plus les ambassadeurs annamites de signer un traité. Il semblait qu'ils allaient y consentir, quand on s'aperçut que, comme par hasard, ils manquaient des pouvoirs nécessaires à cet effet. Il fut donc convenu, que l'un d'eux se rendrait à Hué, pour aller les chercher, et que pour appuyer sa demande, un

envoyé de l'amiral l'accompagnerait. Il fallait pour cela une personne sympathique aux Annamites. C'était tout trouvé: Philastre! bien connu dans la colonie par ses sentiments annamitophiles à l'excès. Dupuis a su plus tard, par un des familiers les plus intimes de l'amiral, Monsieur Macaire, agent principal des Messageries Maritimes en Extrême-Orient, et membre du conseil privé de la colonie, ce que l'amiral Dupré pensait de Philastre. Il le méprisait tellement, qu'il ne consentait pas à le recevoir, disait-il, dans les salons du gouvernement; mais Philastre était le seul dont il pût se servir pour berner la cour de Hué avec quelques chances de succès. Dans la bouche de tout autre, les protestations d'amitié de l'amiral seraient accueillies pour ce qu'elles valaient. Exprimées par Philastre, un si vieil ami et un ami si convaincu de l'Annam, elles avaient des chances d'être acceptées et peut-être accorderait-on aux ambassadeurs, les pouvoirs nécessaires pour signer le traité de Saïgon. »

Voici, toujours d'après Monsieur Macaire, la petite scène qui se passa en cette circonstance entre l'amiral et Philastre.

L'amiral fait venir Philastre, il le comble de protestations d'amitié, et lui explique qu'il faut qu'il se rende à Hué avec le second ambassadeur, afin de rassurer la cour sur ses intentions, et obtenir pour les deux envoyés des pleins pouvoirs, en vue de signer, après l'avoir conclu, un traité de paix avec l'Annam. Philastre refuse net: « Comment, dit-il, d'une main on envoie Garnier avec des soldats et des canons, on s'empare des citadelles, de l'autre, on me charge d'aller demander des pouvoirs pour conclure un traité de paix qui suppose la liberté d'action des gouvernements ». A ces mots l'amiral s'emporte, il ordonne. Philastre persiste dans son refus, se retire chez lui. Mais il ne tarde pas à recevoir un nouveau message, qui lui apporte des excuses et lui demande un second entretien. Lorsque Philastre se trouve en présence de l'amiral, celui-ci lui met sous les yeux toute la correspondance et les dépêches de la métropole, qui lui interdisent formellement d'intervenir au Tonkin, puis il ajoute « Je ne suis pour rien dans les événements qui se déroulent sur le Fleuve Rouge. Garnier a outrepassé ses pouvoirs. Je ne l'ai jamais autorisé à employer la force, il m'a perdu et vous seul, pouvez être mon sauveur ».

Cette fois Philastre se laisse convaincre: la démarche d'ailleurs de l'amiral n'était pas sans le flatter. Il se fit même un devoir de cette mission périlleuse et difficile, car la cour de Hué était exaspérée et singulièrement prévenue contre Saïgon.

Philastre enfin, bien convaincu que l'amiral n'avait jamais songé à prendre le Tonkin, s'embarqua donc le 10 décembre au matin, à bord de l'*Antilope* avec le deuxième ambassadeur Ngun-Van-Tuong

pour se rendre à Hué, et seulement à Hué. Il y fut très mal reçu: « Vous êtes un traître », lui dit-on, « vous venez pour nous tromper, en voulant nous faire accroire que l'amiral est notre ami ». Il protesta avec la dernière énergie, disant que lui-même avait vu de ses yeux les dépêches du gouvernement français, interdisant formellement à l'amiral d'envoyer une expédition au Tonkin, que Garnier avait désobéi au gouverneur, et que lui, Philastre, n'aurait jamais accepté la mission de venir à Hué, dans les circonstances actuelles, s'il n'avait pas eu la preuve, et s'il n'avait pas acquis la conviction absolue que l'amiral avait été indignement trompé. Il ajouta que les sentiments de l'amiral vis-à-vis de la noble cour étaient toujours les mêmes, et qu'il était bien fâcheux que le traité entre les deux pays ne fût pas signé, parce qu'alors, la France protégerait le territoire annamite et le garderait de pareilles aventures.

« Puisque l'amiral ne demande que son traité, répartirent-ils, nous sommes prêts à le lui signer des deux mains, mais nous ne pouvons pas signer un traité de paix et d'amitié, pendant qu'on nous fait la guerre au Tonkin. Si nous donnons les pouvoirs que réclame l'amiral pour nos ambassadeurs, Garnier aura le temps de prendre tout le pays, pendant que ceux-ci se rendront à Saïgon, et alors, à quoi servira le traité? »

Voilà comment Philastre partit pour le Tonkin, envoyé par la cour de Hué, et y arriva le 24 décembre, trois jours après la mort de Garnier.

Peu après, arrivait à Cua-Cam, Estrad du Cosquer, commandant du *Decrès*, officier supérieur qui, comme Bain, était capitaine de frégate, mais plus ancien que lui en grade, et qui prit alors le commandement de l'expédition, aux lieu et place du commandant Garnier. Il écrivit à la date du 24 décembre et à celles du 26 et 27, des lettres à Esmez, Bain, et de Trentinian, dans lesquelles il leur annonçait que les pouvoirs politiques allaient tomber entre les mains de Philastre; dans celle à Bain, qu'il allait recevoir à Hai-Dzuong, Philastre, le deuxième ambassadeur annamite et Balézeau lieutenant de vaisseau, qu'il venait de nommer commandant du corps expéditionnaire.

Le 28 décembre, par une lettre datée de Hai-Dzuong, Philastre donne l'ordre d'évacuer toutes les villes occupées par les Français et de faire rentrer les troupes à Hanoï.

Le 30 décembre, des Chinois de nos amis arrivent de Son-Tay, la nuit à Hanoï, et racontent qu'à Hong-Hoa, on a promené, dans des paniers, le 23 décembre les têtes des cinq Français tués lors de l'attaque de la citadelle.

Le 31 décembre nos navires de guerre brûlent des jonques qui

étaient venues de différents ports de la Chine chargées de riz. Qu'est-ce que tous ces gens? avait demandé le commandant, par l'intermédiaire de Philastre. L'ambassadeur annamite, saisissant l'occasion qui se présentait, de nous brouiller avec la population, avait répondu que c'étaient des pirates. Trente-sept des malheureux, pris à terre furent pendus, les jonques au nombre de vingt-sept, qui contenaient du riz, de l'opium et de la soie achetée au Tonkin, furent prises et brûlées. Ces malheureux étaient venus sur la proclamation du commandant Garnier déclarant le commerce et la navigation libres au Tonkin. Le 3 janvier 1874, Philastre fait évacuer la garnison de Hai-Dzuong, et la ville est purement et simplement remise entre les mains des Annamites.

Il est à remarquer que Philastre prend la qualité de chef politique au Tonkin, en remplacement de Francis Garnier, avec Balézeau comme chef militaire. Tous les deux tiennent leurs pouvoirs du commandant du *Decrès*, Testard du Cosquer. Philastre n'avait aucune mission de l'amiral pour aller au Tonkin et il n'y était venu qu'à la prière des mandarins de Hué.

Mothy dit à Dupuis, que Philastre s'est emporté, parce que les Français n'ont pas encore évacué les villes du Delta. Il ordonne de les rendre toutes, et de rallier toutes les troupes à Hanoï. Il traite Francis Garnier de forban et de pirate.

Le 4 janvier, les villes de Nam-Dinh, Ninh-Binh et Phuly doivent être remises aux Annamites qui ont demandé le temps d'y faire venir des soldats des villes du sud.

Le 7 janvier, Dupuis a vu Philastre qui n'a aucune instruction de l'amiral en ce qui le concerne.

Le 9 janvier, on parle de représailles terribles, dont les mandarins de Hué menacent les partisans des Français.

Le 10 janvier, une proclamation insolente pour les Français et surtout pour la mémoire de Francis Garnier a été affichée à Hanoï, pour faire savoir que la citadelle sera rendue le 13 aux autorités annamites. Grand mécontentement parmi les Tonkinois et les Chinois qui font craindre de grands malheurs. Monseigneur Pugenier dit qu'il a perdu son autorité auprès de ses chrétiens, et qu'il n'ose plus se montrer à eux.

Le 11 janvier, la proclamation faite hier au nom de l'ambassadeur annamite et de Philastre dit:

« Qu'il a été envoyé un nommé Garnier au Tonkin, pour les
« affaires du commerce, mais que ne comprenant rien aux affaires, il a
« mis le désordre dans le pays, en s'emparant de quatre citadelles.
« C'est pourquoi l'envoyé Nguen-Van-Tuong et Philastre sont venus

« pour rétablir l'ordre compromis; l'Annam et la France étant deux
« pays amis depuis longtemps, ils se doivent aide et protection. »

Un chrétien riche et puissant, mêlé à la dernière insurrection du Tonkin, peut réunir vingt mille hommes dans deux provinces. Il demande que faire, dans la situation présente? Réponse: Attendre les ordres du gouverneur de la province.

Le 12 janvier, des affiches portant le nom de Balézeau, annoncent le retrait de tous les décrets signés par Francis Garnier.

Le 14 janvier, Dupuis a vu Monseigneur Pugenier, qui est dans la plus grande tristesse. Il a reçu des nouvelles de sa mission, par un prêtre annamite venu de Nam-Dinh. On lui a dit, qu'aussitôt le départ du *Mang-Hoa* et de la garnison française, on s'est mis à démolir et à incendier les maisons des chrétiens qui avaient pris le parti des Français. Ce sont les lettrés, aidés des soldats qui viennent d'arriver pour prendre possession des villes, qui commettent ces actes de brigandage. Trois grands villages auprès de Nam-Dinh ont déjà été saccagés. On dit qu'on a décapité, dans la citadelle, un certain nombre de miliciens qui avaient aidé Garnier.

Un instant après, Monseigneur Pugenier reçoit des nouvelles des environs de Ki-Se sa résidence. De ce côté aussi, on a brûlé plusieurs villages et tué beaucoup de monde. On compte déjà plus de trente villages brûlés, dans son vicariat. Il s'attend à tout, puisque Philastre est d'avis que ce sont de justes représailles, « Qu'avaient-ils à prendre le parti de Garnier contre les mandarins? » a-t-il dit.

Monseigneur Pugenier ne parle que de ses chrétiens, mais tout ceux qui ont prêté leur concours aux Français, chrétiens ou non, sont traités de la même façon.

Le 15 janvier, Dupuis est allé voir Monseigneur Pugenier. Il y a eu à l'intérieur, plus de cinquante villages brûlés, quatre à cinq cents chrétiens tués, y compris trois prêtres indigènes et trente catéchistes. Plus de mille chrétiens sont en fuite, ne sachant où se réfugier. Comme Monseigneur Pugenier faisait ce récit, Balézeau est entré. L'évêque lui a tout dit, les larmes aux yeux. Celui-ci lui a répondu, que ce qui arrive n'est pas la faute des mandarins, qui font au contraire tout ce qu'ils doivent, pour remédier au mal, mais ce sont des représailles contre les chrétiens, pour ce qu'ils ont fait pendant l'occupation française. En entendant ce langage, Monseigneur Pugenier est devenu rouge d'indignation.

— J'ai rarement vu, dit Dupuis, un spectacle plus navrant, que celui de cet homme d'épée, insensible aux paroles de cet évêque, qui lui représentait la désolation de ce malheureux pays, et tenant au prélat un langage, qui lui faisait monter le rouge au front.

Le 19 janvier, Dupuis a eu une vive discussion avec Philastre, qui lui a dit qu'il proposait à l'amiral l'évacuation même de Hanoï, pour ne pas trop humilier les mandarins, aux yeux de leur peuple. Ceux-ci sont tout prêts à signer un traité tel qu'il le désire, mais il faut mettre les choses dans l'état où elles étaient avant l'arrivée de Garnier. Il lui dit en colère, que, lui et Garnier, s'étaient comportés en forbans. Il propose à l'amiral de ne laisser qu'une escorte de quinze hommes au résident, qui demeurera dans la ville marchande, près du fleuve, en attendant la conclusion du traité, qui doit être signé à Saïgon, dans quinze ou vingt jours. Deux sous-préfets, nommés par Garnier, qui attendaient leurs successeurs, pour leur remettre leurs services, ont été assassinés avec leurs familles.

Le 20 janvier, Dupuis conseille à Monseigneur Pugenier de partir pour Saïgon, afin d'empêcher l'amiral de suivre les conseils de Philastre, qui déshonorent le nom français au Tonkin. Il trouve Monseigneur Pugenier accablé par la douleur, il vient de recevoir des nouvelles de l'intérieur, qui sont de plus en plus désolantes. Il dit qu'il lui est impossible de quitter ses chrétiens, qu'on l'accuserait d'abandonner, après les avoir compromis.

Lorsque Garnier fit un appel à la population du Tonkin, lui promettant, en retour, la protection de la France, un grand nombre de chrétiens étaient venus le trouver, pour lui demander s'ils pouvaient, sans danger, prêter leur concours à Garnier, et l'évêque français, sans les engager autrement, leur avait répondu qu'ils n'avaient rien à craindre, en entrant au service de Garnier, puisque derrière Garnier, il y avait la France. On conçoit maintenant la situation délicate de l'évêque, vis-à-vis des Tonkinois, que l'on pourchasse aujourd'hui partout, comme des bêtes fauves, et l'idée que le peuple doit se faire de la France, qui, par la bouche de ses représentants, l'assure de sa protection, et l'abandonne ensuite, après l'avoir compromis.

Une convention, pour laquelle l'amiral Dupré avait tout sacrifié, fut signée le 6 février 1874 par Philastre et le deuxième ambassadeur, Nguen-Van-Tuong. L'article quatorze était ainsi conçu: « Le certain Dupuis, ainsi que les Français et les Chinois qui l'accompagnent, quitteront la ville de Hanoï, avant les troupes françaises, et se rendront à Hai-Phong, conduits par un officier français; ils attendront là, que le fleuve soit ouvert au commerce. Le navire de Dupuis le *Hong-Kiang* qui cale trop d'eau pour descendre le fleuve, demeurera provisoirement à Hanoï sous la garde du résident. Si Dupuis veut quitter le Tonkin et se rendre au Yun-Nan, en remontant le fleuve par Hung-Hoa, il priera le résident de demander pour lui l'autorisation de Hanoï, déclarant, au préalable, le nombre de ses navires et des personnes qui les montent. Ces gens, tant Européens que Chinois ne devraient pas être plus de soixante-cinq, sans compter les Annamites qui seront employés à ramer. Le nombre des bateaux ne devra pas dépasser dix. Dans ces conditions, les mandarins de Hanoï délivreront un passe-port, pour les pays soumis à l'Annam. Dans les lieux occupés par les rebelles, où il n'y a pas de troupes annamites, Dupuis se tirera d'affaire comme il pourra. Il n'aura de munitions de guerre que pour sa défense personnelle, et ne devra pas en vendre ou en donner, à qui que ce soit sur le territoire annamite. La quantité de ses munitions sera fixée par le résident, de concert avec les mandarins de Hanoï. Une fois arrivé au Yun-Nan, Dupuis ne reviendra plus au Tonkin, avant l'ouverture du fleuve au commerce. Si, au lieu d'aller au Yun-Nan il se fixait dans quelque endroit, appartenant au royaume annamite, sans en avoir l'autorisation, les Français s'engagent à aller l'en chasser et si c'est nécessaire ils requéreront le gouvernement annamite, qui, de son côté, enverra des soldats ».

On croit rêver, en lisant ce qui précède. Les Français s'engagent à combattre un de leurs nationaux des plus honorables, venu, avec les passeports des autorités chinoises, chargées des rapports avec l'Annam, leur vassal.

Les citadelles rendues aux Annamites, Francis Garnier traité de forban et désavoué, nos partisans livrés sans défense à la haine de leurs persécuteurs, des centaines de villages brûlés, des milliers de nos partisans massacrés, l'expédition de Dupuis séquestrée et gardée par des canons français, mis à la disposition des Annamites, telle est l'œuvre accomplie par Philastre, pendant les quelques semaines qu'il passa au Tonkin: de l'œuvre accomplie par les Français, il ne restait plus rien à détruire. Philastre pouvait reprendre, sans regrets, le chemin de Saïgon. C'est ce qu'il fit le 16 février 1874.

Dupuis a cherché à expliquer sa conduite à l'amiral Dupré. En envoyant à Hué Philastre, il n'avait pas d'autre but que d'obtenir du gouvernement annamite des pleins pouvoirs pour les ambassadeurs, qui devaient signer le traité avec lui.

La politique suivie au Tonkin par Garnier, avait été arrêtée, d'un commun accord, entre l'amiral et son envoyé. En apprenant la mort de Garnier, l'amiral Dupré avait à ce point perdu la tête qu'il rédigea, pour le ministère de la marine, un télégramme d'où on aurait pu conclure que tout était perdu. Ce télégramme fut heureusement retenu par Monsieur de Montjon, directeur de l'Intérieur.

L'amiral, qui avait agi, on s'en souvient, contrairement aux instructions formelles du ministère, responsable de la mort du chef de l'expédition, se voyait déjà rappelé en France, traduit en conseil de guerre, et il n'avait qu'un moyen de parer le coup: désavouer

Garnier. C'est ce qu'il s'empressa de faire, en laissant Philastre prendre le contre-pied de sa politique et détruire son œuvre.

Le 6 mars, la malle venue de France est arrivée, à cinq heures, à Saïgon. A bord se trouvait l'amiral Krantz, venu pour remplacer Dupré, rappelé, disait-on, à cause des événements du Tonkin.

Le 15 mars 1874, Dupuis apprend que le traité sera signé le soir même, à cinq heures, en présence du conseil privé: l'amiral a été obligé de faire de nombreuses concessions afin d'avoir son traité pour le départ de la malle, car il ne peut pas rester plus longtemps à Saïgon, où son successeur est arrivé depuis huit jours. A cinq heures trente, le canon gronde pour annoncer la signature du traité.

Le 16 mars, la malle partait, emportant l'amiral et son traité.

Que nous donnait ce traité, que nous n'eussions déjà? Rien. Il nous reconnaissait la légitime possession des trois provinces Vinh-Long, Chan-Doc et Ha-Tien; mais ces trois provinces avaient été annexées en 1867 par l'amiral de la Grandière, et les raisons qui avaient motivé cette annexion n'avaient jamais été discutées que par le gouvernement annamite. Le traité du 15 mars 1874 ne fait donc qu'enregistrer un fait accompli.

La liberté religieuse, le traité de 1862 l'avait proclamée.

L'ouverture des trois ports au commerce, le traité de 1862 en offrait autant.

La liberté de passage sur le Fleuve Rouge, pour se rendre au Yun-Nan, ce serait là le seul avantage du traité. Malheureusement, tout ce qui a suivi prouvera que jamais le Fleuve Rouge ne fut plus fermé que depuis qu'il fut déclaré ouvert de droit.

En compensation de ces avantages illusoires, nous faisions à Sa Majesté le roi d'Annam le don gratuit de:

Cinq bâtiments à vapeur (navires de guerre);

Cent canons approvisionnés à cent coups par pièce;

Mille fusils à tabatière et cinq cent mille cartouches.

Nous nous engagions à fournir aux Annamites des officiers instructeurs, des ingénieurs, des chefs d'ateliers, des professeurs, etc., etc., et nous leur faisions remise de tout ce qui restait dû de l'ancienne indemnité de guerre, prenant à payer par nous ce qui restait dû à l'Espagne.

Quant à indemniser Dupuis, il n'en était question nulle part. D'après les conventions passées par Philastre, Rheinart, résident de France au Tonkin, restait à Hanoï avec une escorte de quarante hommes.

Ayant mandé le commissaire royal pour conférer avec lui, celui-ci se présenta à la tête de cinq mille hommes; leur attitude était des plus insolentes, et les quarante hommes de Rheinart durent essuyer

toutes les injustices et les provocations, sans avoir le droit d'y répondre.

Rheinart, ayant fait remonter à Hanoï l'expédition Dupuis, et cent hommes pour assurer sa sécurité, le 13 mai, Testard du Cosquer apporta l'ordre de faire immédiatement évacuer Hanoï, et il ajoutait que, si les cent hommes de Rheinart n'évacuaient pas immédiatement, il en enverrait deux cents pour les faire descendre de force.

En conséquence, le 19 mai, Rheinart quittait le Tonkin, en remettant au chef de bataillon Dujardin la direction et le commandement supérieur.

Le 1er décembre, l'amiral Krantz, gouverneur intérimaire, remit le gouvernement de la Cochinchine à l'amiral Victor Duperré.

Tout ce qu'il put faire, fut de signer, le 31 août précédent, le traité de commerce, que l'amiral Dupré n'avait pas eu le temps de signer, avant son départ, bien que l'ayant préparé. Ce traité de commerce, s'il était exécuté, devait enfin ouvrir le Tonkin.

L'article premier était ainsi conçu:

« Conformément à l'article II du traité du 15 mars, le roi d'Annam ouvre au commerce étranger, sans distinction de pavillon et de nationalité, ses ports de Thin-Hai (Tourane) dans la province de Binh-Dinh, de Ninh-Haï (Hai-Dzuong) dans la province de Hai-Dzuong, la ville de Hanoï et le fleuve Nhi-Ha (Fleuve Rouge) depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise.

Le 24 avril 1875, le *Duchaffaut* et l'*Antilope* sont arrivés à Saïgon revenant de Hué. Le traité est ratifié depuis le 13.

Pour en assurer l'exécution, Rheinart fut nommé notre représentant à Hué, Turc, consul provisoire à Hai-Phong, et Kergaradec, à Hanoï.

A peine arrivé à son poste, Rheinart écrivait que, malgré le traité d'amitié qui unissait les deux pays, sa position était intenable, et que si on ne lui envoyait pas une escorte pour le faire respecter, il serait obligé d'abandonner son poste. L'escorte ne lui ayant pas été accordée, il dut regagner Saïgon.

L'amiral Duperré se déclarait tout de même optimiste, bien qu'il eût reçu de Monseigneur Pugenier la touchante lettre qui suit:

Saïgon 10 décembre 1874.

« Amiral, je repars pour ma mission, la mort dans l'âme, avec le regret de ne pouvoir apporter à mes chrétiens la consolation que la France compatit à leurs malheurs. Au lieu d'une assurance qu'elle leur fera rendre justice, je n'aurai qu'à leur annoncer cette triste nouvelle: « Il n'y a plus d'espoir pour la réparation des faits accom-

plis ». J'aurai la honte d'entendre désormais reprocher à mon pays: les Français nous ont compromis; ils ont été la cause du massacre de nos frères, de l'incendie de nos maisons, de notre ruine complète, ils n'ont rien fait pour empêcher nos malheurs; au lieu de nous protéger, de nous soutenir, ils nous ont fait passer pour des rebelles auprès de notre gouvernement. Les services que nous avons rendus nous ont été imputés à crime. Parce que nous sommes faibles, et que nous ne pouvons pas nous faire craindre, on refuse de nous entendre. Ceux qui voulaient plaider notre cause n'ont pas été écoutés; ceux qui devaient nous rendre justice, nous reprochent aujourd'hui d'avoir aimé la France, d'avoir prêté aide et assistance à ses soldats, quand ils se trouvaient dans une situation critique. Oui, amiral, j'entendrai ces reproches faits à mon pays, et il me sera pénible de ne pas pouvoir y répondre, parce qu'ils ne sont que trop justes. Je me contenterai de baisser la tête et de rougir pour la France. On s'est efforcé de nous trouver coupables, et on a réussi devant l'opinion, à nous faire passer pour tels, afin d'avoir un prétexte pour nous rendre responsables de nos malheurs et nous abandonner. Ceux-là qui nous accusent, sont les seuls responsables. Vous le savez, amiral, ils n'ont pas voulu prendre en main notre cause, de peur de nuire à leur politique, et à de prétendus intérêts.

« Je proteste, autant qu'il m'est possible, contre les calomnies qu'on a inventées sur mon compte, et contre l'abandon dans lequel on délaisse mes chrétiens.

« Recevez, Monsieur l'Amiral, etc...

PAUL, évêque de Mauricastre,
vicaire apostolique. »

Quel homme de cœur n'aurait pas été apitoyé?

Quant aux hommes de l'expédition Dupuis, placés, sans défense et sans nourriture, entre la mer et l'ennemi, circonvenus par le consul, avec des promesses d'argent, on obtint d'eux une déclaration portant qu'ils étaient abandonnés. Le conseil, prenant alors des mesures d'office, saisit le matériel et les navires, les hypothéqua et distribua quelques piastres aux hommes de l'expédition; puisqu'on se déclarait impuissant à les protéger, encore aurait-il fallu laisser à Dupuis le soin de les protéger lui-même.

Le malheureux, dépouillé de ses biens, abandonné par son personnel qui avait laissé ainsi faire la saisie des navires, et à bout de forces, se fit, le 1er novembre, porter à bord d'un bateau en partance pour la Cochinchine.

Il était totalement ruiné, et les gens honorables qui lui avaient

fait crédit, nationaux chinois et mandarins du Yun-Nan, perdaient tout ce qu'ils lui avaient confié.

Par une lettre du 10 janvier 1875, l'amiral Duperré faisait savoir à Dupuis, qui avait recours à lui, et ce, par la plume de son chef de cabinet:

« Que le consul de France n'avait agi que par ses ordres formels, « et que c'était donc à lui-même que s'adressaient ses critiques et ses « protestations », et il ajoutait que « ces protestations étaient « conçues dans des termes tels qu'il lui serait impossible, si le même « fait se reproduisait, de ne pas réunir le conseil privé pour lui « soumettre l'examen de ces procédés, et le consulter sur les mesures « à prendre. »

Conclusion. Quinze mois après la signature de notre traité de paix et d'amitié, la Chine fut officiellement priée de venir au secours de son vassal l'Annam, et de l'aider à se débarrasser des Français, ainsi qu'en fait foi une lettre du 15 juin 1875, écrite par le prince Kong, président du Tsong-Li-Yamen, au comte de Rochechouart, notre chargé d'affaires.

Quant à Dupuis, rebuté partout où il s'adressait, il prit le parti de faire déposer le 17 juillet 1876, sur le bureau de la Chambre, une pétition, dans laquelle il priait les députés d'ordonner une enquête, à l'effet d'établir, tant par titres que par témoins, les faits et griefs articulés par lui, à la charge de la marine française.

Le résultat, si désiré par lui, et si impatiemment attendu, finit par arriver, et le 24 février 1881, la Chambre adopta les conclusions de Monsieur Bouchet, rapporteur de la commission, qui démontrait la justice de ses prétentions et concluait ainsi:

A l'égard du gouvernement annamite,

Droit à une indemnité, reconnue par les agents français, pour refus d'optempérer aux ordres régulièrement donnés par l'autorité supérieure du vice-roi de Canton, sévices de toutes natures, attaques à main armée, le tout ayant occasionné des retards, qui ont fait échouer l'expédition commerciale de Dupuis.

A l'égard de l'administration coloniale,

Droit à une indemnité, pour expulsion violente du Tonkin, d'une expédition commerciale, entreprise avec l'agrément et le concours plusieurs fois affirmé de l'administration.

Séquestre de cette expédition, pendant vingt mois. Refus de la libérer, après les traités facilités par cette expédition même. Par ces causes, ruine absolue du pétitionnaire. Impossibilité pour lui de

se libérer des dettes considérables qu'il avait contractées en vue de ses opérations de négoce, sur les assurances données par le gouvernement colonial, et impossibilité également pour lui de retourner en Chine auprès des mandarins, qui peuvent croire avoir été abusés par lui.

Par décret du 5 juillet 1877 le contre-amiral Duperré avait été remplacé dans ses fonctions de gouverneur de la Cochinchine par le contre-amiral Lafont, qui parait s'être rendu compte de la situation avec une grande justice.

Dans une lettre de lui à l'amiral Pothuau, Ministre de la Marine et des Colonies, datée du 21 mars 1878, il lui signale que nos relations avec la cour de Hué sont loin d'être cordiales; qu'à tout propos on nous donne des preuves de la mauvaise volonté la plus évidente. La moindre affaire donne lieu à des discussions sans fin, et une parole donnée un jour, est impudemment démentie le lendemain. La cour de Hué ne professe pour nous que des sentiments de haine profonde, et n'est retenue dans leur manifestation active que par la crainte et le souvenir des désastres éprouvés de 1858 à 1863. Ces appréciations si justes furent corroborées par un télégramme de lui, en date du 21 octobre 1878. Il avait reçu du consul de Hai-Phong une dépêche, signalant que sept mille pillards chinois étaient entrés dans les provinces frontières du Tonkin, que l'autorité annamite demandait du secours et qu'il allait faire partir une compagnie d'infanterie de marine, cent hommes, pour lutter contre sept mille, d'autres disent dix mille.

Mais ce que l'amiral ne disait pas dans son télégramme du 21 octobre, parce qu'il ne le savait pas, c'est que Tu-Duc, en même temps qu'il nous priait de venir à son aide, requérait le même service de son seigneur suzerain, l'empereur de la Chine, en la personne du vice-roi des deux Kouang. C'était une violation du traité de 1874.

Et ce fut tout un corps d'armée que le vice-roi envoya au Tonkin, au lieu d'une compagnie de cent hommes!

Le dit corps d'armée fut d'ailleurs battu à plate couture par les pirates!

Par décret présidentiel du 13 mai 1879, le contre-amiral Lafont fut remplacé lui-même, sur son désir disent les actes officiels, par Monsieur le Myre de Villers.

Dans les instructions remises à ce dernier par l'amiral Jauréguiberry, devenu ministre de la marine, instructions en date du 1er octobre 1879, il est dit:

Qu'il a appelé particulièrement l'attention de ce haut fonction-

naire, sur notre situation équivoque au Tonkin, et sur les moyens d'apporter un remède sérieux à un état de choses qui menace de devenir aussi compromettant pour nos intérêts que pour la dignité de la France.

Comme on devait s'y attendre, le nouveau gouverneur, instruit par l'étude des faits, éclairé par les rapports des consuls et par les événements dont ce pays est actuellement le théâtre, insista vivement pour qu'une solution prompte et efficace vînt mettre un terme à des difficultés sans cesse renaissantes. Ainsi que ses prédécesseurs, et en particulier l'amiral Lafont, il résume la question par le dilemme suivant: « Ou établir franchement et nettement notre protectorat sur le Tonkin, ou réduire notre action à de simples institutions consulaires ».

« On ne saurait se le dissimuler, cette affaire ne présente pas une troisième issue et les mesures dilatoires, et les atermoiements, opposés jusqu'ici aux embarras qu'elle a suscités, font évidemment ressortir la nécessité d'une conduite nette et catégorique.

« De plus, l'empereur Tu-Duc fait aujourd'hui tous ses efforts pour rétablir au Tonkin son autorité menacée, sans avoir recours à notre intervention, quoi qu'il soit stipulé, dans la convention de 1874; certains gouvernements cherchent à lier avec la cour de Hué des relations directes, bien que la dite convention nous ait rendus les intermédiaires obligés des rapports de ce pays avec les autres puissances. Les clauses essentielles du traité sont donc contestées, ou compromises dans leur application; l'impuissance de cet acte à procurer les profits qu'on était en droit d'en attendre, est péremptoirement démontrée. Je n'entrevois donc, pour ma part, qu'un moyen d'arriver au résultat dont il s'agit. La prolongation des désordres dans le Tonkin rend illusoire pour nous le seul avantage commercial résultant du traité et le Song-Koi qui devait s'ouvrir à tous les pavillons, est devenu inaccessible, par suite de la présence sur ses bords, des bandes au pavillon noir ou jaune. L'Annam porte la responsabilité de cette situation, puisqu'il s'est engagé à maintenir libre l'accès du fleuve! On pourrait le mettre catégoriquement en mesure d'exécuter cette clause du traité dans un délai donné, et au cas où son impuissance à le faire serait démontrée, nous lui signifierions notre intention d'agir directement dans ce sens, et de purger ce pays des bandes de pillards dont il est infesté.

« Une expédition sera alors nécessaire et, d'après les renseignements qui me sont fournis, elle exigerait, non seulement pour conquérir le Tonkin, mais pour le maintenir pendant quelques années:

« Trois mille hommes de troupes annamites,

« Douze canonnières ou avisos.

« A l'aide de ces moyens d'action, le but serait probablement atteint, et ce pays qui gémit sous un joug intolérable, nous aidera, il faut l'espérer, à le débarrasser des oppresseurs annamites et chinois qui l'exploitent ».

De son côté, Monsieur Le Myre de Villers, arrivé en Indochine depuis huit mois, appréciait ainsi la situation:

« L'année qui vient de s'écouler n'aura guère vu que décroître « notre situation au Tonkin. Dans cet ordre d'idées, je mentionnerai « le coup porté à notre crédit par la présence des troupes chinoises, « et par la passivité avec laquelle on nous a vus accepter cette « intervention étrangère, sur un sol placé, dans une certaine mesure, « sous notre protectorat. Ly-Yong-Choi pris, l'occupation persiste; « et l'armée régulière du Céleste Empire continue à camper, à « quelques étapes de nos garnisons. Les irréguliers et les drapeaux « noirs restent établis sur le Fleuve Rouge, où ils arrêtent le commerce, « au grand détriment de nos concessions et au mépris des traités. La « piraterie désole les côtes de l'Annam, et les jonques de guerre « chinoises promènent leur pavillon et procèdent à des exécutions « sommaires, sur mer et sur terre, en l'absence de nos croiseurs. Le « riz continue à sortir en contrebande avec la complicité des man- « darins, tandis que l'exportation reste interdite dans les ports « ouverts. Le commerce étranger dans ces ports, ruinés par la crise « des riz, se débat au milieu des plus graves difficultés; les procès « naissent et ne peuvent être conciliés, nos consuls sont obligés « d'avouer leur impuissance, en fait de juridiction, et le jour approche « où les plaideurs à la recherche d'un tribunal, s'adresseront à « leurs gouvernements respectifs, pour obtenir la distribution d'une « justice quelconque. »

D'un autre côté, la Chine prenait position, et « du moment qu'on fermait les yeux sur l'envoi d'une ambassade annamite à Pékin, — écrivait Monsieur Patenôtre, le 25 février 1879 — on devait s'attendre qu'à la première occasion, le gouvernement impérial s'ingérât d'une manière plus ou moins directe dans les affaires du Tonkin ».

Il ajoutait: « Si nous avons commis la faute de ne point nous charger nous-mêmes du rétablissement de l'ordre au Tonkin, et si nous avons perdu l'occasion d'affirmer hautement les droits que nous tenions de l'article 2, c'est, ce me semble, une raison pour nous de veiller à ce que le territoire annamite ne soit plus violé à l'avenir ».

C'est ce qui arriva bientôt.

Dans les premiers mois de 1880, Tu-Duc faisait humblement demander à l'empereur de Chine à quelle époque il lui plairait de recevoir le tribut de son hommage. Il était d'une nécessité absolue d'apporter un prompt remède à une situation qui allait s'aggravant de jour en jour. L'ambassade partit, mais, chose singulière, le gouvernement français ne l'apprit que quand elle eut passé la frontière, par une lettre du ministre de France à Pékin, Monsieur Bourée.

Le 10 novembre 1881, Monsieur Le Myre de Villers faisait savoir au ministre de la marine, que deux voyageurs français, Monsieur Courtin et Monsieur Villeroi, munis de passeports réguliers pour aller au Yun-Nan en qualité de savants, avaient bientôt dû s'arrêter et se retirer devant l'attitude menaçante des Chinois. Abandonnés par leurs bateliers, et non protégés par les autorités annamites, ils durent rétrograder jusqu'au confluent de la Rivière Noire, où ils se trouvaient aux dernières nouvelles.

Voilà où en était la situation en Indo-Chine, quand nous eûmes à nous en ocuper à Pékin.

CHAPITRE VI

Massacres de Tien-Tsin
21 juin 1870

Si tout le monde connait la guerre, si malheureusement déclarée par l'empereur Napoléon à l'Allemagne, en juillet 1870, et les désastreuses conséquences qu'elle a eues pour nous, par contre, fort peu de personnes ont eu connaissance et se sont souvenues des massacres de Tien-Tsin, survenus le 21 juin de la même année.

Depuis longtemps les passions populaires, sans doute entretenues par une partie des mandarins, étaient surexcitées contre les étrangers en général, et contre les missionnaires en particulier. De grosses difficultés étaient sans cesse suscitées pour le règlement des multiples affaires, qui surgissaient fréquemment dans les provinces, et qui mettaient en cause la responsabilité des autorités locales ou provinciales.

Notamment, en février 1868, dans la province du Tchi-Li, le Père Leboucq avait failli être tué par des rebelles, et, quelque temps après, par des soldats impériaux. Tchong-Heou avait fait alors une proclamation énergique; ce qui n'empêcha pas que l'établissement des missionnaires à Kouang-Ping-Fou fût saccagé le 19 mai 1869. A la demande de la légation de France, Tseng-Kouo-Fou avait envoyé un fonctionnaire chargé de punir les coupables dont le principal était un bachelier militaire, du nom de Wei-Tchang-Ping, qui fut arrêté, dégradé, obligé de replacer une croix, à la place de celle qu'il avait fait abattre, et de payer une amende de cent taels d'argent.

Dès le commencement de l'année 1870, de sinistres rumeurs couraient à Tien-Tsin, où on parlait de nombreux enlèvements d'enfants. On racontait que trente ou quarante cadavres d'enfants avaient été trouvés dans les cimetières de la rive gauche, et que leurs yeux et leurs cœurs avaient été enlevés, pour faire des médecines; et on rapprochait ces meurtres de la réception par les sœurs, des enfants recueillis par la Sainte-Enfance.

Le 19 juin, le docteur anglais Frazer avait été attaqué par la

populace, dans la ville indigène de Tien-Tsin, et n'avait pu lui échapper que grâce à la vitesse de son cheval.

Notre consul, Monsieur Fontanier, qui n'avait pas compris tout d'abord la gravité de la situation, écrivit, le 21 juin, au vice-roi Tchong-Heou pour lui demander de publier une proclamation, pour calmer les esprits; mais au moment même où il écrivait cette lettre (dix heures du matin), une foule turbulente, ayant à sa tête Wang-San, le Tche-Fou, arrivait devant la cathédrale, et la porte du consulat et une fenêtre étaient défoncées par la foule de plus en plus hostile.

Monsieur Fontanier, suivi de son chancelier, Monsieur Simon, et d'un Monsieur Coutris, résolut d'aller au Yamen du gouverneur, proche du consulat, réclamer le secours immédiat des mandarins. Le gouverneur promit de les envoyer chercher, mais il fallait du temps pour les joindre. Le consul, voyant l'urgence, fit des menaces. Des satellites s'interposèrent, et Monsieur Fontanier chercha à regagner le consulat, en brandissant son épée, ainsi que son chancelier qui, pour se défendre, tira sur la foule et fut tué sous ses yeux. Aussitôt après, vint le tour du consul qui fut renversé à terre et assassiné. Leurs corps furent jetés à la rivière.

Au même moment, la cathédrale et la mission des Lazaristes, attenantes au consulat, étaient pillées et incendiées. La populace qui avait pénétré dans la mission, mit à mort le Père Chevrier et un prêtre chinois nommé Hou, ainsi que Monsieur Thomassin, interprète se rendant à Pékin, qui rentrait d'un congé pendant lequel il s'était marié. Sa jeune femme fut également massacrée.

Du consulat, la foule hurlante descendit le long du Pei-Ho jusqu'à l'établissement de la Sainte-Enfance, tenu par dix Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Un négociant français, voisin du consulat, ayant voulu porter secours aux religieuses, fut reconnu et massacré. Ses restes étaient méconnaissables. Madame Challemaison, sa femme, avait réussi à trouver un refuge chez une femme chrétienne, mais le soir, voulant avoir des nouvelles de son mari, et rentrer dans sa maison, elle fut reconnue par la populace et également mise à mort. Sur la rive gauche du Pei-Ho, deux négociants russes, Messieurs Basso et Protopopof, et la femme de celui-ci, sœur de Monsieur Starzef, qui avaient déjeuné dans la ville chinoise, chez des compatriotes, retournaient dans la concession européenne, quand ils furent reconnus et massacrés.

Pendant ce temps, les égorgeurs, qui s'étaient dirigés sur l'Orphelinat de la Sainte-Enfance, y pénétrèrent en enfonçant les portes, et mirent à mort les religieuses, au milieu de leurs enfants épouvantés. Le feu fut mis aux bâtiments et à la chapelle, et les brigands firent rôtir les corps de plusieurs religieuses, au-dessus du brasier, en les


X

Façade antérieure de l'église et de la crypte
de l'Établissement de la Sainte-Enfance, à Tien-Tsin, après la dévastation.
X (*Ce signe indique la porte de l'Etablissement*).



Façade postérieure du même établissement.
(*Les colonnes marquent les places où des religieuses ont été massacrées.*)

tenant par les quatre membres. Deux autres furent empalées au moyen de longs bambous effilés qui les traversaient de bas en haut et ressortaient par la nuque.

Une des sœurs, Sœur Andreoni, était Italienne, une Sœur Adam, était Belge, une Sœur O'Sullivan, était Irlandaise, les sept autres étaient Françaises. Il est probable que les concessions eussent été attaquées à leur tour, si les Chinois n'avaient pas su que les Européens étaient armés et prêts à les recevoir. Nombre de chrétiens chinois furent également immolés dans cette journée, ou blessés grièvement, moururent ensuite de leurs blessures. Parmi eux, un maître d'école des garçons chrétiens, une maîtresse de l'orphelinat, nommée Pai, qui fut frappée dans la rue, non loin du consulat; le portier de la Sainte-Enfance, un porteur d'eau de la Sainte-Enfance, et un barbier, assassiné à la porte des Sœurs.

Le 26 juin, les autorités chinoises firent remettre au consul d'Angleterre deux cercueils, renfermant les restes de Monsieur et de Madame Challemaison, et quatre cercueils, renfermant les restes des Sœurs assassinées, dans lesquels se trouvaient deux corps presque entiers, puis des bras, des têtes, des jambes et des lambeaux de chair détachés. Le corps de notre consul, Monsieur Fontanier, fut repêché dans la rivière, par le moyen d'un filet tendu par l'équipage d'un voilier de Hambourg, *L'Altona*.

Un peu plus tard, le haut commissaire Tchong-Hou, qui n'avait rien fait pour protéger les Français, bien qu'il eût à sa disposition quatre mille soldats instruits et armés à l'Européenne, fit remettre en outre cinq cercueils renfermant les corps ou les débris du Père Chevrier, du Père Hou, de Monsieur Simon, de Monsieur et Madame Thomassin.

Que l'affaire fût préméditée, et que l'attentat ne fut pas seulement dirigé contre les Français et contre les catholiques, ne saurait faire de doute. Les vrais instigateurs des massacres, et partant, les vrais coupables furent le Tché-Fou, Tchang-Kouang-Tse, et le Tché-Hsien, Lieou-Tié.

A la nouvelle des événements de Tien-Tsin il y eut une vive alerte dans les légations de la capitale, et, le 24 juin, les représentants des puissances étrangères à Pékin adressèrent au prince Kong une note collective pour exprimer leur indignation et provoquer des mesures indispensables pour empêcher le renouvellement de pareils crimes qui, dans le cas où ils se reproduiraient, compromettraient le gouvernement impérial, vis-à-vis du monde entier. Ils réclamaient la punition des coupables. Et, comme suite à la note collective des puissances, Monsieur de Rochechouart, notre ministre, envoyait au nom de la France, une lettre au prince Kong, qui, dès le lendemain,

lui répondit, en lui donnant avis des instructions envoyées aux gouverneurs généraux et aux gouverneurs des provinces, et de la désignation de Tchong-Heou comme commissaire spécial, chargé de se rendre en France pour y porter les excuses du gouvernement chinois.

Il annonçait, en même temps, qu'un décret impérial avait donné l'ordre à Tseng-Kouo-Tsuan, gouverneur général du Tchi-Li, d'aller à Tien-Tsin châtier les coupables, faire reconstruire l'église et les édifices détruits et accorder des compensations en argent, pour le meurtre des victimes.

Tseng-Kouo-Tsuan avait bien reçu l'ordre de se rendre à Tien-Tsin, mais il n'y arriva que le 8 juillet, dix-sept jours après la catastrophe. Tchang-Liu, le successeur désigné à Tchong-Heou, mit aussi peu de hâte à rejoindre son poste.

Le 23 juillet seulement, l'amiral Dupré put remonter avec deux canonnières de Takou à Tien-Tsin, où arriva de son côté Monsieur de Rochechouart, notre ministre, venu de Pékin, accompagné de Monsieur le consul d'Angleterre, nommé provisoirement consul de France. Monsieur de Rochechouart rendit visite à Tchong-Heou et écrivit à Tseng-Kouo-Fou pour lui dénoncer la conduite du Tché-Fou et du Tché-Hsien.

Presque au même moment, le vice-roi des deux Kiang, Ma-Sang-Yi, fonctionnaire mahométan de grande énergie, et qui, en maintes occasions, avait pris la défense des missionnaires, fut assassiné à Nankin.

Le 3 août 1870 eut lieu l'enterrement solennel des victimes, auquel assistèrent, outre Monsieur de Rochechouart, chargé d'affaires de France et Monsieur Wade, chargé d'affaires d'Angleterre, le contre-amiral Dupré et le vice-amiral Sir H. Kellett, les commandants et les officiers des navires de guerre remontés dans le port et presque tous les étrangers résidant dans les concessions.

C'est seulement le 25 juillet, que les premières nouvelles du massacre arrivèrent en Europe, par un télégramme du lieutenant-gouverneur de Hong-Kong, daté du 6. La guerre avait été déclarée entre la France et l'Allemagne et naturellement, les affaires d'Orient, malgré leur importance, ne pouvaient plus attirer l'attention générale, qu'elles auraient méritée en toute autre circonstance. Rentré à Pékin, après les funérailles, Monsieur de Rochechouart remit au Tsong-li-Yamen un ultimatum, déclarant que, si le 31 août, les têtes des trois fonctionnaires coupables n'étaient pas tombées, il amènerait son pavillon.

Malheureusement à cette époque, nos premiers désastres étaient connus en Chine, et tout ce que notre ministre put obtenir, fut la condamnation à mort de vingt des égorgeurs et l'exil de vingt-cinq autres. Une indemnité en argent, de vingt-cinq mille taëls, était accordée, à répartir entre les familles de Monsieur Fontanier et des autres fonctionnaires et négociants qui avaient péri, et pour la mission une somme de deux cent cinquante mille taëls, pour les pertes matérielles des religieux et la reconstruction de l'église, de l'hôpital et de l'établissement de la Sainte-Enfance. Les grands coupables, le Tché-Fou et le Tché-Hsien furent temporairement suspendus de leurs fonctions et Tchen-Kouo-Tsuan mourut honoré de tous, à l'égal d'un héros.

Les victimes de Tien-Tsin n'ont jamais été vengées!

C'est au moment où les massacres impunis de Tien-Tsin et la nouvelle de nos désastres en Europe étaient connus à Hué et Saïgon qu'y arrivait Monsieur Millot.

CHAPITRE VII

Voyage et Mission de Monsieur Bourée

Parti de Marseille, avec sa femme et ses deux enfants, le 4 avril 1880, c'est-à-dire à l'époque de la meilleure saison, pour se rendre en Chine, Monsieur Bourée avait été reçu à Saïgon par le gouverneur de la Cochinchine, Monsieur Le Myre de Vilers, et, suivant ce qui avait été convenu à Paris, il l'avait mis au courant du plan qui avait été établi avant son départ, par un accord des ministres des Affaires Etrangères, de la Marine et des Colonies.

Ce plan comportait, quand les circonstances paraîtraient favorables, une forte démonstration navale, très secrètement préparée, et exécutée de la façon la plus inopinée, à l'entrée de la rivière de Hué, et qui serait confiée à un officier général qui prendrait à cet effet, le commandement de la station navale des mers de Chine renforcée par des bâtiments empruntés aux divisions du Pacifique et de la Cochinchine. Cet officier général, en s'aidant des compagnies de débarquement des navires, devait faire porter à Hué les intimations décidées par le gouvernement de la République, à l'effet d'obtenir du roi d'Annam, l'homologation de proclamations, préparées en langue Annamite, à l'avance, et dans le plus grand secret. Elles feraient savoir aux populations du Tonkin, que des troupes françaises, en petit nombre, allaient, conformément au traité de 1874, se rendre dans la vallée du Fleuve Rouge, et s'y installer, non pas pour conquérir le pays, mais pour en assurer, au contraire, la soumission à son roi légitime, rétablir l'ordre troublé par les brigands et la piraterie, et mettre enfin le commerce étranger à l'abri des vexations et des dangers qui entravaient ses opérations. Puis les troupes seraient aussitôt cantonnées dans des localités bien choisies, et feraient assurer par des canonnières leurs communications entre elles et avec la mer. Ces petites garnisons, sans conquérir le pays, le domineraient, et tiendraient en respect les mandarins annamites, en les forçant à respecter les traités. Ces établissements pourraient, le cas échéant, devenir le point de départ d'une occupation progressive, si elle devenait nécessaire, le jour

où nous serions reconnus comme les protecteurs des populations auxquelles nous aurions apporté la sécurité et la paix.

Monsieur Le Myre de Vilers ayant entendu l'exposé fait par Monsieur Bourée, lui demanda quel serait, en cas de réalisation de ce projet, le rôle du gouverneur de la Cochinchine; à quoi il lui fut répondu que le rôle de la Cochinchine serait de laisser faire le commandant de la démonstration navale, et de n'avoir, sauf avis de la métropole, à n'intervenir en rien, de façon à n'assumer de ce chef aucune responsabilité, et par là même, à éviter tout froissement direct avec la cour de Hué. Monsieur Le Myre de Vilers paraissait croire qu'un rôle absolument passif ne pourrait pas rester possible au gouvernement de la Cochinchine.

Monsieur Bourée ayant quitté Saïgon, arrivait à Shanghaï, le 14 mai 1880; il y trouvait l'amiral Charles Duperré, commandant la division navale des mers de Chine, avec la *Themis*, le *Lynx* et le *Champlain*. Pendant son séjour à Shanghaï, Monsieur Bourée remit à Monsieur Millot, président du conseil d'administration de la concession française, la croix de la Légion d'Honneur, qu'il avait demandée à Paris avant son départ, sur les conseils de son prédécesseur, Monsieur Brenier de Montmorand.

L'amiral le fit conduire de Shanghaï à Takou sur le *Champlain*, et de Takou à Tien-Tsin, sur le *Lynx*, canonnière d'un faible tirant d'eau, sous les ordres du commandant Fournier. Il arriva ainsi à Tien-Tsin le 4 juin. Il y fut reçu au Consulat de France, par Monsieur Dillon, et prit immédiatement contact avec le vice-roi, Li-Hung-Tchang, qui lui avait été signalé comme l'homme chargé, depuis plusieurs années, des questions entre la France et la Chine. Il avait connu à Shanghaï le texte du traité de Livadia, dont il n'avait pu avoir à Paris, avant son départ, qu'une analyse sommaire, et dans les entretiens qu'il put avoir avec le vice-roi, il constata que tout faisait craindre de sérieuses complications, si le prince Kong et le vice-roi ne parvenaient pas à se faire écouter dans les conseils des deux impératrices. Après quelques jours, pendant lesquels le vice-roi accepta un repas officiel au consulat, Monsieur Bourée, qui avait été reçu par le vice-roi d'une façon tout à fait exceptionnelle, remonta le Pei-Ho et arriva le 12 juin 1880 à Pékin.

AFFAIRES DE L'ILI, KOULDJA

Traité de Livadia

Au moment où Monsieur Bourée arriva, l'affaire la plus importante dont il eut à s'occuper, fut celle du traité de Livadia, signé le 20 octobre 1878, entre la Chine et la Russie.

Au nord-ouest des dix-huit anciennes provinces de la Chine, se trouvait le Turkestan chinois, confinant à l'ouest, avec le Turkestan proprement dit (provinces de Pamir et de Boukhara), et au nord-ouest, avec la Russie d'Asie, province de Semipalatinsk, dont il est séparé par la chaîne des Tien-Chan (Monts Célestes).

Pour communiquer entre la Chine et la province de Semipalatinsk, deux routes existent: l'une au sud des Tien-Chan (Tien-Chan-Nan-Lou) par Aksou, Kashgar, qui entre au Pamir; l'autre au nord des Tien-Chan (Tien-Chan-Pei-Lou) passant par Ouroumstsi, Kouldja et la vallée d'Ili, dans le Turkestan russe.

Après une guerre de plusieurs années contre les habitants musulmans, généralement désignés par nous sous le nom d'Eleutes, l'empereur Tien-Long avait annexé à l'empire, en 1759, leur territoire, y compris les deux routes au sud et au nord des Tien-Chan, pour en former la province d'Ili, ayant pour villes principales Ili, Tarbagatai, Yarkand et Kouldja, cette dernière située sur la route du nord. Par la suite, une révolte ayant éclaté dans la province d'Ili, et s'étant étendue aux pays voisins, elle fut comprimée définitivement en 1828, sous l'empereur Tao-Kuang.

Les Russes ayant fondé, de l'autre côté de la frontière, la ville d'Orenbourg, et plus tard, en 1848, la ville de Kasan-Lick, arrivèrent ainsi au territoire de l'Ili, dans la vallée du fleuve du même nom, et en 1851, s'implantèrent à Kouldja, grâce à un traité de commerce signé par le colonel Kowalsky, pour ouvrir à leurs marchands l'entrée de la Chine, par l'Ili, Kouldja et Tarbagatai, avec réciprocité en sens inverse pour les Chinois.

Mais peu après, les Musulmans se révoltèrent, et, coup sur coup, leur chef Yacoub se rendit maître de Kashgar, en 1863, de Yarkand, également en 1863, de Khotan en 1867, plus tard de Tasch-Kand. Dès 1866, sous l'empereur Toung-Tché, aucune grande ville n'était plus au pouvoir de la Chine. Les Russes, inquiets des victoires et des désordres causés dans tout le pays par cette rébellion de Yacoub, prirent, en 1871, possession d'Ili et de la route du nord.

Comme l'insurrection du Yun-Nan touchait à sa fin, la Chine nomma Tso-Tsoung-Tang, vice-roi du Kan-Sou et du Chan-Si, généralissime des troupes envoyées contre Yacoub. Le vice-roi Tso, né dans le Hou-Nan, en 1812, avait pris une part active à la guerre contre les Tai-Ping, avait ensuite été nommé gouverneur général du Fou-Kien, et avait provoqué la fondation faite par Gicquel et d'Aiguebelle, de l'arsenal de Fou-Tcheou.

En 1870, ce fut lui qui, après les massacres de Tien-Tsin, fut délégué par l'empereur, pour porter au gouvernement français les excuses de la Chine. Parti de Shanghaï, vers la mi-novembre, il

était débarqué à Marseille, vers le 1er janvier 1871, et avait assisté à tous nos malheurs, dont il avait fait le récit à Pékin.

Entre 1874 et 1877, il reprit successivement toutes les villes perdues par la Chine, et s'apprêtait à en finir avec Yacoub quand celui-ci, exténué de fatigue, mourut, le 29 mai 1877, ce qui permit aux Chinois de s'emparer, presque sans résistance, de Aksou, de Kashgar et de Yarkand. La rébellion était définitivement vaincue. Tso fut fait duc de deuxième classe.

A cette époque, les Russes, qui tenaient la ville de Kouldja, donnèrent asile à plusieurs des chefs rebelles, qui vinrent se réfugier sur le territoire occupé par eux, dont l'un, nommé Po-Yen-Ho, paraissant plus dangereux que les autres, fut aussitôt réclamé par les Chinois et les Russes refusèrent de le leur remettre; par contre, la paix étant rétablie, ils offrirent de leur livrer le territoire de Kouldja, qu'ils avaient cru nécessaire d'occuper pendant la révolte. Le Tsong-Li-Yamen reconnaissant, remettait, le 20 juillet 1872, une note au ministre russe, Monsieur Vlangali, pour remercier son gouvernement.

Mais un peu plus tard, Monsieur Vlangali faisait savoir au Yamen qu'à l'occasion de la remise de ces territoires, il y aurait lieu d'indemniser la Russie de ses frais d'occupation, et de procéder, d'autre part, à l'examen de toutes les questions connexes, telles que la révision des traités de commerce faits autrefois, des articles relatifs au transport des thés par la passe de Kia-Yu-Kouan, etc. Ce fut Tchong-Heou, l'ancien ambassadeur en France, qui fut alors désigné à Saint-Pétersbourg pour y remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire, et traiter de la restitution de Kouldja à la Chine.

Il reçut comme instructions d'user de la plus grande prudence, et de ne rien faire sans consulter le palais, ou sans prévenir le Tsong-Li-Yamen.

Il arriva à Saint-Pétersbourg le 31 décembre 1878, et eut, en mars 1879, un premier entretien avec le prince Gortschakoff, sur la restitution de l'Ili. La conversation porta sur quatre sujets principaux: le commerce; les frontières; l'indemnité et la remise de Po-Yen-Ho à la Chine.

La Russie demandait une indemnité de cinq millions de roubles; réclamait une route pour son commerce vers Han-Keou, passant par Tia-Yu-Kouan et par Lan-Tcheou, des communications par des routes au nord et au sud des Tien-Chan, une rectification des frontières, enfin la conservation d'une enclave sur la route d'Ili. La Chine ne voulait pas consentir à ce que l'Ili fût réduit dans sa partie méridionale, et quant aux routes commerciales, Tchong-Heou devait en concéder le moins possible. En outre il devait obtenir la livraison de Po-Yen-Ho.

Enfin le Yamen faisait connaître à Tchong-Heou, qu'il ne devait, en aucun cas, retourner en Chine, sans en avoir demandé et obtenu de la cour la permission expresse.

Le 11 octobre, Tchong-Heou écrivait au Yamen, qu'il était à Livadia, sur les bords de la mer Noire; il y signait, le 20 octobre, le traité dit de Livadia, et le 8 novembre, sans rien demander à Pékin, s'embarquait à Marseille, à destination de Shang-haï, où il débarquait au mois de décembre, apportant le traité qu'il avait conclu pour la Chine, et qui était signé pour la Russie, par Messieurs de Giers et de Butzow. Il rentrait à Pékin le 3 janvier 1880. Le Yamen constata aussitôt que, dans ce traité, nombre de stipulations étaient contraires aux instructions données à Tchong-Heou, qu'il n'avait tenu aucun compte des avis de la cour et des lettres du Tsong-Li-Yamen; qu'enfin, contrairement à la défense formelle qu'on lui avait notifiée, il était revenu à Pékin, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation. Privé de ses emplois, par le ministère du personnel, il fut déféré au ministère de la justice, qui le condamna à mort.

La condamnation à mort fit le plus mauvais effet dans les milieux européens en Chine, et particulièrement dans les milieux diplomatiques, et parut, aux yeux des différents chefs de missions de Pékin, une manifestation dangereuse de xénophobie. Quant à l'empereur de Russie, il fit de la mise à mort de Tchong-Heou une question de déclaration de guerre, si la sentence venait à être exécutée.

En arrivant à Pékin, Monsieur Bourée constata qu'en présence du conflit imminent entre la Chine et la Russie, le ministre de France et celui d'Angleterre étaient les seuls à unir leurs efforts pour éviter que la Russie ne s'engageât dans une guerre d'Extrême-Orient, guerre dont les conséquences pouvaient mettre la Chine en présence d'une situation mauvaise à l'intérieur, en même temps que très dangereuse à l'extérieur, du fait des ingérences des puissances étrangères, qui, sous un prétexte ou un autre, ne manqueraient pas de se produire. Il fallait donc, à tout prix, amener une entente, et notre ministre s'y appliqua de la façon la plus active.

Or, pour éviter le conflit, une première chose paraissait indispensable, obtenir la grâce de Tchong-Heou, dont la condamnation était offensante pour le tsar; des démarches tant officieuses qu'officielles, furent faites auprès des ministres chinois par Monsieur Bourée et par Sir Thomas Wade, qui obtinrent tout d'abord une première satisfaction; le 26 juin ils furent avisés officiellement qu'un décret impérial avait été rendu, accordant la grâce de Tchong-Heou, mais malheureusement sous une forme conditionnelle, ce qui en infirmait la valeur. Seule une grâce sans condition pouvait apaiser la susceptibilité du tsar, et les Chinois ne tardèrent pas à s'en

apercevoir. Monsieur Bourée et Sir Thomas insistèrent pour faire comprendre que la grâce définitive de Tchong-Heou pouvait seule être présentée comme preuve des sincères dispositions de la Chine, amener une détente, qui nous permettrait d'assister de nos bons offices le marquis Tseng, désigné pour se rendre à Pétersbourg, et pour assurer un accueil bienveillant aux modifications du traité, qu'il était chargé de demander.

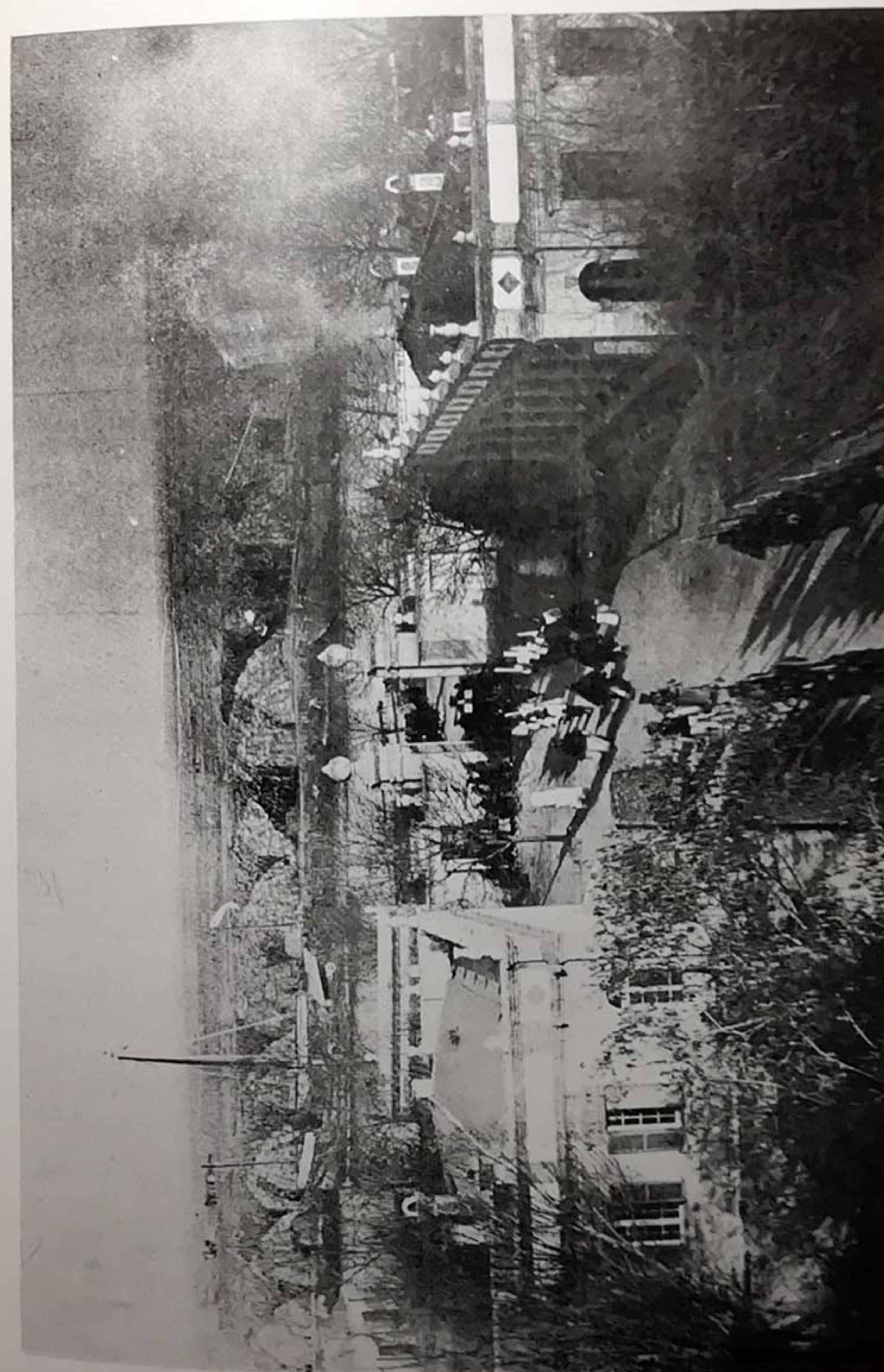
Le marquis Tseng, qui s'était mis en route pour Pétersbourg, portant le décret officiel amnistiant conditionnellement Tchong-Heou, put aussitôt se rendre compte du mauvais effet produit sur le tsar. Il reçut un accueil glacial, qui ne modifiait en rien la situation alarmante qu'avait produite la condamnation, et laissait intacte la menace de guerre entre les deux pays.

Alors seulement le Tsong-Li-Yamen se rendit compte de la faute qui avait été commise, et pour prouver sa bonne foi, et la gravité des griefs qu'il avait contre son négociateur, il adressa aux deux ministres de France et d'Angleterre, et à eux seuls, un memorandum confidentiel, dans lequel était fait l'historique de toutes les affaires de l'Ili et des difficultés actuelles, comme pour leur faire comprendre combien la grâce sans condition était difficile à obtenir de l'empereur.

C'est à cette époque, comme nous l'avons rapporté plus haut, que sur la demande du vice-roi Li-Hung-Tchang, son ami de longue date, le colonel Gordon arriva à Tien-Tsin, et à la demande de Li, remonta jusqu'à Pékin, le 26 juillet 1880, pour y conseiller aux ministres chinois une attitude conciliante, seule susceptible d'éviter à l'empire les graves dangers que l'on devait à tout prix conjurer. Ses conseils désintéressés produisirent un grand effet sur l'entourage de l'Impératrice, et quand, au commencement d'août, il quitta Tien-Tsin, il promit de revenir, si on le lui demandait. Mais si, pour le moment, son rôle paraissait terminé, Gordon emportait de son court séjour à Pékin la quasi-certitude que ses avis porteraient leurs fruits.

Effectivement, après son départ, le 14 août, les ministres chinois venaient à la Légation de France, annoncer officiellement à Monsieur Bourée qu'un décret impérial venait d'accorder la grâce définitive de Tchong-Heou, et sa mise en liberté. Le marquis Tseng, de son côté, en avait été informé. Il fut immédiatement mis en rapport avec Messieurs de Giers et Jominy, et fut admis à leur soumettre les demandes de modifications aux différents articles du traité de Livadia, qu'il était chargé de présenter au gouvernement du tsar.

Ces demandes furent loin d'être bien accueillies tout d'abord; il y eut d'assez longs pourparlers, et c'est seulement au milieu de mai qu'un accord put être signé par les plénipotentiaires des deux pays;



Entrée du Vice-Roi Ly rendant une visite à M. Bourée au consulat de France à Tien-Tsin.
Derrière le fleuve tas de sel pour la consommation du Tchéli.

quand on en connut le texte, on constata, avec le plus grand étonnement, que les Russes avaient brusquement changé leur attitude intransigeante et en étaient arrivés, pour assurer une paix qu'ils avaient reconnue désirable, à accorder toutes les demandes, ou à peu près, réclamées par la cour de Pékin.

Les Chinois ne furent pas les seuls à s'étonner d'un revirement aussi inattendu, et à l'interpréter naturellement dans le sens le plus fâcheux pour les intérêts étrangers. On s'aperçut bien vite que la hâte, mise à conclure cet accord, avait été prise à Pékin pour de la faiblesse, et allait créer pour les légations une situation pénible, qu'il eût été facile d'éviter, si l'évolution de Pétersbourg eût été moins précipitée, et si les Russes avaient fait attendre la solution du conflit.

Peu après que le texte fut connu, les Russes, avec la même précipitation, et contre toute attente, rappelèrent en Europe leurs forces navales, sous les ordres de l'amiral Lenoffsky, et on ne tarda pas à s'apercevoir à Pékin que la Chine qui, jusque là, avait intérêt à se concilier la sympathie des gouvernements européens, n'en sentait plus aujourd'hui le besoin. Cette situation était surtout regrettable pour nous, au moment où nous nous disposions à faire pression sur l'Annam, pour assurer la pleine exécution de nos accords de 1874 et où, par contre, une ambassade annamite allait arriver à Pékin, porter un tribut, ce qui était la négation des engagements pris par la cour de Hué.

Dès le mois de mai 1881, une fermentation contre les étrangers commença à se manifester. Le peuple devint arrogant.

A Tien-Tsin, des Chinois employés dans des maisons de commerce étrangères furent massacrés. Au mois d'août, quand Tso revint du Kan-Sou avec une partie de son armée, il y eut des craintes sérieuses à Pékin. Dans le Sze-Chouan, le consul d'Angleterre faillit être victime d'un mouvement populaire, et de différents côtés, nos missionnaires manifestaient des craintes de voir leurs établissements pillés. A Tai-Yuan-Fou, la capitale du Chan-Tong, des missionnaires américains furent pillés et leur habitation réduite en cendre. Depuis le traité russe la situation devenait pénible. A Pékin, Monsieur Bourée envoya demander oralement au Tsong-Li-Yamen de ne pas permettre les attroupements qui commençaient à se former auprès de la Légation de France. Au Kouang-Si, Monseigneur Foucard, évêque de la province, ne pouvait pas arriver à s'établir là où était son siège épiscopal.

A ce moment, l'amiral Charles Duperré ayant terminé sa croisière annuelle, sur les côtes du Japon, passa par Tien-Tsin et remonta à Pékin, où il fut l'hôte de Monsieur Bourée, qui le mit au courant de

la situation. Pékin était bien éloigné de Canton et, d'autre part, des difficultés s'étaient élevées dans notre concession de Shanghaï, ce qui engagea notre ministre à profiter de l'offre que l'amiral lui faisait de l'y conduire, avec sa famille; il pourrait sans inconvénient y passer trois ou quatre semaines.

A Shanghaï, Monseigneur Foucard vint le trouver, et après des difficultés qui furent encore assez longues, il finit par obtenir l'accès de la capitale de sa province apostolique; pendant ce temps, l'état de malaise et d'inquiétude, non seulement persistait, mais s'aggravait à Pékin, et les ministres étrangers redoutaient des complications, provoquées par les sociétés secrètes.

C'est à ce moment qu'eurent lieu les funérailles solennelles de l'impératrice de l'est, qui partageait avec l'impératrice de l'ouest, mère de l'empereur, la régence du jeune Kouang-Siu, et que la disgrâce de Tso, à la fin de novembre, rétablit une situation normale à Pékin.

Il est nécessaire de dire ici un mot des difficultés qui s'étaient élevées dans notre concession de Shanghaï. Le Wang-Pou ayant légèrement modifié son cours, d'importants relais de terre s'étaient formés le long du quai de la concession française, et avaient été loués sur le côté de la route opposé à la concession, à la grande compagnie de navigation chinoise des « China Merchants » dont la majorité des actions, pour ne pas dire toutes, était entre les mains du vice-roi Li-Hung-Tchang. Le conseil municipal, et particulièrement la Loge s'en étaient émus à juste titre, et notre consul général, Monsieur Garnier, se trouvait dans un grand embarras. La question était pourtant facile à arranger, à notre avantage, mais elle ne pouvait être résolue que par quelqu'un connaissant bien la loi chinoise, loi qui régissait la propriété du sol, sur toute l'étendue de notre concession.

Les riverains avaient bien le droit de louer les relais de l'autre côté de la route, de même que la compagnie chinoise avait bien le droit de les utiliser; mais, par contre, la concession avait droit à quai, sur le fleuve. Monsieur Bourée obtint facilement que la compagnie chinoise, derrière ses magasins, construirait un nouveau quai sur la rivière, dont jouiraient nos nationaux, et que les terrains paieraient les impôts, comme les autres terrains de la concession gagnés sur le fleuve, pour laquelle c'était un accroissement de surface et de revenu.

Il semblait qu'à cela personne ne pourrait trouver à redire; mais ce ne fut pas le cas, parce que les terrains ainsi loués, qui étaient les plus rapprochés des murailles de la ville chinoise, se trouvaient appartenir soit aux procures des missions catholiques (Jésuites, Missions étrangères et Lazaristes), qui n'avaient pas craint le voisinage

de la ville chinoise, et qui se trouvaient ainsi favorisées par le prix d'une belle location, soit aux Messageries Maritimes. La Loge, ne pouvant pas prendre son parti de ce bénéfice touché par les missionnaires, se tourna ouvertement contre Monsieur Bourée, après son retour à Pékin.

C'est à Shanghaï qu'il reçut une lettre du ministère, lui envoyant la copie d'une lettre du marquis Tseng, ministre de Chine à Paris, et à Pétersbourg, écrite à Paris, à la date du 10 novembre 1880, et relative à la politique que nous comptions suivre au Tonkin (1). Le marquis Tseng, après avoir si bien réussi à Pétersbourg, s'était entouré de conseillers étrangers, grassement rétribués, férus de droit international, heureux de pouvoir nuire aux intérêts français, et il avait envoyé au ministère des Affaires Etrangères une communication où la suzeraineté de la Chine sur l'Annam était formulée dans des termes si catégoriques qu'elle ne pouvait pas avoir été rédigée par un personnage chinois. Monsieur Bourée en fut extrêmement préoccupé. A son passage à Tien-Tsin, en septembre 1881, le vice-roi devait avoir eu connaissance du contenu de cette lettre, car il interpella notre ministre sur ce que nous voulions faire au Tonkin; il avait eu des avis, d'où il ressortait, que nous voulions nous en emparer. Monsieur Bourée lui avait alors répondu que la seule chose que nous poursuivions dans le nord de l'Annam était l'exécution des clauses de notre traité de 1874, qu'à l'époque nous avions fait connaître à la Chine, et qui nous imposait des responsabilités vis-à-vis des étrangers. Ce n'était donc pas une conquête que nous méditions, et tout ce que nous demandions aux Chinois, c'était de retirer les troupes qu'ils avaient envoyées dans le nord de l'Annam. A cela, le vice-roi avait répondu que ces troupes y avaient été envoyées, à la demande de la cour de Hué, et uniquement pour y rétablir l'ordre et la paix; mais Monsieur Bourée lui rétorqua que, jusqu'à ce jour, la Chine ne s'était pas mêlée de nos affaires au Tonkin, et que les liens qui rattachaient la Chine au Tonkin étaient purement nominaux. Pourquoi prendre parti contre nous, au risque de troubler nos bonnes relations? Le vice-roi avait alors demandé si véritablement nous ne voulions pas supprimer, par la conquête, le royaume d'Annam, si son autonomie n'était pas menacée. Sur l'affirmation de Monsieur Bourée que nos troupes seraient au Tonkin les gendarmes du roi Tu-Duc, « s'il en est ainsi, avait déclaré le roi, je vous serai reconnaissant de le faire savoir au Yamen ».

(1) « Cette lettre capitale est le point de départ des négociations entre la Chine et la France relativement à notre intervention au Tonkin. » Cordier, p. 243.

Au commencement de mai 1882, la Légation se transporta à Hai-Tien, près le palais d'été, dans le temple de Lou-Pan-Miao, loué pour le temps de la chasse à la bécassine, dans les rizières. Le 8 mai, nous commencions à chasser, en sortant de Hai-Tien, quand nous vîmes arriver, à cheval, le ministre d'Angleterre, Sir Thomas Wade, qui cherchait Monsieur Bourée pour lui dire qu'il était allé le matin au Tsong-Li-Yamen; que les ministres étaient très préoccupés des affaires de l'Annam et envoyaient un exprès pour annoncer leur visite le lendemain, à la Légation. Le courrier arriva peu après, et le lendemain, nous nous trouvâmes à la Légation pour les recevoir. Tous les ministres s'y étaient donné rendez-vous, et une fois les premières politesses d'usage échangées, ils exposèrent l'objet de leur visite. Avions-nous des nouvelles du Tonkin? Ils venaient d'être avertis par le vice-roi de Canton, que nous y avions envoyé des forces considérables. La Légation savait, par les journaux de Shanghaï, arrivés depuis une quinzaine, qu'en effet il était arrivé à Hai-Phong et à Hanoï un contingent de près d'un millier d'hommes, et que des opérations militaires avaient été dirigées contre les pavillons jaunes et les pavillons noirs. Les journaux annonçaient même comme prochaine une attaque contre la citadelle de Hanoï. Mais la réponse de Monsieur Bourée fut formelle. Il n'avait reçu aucune information à ce sujet, ni de Paris, ni de Saïgon. Il croyait qu'il s'agissait de mesures prises en conformité avec nos accords de Hué, pour assurer la police fluviale de Song-Koi.

A ce moment un des ministres prit la parole pour rappeler que l'Annam était un pays vassal de la Chine, que son suzerain tenait son investiture de la Chine, et qu'en conséquence, le Yamen ne pouvait pas se désintéresser des affaires du Tonkin.

Monsieur Bourée fit remarquer au ministre que, depuis notre installation en Cochinchine, il n'avait jamais été question de cette vassalité; que les traités que nous avions conclus avec la cour de Hué, pour être valides, n'avaient jamais été soumis à la ratification de la Chine, et que l'intervention de la Chine ne s'expliquait pas quand il s'agissait de les faire exécuter; que, par ces traités nous avions garanti à toutes les puissances, particulièrement à la Chine, la libre navigation du Song-Koi jusqu'au Yun-Nan, et qu'il s'agissait actuellement de la simple mise à exécution des articles de notre convention.

Après un assez long échange de conversations ils en arrivèrent aux mêmes conclusions que le vice-roi Li. Du moment que rien ne menaçait l'autonomie du roi Tu-Duc, tout ce que l'on nous demandait, c'était d'écrire à Paris, qu'étant avisé de notre démonstration militaire, le Tsong-Li-Yamen était venu nous rappeler que l'Annam était vassal de la Chine, et que la chose fût bien constatée. Il s'agissait

pour eux de sauver leur dignité et de se couvrir, au cas où des actes surviendraient qui seraient la méconnaissance de leurs droits.

Pour nous, au point de vue pratique, il ressortait de leurs déclarations et de leur visite, que l'on nous laisserait tout faire au Tonkin, pourvu que nous ménagions les susceptibilités, et que tant que nous conserverions à Tu-Duc une ombre de pouvoir sur le Tonkin, nous ne rencontrerions aucune difficulté du côté de la Chine; que, par contre, si nous ne nous contentions pas d'une prise de possession déguisée, nous nous heurterions à une hostilité dangereuse. Il serait donc très maladroit de les froisser et de ne pas tenir compte de leurs demandes.

Malheureusement, l'action était maintenant entre les mains du gouvernement de la Cochinchine, qui risquait de ne pas faire une part suffisante aux résistances que serait tenté de lui opposer le mauvais vouloir des mandarins annamites.

Les journaux, arrivés de Shanghaï, nous annoncèrent presque aussitôt après qu'un bombardement de quatre heures avait été nécessaire pour prendre possession de la citadelle de Hanoï (avril 1882), et que trois cents soldats annamites y avaient perdu la vie. C'était un véritable fait de guerre, et l'émotion fut grande à Pékin. Mais personne, pas même le consul de Canton, n'avait fait connaître cet événement à la Légation.

Dans son journal de l'expédition Rivière (*Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre et du 1er décembre 1929), l'amiral de Marolles cite une dépêche du 2 juin 1882, de Monsieur Bourée à Monsieur de Freycinet, dans laquelle il écrit: « Je continue à être sans nouvelles aucunes de ce qui se passe au Tonkin. J'ai écrit à Monsieur Le Myre de Vilers, pour faire ressortir à ses yeux les évidents inconvénients qu'il y a à laisser ainsi la Légation démunie de toute information sur les événements qui l'intéressent à un si haut degré, et au sujet desquels je puis, d'un instant à l'autre, avoir à répondre à des interpellations qui ne devraient jamais me prendre au dépourvu. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien insister auprès de son collègue, l'amiral Jauréguiberry, pour que le gouverneur reçoive des instructions dans ce sens ». Monsieur Bourée continuait, en disant qu'il avait demandé au Tsong-Li-Yamen s'il était vrai qu'une escadre chinoise eût été envoyée au Tonkin. Les ministres avaient affirmé que cette nouvelle était inexacte, mais que les troupes impériales avaient été échelonnées le long de la frontière, en territoire annamite, pour empêcher l'arrivée des bandes insurgées que nous poursuivions nous-mêmes en territoire chinois.

Pour obtenir de plus prompts renseignements, Monsieur Bourée se décida à écrire lui-même à Monsieur Le Myre de Vilers, pour essayer

d'obtenir directement de lui ce que le Ministre des Colonies était chargé de lui demander. Le gouverneur lui répondit:

« Saïgon, 8 juillet 1882.

« Notre situation au Tonkin est aussi bonne que possible, et nos « relations avec Hué sont devenues plus cordiales qu'elles ne l'ont « jamais été. La prise de la citadelle de Hanoï n'a été qu'un incident « fâcheux, causé par la maladresse et le zèle intempestif du Tong- « Doc. Le gouvernement annamite l'a reconnu lui-même, et a depuis, « par ses judicieuses instructions, prévenu le retour de pareilles « nécessités. Ses instructions sont tellement catégoriques que je ne « crois pas avoir à me préoccuper des observations de la cour de « Pékin. Le ministre des Affaires Etrangères a d'ailleurs prévenu le « marquis Tseng que les réclamations de son gouvernement ne « pourraient être accueillies. »

Monsieur Bourée crut bon de communiquer cette réponse à Paris, en ajoutant qu'il s'abstiendrait désormais d'entretenir Monsieur Le Myre de Vilers de questions à propos desquelles il estimait n'avoir besoin du concours de personne.

L'amiral de Marolles ajoute « qu'une pareille correspondance montre bien l'incohérence dont a souffert l'affaire du Tonkin ».

Lorsque Monsieur Bourée avait connu, à Pékin, la communication du marquis Tseng au ministère, très préoccupé de ce que les affaires de Chine allaient pouvoir se traiter à Paris où, depuis son départ, et à la suite des bouleversements opérés par Monsieur Herbette, il considérait comme certain qu'aucun des directeurs n'était suffisamment au courant de la situation présente en Chine, il avait aussitôt écrit au ministre pour lui demander de se refuser à traiter à Paris, avec le ministre de Chine, des questions depuis longtemps engagées à Pékin, et à propos desquelles la Légation de France possédait toutes les compétences nécessaires. Il s'agissait surtout d'empêcher le ministre Tseng de profiter de ses relations avec ses conseillers européens, pour soulever à Paris des difficultés que les fonctionnaires des Affaires Etrangères n'avaient pas l'habitude de connaître, et cela serait d'autant plus dangereux que, dans les notes qu'il serait admis à remettre, partie des faits tout au moins pouvait être dénaturée et qu'il serait impossible de les vérifier à Paris.

Dans une lettre de Monsieur Reinhart, que le ministère crut devoir communiquer à Monsieur Bourée, notre agent à Hué avait signalé que le seul danger sérieux à craindre était que le gouvernement annamite ne se jetât dans les bras de la Chine, et ne livrât le pays aux bandes chinoises (pavillons jaunes et pavillons noirs), pour en former une armée de mercenaires. Par les volumes de Dupuis, dont j'ai donné

le résumé, le lecteur a dû voir que loin de nous être hostiles, ces bandes, obéissant aux invitations des autorités du Yun-Nan, avaient favorisé Dupuis, et que c'est avec l'aide des soldats, à lui donnés par le vice-roi de la province, qu'il avait tenu, on peut dire sous sa domination, Hanoï et les rives du Song-Koï; c'est aussi par le moyen des lettres officieuses, obtenues du vice-roi de Canton, qu'il avait pu faire remonter les barques chargées d'armes et de munitions, jusqu'à Mang-Hao. Il avait fallu bien des fautes commises à Saïgon pour nous aliéner ces précieux auxiliaires et nous en faire des ennemis des plus dangereux. C'était au commencement d'Août 1882.

A ce moment, le Tsong-Li-Yamen fit savoir à Monsieur Bourée qu'en présence des mouvements des troupes françaises, signalées au-delà de la frontière, il avait été contraint de renforcer ses gendarmes à tous les postes frontières, et même de les porter en avant, sur le sol annamite. C'était la conséquence des fautes commises par nous. Toutefois les mesures étaient soi-disant prises pour protéger les populations chinoises contre les incursions des bandits.

A ce sujet, Monsieur Bourée faisait remarquer à Paris, que le but immédiat de notre action au Tonkin étant d'obtenir une communication de la mer au Yun-Nan, il était fort à craindre, si nous avions contre nous les Chinois, que la Chine ne nous fermât la frontière à Mang-Hao, ce qui rendrait sans intérêt l'occupation de la vallée du fleuve.

Mais pendant que Monsieur Bourée faisait tous ses efforts pour renseigner le gouvernement, et pour mener à bien l'accomplissement du programme dont il avait été chargé, pour sa part, de faciliter l'exécution en Extrême-Orient, un travail de termites avait sapé chaque jour l'influence qu'il avait et qu'il méritait au Quai d'Orsay. La Loge de Shanghaï et celles d'Extrême-Orient, qui avaient salué avec enthousiasme l'arrivée d'un ministre de France dont la femme était protestante, avaient été fort désillusionnées quand, au moment de la confirmation de sa fille, à la légation de France à Pékin, par Monseigneur Delaplace, Madame Bourée avait abjuré le protestantisme, pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Elles avaient espéré que Monsieur Bourée qui, sur les conseils de Monsieur Brenier de Montmorand, avait apporté la Légion d'Honneur à Monsieur Millot, se laisserait inspirer par lui, et suivrait les conseils que celui-ci n'oubliait pas de lui communiquer.

Elles avaient espéré tout d'abord que, suivant l'exemple de son prédécesseur, Monsieur Brenier de Montmorand, il laisserait tomber en désuétude la convention Berthémy, qui assurait la protection efficace des missionnaires et des missions. Elles avaient vu avec désespoir, par les relais du fleuve reconnus au profit des procures des

missions, un important bénéfice acquis aux missionnaires; sans compter des griefs plus infimes encore.

Trois lettres de Monsieur Millot lui furent adressées après son arrivée à Pékin. Je donne ici la copie de la dernière, avec l'autorisation des enfants de Monsieur Bourée, de qui je la tiens.

Aix-en-Othe (Aube), 15 avril 1882.

« Mon cher Monsieur Bourée,

« Vous allez être surpris de recevoir une nouvelle lettre de moi datée de France. Nous espérions, mon ami Dupuis et moi, repartir il y a longtemps pour le Tonkin, malheureusement les affaires de Tunisie et les changements des ministères Ferry et Gambetta ont forcément retardé la solution de nos affaires. J'ai pensé que vous n'aviez pas répondu à la seconde lettre que je vous avais adressée, parce que vous me supposiez parti pour l'Indochine. Aujourd'hui, je viens de nouveau vous donner des renseignements confidentiels qui, je pense, pourront vous intéresser et vous être utiles. J'ai considéré comme un devoir de vous mettre au courant de ce qui se passe ici, où je suis à même d'être très bien renseigné.

« Je connais particulièrement Monsieur Georges Louis, chef de cabinet de Monsieur de Choiseul. Monsieur François Deloncle, chef de cabinet de Monsieur Spuller, a été mon parrain dans la franc-maçonnerie, Loge « libre examen ». Je connaissais beaucoup Monsieur Hanoteaux, sous-chef de cabinet de Monsieur Gambetta, qui m'avait présenté à Monsieur Gérard, son chef de cabinet. Monsieur Gérard nous a toujours été très sympathique pour le Tonkin, et dans toutes les réceptions où nous le rencontrions, chez Messieurs Léon Say, Varroy, Mahy, De Freycinet, amiral Mouchez, Allain Target, Floquet, etc., il venait toujours causer avec Monsieur Dupuis et moi. Dans le ministère actuel, mon cousin, Monsieur Rabel, est, vous savez, chef de cabinet de Monsieur de Freycinet. Je vous donne tous ces détails, afin de vous mettre à même de vous rendre compte que nous étions tout à fait au courant des affaires du ministère. De plus, nous étions constamment en relations avec un grand nombre de députés et de sénateurs. Dans ma dernière lettre, je vous disais que Monsieur Garnier, consul général à Shanghaï, ne garderait pas sa place s'il ne changeait pas sa manière de faire. L'avenir m'a donné raison: par décret, en date du 16 mars Monsieur Garnier (1) a été mis à la retraite d'office, et remplacé par un bon républicain Monsieur Flesch (protestant), connu pendant la défense nationale de Messieurs Gambetta, Spuller et de

(1) M. Garnier, consul général à Shanghaï, à la suite de sa mise en retraite, s'est suicidé.

Freycinet, pour les services qu'il a rendus dans l'armée. Flesch est fortement appuyé par Messieurs Ballue et Varambon de Lyon et par Monsieur Tissot, ambassadeur à Londres, qui a pu juger de sa valeur quand il était consul en Turquie. Monsieur Herbette s'intéresse tout particulièrement à Monsieur Flesch et il m'en a fait le plus grand éloge en me disant: « C'est un bon patriote, un bon républicain, travailleur, et vous en serez enchanté, j'en ai l'intime conviction ». Monsieur Ballue, député de Lyon, nous a conduits lui-même à une entrevue spéciale, chez Monsieur de Freycinet, le dimanche 5 mars. Après nous avoir entendus, Monsieur le Ministre a décidé, séance tenante, qu'il était urgent de modifier les règlements d'organisation municipale de la concession française. Il a écrit un mot en notre présence à Monsieur Claverie, le directeur des consulats, pour le charger de préparer sans retard, un règlement pour remplacer celui de 1868; Monsieur Claverie a remis ce travail à Monsieur Rameau, sous-directeur (fils du maire de Versailles), qui est resté à Shanghaï comme élève consul, sous Monsieur Mauboussin, et qui connaissait très bien Monsieur Bonneville, qui a été président du conseil municipal, en ayant été conseiller six ans avant la guerre de 1870.

« Monsieur de Freycinet a chargé, à notre demande, Monsieur Claverie, de consulter Monsieur D'Arlot qui connaissait parfaitement la question: les nouveaux règlements ont donc été préparés, sur l'ordre de Monsieur de Freycinet par Messieurs Claverie, Rameau, D'Arlot, Bonneville, et moi-même. Nous avons fait de notre mieux, pour empêcher l'accaparement de notre concession par les Anglais. A l'avenir, nous aurons un conseil, où le véritable élément français dominera, ce qui est tout naturel. Pendant les années 1880 et 1881, les étrangers dominant avaient remis leurs bulletins à Monsieur Vouillemont et le scrutin avait donné pour résultat, un missionnaire, Monsieur Bettenbourg, parti pour la France, Messieurs Brunat et Gouilloud, n'ayant aucun intérêt sur la concession, qu'ils n'habitent pas, étant seulement prête-noms pour des propriétés, ainsi que Monsieur Vouillemont lui-même, représentant le Comptoir d'Escompte de Paris, situé sur la concession anglaise, cette banque ne possédant aucun intérêt sur la concession française et étant prête-nom de Monsieur Joseph, comprador de leur établissement. Ensuite trois Anglais, habitant la concession anglaise et enfin un seul conseiller, un Prussien, pour représenter, à titre d'habitant, la concession française.

« Monsieur Ballue voulait absolument faire une interpellation à la tribune, pour signaler ces faits. Il nous disait: « J'ai derrière moi cent députés qui sont prêts à me suivre ». Je suis parvenu à l'arrêter, en lui demandant de nous adresser d'abord à Monsieur de Freycinet qui donnerait satisfaction, ce qui a eu lieu. Monsieur Ballue a tous les

documents entre les mains et il suivra cette affaire pour soutenir de son mieux Monsieur Flesch.

« Le ministère Gambetta avait décidé de remanier, de fond en comble, le personnel consulaire de Chine; Monsieur Dillon devait être mis en disponibilité comme trop clérical, Lemaire comme Bonapartiste et inconduite (Mœurs). Garnier ne s'occupant de rien et laissant les jésuites maitres de notre concession, avec les étrangers. Messieurs Gambetta et Spuller avait recueilli beaucoup de renseignements. Avant son départ pour Munich, Monsieur Mariani, à une réception de Monsieur de Freycinet, m'a dit: « Mon cher Monsieur Millot, si le ministère Gambetta était resté, nous allions remanier, de fond en comble, le personnel de la Chine. Deloncle, Hanotaux, Girard de Rialle, Gérard, Billot connaissaient cela et nous en avions causé ensemble.

« Maintenant, mon cher Monsieur Bourée, il faut que nous parlions de vous-même. C'est un devoir pour moi. Vous savez que je vous suis tout dévoué, et que vous pouvez avoir confiance en moi. Je dois donc vous dire toute la vérité en ce qui vous concerne, bien que ce soit très pénible à écrire. Sous le ministère Gambetta, il a été question de vous envoyer un remplaçant à Pékin. On citait même le nom au ministère. On vous reprochait plusieurs choses, il y a eu des jalousies d'officiers de marine à propos du choix de Monsieur Gauvain, ayant quitté la marine de l'Etat depuis vingt ans et ayant la réputation d'un clérical enragé: ses collègues le surnomment Saint-Gauvain. Ensuite la nomination de Monsieur de Lagerheim, qui vous a aussi été reprochée. Puis les bibelots de Chine, collectionnés par vous. On vous a toujours fait passer pour un clérical, comme Monsieur votre père, ne vous occupant que des bons Pères missionnaires. Et chaque fois qu'il a été question de vous, en ma présence, vous pensez bien que j'ai pris votre défense, en affirmant que vous n'étiez pas clérical; que pour Monsieur Gauvain, c'était un brave homme que je connaissais très bien et qui avait navigué pendant longtemps dans les mers de Chine, et qui avait bien mérité cette récompense. Pour Monsieur de Lagerheim, je répondais: il n'est pas étranger, il a résidé pendant dix ans à Paris et il est naturalisé Français, j'en ai eu les preuves. Il a même été question de l'ingénieur et de l'agent-voyer dans les loges maçonniques, au sujet d'un conducteur des ponts-et-chaussées de Saïgon, rentré malade par le transport, et mort peu après son arrivée, en laissant une femme et des enfants dans la misère. On disait qu'il était regrettable qu'un étranger lui eût été préféré à Shanghaï, où il avait demandé un emploi. Dans les Loges, il y a des députés influents: Brisson, Dreo, Hérédia, David, Margaine. Je crois utile de vous donner tous ces renseignements parce que nous serions désolés de vous voir remplacé à Pékin, avec un changement

de ministère. Sous le ministère Freycinet, vous n'avez pas à redouter un pareil événement: Monsieur Herbette me disait, il y a quelque temps, que Monsieur de Freycinet, après avoir été mis par vous au courant des affaires du Tonkin, avait déclaré qu'il était fâcheux qu'on vous ait nommé au poste de Pékin; qu'un homme de votre valeur aurait été précieux au ministère. Monsieur Dupuis et moi, nous vous avons toujours soutenu de notre mieux, et vous pouvez toujours compter sur nous deux.

« Je désire, et j'ai tout intérêt du reste, que le ministère actuel dure longtemps, mais ceux qui le soutiennent pensent qu'il ne durera pas plus d'un an, peut-être moins. Nous aurons alors un ministère plus avancé et on fera des changements. Aussi, mon cher Monsieur Bourée, permettez-moi de vous donner un conseil d'ami: soutenez Monsieur Flesch pour nos règlements, et pour faire redevenir la concession aussi française que possible. Monsieur Ballue et plusieurs députés influents n'ont qu'une idée, c'est de la rendre tout-à-fait française, comme au début, et, à mon avis, ce sera bien difficile. Méfiez-vous de pousser Monsieur Vouillemont pour la décoration, il y a eu des plaintes au ministère, contre sa manière d'agir, des négociants, d'anciens employés, de la municipalité. Monsieur Bonneville ayant su qu'il avait fait des démarches à ce sujet, a été furieux. Il a été en prévenir son cousin Monsieur Calmon. Il parle de s'adresser aux journaux si le fait se réalise. Il a été proposé pour la décoration, il y a longtemps, il a fait partie pendant six ans du conseil municipal, qu'il a présidé pendant quatre ans. Il a beaucoup contribué à l'embellissement de la concession qu'il a prise au début, et il dit très ouvertement que ce serait une indignité de décorer, à sa place, Monsieur Vouillemont, qui a été président du conseil municipal avec les voix des étrangers, qu'il a déposées lui-même dans l'urne, et avec celles des Jésuites, et qu'il n'a aucun intérêt sur la concession, qu'il n'a jamais habitée, etc. Un ami de Monsieur Ballue, Monsieur Georges, qui a perdu de l'argent dans des affaires contre lui, le Comptoir et des Chinois, le tient au courant de tout, et Monsieur Ballue ferait une interpellation motivée si Monsieur Vouillemont était décoré. Son titre d'ami des Jésuites, et sa réputation de bonapartiste sont connus ici. En 1879, il a été membre du conseil anglais. Avec le nouveau règlement, il ne pourra plus être conseiller sur la concession française; il pourra de nouveau être nommé du conseil anglais, et alors la reine d'Angleterre pourra le récompenser, s'il mérite cette faveur. Si le gouvernement peut disposer d'une croix, il y a deux personnes qui l'ont méritée; ce sont Messieurs Bonneville et Maignan. Maintenant l'attention est dirigée sur l'Extrême-Orient, et il faut prendre toutes les précautions pour ne pas commettre d'erreur. Tout est connu ici,

et souvent par des gens qui passent pour indifférents en Chine, et qui ont des relations en France. Nous avons maintenant un personnel excellent au consulat de Shanghaï. Monsieur Flesch, Monsieur Frandon (choisi sur notre demande par Monsieur Herbette pour remplacer Monsieur Laserre, incapable), et Monsieur Frandin, en remplacement de Monsieur de Bielke, qui ne voyait que par les Jésuites. Ces Messieurs les Jésuites de Chine feraient bien de s'occuper de leurs conversions. Nous faisons notre possible pour empêcher qu'il soit question d'eux, au moment du vote du budget. Cela donnerait l'éveil aux Chinois et ne pourrait que nuire à l'influence des Européens en Chine. Si le ministère Gambetta était resté, notre affaire du Tonkin serait terminée; cela nous a occasionné un petit retard. Monsieur de Freycinet s'occupe actuellement de la question. Plusieurs députés lui ont demandé une audience spéciale. Il est très bien disposé en notre faveur. Nous avons eu aussi une audience de Monsieur Berlet, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, qui s'occupe de nous, en ce moment. Deux bateaux de guerre de rivière, prêts en ce moment, seront livrés fin septembre au Tong-Kin, pour remonter le Fleuve Rouge; l'expédition aura lieu à la fin de l'année, et on se servira de nous et de notre expérience dans le pays, ce qui rendra la tâche très facile pour le gouvernement.

« Monsieur Jules Ferry, président du conseil, a engagé, l'année dernière, Monsieur Dupuis à attendre la solution des affaires politiques au Tonkin, en lui disant qu'on trouverait là des éléments suffisants pour l'indemniser sans prendre l'argent de la France.

« Monsieur Dupuis, après le vote de la Chambre, accepté par le gouvernement, concluant au bien-fondé de nos réclamations, et au renvoi de la pétition au ministre de la marine, pour l'indemniser, a cru bien faire d'accepter les propositions du gouvernement. Nous sommes donc entrés en pourparlers, pour trouver des moyens d'arrangement avec le gouvernement.

« Nous espérons donc être au Tonkin à la fin de l'année; cela me permettra d'aller faire un voyage en Chine, au printemps où, j'espère, j'aurai le plaisir de vous voir.

« Je vous ai peut-être écrit les choses un peu crûment. Je vous prie d'excuser la liberté que j'ai prise. J'ai pensé que c'était préférable de vous tout écrire, sans rien vous cacher.

« Je suis venu passer quelques jours au milieu de ma famille, pendant les fêtes de Pâques; les députés et les sénateurs sont absents, ainsi que les ministres, pour quelques jours. Nous avons profité de l'occasion avec Monsieur Dupuis, pour aller à la campagne. Je reste toujours à l'hôtel Bergère. Si vous voulez bien me donner de vos

nouvelles, écrivez-moi chez Monsieur Rémi de Montigny, 43, rue Saint-Georges, Paris. Il me fera parvenir la lettre.

« Veuillez agréer, mon cher Monsieur Bourée, la nouvelle expression de ma profonde reconnaissance et de mon entier dévouement.

« Signé: E. MILLOT.

« *P.-S.* — Prochainement, je vous enverrai un exemplaire de ma conférence, sur la concession française de Shanghaï. »

Monsieur Bourée, qui commençait seulement à se rendre compte de la nocivité des Loges, répondit à Monsieur Millot, pour le remercier de le mettre au courant de ses faits et gestes et de lui donner, sur ce qui se passait à Paris, des renseignements dont il ne mettait pas en doute la sûreté, mais, dont quelques-uns avaient besoin d'être rectifiés, ajoutant qu'il comptait sur lui pour empêcher de s'accréditer à Paris des bruits ou des appréciations inexactes.

Monsieur Bourée ajoutait qu'en ce qui concerne la concession de Shanghaï, il était tout prêt à admettre qu'il y aurait beaucoup à critiquer dans l'état de choses existant, mais qu'il ne fallait pas oublier qu'à Shanghaï, sur la concession, « nous ne sommes pas sur une colonie française, dont nous puissions, à notre seul gré, modifier la législation, et que nous avons à y compter avec les gouvernements étrangers, qui ne se prêteraient à aucune innovation défavorable aux intérêts de leurs nationaux. Le ministère, dites-vous, étudie la question. On ne m'a pas consulté, je ne le regrette qu'à demi ».

Monsieur Bourée l'entretient ensuite de Messieurs Vouillemont, Garnier et Dillon, et du reproche de cléricalisme qui leur est adressé: il ne se rend pas très bien compte de ce que peut être le cléricalisme en Chine. Il est dangereux de formuler contre les personnes des accusations vagues, mais il faut envisager toutes ces questions dans un but d'intérêt général.

« Ne m'en voulez pas, — écrit-il, — des conseils que je vous donne, car il me serait pénible d'entendre des gens apprécier sévèrement votre conduite, alors qu'on sait à Shanghaï, les services que vous y avez rendus ». En même temps, Monsieur Bourée crut devoir signaler aux chefs des différents services du ministère des Affaires Etrangères le danger de se laisser circonvenir par des personnes intrigantes et sans mandat...

Naturellement, aussi, il ne manqua pas d'écrire à Monsieur Flesch, notre consul général à Shanghaï, que la question intéressait plus particulièrement, et auquel il rappelait la situation dans laquelle nous nous trouvions vis-à-vis des gouvernements étrangers. Il lui demandait particulièrement de ne rien écrire à Paris avant de s'être préalable-

ment mis d'accord avec lui, afin que dans la correspondance de Pékin et de Shanghaï, il n'existe aucune divergence de vues!

En même temps, également, Monsieur Bourée écrit à Monsieur Tony Conte, son beau-frère, que Monsieur Tricou, nouvellement nommé ministre à Tokio avait fait rentrer en France brutalement, et se plaint à lui, des intrigues que ce dernier aurait ourdies à Paris, pour se faire nommer à sa place, ministre à Pékin, et qui s'unissait à ses pires ennemis de Shanghaï. Il avait été rien moins que correct avec lui, étant un des seuls chefs de missions, accrédité à Tokio, qui ne lui ait rien fait savoir à Pékin, des événements de Corée; de telle sorte que, faute d'être renseigné par Tricou, Monsieur Bourée, s'il n'avait pas été averti par Monsieur Brandt, l'Allemand, et par sir Harry Parkes, l'Anglais, aurait pu s'embarquer dans une aventure dangereuse. M. Tricou avait oublié les traitements dont il avait toujours été l'objet dans la famille de Monsieur Bourée, dont le père, ambassadeur à Constantinople l'avait poussé dans sa carrière, faite tout entière en Orient.

Le 5 septembre 1882, Monsieur Bourée écrivit à Monsieur Nisard, pour le féliciter de sa nomination d'officier dans la légion d'honneur, et lui fit alors confidence du dégoût qu'il éprouvait, au point de vue des affaires générales, en voyant gâcher, comme à plaisir, tout ce qu'il nous restait d'influence et de prestige, lui racontant le résumé d'une conversation d'Herbette, avec un de ses amis: Notre directeur du personnel, fatigué de la conversation à laquelle cet ami l'avait convié, avait fini par s'écrier: « Est-ce que l'on a le temps, au quai d'Orsay de lire ces interminables dossiers? Et puis nous nous f... pas mal de la Chine et des Missions et ce que Monsieur Bourée a de mieux à faire, c'est de se laisser oublier. Quant à ses plaintes, sur ceci ou cela, ce sont des scies qu'il nous monte et qui nous laissent parfaitement indifférents. Et puis s'il n'est pas content, il n'a qu'à le dire, nous ne manquerons pas de gens tout disposés à prendre sa place ».

Il demandait à Monsieur Nisard de lui faire savoir en toute franchise, si c'était bien la note exacte des sentiments qu'on lui portait au ministère, et de lui dire, sans détours, ce que l'on pensait de sa correspondance à la direction politique, et il lui signalait l'influence qu'aurait acquise à la direction commerciale, Millot, qui était, disait-on, cousin de Monsieur Rabel.

Le 5 septembre il s'adressa à Monsieur Rameau, dont la sous-direction avait pris part à l'envoi d'un projet de réorganisation de la concession de Shanghaï. Le 9 novembre Monsieur Rameau lui répondit qu'il comprenait fort bien la surprise qu'il avait dû éprouver, mais qu'il tenait à lui expliquer, dans quelles conditions le projet était arrivé à Pékin, portant le timbre de sa sous-direction. C'est sur

un ordre formel de Monsieur de Freycinet, conservé au dossier, que Monsieur Claverie a dû transformer en un acte officiel, une note remise au ministre par Millot. Millot ayant été présenté au ministre par Monsieur Ballue, député du Rhône, membre de l'extrême gauche, qui avait recommandé, de la manière la plus chaude, l'adoption des idées de l'ancien président du conseil d'administration de la concession de Shanghaï. « Vous savez peut-être aussi, ou alors je vous l'apprends, que Millot est cousin germain de Monsieur Rabel, qui était alors chef de cabinet du président du conseil, ministre des affaires étrangères. Vous savez le reste ».

Dans la lettre de Monsieur Rameau, j'ai cité le nom de Monsieur Rabel; mais que le lecteur n'en tire pas comme conclusion, que Monsieur Rabel se soit solidarisé avec son parent Monsieur Millot. Leurs relations de parenté étaient bonnes, et Monsieur Millot en profitait pour se faire valoir; mais en tous cas, ce que je puis dire, c'est que Monsieur Bourée et moi-même, avons toujours eu avec Monsieur Rabel d'excellents rapports. Dans une lettre qu'il m'écrivait en février 1881, pour me remercier des commissions que j'avais faites pour lui à Pékin, je relève le passage suivant. « Je n'ai rien à vous apprendre sur la crise ministérielle du mois de septembre dernier, dont les gazettes de Chine ont dû vous parler. J'étais tellement fatigué, que j'ai été enchanté d'être rendu aux loisirs de la vie privée. J'en ai profité pour conduire ma famille à Cannes, et c'est là que votre aimable lettre du 7 novembre est venue me trouver ».

On se demande, avec stupéfaction, comment les francs-maçons avaient pu obtenir tant d'influence sur la direction des affaires de Chine. Je vais tâcher de l'expliquer.

Avant de quitter Paris, Monsieur Bourée était au ministère des Affaires Etrangères, chargé de la troisième sous-direction, dite de l'Amérique, de laquelle relevaient toutes les affaires de Chine, du Japon et de la Cochinchine. Mais, au moment même où il quittait Paris par suite des bouleversements opérés par Monsieur Herbette, créé directeur général du personnel, les affaires concernant la Chine furent transférées à la sous-direction dite du midi, chargée jusqu'alors des correspondances et des travaux concernant l'Espagne, l'Italie, le Saint-Siège, le Portugal, les possessions Espagnoles et Portugaises, la Grèce, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie, la Turquie, le Maroc, la Tunisie, les autres états d'Afrique et la Perse. Les archives et les dossiers concernant les trois pays d'Extrême-Orient furent apportés en vrac, à la nouvelle sous-direction, qui n'en avait aucune connaissance et qui n'avait matériellement pas le temps de les étudier; ils échappaient ainsi aux agents qui en avaient pleinement connaissance. Les loges d'Extrême-Orient saisirent avidement l'occasion qui s'offrait

à elles, pour faire pression sur les services du ministère, complètement désemparés, au moyen des parlementaires résidant à Paris. Le danger de l'intrusion des loges dans la politique était d'autant plus grand pour les affaires de Chine, que la correspondance de la Légation de Pékin, située tout à fait au nord du pays, arrivait à Paris avec environ huit jours de retard sur les correspondances expédiées de Shanghaï, le double pour celles envoyées de Canton.

Mais si les bureaux avaient été changés, que dire de l'instabilité des relations avec un département où les ministres se succédaient avec une rapidité vertigineuse ? A Monsieur Waddington, auteur du projet d'occupation graduelle du Tonkin, avaient succédé:

1° Le 27 décembre 1879, Monsieur de Freycinet;

2° Le 20 septembre 1880, Monsieur Barthélemy Sainte-Hilaire;

3° Du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882, Gambetta avec Spuller sous-secrétaire d'Etat;

4° Le 7 août 1882, Monsieur de Freycinet;

5° Le 20 janvier 1883, Monsieur Duclerc;

6° Le 21 février 1883, Monsieur Fallières, président du conseil, chargé de l'intérim des Affaires Etrangères, en remplacement de Monsieur Duclerc, malade;

7° Le 21 février 1883, Monsieur Challemel-Lacour, Monsieur Jules Ferry étant président du conseil;

8° Le 8 novembre 1883, Monsieur Jules Ferry faisant l'intérim, et le 20 novembre 1883 remplaçant comme ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Challemel-Lacour.

C'est au moment où Monsieur Duclerc arrivait au quai d'Orsay, le 29 janvier 1883, que les affaires du Tonkin prirent une très grande importance.

Le Tsong-Li Yamen avait fait savoir à Paris que les troupes chinoises s'étaient portées en avant. Voici en effet ce qui venait de se passer: Les journaux de Shanghaï parlaient de projets d'intervention de la Chine. Une lettre de Monsieur de La Lande, arriva à Pékin, annonçant que les drapeaux noirs occupaient les rives du Song-Koi; par contre, silence complet du gouverneur de l'Indochine. Et cependant, des troupes étaient arrivées de France, et avaient dégagé Hanoï, pendant que le Tsong-Li Yamen protestait contre toute intervention hostile. A Paris, on lui reprochait d'avoir déclaré qu'il n'avait pas de troupes au Tonkin. C'était la conséquence d'un malentendu. Pour les Chinois le mot Tonkin indique la ville de Hanoï, alors que pour eux la province du Tonkin porte le nom de Pei-Tzi (les bannières du nord). Monsieur Bourée fit savoir au Yamen, qu'il était urgent de retirer ses troupes, non pas seulement de Hanoï, mais de tout le Tonkin.

C'est à ce moment, qu'il se résolut à descendre à Shanghaï et dans le sud, en passant par Tien-Tsin, où il devait rester jusqu'à l'arrivée des grands froids, pour terminer le mesurage de certains terrains de la concession française, qu'on avait laissés de côté, depuis les massacres de Tien-Tsin. C'était une négociation très délicate, à traiter avec le vice-roi Li-Hung-Tchang. Au moment où la Légation allait quitter Pékin, arriva une lettre particulière de Monsieur de Kergaradec, notre agent au Tonkin, recommandant une transaction avec la Chine, qui consisterait dans l'établissement d'une zone neutre, le long de la frontière des deux pays, solution qui satisferait l'amour-propre de la Chine.

Or, quelque temps auparavant, un des ministres du Tsong-Li-Yamen, Wang-Wen-Chao, dans une conversation particulière, avait entretenu notre interprète Monsieur Frandin, d'une solution analogue. Monsieur Bourée était tout à fait hostile à l'établissement d'une zone neutre. La veille ou l'avant-veille du jour où nous devions quitter Pékin, Monsieur Bourée m'apporta à copier et à expédier, une dépêche au département, où il mentionnait la lettre de Monsieur de Kergaradec et où il se déclarait absolument hostile à l'établissement d'une zone neutre. Ce devait être le 8 ou le 9 novembre 1882. Après avoir lu la minute, j'allai le trouver, dans son cabinet, pour lui dire, qu'à mon sens, il se hâtait trop de donner un avis aussi péremptoire, alors que probablement, le département n'avait jamais, jusqu'à ce jour, entendu parler de cette solution; que Monsieur de Kergaradec ne donnait aucune précision, et qu'avant tout, il serait nécessaire d'en obtenir, pour se rendre compte de l'importance de la concession que nous aurions à faire. Monsieur Bourée ne voulut rien entendre et finalement la dépêche fut envoyée à Paris.

Nous quittâmes Pékin le 11 novembre 1882 à 11 heures du matin, Monsieur et Madame Bourée, leurs deux enfants et moi, pour aller nous embarquer sur les barques à Tong-Tcheou et le 13 nous arrivâmes chez Monsieur Dillon, au consulat de France à Tien-Tsin. Pendant les premiers jours Monsieur Bourée, assisté de Monsieur Dillon, s'occupa activement de tout ce qui avait rapport au mesurage définitif des terrains de la concession et arriva enfin à un accord avec le vice-roi Li. Quand cet accord fut signé, Li prenant la parole, s'adressa à Monsieur Bourée, et lui demanda s'il n'avait aucune communication à lui faire relativement au Tonkin. Monsieur Bourée répondit qu'il n'était chargé d'aucune communication et qu'il s'en tenait aux conversations qu'il avait eues précédemment avec le Yamen et avec lui-même. C'est alors que, d'un ton solennel, Li lui répondit que s'il n'avait à faire aucune communication, lui par contre, avait reçu du Yamen l'ordre formel de lui parler du Tonkin, pour bien préciser la situation

de la Chine. Li lui dit que les postes chinois des frontières de la Chine avaient été renforcés et s'étaient avancés dans le Tonkin, qu'un corps d'armée assez nombreux était parti du Yun-Nan et s'était porté sur le Song-Koi, que toutefois, les commandants de ces troupes avaient reçu des instructions précises pour s'écarter de nos colonnes et pour éviter tout conflit. « C'est un état qui ne doit pas se prolonger — ajouta-t-il, et il s'agit d'arriver à conclure un accord, également acceptable pour les deux partis ».

Monsieur Bourée lui répondit: « Vous savez que ce que nous « voulons c'est assurer la libre navigation du Song-Koi, qui sera « surtout profitable à la Chine, et nous comptons sur le concours du « gouvernement chinois, qui doit en bénéficier le premier. Nous répu- « dions tout projet de conquête ».

Wang-Wen-Chao proposa alors de désigner deux commissaires, l'un chinois, l'autre français, pour préparer un accord général sur cette affaire. Mais Li ayant demandé à adjoindre à ces deux commissaires, deux commissaires annamites, Monsieur Bourée n'accepta pas la proposition.

On parla alors des matières sur lesquelles devaient porter les accords, et Monsieur Bourée demanda que ces matières fussent précisées par écrit; mais il déclara qu'en tout cas, rien ne pouvait être tenté tant que les Chinois occuperaient militairement une partie du Tonkin. Au fond, il était évident que l'affaire se réduisait en somme à une question de dignité et d'orgueil national. L'occupation militaire par la Chine était venue surtout de ce que, à Paris et à Saïgon, on n'avait tenu aucun compte des informations et des avis envoyés par Monsieur Bourée, et qu'au lieu de rechercher des accords amiables, on s'était acharné à soutenir des questions de principe, sur lesquelles, à priori, aucune entente n'était possible. Monsieur Bourée et le vice-roi étaient, au fond, sincèrement d'accord pour rechercher une solution amiable, mais pour cela, il fallait détendre la situation qui avait été créée, rétablir les choses comme elles se trouvaient au moment du voyage de Dupuis, et avant tout, faire rentrer dans les provinces chinoises les forces envoyées le long du Song-Koi. Li le comprenait très bien; mais il savait, de source certaine, que le gouvernement de la Cochinchine ne devait aucun compte à la Légation, et il en concluait que la question du Tonkin excédait la compétence de Monsieur Bourée; son inquiétude était facile à comprendre. « Vous me répondez — dit-il à Monsieur Bourée, au début de la conversation, que vous n'avez rien à me dire sur le Tonkin, et que vous n'avez rien reçu de Paris ou de Saïgon, pour vous tenir au courant de ce qui se passe, et quand le marquis Tseng se rend à votre ministère des Affaires Etrangères, pour en entretenir votre ministre, on lui répond que c'est

à vous que nous devons nous adresser. C'est une situation que nous ne pouvons plus accepter ». Comme des deux côtés on avait grande envie d'arriver à une entente, un projet d'accord fut accepté, de part et d'autre, que Monsieur Bourée devait soumettre à Paris, le jour où les troupes auraient été rappelées du Tonkin.

Ce projet portait que, moyennant que les troupes chinoises évacuassent les territoires nouvellement occupés par elles, au-delà de la frontière, Monsieur Bourée remettrait au Yamen une dépêche, dans laquelle il serait expressément déclaré que:

1° La France ne poursuit au Tonkin aucun projet de conquête ni d'entreprise contre la suzeraineté territoriale de l'Annam.

2° Que l'accord devant amener l'ouverture de la navigation fluviale du Song-Koi, celle-ci devrait aboutir en territoire chinois, à un point où l'on puisse sans danger, établir des établissements commerciaux, douanes et autres. Mang-Hao étant en territoire trop malsain, Lao-Kai pourrait être choisi comme point terminus de la navigation desservant la Chine, et le gouvernement impérial s'engagerait à faire le nécessaire pour en faciliter l'accès, par les routes de terre, aux différents produits devant y arriver, ou y être embarqués.

3° Que pour faciliter la suppression de l'insécurité du pays, les deux gouvernements s'accorderaient pour fixer une ligne de démarcation dans la contrée située entre le fleuve et la frontière, pour fixer deux zones, l'une au nord de cette ligne, où les Chinois assureraient l'ordre et la sécurité, une autre au sud, le long du fleuve, où ce seraient les Français qui en seraient chargés.

Ce projet d'accord, traduit par les soins du vice-roi, fut immédiatement envoyé par lui à la cour et au Tsong-Li-Yamen, en en recommandant l'adoption.

C'est seulement le 2 décembre que le vice-roi reçut l'acceptation du projet, et Monsieur Bourée lui remit aussitôt son acceptation personnelle, étant entendu que si, d'aventure, des collisions venaient à se produire, elles seraient considérées comme de purs accidents sans gravité, et qu'elles ne modifieraient en rien le cours des négociations entamées.

Sur ce, le vent du nord-ouest s'étant mis à souffler avec impétuosité, dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10, nous nous embarquâmes en hâte sur le *Hai-Ting*, de la compagnie des « China Merchants », le premier des trois vapeurs présents dans le port, qui devait partir, et qui put lever l'ancre à dix heures du matin. Trois heures après, le bateau fendait la glace qui était déjà épaisse, quand il passa à Takou, à six heures du soir, et put franchir la barre. Les deux autres bateaux que nous avions laissés à Tien-Tsin, mirent huit jours à sortir du Pei-Ho. La barre franchie, le vent glacial qui soufflait en tempête,

soulevait les flots, la mer était démontée et me fit beaucoup souffrir. Nous relâchâmes la nuit à Tché-Fou, mais, le mardi 12, nous dûmes rester en rade, à danser, sans pouvoir prendre ni décharger aucune marchandise. C'est seulement dans la journée du mercredi 13 que les chalands purent nous approcher, ce qui nous permit de repartir à quatre heures du soir. Mais le jeudi et la nuit suivante, notre bateau fut encore secoué comme une coque de noix. Nous ne pûmes débarquer à Shanghaï que le jeudi 14 décembre, à six heures du soir, et nous allâmes nous loger à l'Hôtel des Colonies.

A son arrivée à Shanghaï, Monsieur Bourée recevait de Monsieur Le Myre de Vilers une lettre disant qu'il avait donné l'ordre d'interner les troupes chinoises dans une île, et de fusiller ceux qui chercheraient à se défendre.

C'est à partir du lendemain seulement que je pus écrire à ma famille et que Monsieur Bourée put tenir télégraphiquement et par lettres le ministre au courant des longues négociations qu'il venait d'avoir à Tien-Tsin, et du projet d'accord qui en avait été le résultat.

Dans les télégrammes que Monsieur Bourée envoyait à Paris, il laissait entendre, au sujet de la zone neutre, qu'elle serait réduite à une largeur presque insignifiante, et il espérait, si le projet était accepté, que les conférences auraient lieu à Canton, à la fin de l'hiver. Il demandait, en même temps, que le ministre désignât un second négociateur pour l'assister dans les travaux de la conférence.

C'est seulement le 29 décembre que Monsieur Bourée put envoyer par lettre, *in extenso*, au ministère, le projet de convention accepté par le vice-roi et la cour, et les développements de ses télégrammes; dès le lendemain, Paris lui faisait savoir par le télégraphe que le projet de traité dont il avait annoncé l'envoi, d'après ses indications sommaires, se présentait dans des conditions acceptables, et que les autorités militaires avaient reçu l'ordre d'éviter des engagements. Mais il était évident que la lettre explicative de Monsieur Bourée, concernant le projet, ne pouvait pas arriver à Paris avant le milieu de février. A ce moment Monsieur Duclerc était tombé malade.

En envoyant à Paris tout ce qui concernait le projet de convention, Monsieur Bourée prévoyait qu'il lui faudrait attendre six semaines avant de recevoir une réponse; pour échapper aux questions indiscrètes et aux interprétations erronées ou malveillantes, auxquelles il n'aurait pu faire une réponse officielle, il se décida à une promenade de chasse, en *house-boat*, aux environs de Shanghaï.

En novembre 1882, au moment de quitter Pékin, j'avais reçu avis du département, que l'indemnité de cinq mille francs qu'on m'avait promis de me laisser à Pékin, m'était supprimée. J'avais dû faire de grands frais pour mon voyage, pour l'acquisition d'un mobilier et

pour mon installation. Mon fondé de pouvoir, Monsieur Flury Hérard, effrayé des crédits qu'il devait faire ainsi, écrivit à mon père pour l'inviter à passer à son bureau, afin de m'ouvrir un crédit illimité.

Ayant mis Monsieur Bourée au courant de la gêne dans laquelle je me trouvais, celui-ci écrivit au ministre des Affaires Etrangères la lettre qui suit:

Direction politique *Shanghaï, 26 février 1883.*

Son Excellence Monsieur Duclerc.

Monsieur le Président du Conseil,

Lors des modifications introduites, l'année dernière, dans l'organisation de nos services, il a été décidé que le personnel diplomatique affecté à la Légation de la République en Chine serait réduit à un secrétaire de première ou de seconde classe, et que l'indemnité de cinq mille francs, allouée jusqu'à ce jour aux agents de ce grade, serait supprimée à partir du 1er janvier 1883.

Si le prédécesseur de Votre Excellence m'avait fait l'honneur de me consulter sur cette double mesure, je n'aurais pas manqué de présenter certaines observations, dont la justesse n'eût certainement été contestée par aucune des personnes que leur situation a mises à même de connaître et d'apprécier l'intérêt et le nombre des affaires incombant à ce poste, si exceptionnellement chargé, et, permettez-moi de le dire, si exceptionnellement maltraité.

J'aurais fait remarquer l'inconséquence qu'il y avait à attribuer un personnel plus nombreux à la Légation de la République à Tokio, où les occupations d'une année entière ne représentent pas, en moyenne, ce que nous avons à faire à Pékin en un mois et j'aurais rappelé que la cherté de la vie ici, les obligations de toutes sortes qui incombent au secrétaire de la Légation, la nécessité de ne pas créer à cet agent une situation d'infériorité trop choquante, par rapport à ses collègues du même grade, rendaient, au plus haut degré, regrettable une aussi considérable diminution de ses appointements.

En ce qui concerne plus particulièrement Monsieur de Semallé, l'application du nouveau décret présidentiel prend un tel caractère qu'il est difficile de ne pas y voir l'application d'une peine disciplinaire, que de mauvais services ou des fautes graves eussent seuls pu expliquer.

Nommé secrétaire de deuxième classe à Pékin, le 1er février 1880, Monsieur de Semallé a été pressé de partir par le département, il s'est mis en route, dans une saison redoutable, et ses frais de voyage n'ont, à l'heure qu'il est, pas même été soldés par le département. Il est clair que dans sa pensée, en acceptant un poste aussi lointain, la

perspective de toucher un traitement supérieur de cinq mille francs à celui qui lui eût été attribué en Europe, constituait une des atténuations dont il a tenu compte, et qu'il a fait entrer dans ses prévisions, lorsqu'il s'est décidé à s'expatrier pour si longtemps, et dans des conditions incontestablement fort pénibles. Depuis son arrivée auprès de moi, non seulement il ne m'a jamais donné aucun sujet de plainte, mais j'ai toujours trouvé en lui un agent actif, intelligent, dévoué, qui m'a été fort utile, et pour lequel j'allais demander une récompense, soit sous la forme d'un avancement, soit sous celle d'une nomination dans la Légion d'Honneur, quand j'ai été chargé de lui notifier la décision sommaire, en vertu de laquelle ses appointements allaient être, au bout de trois ans d'exercice, réduits d'un tiers, c'est-à-dire ramenés de quinze mille à dix mille francs.

Votre Excellence n'aura pas de peine à s'imaginer le pénible désappointement de Monsieur de Semallé. Ce désappointement, je dois le dire, je l'ai largement partagé, et j'en suis à me demander comment une compensation quelconque n'est pas venue depuis lors, atténuer, pour mon deuxième secrétaire, la dureté d'une mesure faite pour le troubler grandement dans l'aménagement de ses revenus, tout en lui infligeant l'apparence d'un blâme, que je savais, mieux que personne, absolument immérité. La seule atténuation possible (et au point de vue de son budget elle n'eût été que partielle et insuffisante), eût été que Monsieur de Semallé obtînt la première classe de son grade pour laquelle son rang sur la liste d'ancienneté lui constituait déjà les titres les plus sérieux. A la réflexion je me persuadai que cette fiche de consolation ne lui serait pas refusée, et qu'il en recevrait l'avis avant que ne fût mise en pratique l'onéreuse décision qui devait l'atteindre.

Mon espérance ne s'est pas réalisée, puisque deux mois de l'année nouvelle se sont déjà écoulés, et que rien n'a été fait dans le sens que je souhaitais si fort. Je me décide donc à faire appel à la bienveillante équité de Votre Excellence, et à lui demander, de la façon la plus pressante, d'accorder à Monsieur de Semallé une promotion, tellement indiquée, à tous les points de vue, qu'en l'ajournant encore, il semblerait qu'on voulût en user à son égard comme à celui d'agents que l'on cherche à rebuter, en leur multipliant les témoignages d'indifférence ou même d'antipathie.

Dans tout ce qui précède, Votre Excellence trouvera la preuve que personne moins que Monsieur de Semallé n'a mérité d'être rangé dans cette catégorie de fonctionnaires, et comme chef de mission, je ne peux pas souffrir moi-même de voir à ce point sacrifier des collaborateurs qui, aux confins du monde et dans les plus laborieux postes, se prodiguent pour moi, avec un désintéressement et un zèle,

d'autant plus estimables et d'autant plus rares, qu'ils paraissent moins reconnus. Pour la bonne administration même de nos services, je crois fâcheux même que de telles situations se prolongent. Les meilleurs esprits s'y aigrissent, les caractères les mieux trempés ne résistent pas au sentiment de l'oubli et du dédain, dont ils se sentent l'objet, et qui s'attachent à leurs plus généreux efforts. A ce spectacle, les anciens agents se rebutent et les plus jeunes font des réflexions qui ne tendent pas à stimuler leur zèle pour l'intérêt public. Votre Excellence pardonnera mon insistance, si elle veut bien se rendre compte que c'est précisément au nom de cet intérêt public que je plaide avec vivacité auprès d'Elle la cause de Monsieur de Semallé, et je lui serais profondément reconnaissant si elle voulait bien, dans le plus bref délai possible, donner satisfaction au vœu que je viens d'avoir l'honneur de lui exprimer, et que j'avais le devoir de lui soumettre.

Veuillez agréer... *Signé:* A. Bourée.

Profondément écœuré de tout ce à quoi j'avais assisté depuis le rappel de Monsieur Bourée, et de la situation dans laquelle j'allais me trouver à Pékin, en présence de la mauvaise volonté que je constatais, par la réduction de mon traitement, le lendemain de son départ, le 2 juin 1883, j'écrivis à Monsieur Challemel-Lacour, Ministre des Affaires Etrangères, la lettre qui suit:

Pékin, le 2 juin 1883.

Monsieur le Ministre,

Dans une dépêche écrite de Shanghaï, au mois de février dernier, Monsieur Bourée a fait connaître au prédécesseur de Votre Excellence, la situation pénible qui m'a été faite, par la disposition, en vertu de laquelle je me suis inopinément trouvé privé de la moitié de mes appointements. J'étais d'autant plus fondé à m'émouvoir de cette mesure qu'elle m'atteignait d'une façon fort préjudiciable, après un séjour de plus de deux ans, dans un poste où la vie est chère, où j'avais monté mes dépenses sur un pied qui ne répond plus à mes ressources, où tout, enfin, a contribué à me rendre la vie fort dure, à l'immense distance qui me sépare des miens, et sans qu'aucun témoignage de la bienveillance du Département ne soit encore venu, depuis lors, compenser, du moins atténuer mes sacrifices de toute nature. Il n'a été fait aucune réponse favorable à la demande dont Monsieur Bourée avait, à mon intention, entretenu Monsieur Duclerc, et j'ai tout lieu de craindre qu'en se prolongeant, mon séjour ici doive tourner au grave préjudice de mes intérêts de famille, de fortune et de carrière.

Je me vois donc obligé de prier Votre Excellence de m'accorder un congé, dont je voudrais profiter aussitôt que les grandes chaleurs de l'été seront passées. A cette époque-là, j'aurai séjourné trois années consécutives en Chine, et Votre Excellence voudra bien reconnaître, je l'espère, que j'ai acquis tous les titres possibles pour obtenir, avec une indemnité pour mes frais de retour, les facilités réservées aux agents de mon grade, par les règlements ministériels.

Veuillez agréer les assurances de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur.

Signé: SEMALLÉ.

Sur le chemin du retour, nous rencontrâmes des chasseurs anglais, arrivant directement de Shanghaï, qui nous apprirent que Gambetta avait été « suicidé ».

A cette nouvelle, Monsieur Bourée fut pris de très grandes inquiétudes. En Gambetta, avec lequel il avait travaillé à Tours, pendant la guerre de 1870, il avait un défenseur assuré, mais sa disparition favorisait singulièrement ses ennemis, et aussitôt il décida le retour immédiat à Shanghaï par le canal de Sou-Tcheou et la route que nous avions suivie au départ, et qui était la plus courte.

Nous étions depuis peu de jours de retour, logés à l'Hôtel des Colonies, à Shanghaï, quand, un matin, vers les dix heures et demie, le ministre monta dans ma chambre (c'était, je crois, le 6 mars), pour me raconter qu'il venait de recevoir la visite du docteur Pichon, auquel, dans la conversation, il avait annoncé comme imminente l'arrivée d'un télégramme, lui donnant des instructions relatives à la préparation d'une convention pour fixer les relations de bon voisinage entre la Chine et le Tonkin. Le docteur semblait incrédule et ne cachait pas son opinion à Monsieur Bourée, qui le reconduisait à la porte de l'escalier. Monsieur Bourée s'en étonnait. Moi pas, cette visite me paraissait de mauvaise augure, et à peine était-il redescendu dans ses appartements, qu'on lui remettait le télégramme suivant, de Monsieur Challemel-Lacour, répondant à sa dépêche de la fin de décembre, adressée à Monsieur Duclerc.

Paris, 5 mars.

L'arrangement dont vous avez pris l'initiative, au sujet du Tonkin, ne tient pas un compte suffisant de notre situation conventionnelle et consacrerait au profit des Chinois des concessions auxquelles il ne nous convient pas de souscrire. Pour bien marquer notre sentiment à cet égard, je me vois, à regret, dans la nécessité de mettre fin à votre mission. En attendant vos lettres de rappel, vous vous appliquerez à établir que notre décision n'implique aucune pensée d'hostilité contre la Chine, notre seul but étant d'assurer l'ordre au Tonkin, dans les conditions du traité de 1874.

Signé: CHALLEMEL-LACOUR.

Le docteur avait certainement dû être renseigné, par le télégraphe, un peu avant, et il était venu juger de l'effet produit sur le ministre, par ce véritable coup de massue. Sur ces entrefaites, le déjeuner sonna, et nous nous trouvâmes tous réunis autour de la table, Monsieur et Madame Bourée, leurs deux enfants, Collin de Plancy, qui venait de rentrer de congé, et moi-même. Monsieur Bourée, qui regardait son télégramme, n'en croyait pas ses yeux. Il ne pouvait pas comprendre comment, après tous les renseignements qu'il avait envoyés à Paris, le gouvernement avait pu prendre une détermination aussi brutale et aussi offensante pour la Chine, après que l'empereur avait, par décret, rappelé ses troupes du Tonkin; et il cherchait dans sa tête s'il n'avait pas un moyen de prévenir l'effet d'une pareille détermination.

A la fin du repas, sans doute parce qu'il me voyait un air sceptique, il me demanda à brûle-pourpoint ce que je pensais, et quel conseil je pouvais lui donner. Mon opinion était bien nette, son désaveu n'avait pas pour seule cause son projet de convention, qui n'en était que le prétexte, et il en avait la preuve dans les lettres de Monsieur Millot. Toutefois, son brusque revirement à propos de la zone neutre, l'impossibilité où il avait été d'en délimiter l'importance, avaient certainement produit un très mauvais effet à Paris. Des télégrammes ne pouvaient remédier à rien, et des lettres ne pouvaient arriver à Paris que six semaines après, c'est-à-dire beaucoup trop tard. Le ministre des Affaires Etrangères n'aurait-il pas dû l'y appeler pour avoir les éclaircissements nécessaires? Remonter à Pékin et essayer de pallier par des verbiages la faute commise, ne me paraissait pas un rôle facile à accepter. Je ne voyais qu'un moyen à prendre: télégraphier immédiatement à Paris qu'il allait prendre dans quarante-huit heures la malle française, pour apporter au gouvernement les explications nécessaires: il pourrait ainsi renseigner la Chambre et le Sénat, et tomber au milieu de ses contradicteurs, comme un pavé dans la mare aux grenouilles. Si le gouvernement n'approuvait pas ses projets, il pouvait le retenir par un télégramme à Hong-Kong ou à Saïgon, s'il avait peur de le voir arriver et d'être confondu par lui, avec l'autorité qu'il méritait. Son rappel, je le répète, était annoncé à l'avance par les lettres de Millot, c'était une satisfaction donnée à la Loge de Shanghaï et aux groupes des parlementaires ameutés contre lui. Sa présence à Paris pouvait seule les confondre.

Mon conseil fut d'abord approuvé par Monsieur Bourée, puis battu en brèche par Madame Bourrée qui l'a amèrement regretté depuis; il ne fut pas mis à exécution et nous restâmes tous à Shanghaï.

Mais aussitôt après le déjeuner, Monsieur Bourée avait pris sa plume, et tout d'abord envoyé à Monsieur Challemel-Lacour le télégramme suivant:

Shanghaï, 7 mars.

Votre refus de souscrire aux engagements dont le département avait, à deux reprises, admis le principe, nous rejette dans l'inconnu le plus inquiétant; votre éclatant désaveu réduit, d'ailleurs, ici mon rôle à néant. Je doute qu'on ait pu peser à Paris toutes les conséquences de la détermination que vous me notifiez, et dans laquelle je fais abstraction des considérations qui me sont personnelles.

Puis, plus tard, le 21 mars, pour expliquer sa conduite à Monsieur Challemel-Lacour, il lui écrivit la lettre qui suit:

Shanghaï, le 21 mars 1883.

Monsieur le Ministre,

Je reçois à l'instant, avec la dépêche politique du département, en date du 31 janvier dernier (N° 3) des lettres particulières de France, qui me donnent lieu de croire à l'existence de bien des malentendus entre le département et la légation. Ou j'ai été inhabile à expliquer clairement toutes les phases qu'a traversées cette malheureuse question du Tong-King, ou Votre Excellence n'a pas eu sous les yeux toutes les indications que j'ai adressées à la direction politique, et qui me paraissent de nature à retracer, avec une suffisante précision, le véritable état des choses. On me reprocherait, parait-il, d'avoir dans mes pourparlers, été amené à reconnaitre ou à tolérer la suzeraineté de la Chine sur l'Annam; c'est exactement le contraire qui est arrivé, puisque je n'ai pas voulu admettre que le vice-roi Li-Hung-Tchang pût m'en parler: « Nous cherchons », lui ai-je dit à la première insinuation qu'il m'a faite à cet égard, « un arrangement « pratique, un terrain de conciliation qui rende possible entre nous « l'accord évidemment conseillé par nos intérêts communs. Laissons « donc de côté les questions de principe qui nous diviseraient: votre « suzeraineté est incompatible avec notre protectorat; mais je ne vois « aucune utilité à entrer dans une discussion qui porterait sur un « tel objet ». (Voir le procès-verbal de ma conversation avec le vice-roi Li-Hung-Tchang. Dép. Pol. N° III).

C'est alors que nous avons cherché les éléments d'une entente dans la combinaison que vous connaissez, laquelle n'impliquait à aucun degré, de notre part, la reconnaissance des prétentions de la

Chine, et eût laissé subsister, dans son intégrité, notre droit de les combattre, le jour où elles nous auraient troublés dans le libre exercice de nos droits conventionnels. Mais cette éventualité n'eût guère été à redouter après que nous nous serions mis en possession de toute la partie du Tonkin que nous avions intérêt à dominer. La Chine n'aurait eu garde de venir nous y troubler, une fois que nous nous serions cantonnés solidement dans les positions militaires que nous n'aurions pas manqué d'occuper.

. . . .

En attendant nous avions gain de cause, dans tout ce qui touchait à nos intérêts et à nos desiderata actuels, et nous recueillions les fruits de notre attitude modérée et conciliante, en obtenant du gouvernement impérial qu'il nous laisse nos coudées entièrement franches, dans la presque totalité du Tonkin, nous accordant, avec l'ouverture du Yunnan, les facilités dont nous avions besoin pour utiliser la nouvelle route fluviale, que nous entendons ouvrir au commerce.

Aujourd'hui tous ces résultats vont se trouver remis en question. Nous les obtenions sans coup férir et en échange de concessions illusoires. Désormais il va s'agir de les conquérir les armes à la main. En admettant que nous sortions, à notre honneur, des embarras que nous prenons ainsi à notre compte, ne reste-t-il pas vrai que dans les relations entre les gouvernements, comme dans les rapports entre individus, une bonne transaction vaut mieux qu'un procès, surtout quand ce procès doit se plaider au bout du monde, à coups de canons, et dans un pays à peine connu?

. . . .

Je vous parlerai de la zone neutre, que je préconisais dans mon arrangement de Tien-Tsin, et que je reprochais comme mauvaise quelques semaines auparavant, à Pékin, dans un rapport, dont un passage a même été lu à la tribune, par Monsieur Challemel-Lacour, et dont on m'a opposé les termes. C'est qu'en écrivant ma lettre du 4 novembre, on a affecté de l'ignorer, je raisonnais dans l'hypothèse où tout pourrait se régler, sans qu'il y eût à craindre une guerre avec la Chine; tandis que, plus tard, la question qui s'est posée fut celle de savoir si l'intérêt qui s'attachait à ne pas avoir de zone neutre, valait ce que nous coûterait une guerre avec la Chine. La question ainsi posée changeait considérablement d'aspect, on en conviendra! A ce moment les inconvénients de la zone neutre, si réels qu'ils fussent, devenaient minimes, quand on les comparait à ceux d'un conflit avec le Céleste Empire. C'est ce qui explique comment la combinaison qui me paraissait détestable le 4 novembre, a pu me sembler désirable le 5 novembre.

Dans son « Histoire des relations de la Chine avec les puissances étrangères », T. II, p. 364, Monsieur Cordier a inséré un chapitre intitulé: « Causes de la disgrâce de Monsieur Bourée », et que je crois devoir reproduire ici:

« J'ai quelques raisons de croire, a-t-il écrit, que le rappel de Monsieur Bourée ne fut pas dû entièrement à la politique qu'il avait suivie dans les affaires du Tonkin. Autant, peut-être, que les négociations avec la Chine, l'hostilité d'une clique locale causa la disgrâce de Monsieur Bourée.

« La concession française de Shanghaï est régie par un règlement d'organisation municipale, établi le 14 avril 1868, par Monsieur Brenier de Montmorand, alors consul général; quelques Français, et, à leur tête Monsieur Millot, ancien président du conseil d'administration municipale de la concession française, second de l'expédition Dupuis, trouvaient que l'influence étrangère était trop grande, dans un conseil municipal composé de huit membres dont la moitié étaient étrangers.

« Ils oubliaient, et sans doute, n'avaient jamais su, que la concession n'est pas une colonie, et que, outre Monsieur Millot, dont le commerce était insignifiant, mais qui représentait les intérêts de Messieurs Rémy de Montigny, J.-S. Baron et Acrenot, propriétaires fonciers, il y avait d'autres Français et des étrangers possédant des intérêts autrement considérables que les siens. Le 21 mars 1879, Monsieur Brenier de Montmorand, au moment de ses préparatifs de départ, reçut une lettre de Monsieur Millot, Président du conseil municipal de Shanghaï, pour lui demander de bien vouloir demeurer quelques jours parmi nous, pour donner son attention à des questions de la plus haute importance pour l'avenir de notre concession, et sur lesquelles le consul désirait le consulter, à son passage à Shanghaï.

« Monsieur Brenier, pressé de rentrer, laissa la gérance de la légation à Monsieur Patenôtre, qui sentant fort bien que le but de la municipalité était apparemment de l'affranchir du contrôle du consul de France, déclara que la discussion ne pouvait être mieux conduite qu'à Paris, par Monsieur Millot qui y rentrait avec Monsieur Brenier.

« Monsieur Bourée hérita de la situation. A une lettre de Monsieur Millot, il répondit de Pékin, le 17 juillet 1882, une lettre dont j'ai déjà donné la partie concernant la concession de Shanghaï.

« D'ailleurs, ajoute Monsieur Cordier, il y avait une manière très simple de savoir l'opinion des intéressés, c'est-à-dire des contribuables de la concession française, c'était de la leur demander. Monsieur Bourée et Monsieur Flesch, consul général à Shanghaï, s'y

décidèrent. Un referendum donna cent dix voix pour le rejet du projet de révision du règlement, contre une, celle de Monsieur Teillot, associé de Monsieur Millot. Le projet était enterré. Il y avait encore quelques griefs locaux contre Monsieur Bourée; par exemple, la propriété du « foreshore » de la concession française, question qui causa en partie la révocation du consul général, Monsieur Benoit Garnier, et son remplacement (16 mars 1882) par Monsieur Flesch. Monsieur Millot comptait des appuis puissants dans le parlement, et ce fut par eux qu'il arracha à Monsieur Challemel-Lacour le rappel de Monsieur Bourée, sans doute déjà arrêté en principe. Il est surprenant de voir quelle importance prennent à Paris certaines personnes, qui n'occupent à l'étranger qu'une médiocre position dans l'ordre social. »

Monsieur Bourée, obligé de demeurer quelque temps à Shanghaï, expédia ensuite, par le prochain courrier, une lettre au ministre, pour compléter le sens de son télégramme, et de sa lettre du 21 mars. Il dénonçait au ministre, les personnages qui avaient surpris sa religion, au moment où il arrivait au ministère, et où il lui avait été impossible de prendre une détermination en parfaite connaissance de cause, trompé par des personnes intéressées à l'égarer, syndicat de besogneux et de spéculateurs, voulant monopoliser, à leur profit, les affaires du Tonkin, sans tenir compte de l'intérêt de la France, au risque de provoquer des hostilités immédiates, notamment par les instructions envoyées de Saïgon, au commandant Rivière.

Il écrivit ensuite, à plusieurs de ses amis, des lettres, dans le même sens, espérant que par leurs relations personnelles, ils pourraient arriver jusqu'aux oreilles capables de faire bien apprécier la situation qu'on venait de créer.

Comme je ne l'avais que trop prévu, la correspondance, fort intéressante d'ailleurs, qu'il entretenait ainsi, entre le moment de son désaveu et le moment de son départ de Pékin a été pour lui la cause de graves mécomptes.

Quant à la soudaineté de son rappel, elle me fut expliquée, au mois d'octobre suivant par le commandant Fournier pendant un repas, quand la mission extraordinaire de Monsieur Tricou qu'il accompagnait fit une apparition de courte durée à Pékin. C'est à la suite de la chute du ministère Duclerc, que, quand il fut question dans le ministère Jules Ferry, de lui donner un successeur qui fut Challemel-Lacour, l'extrême gauche mit, comme condition « *sine qua non* » de son appui, le rappel immédiat de Monsieur Bourée. Quant aux intérêts de la France, de ce côté de la Chambre, nul n'en avait cure. Il fallait, à tout

prix, faire la courte échelle aux frères et amis d'Extrême-Orient, et le directeur politique fut chargé de trouver une formule de désaveu entraînant sa disgrâce.

Si l'arrangement proposé ne tenait pas un compte suffisant de notre situation conventionnelle, il était à modifier, et personne mieux que Monsieur Bourée n'était à même de faire accepter les modifications désirables; mais ce n'était pas ce que l'on voulait. C'était la place du ministre en Chine, à donner à un candidat préparé d'avance.

Dans la situation faite à Monsieur Bourée, et qu'il avait acceptée temporairement, il devait, sans tarder, remonter à Pékin. Mais, pendant le mois de mars, une série de tempêtes, survenues coup sur coup, firent retarder notre voyage de retour et notre séjour à Shanghaï se prolongea jusqu'à la fin du mois de mars; c'est seulement le dimanche 30, que nous pûmes partir, sur le *Hai-An*, un des meilleurs bateaux de la compagnie chinoise.

A la sortie de l'embouchure du Yang-Tse, vers le soir, nous trouvâmes une mer assez forte, qui me fit bien souffrir jusqu'à notre entrée dans le golfe de Petchili. Le mercredi, nous étions à Tien-Tsin, les hôtes de Madame Dillon, dont le mari était parti en décembre précédent, en mission pour faire une enquête à Hou-Lan, au nord de la Mandchourie, sur les mauvais traitements qui avaient été infligés à l'abbé Conraux. Le jeudi soir, à la demande du vice-roi Li-Hung-Tchang, qui, par suite de la mort de sa mère, allait prendre un congé de longue durée, suivant l'usage chinois, et qui devait partir le lendemain dans la matinée pour le An-Houei, sa province natale, sur le *Hai-An* qui nous avait amenés, notre ministre alla le voir, sur le bateau où il devait passer la nuit. Je n'assistai pas à l'entrevue; elle fut assez pénible naturellement, car il s'agissait de lui faire comprendre, même en y mettant les formes, que le gouvernement de la France ne voulait tenir dans le règlement des affaires au Tonkin, aucun compte de l'existence de la Chine, considérée comme une quantité négligeable. Le vice-roi, par contre, affirma de nouveau la vassalité de l'Annam, et ce fut, bien qu'en termes bienveillants à cause de leur sympathie mutuelle, une nouvelle édition des variations connues sur les thèmes rabâchés depuis deux ans.

Nous venions d'arriver à Tien-Tsin, quand une dépêche de Monsieur Déjardin, notre consul à Hong-Kong, nous y apprit la prise de Bac-Ninh, par les troupes envoyées par le commandant Rivière. C'était un véritable fait de guerre.

Avant de remonter à Pékin, par le Pei-Ho, Monsieur Bourée adressa une lettre au département, dans laquelle il relatait sa visite au vice-roi, et ne manquait pas de rappeler les dépêches précédemment écrites par lui, et dans lesquelles il s'était efforcé de faire

comprendre que, si la question de principe était insoluble, par contre, pour tout ce qui serait arrangement pratique, nous trouverions les Chinois très conciliants. De plus, il avertissait le ministre qu'après le désaveu brutal qui lui était infligé, il serait difficile et même impossible d'obtenir de la Chine un arrangement seulement équivalent à celui qu'on avait si inconsidérément refusé.

En arrivant à Pékin, Monsieur Bourée eut ensuite une assez longue entrevue avec les membres du Tsong-Li-Yamen, où le dernier mot de la conversation resta à l'un des ministres chinois, qui chargea Monsieur Bourée de faire savoir à son gouvernement que, suzeraine de l'Annam, la Chine n'entendait renoncer à aucun de ses droits.

Le 18 mai 1883, les lettres de rappel arrivèrent à Pékin, et le 28, elles furent remises solennellement au prince Kong, qui venait de reprendre la direction des affaires. Pour bien marquer que, si Monsieur Bourée était rappelé en France, son rappel n'impliquait pas le rappel de la légation, ces lettres mentionnaient que, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Tricou, qui allait venir du Japon prendre la direction de la légation de France en Chine, je remplirais à Pékin les fonctions de chargé d'affaires. Le lendemain, le prince venait à la légation, faire à Monsieur Bourée une visite d'adieu, au cours de laquelle notre ministre me présenta officiellement comme chargé d'affaires de France.

Le même jour, Monsieur Bourée, qui avait fixé son départ pour le lendemain, fit remettre à chaque légation une lettre les informant, qu'après son départ, je restais à Pékin comme chargé d'affaires, et le lendemain, 1er juin, Monsieur Bourée et sa famille quittèrent Pékin. Je les accompagnai à cheval jusqu'à Tong-Tcheou, et après avoir déjeuné avec eux, je les conduisis jusqu'aux barques, qui levèrent l'ancre à midi, dans la direction de Tien-Tsin.

Le matin même du départ du ministre, nous avions connu à Tien-Tsin, la mort tragique du commandant Rivière, sous les murs de Hanoï, et cette nouvelle me rendait à Pékin la situation bien pénible.

CHAPITRE VIII

Interpellation Delafosse
Réhabilitation de Monsieur Bourée

Avant de poursuivre le récit des événements, je crois devoir donner ici des extraits du *Journal Officiel* du 11 juillet 1883, de l'interpellation de Monsieur Delafosse et de la réponse de Monsieur Challemel-Lacour, au sujet du rappel de Monsieur Bourée:

....

M. Delafosse. — ...Monsieur le ministre Challemel-Lacour vient de dire que l'action militaire au Tonkin est prochaine, et je ne puis m'empêcher de noter la différence qu'il y a entre le langage d'aujourd'hui, et celui tenu au Sénat, il y a six semaines.

Je crois, Messieurs, que le pays est très sérieusement inquiet des suites de l'expédition du Tonkin, et il y a quelques raisons de craindre que le gouvernement ne sache exactement ni ce qu'il fait, ni ce qu'il veut.

A qui faisons-nous la guerre?

Monsieur le ministre vient de nous apprendre que nous faisons la guerre à l'Annam...

Lors de la discussion des crédits, j'avais essayé d'appeler l'attention de la Chambre sur la contradiction vraiment incroyable qu'il y avait dans le langage et la conduite du gouvernement qui, d'une part, chargeait le gouvernement de l'Annam de tous ses anathèmes, et, d'autre part, prétendait organiser, de concert avec lui, un protectorat dont il ne veut pas... Mes observations ne purent prévaloir contre un parti-pris d'approbation.

Aujourd'hui nous sommes en face de la guerre. Pourquoi? Parce que le gouvernement s'est aperçu trop tard que c'est bien, à mon avis, une véritable duperie de négocier avec Tu-Duc... Mais, alors, si vous renoncez à organiser le protectorat, de concert avec l'Annam, si vous lui faites la guerre, vous avez non seulement l'obligation de nous le dire, mais vous avez encore le devoir de nous demander une

déclaration de guerre... Je dis que ce n'est plus au Tonkin que vous avez affaire aujourd'hui, c'est à Hué qu'il faut aller chercher la solution...

Ce n'est pas sans raison, Messieurs, que je rappelle le gouvernement et la Chambre, qui paraissent l'oublier, à l'observation de nos lois constitutionnelles, car, en vérité, depuis deux ou trois ans, on a pris l'habitude de faire la guerre un peu partout, non seulement sans avoir demandé la sanction du parlement, mais sans en aviser même les Chambres.

...Mais vous avez encore à regarder du côté de la Chine.

Tout à l'heure, Monsieur le ministre des Affaires Etrangères a répondu que la paix avec la Chine ne serait pas troublée; mais il nous a donné cette assurance avec un accent d'inquiétude et sur un ton de menace, qui m'ont paru constituer une véritable imprudence. Je ne crois pas plus que Monsieur le ministre, que nous soyons exposés à un conflit armé avec la Chine, et cela pour une bonne raison, c'est que la Chine n'a pas besoin de nous faire une guerre ouverte, pour rendre notre situation parfaitement intenable au Tonkin. Il lui suffit, comme l'indiquait tout à l'heure l'honorable Monsieur Granet, de favoriser les agressions, d'encourager les coups de main des pavillons noirs et de soudoyer et grossir leurs bandes, en quelque sorte par infiltration, et d'instituer sur toute l'étendue de notre établissement au Tonkin, la guerre à l'état chronique. Et dans ces conditions, je vous le demande, que serait notre protectorat?

Ce serait, non seulement une charge permanente, mais un danger de tous les jours, et j'ajoute que cet état de choses serait infiniment plus préjudiciable et plus dangereux qu'une guerre ouverte, parce que toute guerre a une fin, tandis que cette hostilité sourde et systématique peut se prolonger indéfiniment...

Croyez-vous sérieusement, Messieurs, que ce soit une vaine précaution que d'avoir voulu chercher des garanties contre une pareille éventualité?

J'estime, quant à moi, que ce devrait être notre principal souci, et je déclare, en ce qui me concerne, que la sécurité de notre établissement au Tonkin est absolument, rigoureusement subordonnée à une entente étroite, sûre et, s'il se peut, cordiale, avec la Chine.

Eh bien! je demande au gouvernement, qu'a-t-il fait jusqu'ici pour obtenir ces garanties de bons rapports? Non seulement il n'a rien fait, Messieurs, mais il a défait ce que son agent diplomatique avait obtenu.

Ceci m'amène à examiner notre situation diplomatique, et à discuter le projet de convention qu'on appelle le traité Bourée.

Je ne connais ce traité que par la critique qui en a été faite à la

tribune du Sénat, par Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères; le texte nous en a été dissimulé.

Le Président du Conseil. — ...Comment, dissimulé ?

Delafosse. — Oui, dissimulé. Et à ce propos, je vous demande la permission d'intercaler en quelque sorte ici une observation qui a sa place marquée dans le débat. Ce n'est pas seulement le texte du traité Bourée qui nous a été dissimulé, c'est tout ce qui a trait à la Chine et au Tonkin. Aucun document ne nous a été laissé, qui a pu nous éclairer; aucune communication ne nous a été faite; nous n'avons jamais rien su de l'état de nos rapports diplomatiques, soit avec le Tonkin, soit avec la Chine; et la Chambre a été appelée à voter des crédits de guerre, avant de savoir officiellement qu'il y eût une question du Tonkin.

Cette dissimulation, contre laquelle je proteste, n'est pas particulière à la question du Tonkin. Elle est systématique et couvre du même voile toute notre diplomatie. C'est à ce point que quand nous voulons être éclairés sur nos propres affaires, il nous faut prêter l'oreille à ce qui se dit de l'autre côté du détroit. Ce sont les Anglais qui nous renseignent sur l'état de nos relations extérieures, et il n'y a pas un membre du parlement anglais qui ne soit mieux renseigné que le plus favorisé, qu'aucun d'entre nous, sur les faits et gestes de notre diplomatie. En voulez-vous une preuve? Tout récemment, nous avons eu l'humiliation de trouver dans le *Times* la publication des notes échangées entre nos derniers cabinets et les représentants de la Chine! Pourquoi ces documents ne nous ont-ils pas été communiqués directement?

Cette publication était la préface naturelle, la préface obligée, de tout le débat sur ces affaires ? Pourquoi n'a-t-elle pas fait l'objet d'un livre jaune ? Je trouve ces pratiques humiliantes, dangereuses et même inconstitutionnelles, parce qu'elles font obstacle à l'exercice du contrôle dont nous sommes investis; parce qu'elles rendent notre mandat inutile, ridicule et méprisé. Vous avez la prétention, les uns et les autres, d'être ou de représenter un gouvernement de discussion et de grand jour, et voilà ce que vous tolérez. Vous vous cachez de la France, en vous cachant de ses représentants et vous manquez ainsi, non seulement à vos obligations parlementaires, mais aux obligations plus impérieuses que vous avez envers votre pays.

Je reviens maintenant, Messieurs, au traité Bourée.

Je ne le connais, disais-je, que par les critiques qu'en a faites l'honorable ministre des Affaires Etrangères, soit à cette tribune, soit au Sénat et j'ai le regret d'ajouter, que non seulement ses objections ne me paraissent pas résister à l'examen, mais, que le *modus vivendi* élaboré par Monsieur Bourée, était en principe, une œuvre excellente et

que je ne souhaite pas, pour la sécurité de notre protectorat au Tonkin, des garanties plus sûres, des conditions meilleures que celles qui nous étaient offertes. Je n'en veux d'autre preuve, Messieurs, que la déclaration que vient d'apporter à cette tribune, Monsieur le ministre des Affaires Etrangères.

Il nous a dit, qu'il voulait circonscrire l'établissement de la France au delta du Fleuve Rouge; mais le traité accordait tout cela, et nous donnait en outre, toute sécurité. Messieurs, je ne voudrais pas contraindre Monsieur le ministre, à renouveler ici la discussion, à laquelle il s'est livré au Sénat: mais je tiens, pour l'édification de ceux qui m'écoutent, et pour l'édification du pays, qui voudra peut-être connaître ces débats, à faire connaître les dispositions de ce traité; ces dispositions se résument en six points:

1° Déclaration faite par la France, qu'elle n'a aucune vue d'annexion ou de conquête sur le Tonkin. — Eh bien! cela me paraît tout à fait acceptable; tout à l'heure Monsieur le ministre nous a dit qu'il ne voulait, ni conquérir ni annexer. Il n'y avait aucune difficulté à dire à la Chine, ce qu'il nous dit à nous.

2° Reconnaissance par la Chine du protectorat de la France.

3° Ouverture du Yunnan au commerce français.

4° Rectification des frontières, suivant une ligne qui restait à fixer.

5° Cession à la Chine de Lao-Kai, point terminus de la navigation du Fleuve Rouge.

6° Retrait des troupes chinoises envoyées au Tonkin.

Voilà, Messieurs, tout le traité. Si je me trompe, je ne me trompe que sur le témoignage de Monsieur le ministre lui-même, car j'affirme que les dispositions que je viens de résumer, en ces six points, sont l'analyse rigoureusement exacte de sa discussion. Eh bien! est-ce que ces avantages, car j'appelle ces conditions-là des avantages, ne méritaient pas de notre gouvernement un autre accueil ? N'était-ce donc rien, à votre avis, que d'avoir obtenu la reconnaissance de notre protectorat, c'est-à-dire sa sécurité ?

L'ouverture du Yunnan au commerce français et la retraite des troupes chinoises envoyées au Tonkin, sinon pour nous combattre, au moins pour encourager, favoriser et grossir celles qui nous y font la guerre ? Quelles ont été les objections ?

Vous refusez à la Chine le droit de reconnaître notre protectorat, et je me permets de dire, que ce refus est en contradiction avec le langage que vous venez de tenir, car, vous aviez exprimé le vœu et l'espérance, que nos rapports avec la Chine seraient les meilleurs et les plus cordiaux.

Un membre de gauche. — Il n'y a pas contradiction !

Delafosse. — Il y a contradiction, parce que le gouvernement a repoussé précisément les conditions qui lui garantissaient ces bons rapports. Vous refusez la rectification des frontières et pourquoi ? Parce que dans la zone qu'il s'agirait de neutraliser, se trouvent les mines les plus riches du Tonkin. Il y aurait, en effet, un intérêt commercial à posséder les mines; mais, il n'est pas impossible, que, dans la zone neutralisée, des Français puissent les exploiter, et j'ajoute que, si cette zone nous était fermée, — ce qui ne me paraît pas probable, — il y a, dans le Yunnan, qui nous était ouvert, plus de mines que dans le Tonkin tout entier.

Vous avez refusé de céder Lao-Kai, parce que cette ville ne nous appartient pas. Si elle ne nous appartient pas, je ne sais pas quel inconvénient il y avait, à laisser les Chinois la prendre.

La ville de Lao-Kai se trouve à trente ou quarante lieues au-dessus du delta; qu'importe alors qu'elle soit aux mains de la Chine ou de l'Annam, puisque c'est dans le delta seulement que vous voulez asseoir votre domination.

Mais vous avez une autre raison, Monsieur le ministre et je ne puis, en vérité me retenir de l'admirer. Vous, dont la parole est si nette et si sûre, vous avez dit, dans la même phrase, que Lao-Kai était à la fois, le point terminus de la navigation du Fleuve Rouge, et aussi la clef de cette navigation. Nous pensions communément que la clef de la navigation d'un fleuve était son embouchure, et non le point précis où il cesse d'être navigable.

En tous cas, si le cours du Fleuve Rouge mène quelque part, il mène au Yunnan, et le Yunnan était ouvert par le traité Bourée et c'est vous qui nous l'avez fermé. C'est tout ce que je veux dire du traité Bourée. Il ne me plaît pas d'entrer dans plus de détails, parce que cette controverse, bien qu'elle nous permette de juger la diplomatie du gouvernement, n'a qu'un intérêt rétrospectif; aussi bien, ce que je reproche au gouvernement, ce n'est pas d'avoir refusé de souscrire tout de suite et complètement aux conditions du traité, c'est de l'avoir désavoué brutalement, en bloc, sans examen, sans délai, et d'avoir ainsi consommé, ou du moins préparé, une rupture qui a les plus fâcheuses conséquences. Je n'examine pas la question de savoir si Monsieur Bourée avait, ou n'avait pas, qualité pour entamer ou poursuivre ces négociations, s'il a suivi ses intructions ou outrepassé ses pouvoirs, si la Chine devait accepter ou repousser en fin de compte les conditions de ce traité; ce n'est pas la question.

En supposant que les conditions fussent inacceptables pour la Chine, comme vous les avez trouvées inacceptables pour vous, je dis que le traité était encore une base excellente pour entamer des négociations, et que à ce titre il fallait le retenir.

Il fallait le retenir parce que, il nous permettait de gagner du temps, de fortifier notre situation au Tonkin, d'y prendre un pied plus large, d'y asseoir notre établissement, et, par là, d'obtenir ou d'imposer des conditions meilleures. Le rejet du traité, coïncidant avec la disgrâce du négociateur, a eu deux résultats également funestes; il a contribué largement, je le crains, à l'échec que notre corps expéditionnaire a subi devant Hanoï, et dans lequel le commandant Rivière et ses compagnons d'armes ont trouvé la mort. Ensuite il a soulevé un conflit diplomatique, qu'on pourrait résoudre sans doute, en inaugurant une politique nouvelle, mais que le cabinet actuel, par ses déclarations, ne résoudra jamais.

Messieurs, je viens de prononcer le nom du commandant Rivière et personne ici ne s'étonnera que ce douloureux incident trouve place dans ce débat. L'honorable Monsieur Granet s'est fait scrupule d'en parler. Je n'imiterai pas sa discrétion. De pareils événements ne se produisent pas, sans que immédiatement des responsabilités surgissent derrière eux; ces responsabilités, il importe toujours de les établir. Eh bien! qui est responsable?

A Dieu ne plaise! que je formule, ou que j'insinue, une accusation qui n'est pas dans ma pensée, parce qu'elle serait excessive et injuste à beaucoup d'égards. Je reconnais que le gouvernement actuel a hérité d'une situation qui n'était pas son œuvre: je reconnais qu'il a trouvé la France, compromise par la faute ou la négligence de ses devanciers, mais enfin il savait comme tout le monde, quelle était la situation critique et de plus en plus menacée de notre corps expéditionnaire. Il savait que le commandant Rivière était cerné et bloqué, pressé de toutes parts et qu'il y avait urgence à le dégager. Il savait cela et il devait prévoir en même temps, que le désaveu du traité Bourée déjà accepté par la Chine, aurait pour effet immédiat, de ramener au Tonkin, les troupes qu'il en avait fait écarter, de grossir les bandes des pavillons noirs et d'encourager leurs entreprises contre nous.

Son devoir alors était de renforcer notre corps expéditionnaire, à l'heure même où il désavouait la convention; or le désaveu date des derniers jours de février, et ce n'est qu'au mois de mai, qu'on est venu nous demander du secours. Pourquoi le cabinet a-t-il laissé s'écouler deux longs mois sans envoyer un homme au Tonkin ?

Je sais les excuses qu'on allègue dans les couloirs, pour se décharger. Je dis dans les couloirs, parce qu'on n'oserait pas les produire à la tribune. On raconte, en effet, qu'une haute influence s'est interposée et n'a pas permis au cabinet d'envoyer, aussitôt qu'il l'aurait voulu, les secours qu'il avait le devoir d'expédier;

Mais ici, il ne pourra pas alléguer cette excuse, parce que, si une

volonté étrangère, si haute soit-elle, s'interposait dans la direction de sa politique, il avait le devoir de la dénoncer d'abord au parlement et ensuite de passer outre.

Jules Ferry, Président du Conseil. — Personne ne fait obstacle à notre politique.

Delafosse. — Alors vous êtes exclusivement responsables et vous n'avez plus d'excuses.

Paul de Cassagnac. — Cela leur est bien égal.

Delafosse. — L'autre résultat, Messieurs, c'est le conflit diplomatique, dont je vous parlais tout à l'heure. On a remplacé Monsieur Bourée par Monsieur Tricou et Monsieur le ministre des Affaires Etrangères nous dit que les négociations continuent.

Sans doute les négociations continuent parce qu'il n'y a pas rupture déclarée, mais il ne suffit pas qu'il y ait des négociations, pour qu'elles aboutissent. Il faut que, de part et d'autre, les négociateurs se rencontrent sur un terrain commun, et ce terrain vous l'avez fermé. Vous avez loué à juste titre l'intelligence politique de votre agent à Pékin; vous lui avez donné pour instructions, avec non moins de raison, de se montrer facile et large à toutes les ouvertures qui lui seraient faites! Mais quelles propositions voulez-vous qu'on lui fasse puisque vous avez opposé un *non possumus* à toutes les dispositions qui pouvaient servir de base à une négociation? A quoi voulez-vous que la mission de Monsieur Tricou aboutisse, quand vous avez pris le parti de déclarer tout d'abord inacceptables les conditions qu'on pouvait vous offrir ?

Si j'en crois le bruit public, vous auriez déjà un avant-goût des résistances, de l'obstination diplomatique, à laquelle vous vous êtes condamnés. On raconte que Monsieur Tricou s'est arrêté à Shanghaï pour conférer avec Li-Hung-Tchang. Et c'est à la suite de cette première conférence, que notre agent diplomatique, convaincu que l'accord est impossible, est allé à Pékin, pour y poursuivre les négociations.

Challemel-Lacour. — Il n'est pas là, il n'y a jamais été.

Delafosse. — Il n'est pas à Pékin ?

Challemel-Lacour. — Du tout, il est à Shanghaï.

Delafosse. — Je vais préciser ma question. Est-il vrai que Monsieur Tricou ait conféré avec Li-Hung-Tchang à Shanghaï, que l'accord ait été reconnu impossible entre eux et qu'il en appelle au vice-roi, pour négocier directement avec lui ? Pouvez-vous espérer et nous donner l'espérance, que ces négociations, engagées directement avec le vice-roi, seront plus heureuses que celles qui ont déjà eu lieu, entre Monsieur Tricou et Li-Hung-Tchang? Vous ne le pouvez pas parce que vous savez très bien, que vos propositions se heurteront toujours aux mêmes fins de non-recevoir, aux mêmes difficultés,

d'autant plus insurmontables, qu'elles viennent de vous; et c'est là, permettez-moi de vous le dire, l'inconvénient des résolutions violentes, le danger de la politique cassante et tranchante, politique qui honore assurément la netteté d'esprit de celui qui la pratique, mais qui, à mon sens, rend sa pratique singulièrement dangereuse.

Messieurs, au seuil de ces négociations, il y a une question primordiale, sur laquelle je voudrais avoir des explications catégoriques, si Monsieur le ministre peut nous les fournir; je veux parler de la question de la suprématie de la Chine sur l'Annam et par conséquent sur le Tonkin.

La Chine, Messieurs, se prétend suzeraine, et elle fonde ses prétentions sur des traditions, qui les justifient à certains égards, et jusqu'en ces derniers temps, elle rappelle que les princes des différentes dynasties qui ont régné sur le Tonkin et sur l'Annam, ont recherché et reçu l'investiture des empereurs de Chine. Elle rappelle, en même temps, que, lorsque des insurrections ou des troubles ont éclaté, soit dans l'une ou dans l'autre des deux régions, ce sont généralement des troupes chinoises, qui sont allées y rétablir l'ordre.

A ces prétentions, la France oppose le traité de 1874, dont l'article 2 est ainsi conçu:

Article 2. — Son Excellence le Président de la République Française, reconnaissant la suzeraineté du roi d'Annam et son entière indépendance, vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance.

Il est certain que ce texte est en effet très catégorique, et ne prête à aucune équivoque; seulement la Chine n'étant pas signataire du traité, ne se sent pas obligée par lui, et elle répond, quand on lui oppose ce texte, qu'elle a protesté, dès qu'elle l'a connu. Et de fait, nous avons agi, depuis neuf ans, après avoir aboli par un traité à deux la suzeraineté chinoise, nous avons agi comme si nous avions voulu lui en laisser l'illusion. Si la Chine n'est pas suzeraine, pourquoi lui avons-nous notifié le traité? Pourquoi avons-nous permis aux souverains de l'Annam de renouveler, chaque année, le témoignage de sa vassalité, par l'envoi de présents, comme en font les états vassaux au suzerain? Pourquoi avons-nous permis, il y a quelques années, que la Chine envoyât des troupes dans le delta du Fleuve Rouge, pour y réprimer des actes de piraterie et d'insurrection, alors que ce soin nous incombait? Pourquoi la Chambre elle-même a-t-elle reconnu la suzeraineté de la Chine? Messieurs, je rappelle un fait dont la Chambre n'a certainement pas perdu le souvenir, et dont peut-être elle n'a pas eu conscience. Je m'explique, Messieurs. En 1879, un de mes honorables collègues, Monsieur Bouchet, fut chargé de faire un rapport sur la pétition de Monsieur Jean Dupuis, et c'est dans ce rapport, qui

fut soumis à la sanction de la Chambre que Monsieur Bouchet insiste avec une remarquable énergie sur la suzeraineté de la Chine. J'ajoute que Monsieur Bouchet a fortifié sa thèse de sérieux témoignages, tel que celui de l'amiral Duperré, ancien gouverneur de la Cochinchine, et celui de Monsieur de Chappedelaine, ancien consul de France à Canton, qui tous deux proclament la suzeraineté de la Chine. Si je ne craignais pas de fatiguer votre attention, je vous lirais...

Voix a droite. — Lisez.

Delafosse. — Non, je ne le ferai pas. Je voulais parler de la publication faite par le *Times*, des dépêches échangées, à ce sujet, entre le gouvernement français et le Ministre Tseng. Je ne les lirai pas, pour ne pas allonger ces débats; mais je dis que dans chacune de ces dépêches, le représentant de la Chine affirme la suprématie de son gouvernement, avec une énergie qui, manifestement, ne se démentira pas.

De son côté, le gouvernement français n'est pas moins énergique. En effet, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères s'est prononcé sur cette question, avec la netteté qui caractérise sa parole. Non seulement, il nie la suprématie de la Chine, mais il déclare que la négation de cette suprématie est « le principe fondamental » de sa politique au Tonkin. Ainsi les situations, de part et d'autre, sont nettement établies. La Chine affirme sa suprématie. La France la nie. J'ai l'honneur de demander à Monsieur le Ministre, comment il entend résoudre ce conflit.

Nous sommes à la veille d'une séparation qui sera longue et pendant laquelle aucun contrôle ne pourra s'exercer sur la politique du gouvernement. Je serais, je l'avoue, très heureux d'apprendre si les négociations que le gouvernement poursuit ont chance d'aboutir: soit à un arrangement, soit à un état d'hostilité indéfinie.

J'interroge, Messieurs, parce que c'est mon rôle, et je n'en voudrais pas sortir. Cependant, si vous me permettez d'exprimer un avis, je dirai franchement que je n'ai pas encore compris l'importance exceptionnelle qu'on attache à cette question. Je crois que la suzeraineté de la Chine n'est pour elle qu'un titre idéal, qu'une satisfaction d'amour-propre, et je ne vois pas ce que notre politique aurait à en souffrir au Tonkin.

Qu'est-ce que cela nous fait, que la Chine soit suzeraine ou non, si elle s'abstient de toute immixtion dans le gouvernement et dans l'administration de notre protectorat?

Eh, Messieurs! il y avait, plus près de nous, une autre suzeraineté mieux établie, garantie par le concert des grandes puissances européennes. C'était la supériorité de la Porte sur l'Egypte. Est-ce que l'Angleterre s'est attardée à contester cette suzeraineté? Pas le moins

du monde, elle a pris l'Egypte pour elle et a laissé le titre au sultan.

J'ai fini, Messieurs, mais avant de descendre de la tribune, je vous demande la permission de rappeler un souvenir. J'ai combattu, pendant trois années consécutives, les innovations des nouveaux cabinets qui se sont succédés, dans la politique extérieure. J'ai dit que le maintien, le salut de notre influence et de nos intérêts en Orient était intimement lié au respect de nos traditions. Cette politique que je n'avais aucun mérite à défendre, parce que je l'ai recueillie dans l'histoire même de la France, n'a pas prévalu. Vous savez ce qui en est advenu. Nos intérêts et notre influence en Orient ont à peu près disparu.

A Droite. — Ce n'est pas vrai!

Delafosse. — Il me paraît difficile que l'on conteste un fait aussi évident que douloureux. La France a presque disparu de l'Orient. C'est l'Angleterre qui a pris sa place. Je vous dis aujourd'hui, avec la même conviction: prenez garde à l'hostilité cachée ou ouverte de la Chine, parce que la sécurité de notre établissement au Tonkin dépend absolument de nos rapports avec elle. Si ces rapports sont bons, le protectorat de la France peut être une œuvre féconde. S'ils sont mauvais, l'entreprise que vous allez poursuivre ne fera que nous imposer des sacrifices sans mesure et des épreuves sans fin.

M. le Président. — La parole est à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Le Ministre des Affaires Etrangères. — Messieurs, il y aurait beaucoup de présomption de ma part à croire que l'honorable Monsieur Delafosse pourrait se contenter des réponses que j'ai faites aux questions de Monsieur Granet. Il a découvert dans mon langage maintes contradictions. Il s'est plaint de n'avoir rien appris de ce qu'il voulait savoir. Il nous a accusés, c'est une accusation grave, de dissimuler au parlement tous les documents qui seraient de nature à l'éclairer.

Je regrette cette accusation, la Chambre sait que je respecte profondément son droit. Mais le désir que j'aurais à satisfaire toutes les exigences de la curiosité la plus patriotique et la plus respectable, ne saurait aller jusqu'à compromettre les intérêts qui sont remis entre mes mains. Et cependant, je ne désespère pas de donner à l'honorable Monsieur Delafosse, au moins sur un point, et sur la question qui lui tient le plus à cœur, une satisfaction plus grande qu'il ne l'attend.

Tout le monde sait combien l'honorable Monsieur Delafosse se montre depuis longtemps inquiet de nos rapports avec la Chine. Son discours est empreint au plus haut degré de cette préoccupation; j'ose dire qu'elle est la raison d'être de son interpellation. Il nous reproche

d'avoir repoussé un arrangement, qu'il déclare excellent, tout en regrettant de ne pas le connaître.

Delafosse. — Je le connais par vos objections.

Le Ministre. — Peu s'en faut, qu'en dépit des dates, en dépit de l'enchainement des faits, il ne fasse peser sur nous la responsabilité d'un événement douloureux, qui n'a visiblement rien à faire avec le fameux arrangement. Son discours résume, on peut le dire avec autorité, toutes les imputations, toutes les accusations portées, nous savons de quel côté, toutes les insinuations qui remplissent depuis des semaines, les journaux et les correspondances. Cette insistance me donne le droit, Messieurs, ou plutôt elle m'impose l'obligation, d'aborder avec franchise, et avec l'espérance d'éclaircir peut-être, si l'assemblée veut bien me prêter son attention, et m'accorder en même temps un peu d'indulgence, que j'ose réclamer, en raison de la délicatesse des explications qui me sont demandées et que je vais fournir. Et d'abord, Messieurs, il y a une question qui a été présentée comme le point de départ, je dirais, si je ne craignais d'employer mal à propos une expression relevée bien durement par Monsieur Delafosse, comme la clef de cet imbroglio.

C'est Messieurs, la question de l'accueil fait au traité de 1874, et des protestations que la Chine y aurait opposées, dès qu'elle l'a connu. Il y a là, une erreur grave, étrange, car non seulement elle s'écarte du vrai; mais elle en est absolument le contre-pied. Permettez-moi de vous raconter brièvement cette histoire.

Le traité politique avec l'Annam, conclu depuis plus d'une année, par l'amiral Dupré, venait d'être ratifié par l'assemblée nationale. Des bandes de Chinois de toutes espèces, de brigands surtout, envoyés ou favorisés par les gouverneurs des provinces méridionales de la Chine, infestaient alors, comme aujourd'hui, le nord du Tonkin.

Le 27 février 1875, Monsieur le duc Decazes, qui était alors ministre des Affaires Etrangères, donna communication à notre chargé d'Affaires à Pékin, Monsieur le Comte de Rochechouart, du traité qui venait d'être ratifié, et il l'invita, en même temps, à demander au gouvernement chinois de faire rentrer les bandes qui se trouvaient au Tonkin. Après avoir signalé à notre agent l'article 2 du traité, où sont reconnus la souveraineté et l'indépendance du roi d'Annam, après en avoir tiré les conséquences qui en résultent évidemment, il ajoute les lignes que voici: « En présence d'une situation aussi nette, il y a lieu de croire que le Tsong-li-Yamen renoncera, pour l'avenir, à toute idée de faire intervenir les troupes impériales, dans les provinces qui font partie du territoire annamite, et dans lesquelles nous ne saurions plus reconnaître à d'autres qu'à nous-mêmes le droit de rétablir l'ordre, et d'assurer la tranquillité des populations ».

Le Comte de Rochecouart exécute, le 24 mai de la même année les instructions qu'il a reçues. Il fait, auprès du gouvernement chinois, la démarche qui lui a été prescrite, il lui demande de donner des ordres précis aux autorités des provinces du sud de la Chine, lesquelles n'avaient pas paru au gouvernement français animées de dispositions satisfaisantes, pour qu'elles aient à empêcher l'entrée de nouvelles bandes, et s'exprime ainsi au Prince Kong, président du Tsong-li-Yamen: « Votre Altesse Impériale verra que dorénavant, c'est « à la France qu'il appartient de veiller à la sécurité et indépendance « de sa majesté Tu Duc, et le gouvernement chinois comprendra, je « n'en doute pas, combien il est nécessaire pour le maintien des « bonnes relations qui existent entre la France et la Chine, de donner « des ordres les plus sévères aux autorités du Yunnan, pour les engager, non seulement à empêcher de nouvelles bandes chinoises « d'entrer dans le royaume d'Annam; mais même à rappeler celles « qui s'y livrent actuellement, à toutes sortes de sévices. »

Que répond le Prince Kong? Il répond, le 15 juin 1875, en expliquant la présence des bandes chinoises dans l'Annam, par ce fait, que l'Annam a été de temps immémorial tributaire de la Chine, et que la Chine, sollicitée par l'Annam, qui était infesté de brigands, de lui prêter son concours pour les chasser, a dû accéder à cette demande. Mais il ajoute aussitôt, qu'en présence des déclarations qui lui ont été faites, c'est-à-dire, après ce qui lui a été dit, après la communication du traité de 1874, il se croit tenu de donner aux gouverneurs des provinces méridionales de la Chine, les ordres qu'on lui demande. Sa lettre à notre chargé d'affaires se termine ainsi: « La « Chine a envoyé des troupes dans l'Annam, sur la demande du « gouvernement de ce pays et dans le but de détruire le brigandage. « Les soldats qui se trouvent sur la frontière du Yunnan, sont là, « pour protéger l'Annam, contre les attaques des brigands et, en « même temps, assurer la sécurité du Yunnan. Quant aux bandes « qui passent la frontière, les autorités provinciales ne peuvent les « laisser faire sans manquer à leur devoir, elles doivent les poursuivre « et les punir. Après ce que vous nous avez dit, nous nous croyons « tenus d'écrire de nouveau au gouverneur du Yunnan, pour l'engager « à arrêter sévèrement les bandes qui tenteraient de pénétrer dans « l'Annam ».

Je voudrais qu'on me dise, où sont, dans les lignes, qu'on vient de lire, les protestations et les réserves dont on a tant parlé. Le gouvernement français fait donner communication du traité de 1874 à la Chine. Pourquoi?

Pour lui demander une approbation dont la France n'a pas besoin, que la Chine n'a pas à donner, ni à refuser? Nullement, nous

lui faisons connaître une situation nouvelle, pour éviter des malentendus. Nous demandons, qu'en raison de cette situation, et du droit qu'elle a créé, les bandes chinoises soient rappelées en Chine, et c'est pour justifier cette demande, que nous produisons le traité de 1874. Le gouvernement chinois ne réclame pas, il explique, par d'anciens rapports, par des raisons de voisinage, par des liens d'origine ancienne, la présence des bandes chinoises au Tonkin. Mais il ne proteste pas, il ne réclame pas; non seulement il ne réclame pas, mais il fait immédiatement droit à nos propres réclamations en disant: « Après ce que vous nous avez dit, nous nous croyons tenus « d'écrire de nouveau au gouverneur du Yunnan, pour l'engager à « réprimer sévèrement les bandes qui tenteraient de pénétrer dans « l'Annam ».

Il n'y avait donc, Messieurs, du côté de la Chine, aucun droit allégué ni reconnu, qui nous obligeât à traiter avec elle. Il n'y avait aucun droit qui expliquât les négociations dans lesquelles on s'est engagé précipitamment, et j'ajouterai sans crainte, témérairement, au mois de novembre 1882.

Je suis obligé, Messieurs, d'aborder ce sujet vraiment bien rabattu du traité ou plutôt de l'arrangement Bourée. J'espère cependant le renouveler un peu, non pas en le discutant, mais en le plaçant sous vos yeux. J'espère, Messieurs, que l'impatience que témoigne Monsieur Delafosse de le connaître sera satisfaite.

Delafosse. — Trop tard!

Le Ministre. — Et j'espère aussi, que les journaux, au milieu de leurs rigueurs, me sauront peut-être quelque gré de leur fournir ce nouvel élément. Je ne crains qu'une chose, c'est qu'après tant d'analyses, de discussions, de censures, et après le résumé exact qu'en vient de faire l'honorable Monsieur Delafosse, ce document ne vous paraisse manquer un peu de nouveauté et d'intérêt. Quel que soit, au surplus, l'intérêt de cette communication, je suis obligé de faire remarquer, que ce traité précieux, dont le rejet est l'objet de tant d'amers regrets, a été conclu bien vite. Cet arrangement a été fait, je n'ose dire par un coup de tête, mais au moins par une sorte d'illumination soudaine. L'auteur de cet arrangement ne s'était pas toujours montré si pressé de négocier. Vous en jugerez, Messieurs, si vous voulez bien me permettre de rapprocher quelques dates.

L'arrangement dont il est question, est du 28 novembre; le 4 novembre, dans une dépêche importante, notre agent en Chine se plaint encore avec une certaine amertume, de l'indécision de notre politique, de notre maladroite et malencontreuse longanimité; il déclare que tant que nous n'aurons pas affirmé, par quelque démonstration énergique, la situation que nous entendrons prendre dans le

bassin du Fleuve Rouge, il est inutile de prolonger avec le Tsong-Li-Yamen des discussions stériles, qui ne sauraient assurément pas modifier, en rien, les vues du gouvernement chinois. Et, dans la même dépêche, à propos de certains objets, conçus et caressés par le gouvernement chinois, projets dont il n'a encore qu'une connaissance vague par certaines confidences faites à son interprète, il revient sur la nécessité d'une action énergique; il s'exprime sur l'idée de cet arrangement en termes d'une extrême vivacité; il critique par avance, avec beaucoup de force, les idées qui faisaient la substance de ces projets. Il résume enfin son opinion, dans les lignes que voici: « Je ne craindrais rien tant quant à moi, que d'être saisi par le « gouvernement chinois d'une proposition tendant à faire délimiter, « comme je viens de le dire, les actions respectives de la Chine et « de la France au Tonkin.

« Je tiendrais pour les raisons que je viens de développer, un « pareil arrangement comme détestable et comme devant nous faire « perdre les principaux fruits de la politique nouvelle, que nous « aurions inaugurée ». Et, de peur qu'on ait l'idée de lui parler de cet arrangement, de lui en donner communication, il s'arrange à quitter Shanghaï. Or quel est cet arrangement? Précisément celui que quelques semaines après, il acceptait avec tant d'empressement.

Monseigneur Freppel. — Parce qu'il voyait que vous ne faisiez rien.

Le Ministre. — Trois semaines se passent, nous sommes au 23 novembre. Monsieur Bourée, mieux informé des desseins et des vues réelles du gouvernement chinois, puisqu'il a été fait, malgré lui sans doute, des ouvertures dans la forme positive et la plus claire à la date du 21 novembre, n'a nullement changé d'opinion; il continue à repousser ce qu'on lui propose, sans s'abuser d'ailleurs sur les protestations qu'il reçoit du Tsong-li-Yamen, sans cesser de réclamer une action énergique.

« Il me paraît bien difficile, dit-il, au point où en sont les choses, « d'obtenir du gouvernement chinois qu'il retire ses troupes; alors « même qu'il me le promettrait, je ne voudrais pas compter sur ses « promesses. Aussi comme je l'écrivais à Votre Excellence dans un « de mes précédents rapports, tout l'intérêt des discussions de prin- « cipe que je pourrais avoir encore ici est épuisé. Il ne nous reste « plus qu'à agir, avec autant de promptitude que de rigueur, si nous « ne voulons pas laisser s'accumuler contre nous au Tonkin des « obstacles. »

Et dans la même dépêche, il ajoute ces lignes patriotiques, que je ne veux pas manquer de placer sous vos yeux:

« Je n'entrevois pas, sans la plus poignante inquiétude, ce qui « adviendrait de nous, de notre influence, de nos conquêtes dans ces « mers, de la sécurité de nos nationaux dans tout l'Extrême-Orient, « si la crainte d'engager des opérations de guerre étendues, dans ces « contrées lointaines, devait nous faire renoncer à des projets si « bruyamment annoncés, ayant même reçu un commencement d'exé- « cution et qu'une démonstration militaire de la Chine nous aurait « contraints d'abandonner là même, où des traités remontant seule- « ment à six années nous ont constitué, avec une situation privilégiée, « des droits, dont tous les grands cabinets européens ont été appelés « à reconnaître solennellement l'existence. »

Ainsi pense, ainsi parle Monsieur Bourée, le 23 novembre et le 28 novembre il accepte les conditions qu'il avait repoussées jusque-là avec autant d'énergie que de raison.

Monseigneur Freppel. — Il a été prophète et a vu que vous ne faisiez rien !

Le Ministre. — Que s'était-il donc passé? Messieurs, rien, absolument rien de nouveau. Monsieur Bourée, qui est en Chine depuis plusieurs années, et qui connaît les Chinois, voit tout à coup la guerre apparaître imminente, inévitable. Pourquoi ? Parce qu'il y avait des bandes au Tonkin? Mais il y en avait en 1875, et il avait suffi d'une démarche de Monsieur de Rochechouart pour les faire rappeler. Il y en avait en 1879, et elles s'étaient également retirées. Il y en avait à la fin de 1881, et au commencement de 1882, et elles avaient disparu sur un ordre vigoureux et nécessaire, donné par le gouvernement de la Cochinchine au commandant Rivière, de les traiter en ennemis. Que s'était-il passé? Je ne me charge pas de découvrir, encore moins de vous faire comprendre avec exactitude les raisons psychologiques ou politiques de cette brusque évolution. Ce que je puis dire, c'est que ce revirement a été malheureux et que les négociations qui l'ont suivi, n'ont été et ne pouvaient être qu'une cause d'embarras.

Voici le memorandum. Nous avons pensé, Messieurs, tant de bruit ayant été fait sur un document, auquel nous n'attachons pas, quant à nous, une si grande valeur, qu'il est temps que l'opinion de la Chambre et du pays soit fixée; nous estimons aussi le moment venu de savoir, si la Chambre veut, en nous donnant sa confiance, mais en nous la donnant à bon escient, et en pleine connaissance de cause, nous armer de la force dont nous avons besoin, dans les circonstances actuelles. Je prie la Chambre de vouloir bien écouter avec patience une lecture, qu'elle pourra trouver fastidieuse.

« Après avoir étudié, sous toutes les faces, la meilleure forme à donner à un arrangement, qui concilierait les intérêts chinois et

français engagés dans cette délicate affaire — dit Monsieur Bourée, j'en suis venu à mettre sur le papier, l'espèce de memorandum que voici:

« I. — Moyennant que les troupes impériales évacueront les territoires qu'elles occupent au delà des frontières du Yunnan et du Kouang-Si et rentreront dans leurs provinces respectives ou du moins n'en dépasseront pas les limites, au delà d'un nombre déterminé de lis, Monsieur Bourée remettra au Yamen une dépêche, dans laquelle il sera expressément déclaré, que la France ne poursuit, dans cette contrée, aucune idée de conquête, ni aucune entreprise contre la souveraineté territoriale du roi d'Annam.

« II. — La France cherche surtout à ouvrir une voie fluviale, qui mette en communication, le Yunnan avec la mer. Pour tirer parti de cette voie, il est indispensable que celle-ci aboutisse à un point du territoire chinois, où il serait possible d'établir des établissements commerciaux, des magasins, des entrepôts, des quais.

« Autrefois il avait été question, à cet effet, de Mang-Hao; mais ce n'est là qu'une misérable bourgade, entourée de populations pillardes et dangereuses. Un peu en avant, en territoire annamite, sur le Song-Koi se trouve la ville de Lao-Kai, offrant beaucoup plus de ressources, toutes les sécurités qui manquent à Mang-Hao, et enfin le fleuve est sensiblement plus profond. Si on adoptait Lao-Kai, comme terminus de la navigation ascendante du Fleuve Rouge, le gouvernement chinois considérerait cette ville, comme faisant partie de son territoire, de telle sorte que les douanes chinoises y seraient établies et que les produits étrangers ayant franchi cette barrière se trouveraient placés au-delà, sous le régime ordinaire de tous les produits qui ont pénétré dans l'intérieur de la Chine, par les ports ouverts. D'autre part, le gouvernement impérial ferait le nécessaire pour favoriser l'arrivée à Lao-Kai des produits intérieurs, destinés à l'exportation, destruction des brigands, taxes frontières de la douane reportée à Lao-Kai.

« III. — Afin de purger le Tonkin des bandes de malfaiteurs qui le désolent en le rançonnant, et de procurer au pays une administration régulière, offrant pour tous des garanties d'ordre et de sécurité, les deux gouvernements s'accorderaient, pour tracer une ligne de démarcation, qui devrait être établie d'un commun accord, dans la contrée comprise entre le Fleuve Rouge et les frontières de la Chine: les territoires situés au nord de cette ligne, seraient placés sous la surveillance de la Chine, tandis que la région qui s'étendrait vers le midi, se trouverait sous celle des autorités françaises.

« IV. — La Chine et la France s'engageront, réciproquement, à maintenir le *statu quo* ainsi convenu, et à protéger éventuellement l'intégrité du Tonkin, dans ses limites actuelles, contre toute entreprise du dehors, qui serait de nature à y porter atteinte. »

Tel est, Messieurs, sous la forme que lui a donnée notre agent, cet arrangement, qui devait couper court à tous les embarras, aplanir les difficultés, résoudre définitivement cette affaire du Tonkin, en suspens depuis sept années. Tel est cet arrangement, dont aucune clause, comme vous le voyez, n'a reçu une forme précise et définitive, dont l'idée répondait certainement aux vues du gouvernement de Pékin, puisque c'est lui-même qui l'avait proposé, et, cependant, dont le gouvernement de Pékin n'a jamais accepté la teneur.

Tel est cet arrangement, recommandé avec une ardeur sans pareille par Monsieur Bourée, adopté de confiance et préconisé par ses amis, avec bruit, qu'on nous reproche si amèrement d'avoir repoussé. Monsieur Delafosse, plus sévère que personne, nous reproche de l'avoir repoussé, je ne sais par quelle impulsion aveugle, par quel goût des aventures, sans examen ni réflexion. Eh bien! Monsieur Delafosse n'est pas assez sévère. La faute, s'il y en a une, est plus grave qu'il ne pense. C'est après y avoir réfléchi, c'est sciemment, c'est après un examen réitéré, mais sans hésitation que nous l'avons repoussé.

N'attendez pas de moi, que je revienne sur les objections que cet arrangement nous paraît soulever, et que j'ai déjà formulées ailleurs. Je veux indiquer, d'un mot, la raison, selon nous décisive, pour laquelle il nous était impossible de l'accepter. Cette raison, Messieurs, c'est qu'un pareil arrangement, si vous y regardez de près, implique une véritable, une complète impossibilité.

Comme Monsieur Bourée s'en était parfaitement aperçu dès la première heure, et comme il l'avait dit, avec une parfaite justesse, c'est que cet arrangement, c'est tout simplement le partage du protectorat. Eh bien, Messieurs, le protectorat est un système bon ou mauvais. On peut lui préférer le système de l'annexion directe, ou bien l'occupation d'un point unique, comme l'a proposé Monsieur Perin; mais quand on l'accepte, il faut l'accepter, avec ses conditions essentielles. Or sa condition, c'est qu'il ne souffre pas de partage et cela, par une raison évidente, c'est qu'il ne peut être partagé sans mettre aux prises, fatalement, nécessairement, et à bref délai, les protecteurs.

Comment, Messieurs, la présence au Tonkin de troupes chinoises, de bandes chinoises, est l'origine de tous les embarras contre lesquels nous nous débattons, et vous voulez leur ouvrir le Tonkin en vertu d'un traité formel? Mais, Messieurs, c'est verbalement impossible, car il ne s'agit pas, comme on l'a dit, d'une zone neutre à créer, mais bien d'une région tout entière à placer sous l'autorité immédiate de la Chine. Vous voulez mettre en contact permanent, quotidien, inévitable, les fonctionnaires français et les mandarins chinois, représentant des idées, des systèmes, des intérêts différents qui, pour coïncider

à quelques égards, n'en sont pas moins profondément distincts, et vous ne voulez pas voir dans pareil arrangement, une source intarissable de demêlés, et une cause certaine de guerre prochaine! Voilà la raison positive et pratique, tirée de la nature même des choses, qui nous a decidés à repousser l'arrangement qui nous était proposé, et nullement un intérêt d'amour-propre, ou je ne sais quelles objections frivoles, contre la prétention de la Chine à une suprematie plus ou moins constatée.

Vous le disiez, avec raison, Monsieur Delafosse, que nous font, à nous, les rapports d'étiquette qui peuvent exister entre la Chine et ses voisins? Que peut nous faire la suprématie ou civile, ou religieuse, ou simplement historique qu'elle réclame sur les pays qui l'entourent? Qu'est-ce que tout cela peut nous faire si elle ne prétend pas en tirer, à l'heure qui lui conviendra, un droit d'immixtion, avec lequel nous ne serions jamais en sûreté, et avec lequel il n'y aurait jamais pour nous que des traités précaires, avec lesquels il n'y aurait jamais rien de fixé? Si elle prétend en tirer un pareil droit, nous ne pouvons jamais accepter cette suprématie. Mais si c'est seulement un titre d'honneur, qui peut avoir à ses yeux un grand prix, qui peut avoir au sein de cette civilisation une grande importance, qu'est-ce que cela peut nous faire, et pourquoi y faisons-nous obstacle?

Mais ce n'est pas pour cela que nous avons rejeté le projet Bourée; ce que nous avons repoussé, ce que nous repoussons, c'est une combinaison contradictoire, où nous n'apercevons qu'une source d'embarras et de conflits inévitables !

Messieurs, j'en ai fini avec les préliminaires, car ce ne sont là, que des préliminaires. Le fond de votre interpellation est de savoir où nous en sommes, à l'heure qu'il est, avec la Chine.

Ce que je vous ai dit tout à l'heure, avec la réserve nécessaire, ne vous suffit pas. Eh bien, si je puis, j'essaierai d'y ajouter très rapidement quelques nouvelles indications. Tout le monde comprend, que je ne peux aller bien loin, dans ces explications. Mais si j'use de circonspection dans ce que je dirai, cette circonspection ne coûtera rien à la sincérité; j'essaierai toutefois de ne pas prononcer une parole, qui ne soit conforme aux habitudes de la diplomatie; j'entends d'une diplomatie correcte et sérieuse, car il y en a une autre, qui prend aujourd'hui de grandes libertés, qui se répand en conversations avec le premier venu... en communications sans authenticité, en explications qui peuvent être retirées, retournées, désavouées; une diplomatie, je n'hésite pas à le dire, insolite, aidée d'une autre diplomatie interlope, car elle ne saurait être imputée à aucun diplomate de profession, diplomatie qui a pour effet, sinon pour but, qui a peut-être pour but, de troubler l'opinion et les sentiments publics, leur donnant

le change à chaque instant, diplomatie qui serait sans péril, si elle ne rencontrait pour auxiliaire une curiosité banale qui se repait avec avidité de renseignements quelconques et des réclamations intéressées de tous les ennemis de la France.

Cette diplomatie, Messieurs, nous ne la connaissons pas, nous n'en tenons aucun compte. Nous nous en tenons aux déclarations qui nous sont faites, à nous, avec l'autorité d'un ambassadeur qui en parle en vertu d'instructions qu'il déclare avoir reçues.

Eh bien, il résulte des déclarations de Monsieur le Ministre Tseng, recueillies, au sortir de l'entretien, et scrupuleusement consignées par écrit, que la Chine n'a aucune pensée d'agression, qu'elle sait la France assez forte pour faire au Tonkin ce qu'elle voudra et que la Chine, en dépit des objections qu'elle élève et qu'elle se croit autorisée à maintenir, ne considèrera pas ce que nous faisons au Tonkin, comme un cas de guerre ou de rupture.

Il résulte de ces déclarations que, si la Chine continue à parler des liens qu'elle dit exister entre elle et l'Annam, elle reconnait cependant qu'après les événements de la fin de mai, après l'injure faite à nos armes, et que nous ne pouvons laisser impunie, nous sommes en droit de demander des comptes au roi d'Annam, et que, si elle ne se désintéresse pas des affaires d'Annam, d'un autre côté, conformément à la conduite tenue par le Prince Kong, en 1875, elle laisse aux pays tributaires, une grande indépendance; elle ne les dirige pas; elle leur permet de traiter avec d'autres Etats. Il résulte de cette déclaration, que la Chine répudie la responsabilité qu'on pourrait vouloir lui attribuer, par suite de la présence de Chinois dans les rangs annamites.

Voilà ce qui résulte des déclarations que nous avons recueillies, et qu'une lettre postérieure, que nous avons reçue, il y a trois jours, malgré les rectifications qu'elle formule en termes d'ailleurs assez peu précis, ne saurait ni affaiblir ni annuler. Sur nos réponses, Monsieur le marquis Tseng a reconnu qu'il y avait, entre la Chine et nous, une possibilité d'entente, il nous a témoigné sa satisfaction des dispositions que nous lui avions manifestées, et il nous a prié de télégraphier à Monsieur Tricou ce que nous lui avions dit. Nous l'avons fait, et Monsieur le marquis Tseng nous a remerciés. Nous savons qu'il y a eu à Shanghaï, le samedi 30 juin, entre notre agent et les négociateurs chinois deux longs entretiens, dans lequel Li-Hung-Tchang a montré des dispositions conciliantes. Nous savons aussi, qu'il est parti pour Tien-Tsin, le mercredi 4 juillet, quarante-huit heures après qu'avait été fixé le jour de ces interpellations, et nous n'avons aucune raison de croire que l'interruption des pourparlers qui résulte de ce départ doive durer longtemps, mais quelle qu'en soit la durée, je l'ai dit et je le répète, nous serons patients, parce que nous pouvons l'être.

Notez-le bien, Messieurs, il n'y avait entre la Chine et nous aucune question, nous n'avions nul besoin de négocier avec la Chine avant les négociations, selon nous malencontreuses, dans lesquelles s'est engagé notre agent, au mois de novembre. Aujourd'hui, après l'émotion sincère ou factice causée par le rejet de cet arrangement, en Chine et en France, nous consentons à chercher, de bonne foi, et nous acceptons, sans arrière-pensée, une combinaison qui assure tous les intérêts. Mais est-il besoin de dire qu'on apporte dans ces négociations une lenteur qui est assez dans les habitudes du Céleste Empire, qu'on nous renvoie d'un négociateur à un autre, de Paris à Shanghaï, de Shanghaï à Paris, procédé dont nous ne nous étonnerons pas davantage, cela ne saurait ni changer ni retarder nos résolutions.

Nous poursuivrons notre entreprise au Tonkin, nous nous y installerons sur le pied qui nous appartient, nous saurons nous y mettre à l'abri de tout mauvais dessein. Cela fait, et lorsqu'après avoir réfléchi, aussi longtemps qu'il lui plaira, sur l'arrangement dont je vous ai donné les lignes principales, arrangement équitable, raisonnable, honorable, le gouvernement sera prêt à discuter sérieusement les conditions, il nous trouvera, comme aujourd'hui, sans impatience et sans colère. Nous ne refuserons pas même, alors, ce qui peut assurer l'exercice de tous les droits et servir de base à des relations pacifiques...

Voilà toute la défense de Monsieur Challemel-Lacour, mais dans son plaidoyer Monsieur Challemel-Lacour se trompe, en disant que la Chine, dans sa réponse à la notification du traité de 1874, n'avait pas maintenu son droit de suzeraineté sur l'Annam et acceptait le traité, mais en tenant à faire reconnaître que la Chine était, de tout temps, suzeraine de l'Annam.

Sa réponse était arrivée à la Légation pendant une absence de Devéria, notre premier interprète, et son remplaçant avait traduit la phrase du Tsong-li-Yamen par « la Chine était *autrefois* suzeraine de l'Annam »; on en avait conclu qu'elle avait cessé de revendiquer sa suzeraineté. Mais à son retour Devéria ayant vérifié les traductions faites en son absence, avait reconnu l'erreur que la Légation avait immédiatement signalée à Paris, et c'est le texte véritable que les Chinois invoquent depuis, pour faire valoir la réserve faite par eux. Ce texte était: *La Chine est de tout temps suzeraine de l'Annam.* Monsieur Challemel-Lacour semble avoir complètement ignoré la rectification.

Le Ministre des Affaires Etrangères s'étonne que Monsieur Bourée ait changé si brusquement d'opinion. « Ce traité précieux, dit-il, dont le rejet est l'objet de tant d'amers regrets, a été conclu bien vite; cet

arrangement a été fait, je n'ose le dire, par un coup de tête, mais au moins par une sorte d'illumination soudaine ». Mais si, à Pékin et après son arrivée à Tien-Tsin, Monsieur Bourée ne s'était pas rendu compte, qu'étant donnés les armements de la Chine, il fallait à tout prix éviter tout au moins des opérations de guerre immédiates, qui allaient exposer nos faibles contingents à une extermination, c'était pour lui un devoir de changer d'avis *sans retard* et même brusquement, quand il s'était rendu compte que, par une concession dont il pouvait calculer les faibles inconvénients, après ses entretiens avec le vice-roi Li, on arrêterait de désastreuses opérations militaires, devenues imminentes. Je crois devoir citer ici des passages du récit que l'amiral de Marolles a publié en 1929 dans la *Revue des Deux Mondes*, sous le titre de « *Journal de l'expédition Rivière* »:

« Notre ministre à Pékin, a-t-il écrit, continuait à n'être pas renseigné par Monsieur Le Myre de Vilers. C'est sous le coup de cette ignorance, que Monsieur Bourée avait écrit sa malheureuse lettre du 4 novembre dans laquelle il s'en tenait à ce que l'intervention de la Chine devait être écartée sans discussion. Mais vivement pris à partie par le Tsong-li-Yamen, il crut que cette intervention chinoise allait être poussée à fond, puisque les impériaux se répandraient dans le Tonkin.

Persuadé que, si nous n'arrivions pas à un arrangement amiable, la Chine allait en venir à une guerre et que nous serions tout d'abord écrasés à Hanoï, il entama des négociations, qu'il poussa peut-être plus loin qu'il n'y était autorisé.

Le Tsong-li-Yamen avait provoqué Monsieur Bourée, le vice-roi Li lui ayant représenté, de sa part, que, d'après une communication officielle, reçue de notre ministre des Affaires Etrangères, c'était à lui seul que la Chine devait s'adresser. Il y avait urgence; il voulut parer au plus pressé et le 5 décembre Monsieur Bourée pouvait télégraphier au ministre Duclerc: « Guerre avec la Chine semblait inévitable. Je crois le danger écarté. La Chine consent à rappeler ses troupes, l'ordre en est expédié ».

Duclerc répondit le lendemain: « La marine a donné des ordres de n'engager aucune action contre les troupes chinoises à moins d'attaque de leur part ». Et dès le 6 décembre, Le Myre de Vilers avait écrit que celles-ci paraissaient s'être retirées vers la frontière. (Cordier, p. 36).

Monsieur Bourée appréciait clairement ce que les négociateurs du traité de 1874 avaient eu le tort de ne pas voir, c'est que la Chine, qui avait accepté avec indifférence notre conquête de la Cochinchine, contrée éloignée et séparée d'elle par toute l'étendue de l'Annam, ne pouvait pas se désintéresser de notre occupation du Tonkin, pays

limitrophe des deux Kouang et qui commande les débouchés du Yunnan.

« Convaincu que la Chine irait jusqu'à la guerre — écrit l'amiral de Marolles, Monsieur Bourée s'était hâté d'intervenir, et avait réussi à obtenir le retrait des troupes impériales; il nous a ainsi sauvés à Hanoï, au moment critique de 1882, d'un danger que nous ignorions presque. »

« Certes, écrit-il, nous nous doutions bien que les Chinois de 1882 n'étaient plus les Chinois de paravent de Palikao; nous savions qu'ils avaient des canons Krupp et quelques fusils à tir rapide; mais nous mésestimions complètement la valeur dont ils ont donné la preuve les années suivantes, et nous aurions été légèrement à un conflit ! Qu'eussions-nous pu faire avec nos quatre petites compagnies d'infanterie, si nous avions été attaqués réellement par les armées du Yunnan et du Kouang-Si, sinon nous faire écraser honorablement, malgré l'appui de nos canonnières, en grande partie paralysées par la baisse des eaux? »

Dans le livre de Monsieur Cordier, nous lisons que, dès le 7 septembre 1882, le pauvre commandant Rivière, quand il avait connu l'avance des impériaux sur Son-tay et Bac-Ninh, avait écrit à Le Myre de Vilers qu'il croyait le moment venu d'agir diplomatiquement à Pékin et à Paris; et page 644, que le 10 octobre suivant, le gouverneur, inquiet, avait demandé à Paris l'ouverture de négociations avec la Chine, et l'envoi de renforts devenus nécessaires quelle que fut notre position en Egypte.

Et Monsieur Challemel-Lacour blâme Monsieur Bourée des négociations qu'il avait acceptées, mais qu'il ne pouvait pas éviter de subir! Ensuite Monsieur Challemel-Lacour critique l'arrangement Bourée, dont il cite la proposition envoyée par le télégraphe, et soutient qu'aucune de ses clauses n'eut reçu une forme précise et définitive. Mais, en dehors de la proposition télégraphique, n'avait-il pas reçu depuis longtemps toutes les explications et tous les développements envoyés par lettre de Shanghaï? Pourquoi n'en a-t-il pas parlé ou les a-t-il cachés aux députés auxquels il parlait?

En fait, Monsieur Bourée n'avait signé ni un accord ni un projet d'accord, il avait proposé d'en négocier un et demandait des instructions à cet effet.

Ensuite le ministre des Affaires Etrangères a déclaré, à propos de la zone neutre à délimiter par une commission spéciale, « Qu'il ne s'agissait pas d'une zone neutre à créer, mais bien d'une région tout entière à placer sous l'autorité immédiate de la Chine. Vous voulez, dis-il, mettre en contact permanent, quotidien, inévitable... les fonctionnaires français et les mandarins chinois... source intarissable de

démêlés et cause certaine de guerre prochaine... voilà la raison positive et pratique tirée de la nature même des choses qui nous a décidés à repousser l'arrangement ! ».

Mais où a-t-il découvert cela ? Pas dans la correspondance de Monsieur Bourée car il y est bien spécifié que cette zone neutre sera réduite à une largeur insignifiante et juste suffisante pour désarmer la susceptibilité de la Chine. Et quant à ce qu'il dit des rapports des fonctionnaires des deux pays entre eux, quelle grande différence peut-il y avoir, s'ils sont séparés par une faible zone neutre ? Ce qu'il en dit s'appliquerait de la même façon à tous les fonctionnaires de deux pays limitrophes.

Monsieur Challemel-Lacour, qui n'avait pas eu le temps de lire la correspondance de Monsieur Bourée, avait peut-être découvert cela dans des rapports officiels ou privés envoyés de Shanghaï, où son protégé Monsieur Flesch était consul général. Car, dans le livre de Cordier (page 648) je lis que, dès le 15 janvier, l'amiral Meyer a écrit au commandant Rivière: « Monsieur Bourée a entamé à Pékin des négociations pour partager le Tonkin avec Li-Hung-Tchang; l'arrangement nous laisserait le Tonkin *riz* et assurerait à la Chine le Tonkin *mines* ». Or en janvier Monsieur Bourée était à Shanghaï, et ni lui ni moi n'avions jamais alors entendu parler du Tonkin riz et du Tonkin mines. C'était dans un milieu inconnu de nous, que se tramaient ainsi des légendes, colportées dans les loges du Japon et de Hong-Kong. C'est à Hong-Kong que l'amiral en a informé un des frères Roque, d'une très importante maison de commerce française, établie à Hong-Kong et en Cochinchine, lequel croyant, d'après les dires de l'amiral Meyer, que les mines de charbon de Hong-Kai, qui sont en pleine mer et en face le delta du Song-Kai, se trouvaient englobées dans le delta mines devant être cédé à la Chine, s'empressa d'aller alerter le gouvernement de la Cochinchine à Saïgon, pour le prévenir d'un aussi grand danger. Monsieur Roque, naturellement, en concluait que Monsieur Bourée s'était laissé berner à Tien-Tsin.

Heureusement, et bien que la menace fût purement imaginaire, l'amiral-gouverneur, pour le plus grand bien de la France, envoya planter notre pavillon sur les mines de Hong-Kai. Quant au soi-disant Tonkin mines, il est entièrement privé de mines.

Toujours dans sa réponse, Monsieur Challemel-Lacour, tout en reconnaissant que s'il s'agit de concéder à la Chine seulement un titre honorifique de suprématie, cela ne nous expose à aucun mal, refuse de faire toute concession d'amour-propre, quand il s'agit d'éviter une guerre, et de donner à la Chine un témoignage de bon voisinage, sous prétexte que ce serait donner un droit d'immixtion, avec lequel on ne saurait jamais être en sûreté. Et pourquoi ? Où a-t-il vu cela ?

Enfin, avant de conclure, Monsieur Challemel-Lacour laisse voir combien les renseignements fournis à la Chambre par Monsieur Delafosse ont pu le rendre nerveux et de mauvaise humeur.

« J'essaierai toutefois, dit-il, de ne pas prononcer une parole qui ne soit conforme aux habitudes de la diplomatie; j'entends d'une diplomatie sérieuse et correcte; car il y en a une autre qui prend aujourd'hui de grandes libertés, qui se répand en conversations avec le premier venu... en communications sans autorité, en explications qui peuvent être retirées, retournées, désavouées; une diplomatie, je n'hésite pas à le dire, insolite, aidée d'une autre diplomatie interlope, car elle ne saurait être imputée à aucun diplomate de profession; diplomatie qui a pour effet, sinon pour but qui a peut-être pour but de troubler l'opinion et les sentiments publics, leur donnant le change à chaque instant; diplomatie qui serait sans péril, si elle ne rencontrait pour auxiliaire une curiosité banale, qui se repait, avec avidité, des renseignements quelconques et des réclamations intéressées de tous les ennemis de la France. Cette diplomatie, Messieurs, nous ne la connaissons pas, nous n'en tenons pas compte. Nous nous en tenons aux déclarations qui nous sont faites à nous, avec l'autorité d'un ambassadeur qui parle en vertu d'instructions qu'il déclare avoir reçues.

« Eh bien ! il résulte des déclarations de Monsieur le marquis Tseng, recueillies au sortir de l'entretien, et scrupuleusement consignées par écrit, que la Chine n'a aucune pensée d'agression, qu'elle sait la France assez forte pour faire au Tonkin ce qu'elle voudra, et que la Chine, en dépit des objections qu'elle élève et qu'elle se croit autorisée à maintenir, ne considérera pas ce que nous faisons au Tonkin comme un cas de guerre ou de rupture... Sur nos réponses, Monsieur le marquis Tseng a reconnu qu'il y avait entre la Chine et nous une possibilité d'entente. Il nous a toujours témoigné sa satisfaction des dispositions que nous lui avons toujours manifestées, et nous a priés de télégraphier à Monsieur Tricou ce que nous lui avons dit. »

Monsieur Challemel-Lacour disait cela après que Monsieur Bourée avait mis le Ministère des Affaires Etrangères en garde contre les dangers que le marquis Tseng nous ferait courir à Paris, si on le laissait traiter avec des fonctionnaires incapables de vérifier ses dires. Monsieur Challemel-Lacour voyait en lui le diplomate rêvé, avec lequel il était tout simple de négocier à Paris, alors que nous n'avions nul besoin de négocier nulle part, avant les négociations de Monsieur Bourée à Tien-Tsin.

Maintenant, pour ne pas revenir plus tard sur ce qui regarde Monsieur Bourée, je demande la permission de devancer, pour un

instant les événements, et de montrer ce que valaient les assertions de Monsieur Challemel-Lacour.

Et d'abord, parlons de la zone neutre. (Cordier, p. 411): Le 1er novembre Monsieur Challemel-Lacour, quand je restai chargé d'affaires, m'envoyait un télégramme qui ne m'arriva que le 11 à Pékin, m'ordonnant de faire comprendre au Gouvernement Chinois que notre établissement au Tonkin devait être tenu pour définitif, mais que nous n'en restions pas moins disposés à un arrangement, sur les bases du memorandum du 15 septembre dont le premier article est ainsi conçu: « *Le gouvernement français s'engagerait à n'occuper aucun point et à n'exercer aucune action, dans la région délimitée au nord par la frontière de la Chine et au sud par une ligne à déterminer, partant d'un point sur la côte, entre le 22e et le 21e degrés de latitude, pour aboutir au Fleuve Rouge en amont de Lao-Kai. Le gouvernement s'engagerait de son côté, à n'occuper aucun point et à n'exercer aucune action dans la même zone* ». Qu'était-ce, si ce n'était pas la zone neutre dont il avait pensé tant de mal ?

Plus tard, au commencement de décembre 1883, toujours chargé d'affaires, je recevais du département une dépêche, m'indiquant qu'au mois d'août, presqu'aussitôt après l'interpellation Delafosse et les déclarations de Monsieur Challemel-Lacour, le Marquis Tseng avait déclaré officiellement qu'il n'y avait pas de soldats chinois au Tonkin, auprès des villes qui étaient notre objectif. J'étais invité à m'assurer auprès du Tsong-li-Yamen, si le Marquis Tseng lui avait bien communiqué la dépêche, qui lui avait été adressée le 30 novembre par Monsieur Jules Ferry.

Deux jours après, les ministres du Tsong-li-Yamen, que j'étais allé voir, me déclaraient officiellement que le marquis Tseng n'avait pas pu affirmer, au mois d'août, qu'il n'y avait pas de troupes impériales dans les villes que nos soldats avaient reçu l'ordre d'occuper, et qu'en outre, il n'avait pas encore donné connaissance au Yamen de l'importante note qu'il avait reçue le 30 novembre, que d'ailleurs les assertions verbales du marquis Tseng n'avaient pas de valeur officielle, si elles n'étaient pas confirmées par un document écrit. Peu après, Monsieur Jules Ferry informé par l'expérience, de la vérité des assertions de Monsieur Bourée, posait comme condition de la reprise des négociations avec la Chine, le rappel du marquis Tseng. Tout ceci dit, c'est par le jeu loyal des institutions parlementaires, étayé par l'éloquence enflammée de Monsieur Challemel-Lacour, que les députés, privés de tous les renseignements donnés par la correspondance de Monsieur Bourée, se croyant très bien renseignés sur la politique française par un ambassadeur, ministre des Affaires Etrangères, ont voté d'enthousiasme, pleine et entière confiance au cabinet, au nom

duquel il avait parlé et qui leur avait soigneusement caché la totalité des 140 dépêches politiques numérotées que le Département avait reçues de Monsieur Bourée.

Pour terminer, je donne, en épilogue, la réhabilitation de Monsieur Bourée. (Cordier p. 367).

Monsieur Bourée qui, à la suite des différentes interpellations dans les Chambres, avait été destitué de ses fonctions, s'adressa plus tard à Monsieur de Freycinet, et réclama la réunion d'une commission d'enquête, pour que les actes dont il était incriminé fussent soumis à son appréciation.

La commission, composée de Monsieur le comte de Chaudordy, de Monsieur Henri Fournier, tous les deux anciens ambassadeurs, et du baron de Ring, ministre plénipotentiaire, directeur politique, après s'être réunie et avoir entendu Monsieur Bourée, délivra l'attestation suivante (22 avril 1885):

« Après avoir pris connaissance des pièces et documents qui nous « ont été communiqués par le ministre, et nous référant aux consi- « dérations confidentielles que nous avons consignées dans les notes « annexées à la présente déclaration, nous attestons que Monsieur « Bourée n'a manqué, au cours de sa mission en Chine, ni aux devoirs « qu'impose le patriotisme, ni aux règles professionnelles, et qu'il n'y « a pas lieu, par conséquent, de s'arrêter aux accusations dirigées « contre lui. »

Trois jours après, Monsieur de Freycinet faisait un rappel de solde à Monsieur Bourée; comme il estimait que cet agent était particulièrement qualifié pour reprendre les négociations avec les Chinois, il l'avait à nouveau désigné comme ministre à Pékin.

Cependant, afin d'éviter l'opposition à prévoir d'une partie de la Chambre, et la placer devant le fait accompli, Monsieur Bourée était censé partir pour Washington, dont le poste était vacant. Il devait ainsi traverser l'Amérique, et gagner la Chine par le Japon.

Une indiscrétion s'étant produite et étant venue à la connaissance des milieux parlementaires, Monsieur de Freycinet fit appeler Monsieur Bourée, dont les préparatifs de départ étaient presque terminés, et lui notifia, que, pour raisons politiques, il devait renoncer à sa décision première, et lui confier le poste de Copenhague.

En lui annonçant cette dernière nomination, Monsieur de Freycinet ajouta: « Je me félicite d'avoir pu provoquer cette décision, qui vous témoignera du prix que le département des Affaires Etrangères attache à vos services, et de sa reconnaissance pour ceux que vous lui avez déjà rendus ».

CHAPITRE IX

Mission de Monsieur Tricou

En 1878 et 1879, comme j'étais à Paris au cabinet de Monsieur Waddington, j'avais vu plusieurs fois, dans le bureau de Monsieur de Pontécoulant, son chef de cabinet, son grand ami Monsieur Tricou, et j'avais ainsi fait sa connaissance; il passait pour intelligent et énergique et il en avait les apparences. On le disait fils naturel de l'amiral Fourichon.

Mais, depuis que j'avais quitté la France, Monsieur Tricou avait été nommé ministre au Japon. Le beau-frère de Monsieur Bourée, Monsieur Tony Conte, y était alors premier secrétaire. En arrivant au Japon, le premier geste de Monsieur Tricou fut de faire rappeler en Europe, sans motif, Monsieur Tony Conte. Après le départ de Monsieur Tony Conte, il avait également fait partir l'attaché militaire, avait eu des difficultés avec son premier interprète, et avait pris, comme confident et secrétaire particulier, un Monsieur Gally, que la mission militaire avait toujours refusé de voir, mais qui, par des relations de Loges, lui procurait des renseignements qu'il croyait dignes de foi, non seulement sur le Japon, mais sur la Chine également.

C'est ce Monsieur Gally, que Monsieur Tricou amenait à Shanghaï toujours comme secrétaire particulier, et qui, seul alors, avait sa confiance. En montant à Hong-Kong sur le bateau des Messageries qui devait le mener à Shanghaï, comme le commandant, occupé à donner des ordres pour la sortie du port, n'était pas venu le recevoir à la coupée du navire, il lui fit, devant les passagers, une algarade, pour n'être pas venu en personne, recevoir à son bord l'envoyé extraordinaire de la République. Lui et Monsieur Gally débarquèrent à Shanghaï le 6 juin 1883.

Aussitôt arrivé, son premier soin fut de me télégraphier en clair, qu'il prenait, à Shanghaï, la direction de la Légation, puis apprenant que Monsieur Bourée devait arriver de Pékin le jour même, il fit aussitôt, pour le devancer, demander une audience au vice-roi Li-

Hung-Tchang, qui se trouvait de passage à Shanghaï, se rendant au An-Houei, en congé de deuil, à cause de la mort de sa mère.

Reçu par le vice-roi, en visite de politesse, il lui fit aussitôt savoir qu'il était désormais le seul autorisé à parler au gouvernement chinois, au nom du gouvernement de la République. Puis aussitôt l'arrivée de Monsieur Bourée, bien que ce fût le soir, il alla lui faire visite pour lui demander de ne pas aller voir le vice-roi. Monsieur Bourée, qui se croyait par politesse obligé d'aller saluer Li-Hung-Tchang, en fut offensé, mais finit par promettre ce qui lui était demandé. Monsieur Bourée ne vit donc pas le vice-roi à Shanghaï.

A l'hôtel, ayant constaté que deux interprètes, Messieurs Frandin et Collin de Plancy, de passage également à Shanghaï, dînaient avec Monsieur Bourée, pour un repas d'adieu, il se plaignit que ces Messieurs ne se fussent pas tout d'abord précipités chez lui, pour se mettre à sa disposition.

Le dimanche 10 juin, Monsieur Bourée et sa famille attendaient le passage du bateau qui devait les transporter au Japon, ayant reçu l'autorisation de rentrer en France par l'Amérique. Ils avaient toujours assisté aux offices dans le banc du Consulat Général, et avaient fait le projet de s'y rendre à la messe du matin à huit heures, pour le cas où Monsieur Tricou voudrait aller officiellement assister à la grand'messe à dix heures. La chose était d'autant plus naturelle que Monsieur Flesch, protestant, ne s'y rendait jamais. Quand ils arrivèrent à l'église, ils trouvèrent le banc fermé avec un cadenas, depuis la veille au soir.

A entendre Monsieur Tricou, il n'était venu à Shanghaï qu'à son corps défendant. Il pensait, qu'avant peu de jours, il saurait intimider la Chine et obtenir un succès où Monsieur Bourée n'avait pas pu réussir. Après quoi, en récompense, il espérait avoir l'ambassade de Constantinople.

Après le télégramme qu'il m'avait envoyé le 6 juin, pour me faire savoir qu'il prenait à Shanghaï la direction de la Légation, j'attendais sa venue à Pékin, pour lui remettre le service, et, conformément au règlement, me décharger des obligations et des charges qui pesaient sur moi depuis le départ de Monsieur Bourée, auquel, notamment, j'avais payé pour sept mille francs de meubles, de harnachements, de chevaux et de voitures, qui devaient être repris par son successeur.

Au lieu de cela, je reçus, le 11 juin, un télégramme en clair m'ordonnant de lui envoyer sans délai Monsieur Vissière, le seul interprète que j'avais à Pékin, alors qu'il avait déjà à Shanghaï six interprètes, Messieurs Collin de Plancy, Huart, Frandin, Haitce, La Lande et Gally. Tout d'abord, je me suis demandé si on n'avait pas voulu me jouer un mauvais tour, en me privant de mon seul inter-

prète, et j'écrivis à Monsieur Tricou, que je lui envoyais Monsieur Vissière, ajoutant qu'à l'avenir, je considérerais les ordres qu'il m'enverrait par télégramme en clair, comme des commandements d'avertissement mais que je ne les exécuterais pas avant d'avoir reçu, par le chiffre ou par lettre signée, une pièce pour en garantir l'origine et couvrir ma responsabilité. Pour faire partir Monsieur Vissière, je dus lui faire une avance de cent cinquante dollars, me croyant toujours chef de poste. Mais les jours passaient et je ne recevais aucune direction. Comme il devait y avoir, peu de jours après, de gros paiements à faire, promis pour payer l'achèvement de la chapelle de la Légation, le 21 juin, ayant reçu comme chargé d'affaires de France, une lettre officielle du prince Kong, et les Légations étrangères me donnant le même titre, j'écrivis à l'envoyé extraordinaire, pour lui demander quelle était au juste ma situation. Je lui faisais remarquer que, comme second secrétaire, je ne pourrais pas conserver les charges nécessaires à la tenue de la Légation et je lui demandais si la prise de direction par un envoyé extraordinaire en mission correspondait à la prise de service par un ministre arrivant au poste. Il y avait eu, autrefois, une situation analogue: pendant que le baron Gros, ambassadeur en Chine, avait la direction de toutes les affaires politiques et se déplaçait selon les besoins, Monsieur de Bourboulon était, avec le titre de ministre, chargé de toutes les affaires de chancellerie à Pékin.

Le 3 juillet, je reçus de Shanghaï une réponse, portant que « du moment que par ordre du gouvernement de la République française », il avait pris la direction de notre Légation, à la date du 6 juin, je ne saurais plus être, et je n'étais plus, depuis cette époque, qu'un second secrétaire, à sa disposition, en résidence à Pékin; et il ajoutait: « Vous voudrez bien, désormais, vous enfermer dans le rôle que je viens de vous tracer. Je charge Li-Hung-Tchang de faire connaître au Tsong-Li-Yamen votre situation exacte, que vous auriez pu vous-même lui signaler, Monsieur Bourée ayant reçu l'ordre d'aviser la cour de Pékin de mon arrivée, par le télégraphe ».

Quant à la question des frais de la Légation, qui ne me regardaient dès lors en rien, que d'ailleurs je ne pouvais pas supporter, et aux remboursements qu'il devait me faire comme chef de poste, à sa prise de service, il ne m'en disait rien. Ne voulant pas entrer en discussion avec lui, pour une question d'argent, je signalai cette situation anormale à Monsieur Flury Hérard, mon fondé de pouvoirs à Paris, et lui recommandai de défendre mes intérêts auprès du département.

Monsieur Tricou avait ordonné à la poste de lui remettre à Shanghaï, tout ce qui serait adressé, soit à Monsieur Bourée, soit au Ministre

de France, et je me trouvai, du coup, privé à Pékin de tous les journaux que Monsieur Bourée recevait, et même de tous ceux qu'il avait reçus à titre privé, et dont il m'avait cédé le reste des abonnements. J'en étais réduit, pour connaitre les nouvelles, aux deux journaux que je recevais personnellement de Paris, et à ce que mes collègues voulaient bien me communiquer des journaux de Shanghaï.

Enfin, le 13 juillet, m'arriva le télégramme suivant: « Etablissez mes frais de service à partir du 6 juin, jour où j'ai pris la direction de la Légation. Veuillez ne pas vous le faire répéter; les questions antérieures ne me regardent pas. Scindez-les d'après les ordonnances. — Signé: Tricou ».

De quelles ordonnances pouvait-il s'agir? Si ce n'était pas lui, chef de poste, qui devait payer les dépenses engagées avant son arrivée?

Et justement on me présentait une traite de quinze mille francs, destinée à couvrir une partie des frais de reconstruction de la chapelle de la Légation, que naturellement je refusai de payer.

Le même jour je recevais de Shanghaï une dépêche aussi invraisemblable que la précédente.

Le poste de médecin de la Légation était depuis longtemps vacant, par suite de la mort du titulaire. Monsieur Bourée y avait fait nommer un médecin de la marine, le docteur Marmir Mirabel. Avant son arrivée, le docteur Bretschneider, médecin de la Légation de Russie, remplissait les fonctions et était chargé des soins médicaux à donner à notre Légation. Il touchait la moitié du traitement du titulaire. Mais, depuis que le docteur Bretschneider était parti en congé, c'était le médecin de la Légation d'Angleterre, le docteur Bushel, qui le remplaçait.

Or, Monsieur Tricou, qui ne manquait pas de médecins à Shanghaï, y avait retenu le docteur Mirabel arrivé peu de temps après qu'il y était lui-même arrivé, sans doute pour permettre de faire donner à Mirabel, qui n'était pas remonté à Pékin, les émoluments du poste, tout en le retenant à Shanghaï. Monsieur Tricou m'ordonnait par dépêche, le 13 juillet, d'annoncer au docteur Bushel, qui venait justement de perdre son fils, qu'il avait cessé de mériter ses appointements, depuis le 6 juin, jour de l'arrivée de la mission extraordinaire à Shanghaï. Inutile de dire que je n'en fis rien, ne voulant pas m'associer à une pareille inconvenance.

Le 14 juillet, le Tsong-Li-Yamen, qui avait coutume d'envoyer ses cartes à la Légation, à l'occasion de la fête nationale, mais qui avait reçu de Monsieur Tricou, par l'intermédiaire du vice-roi Li, défense de communiquer directement avec moi, et ne savait ce qu'il devait faire en l'occurrence, adressa au chargé d'affaires d'Allemagne,

le comte Tattenbach, une lettre, pour lui demander son avis sur ce point. Il dut sans doute lever tous leurs scrupules, car le 14 juillet au matin, je reçus les cartes de tous les ministres, auxquels je remis les miennes personnelles. Mais comme Monsieur Tricou n'avait pas notifié son arrivée et sa prise de service aux différentes Légations, je reçus de ces Légations, pour le 14 juillet, des cartes, qui m'étaient adressées comme « chargé d'affaires de France », et que je m'empressai d'envoyer à Shanghaï. J'en avertis les différents chefs de mission, ce qui me valut la lettre suivante du chargé d'affaires d'Espagne:

Dimanche 15 juillet 1883.

« Mon cher Ami,

« Le pli, que je vous ai adressé hier, ne contenait que deux enveloppes avec les cartes de Monsieur Holcombe et la mienne, vous félicitant à l'occasion de l'anniversaire de la République, en votre qualité de Chargé d'affaires de France. Je suppose que ces deux enveloppes vous reviendront, car nous avons inscrit dessus votre qualité de Chargé d'affaires de France, et votre nom. Nous regrettons pourtant que vous ayez fait suivre ce pli à Shanghaï. Monsieur Tricou est peut-être ministre de France en Chine, mais comme il ne nous a rien notifié à ce sujet, nous ne reconnaissons, et ne pouvons reconnaitre aucun autre représentant de la France que vous, en Chine, et ceci d'accord avec la circulaire que Monsieur Bourée nous fit l'honneur de nous adresser, le 31 mai dernier, à nous, chefs de missions.

Signé: Uribarry.

Que s'était-il passé à Shanghaï, à la mission extraordinaire, entre le 6 juin et le 14 juillet?

Monsieur Tricou, qui avait reçu du vice-roi un accueil conciliant, commit la maladresse, quand il retourna le voir pour traiter les affaires, de se rendre auprès de lui, accompagné d'une escorte de marins en armes.

Outre que c'était absolument contraire aux usages, c'était d'autant plus déplacé, qu'à Shanghaï, le vice-roi, qui n'était pas dans sa vice-royauté, étant en deuil de sa mère, se trouvait dans une situation non pas officielle, mais tout-à-fait officieuse.

En plus, par son attitude et son langage comminatoire, il n'avait pas manqué de froisser le vice-roi, peu habitué à ce ton et à ces procédés. De telle sorte que, s'étant aussitôt rendu compte à quel personnage il avait affaire, Li était reparti pour Tien-Tsin sans prendre congé de Monsieur Tricou. Au dire de tous les étrangers, la situation de Monsieur Tricou était alors devenue rien de moins que ridicule. Loin de Pékin et du Tsong-Li-Yamen, il se trouvait également privé des

renseignements qui circulaient dans les Légations et autour du Tsong-Li-Yamen, et il s'était bien gardé de me demander de les lui communiquer.

Le jour du 14 juillet, l'attitude de la mission extraordinaire et du consulat général avait manqué de dignité. Le consulat général avait préparé une fête pour le soir, mais peut-être parce qu'aucune invitation personnelle n'avait été envoyée, les dames se faisaient remarquer par leur absence; le bruit courait que, le constatant, Madame Flesch avait fait danser sa femme de chambre, avec laquelle on la disait fort bien, d'autres trop bien; que deux Français en ayant plaisanté, avaient été expulsés bruyamment, et auraient le lendemain reçu des excuses.

Toujours est-il que Monsieur Tricou, qui jusque là avait vécu au consulat général, le quitta pour aller demeurer en dehors de la ville, et y vivre avec une Japonaise qu'il avait amenée de Tokio.

Inutile de dire que tout ce que l'on me rapportait m'était fort pénible, et ne pouvait aucunement améliorer les affaires du Tonkin.

Très décontenancé, après le départ du vice-roi, et ne sachant à qui s'en prendre, Monsieur Tricou s'était persuadé que les causes de sa mésaventure venaient des conversations qu'il accusait Monsieur Bourée d'avoir eues avec Li-Hung-Tchang, dans une visite de nuit, qu'il supposait que Monsieur Bourée devait avoir faite au vice-roi, avant son départ.

Il ne s'était pas borné à le dire à Shanghaï, et le 22 juin en y faisant allusion, il avait écrit à Paris « que de regrettables manœuvres étaient venues traverser son action ». En outre dans le livre publié par Monsieur Billot, il est écrit (page 46): « évidemment il avait dû survenir, dans les premiers jours de juin, quelque incident, qui avait modifié les dispositions des Chinois ». Cette phrase avait préoccupé la Chambre, et elle amena, le 30 octobre 1883 Monsieur Challemel-Lacour à dire à la tribune:

« On saura plus tard, par quel travail souterrain certaines per-
« sonnes se sont appliquées, et ont réussi, à persuader la Chine que
« les projets de la France n'étaient pas sérieux et que vous n'aviez
« ni la volonté ni les moyens de les soutenir. On saura, également,
« quelle influence ce travail et ces suggestions ont pu avoir sur les
« événements militaires qui se sont passés au Tonkin. »

Les Chinois ne voyant pas ce qui pourrait résulter de l'attitude de Monsieur Tricou, étaient, au fond, très inquiets. Un jour, l'un d'entre eux, que j'ai toujours soupçonné d'avoir été envoyé par le Yamen, vint me voir: — Connaissez-vous Monsieur Tricou? me demanda-t-il. — Oui, lui répondis-je, je l'ai connu autrefois à Paris. — Vous savez alors que c'est un homme grossier, avec lequel toute

affaire, toute conversation est impossible. — Je ne l'ai pas connu ainsi. — On ne peut traiter avec lui aucune affaire: il nie le lendemain ce qu'il a dit la veille, n'entend aucune raison, n'a aucune politesse, aucun égard des convenances. Il est rempli d'arrogance, et certainement nous ne pouvons pas le souffrir. Voilà ce que l'on dit au Tsong-Li-Yamen. Je sais, par un ami du prince Kong, qu'il veut télégraphier à Paris, pour demander son rappel. Personne ne veut plus avoir de rapports avec lui, et s'il devait rester, le prince demanderait un congé et se retirerait de la politique.

Vers le 25 juin, m'était arrivé de Saïgon, un personnage inattendu; je ne sais plus au juste quelle y était sa fonction, mais il avait une situation importante auprès du gouverneur. Il s'appelait Monsieur Lacôte, et m'apportait une lettre officielle me demandant de le mettre en rapport avec Sir Robert Hart, le directeur général des douanes chinoises et le conseiller le plus écouté du Tsong-Li-Yamen, afin de lui faciliter l'étude du fonctionnement des douanes impériales. Monsieur Lacôte était un homme rond, de rapports agréables et sans prétentions.

Craignant un refus, et voulant, pour me couvrir, avoir une réponse écrite, j'envoyai une demande à Sir Robert Hart, qui me fit savoir que c'était au Yamen que je devais m'adresser; aussitôt j'adressai aux ministres une requête dans le sens demandé.

Dès le lendemain, je reçus une réponse, dont je n'ai pas le texte, mais dont le sens était que nous étions au moins aussi forts que les Chinois en matière de douanes, que nous étions bien capables d'organiser celles de la Cochinchine, sans avoir recours à eux et que lorsqu'ils avaient établi les leurs, ils ne nous avaient rien demandé.

Vingt-quatre heures après, Monsieur Vapereau, professeur de français au Collège des Interprètes, vint me voir: — Vous avez demandé, me dit-il, une permission d'autoriser Sir Robert à communiquer à un fonctionnaire de Saïgon des documents relatifs aux douanes, et vous avez dû recevoir un refus; sachez qu'au moment où votre demande lui parvenait le Tsong-Li-Yamen venait de recevoir la visite du comte Tattenbach, le chargé d'affaires d'Allemagne, qui lui avait apporté un numéro de la *Revue des Deux-Mondes* (1), contenant un article indiquant le moyen de se procurer des fonds pour lutter contre la Chine: « c'était de copier l'organisation de ses douanes en Cochinchine. » — Sans commentaires!

(1) Voir *Revue des Deux-Mondes*, tome 27, mois d'avril ou de mai 1883, l'article de Monsieur Plauchut, dans lequel on lit :

« Il y aurait, de l'avis des personnes au courant des finesses asiatiques, un moyen pratique d'éviter un refroidissement avec la Chine, tout en satisfaisant Tu-Duc, ce serait d'établir au Tonkin des douanes à l'instar de celles que les Chinois installent en ce moment en Corée avec un personnel, moitié annamite et moitié

Par une lettre du 25 juin, arrivée à Pékin le 20 juillet, Monsieur Tricou s'était enfin décidé à annoncer officiellement aux chefs des différentes missions de Pékin, que, par ordre du gouvernement de la République, il avait pris, à Shanghaï, le 6, jour de son arrivée, la direction de la Légation de France à Pékin, en qualité d'envoyé extraordinaire en mission.

D'après les conversations qui m'ont été rapportées, sa lettre avait produit un assez mauvais effet, sans doute à cause du retard à la faire parvenir, et aussi parce que son arrivée n'y était pas souhaitée. Enfin le 24 juillet, je reçus, pour les faire remettre au Tsong-Li-Yamen, la copie de ses lettres de créance, et pour moi une lettre, pour me faire savoir que, dès le 24 mai, le Tsong-Li-Yamen, à la demande du marquis Tseng, qui en avait été chargé par Challemel-Lacour, avait approuvé son choix comme ambassadeur extraordinaire.

Le 24 mai, j'avais reçu du Père Favier une lettre me communiquant celle qu'il venait de recevoir du général Bouet, nommé commandant des troupes coloniales, au Tonkin, et qui avait fait route avec lui, sur le même bateau, en revenant de France.

Le général était parti de France, à la fin de mars, ignorant absolument le projet d'arrangement proposé par Monsieur Bourée, et ne connaissant rien des affaires de l'Annam. Il avait appris en route sa nomination comme commandant supérieur au Tonkin. Au Siam, où il s'était arrêté, il connut la nomination du docteur Harmand, médecin de deuxième classe, comme commissaire civil à Saïgon.

Sa lettre, qui venait d'arriver à Pékin, était datée du Tonkin, 19 mai, et racontait au Père Favier la mort du commandant Rivière, du commandant Berthe de Villers, de deux ou trois autres officiers et d'une quarantaine de soldats, bref une déroute complète, qui avait amené la destruction d'une partie de la ville de Hanoï... « La Chine a fait passer la frontière du Tonkin à ses troupes, qui occupent les provinces de l'est du Tonkin, en assez grand nombre, lui dit-on, nous savons que nous devons nous attendre à tout... Nous attendons des troupes de France et cette histoire du Tonkin est grosse de nuages ».

D'après Monsieur Cordier, le général Bouet (page 383) a dû, par la suite, le 25 août, pour dégager la route de Son-Tay, livrer à Vrang, près de Hanoï, un combat, où nous avons perdu plus de quatre-vingts tués ou blessés, et où les postes chinois ont perdu mille neuf cent quatre-vingt-dix des leurs, combat qui a permis d'entrer à Hay-Duong

---

français, puis en donnant au souverain de l'Annam une vaste part sur les produits des taxes douanières, de l'intéresser au développement de notre commerce. Tu-Duc voyant la France remplir son trésor vide, n'aura plus aucune raison de conspirer contre nous, et il invitera la Chine, et ceux qui lui conseillent de nous être désagréables, à ne plus s'occuper de lui. »

et d'enlever, le 2 septembre, la position de Pac-Lan, au confluent de la rivière Rouge et du Day.

Entre temps l'amiral Courbet était descendu, le 20 août, à Hué, et un télégramme de Paris avait notifié à la Chine le blocus des côtes de l'Annam. L'amiral s'était rendu maître des forts de Thuan-An, à la suite de quoi avait été signé à Hué, le 25 août, par Messieurs Harmand et Palasme de Champeaux, un traité dans lequel la France se chargeait seule de chasser du Tonkin les bandes des pavillons noirs et jaunes et d'assurer, par ses moyens, la liberté et la sécurité du commerce sur le Song-Koï.

J'appris à Pékin à cette époque, par un télégramme de Paris, que Monsieur Waddington avait été nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de Monsieur Tissot, afin d'obtenir des facilités pour nos affaires du Tonkin, car on craignait que l'Angleterre et les autres puissances maritimes ne nous empêchassent de bloquer les ports ouverts de la Chine, et surtout que l'Angleterre n'accordât pas à nos navires de guerre le droit de faire du charbon dans ses ports, escales obligées pour arriver en Chine. On craignait également des difficultés avec l'Allemagne et les Etats-Unis, qui avaient avec la Chine un commerce considérable et fructueux et qui, d'après les journaux de Shanghaï, ne se soucieraient pas de favoriser nos projets belliqueux.

Pendant l'été, je recevais souvent la visite de Monsieur Y. Russell-Young, ministre des Etats-Unis à Pékin, ancien reporter du *New-York Herald*, et ami intime de Li-Hung-Tchang. Il était alors doyen du corps diplomatique, et venait me parler d'une offre de médiation proposée par son gouvernement à propos des affaires du Tonkin. Cette affaire regardait exclusivement Paris, mais quand je suis resté chargé d'affaires après le départ de Monsieur Tricou, il m'entretenait quelquefois de ses propositions. Il était grand admirateur de Clémenceau qui, s'étant échappé de Paris après la Commune, était allé aux Etats-Unis et s'y était marié. Il ne cessait pas de m'en faire l'éloge, bien que chaque fois je ne manquasse pas de lui dire que c'était un vilain homme, coupable du meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas. Et chaque fois il me répondait: « Si vous dites cela, c'est que vous ne le connaissez pas, c'est un homme actif, intelligent et courageux. Un jour il ajouta: « Vous avez tort, je vous le dis, il sauvera la France ». C'était en 1884; il a été prophète.

J'ai parlé, au mois de mai, de la mission confiée à Monsieur Lacôte, pour laquelle les facilités que j'avais demandées m'avaient été refusées. Vers la mi-août, une lettre de lui m'arriva à Pékin, dans laquelle il commençait par s'excuser de ne pas m'avoir écrit plus tôt pour me remercier de l'accueil et de l'hospitalité qu'il avait reçus à la Légation. J'avais gardé de lui un très bon souvenir.

De Pékin il était retourné à Shanghaï et de Shanghaï il était allé à Hankéou, où, faute de renseignements officiels, il espérait en trouver qui lui en tiendraient lieu.

En arrivant à Shanghaï, il était allé rendre visite à Monsieur Tricou qui demeurait alors au consulat général. C'était le 12 juillet. A son retour de Hankéou, il l'avait revu, habitant alors en dehors de la ville, une villa près du champ de courses, qu'il avait louée pour trois mois, et qu'il avait fait bien meubler. Il y vivait avec Messieurs de La Lande et Gally.

« Tricou n'est pas mal, m'écrivait-il, tête fine, intelligente et énergique, mais Gally le dépare. Otez Gally, et Tricou n'est plus le même. Le ministre aurait pu mieux choisir son secrétaire particulier... Monsieur Tricou m'a assuré qu'il ne songeait nullement à aller à Pékin, qu'il n'avait rien à y faire. Naturellement il n'a pas loué le traité Bourée, et en bon collègue, il a été assez dur pour lui; il m'a même glissé, qu'il lui avait été rapporté que Monsieur Bourée était allé voir Li-Hung-Tchang pendant la nuit, malgré la défense qu'il lui en avait faite. Cela n'est pas, Monsieur Bourée est trop intelligent. Du moment que Monsieur Tricou le priait de ne pas passer voir Li-Hung-Tchang, c'était suffisant. Oui ! mais ce que le ministre donne à entendre, les autres le disent hautement, ...et voilà comment on écrit l'histoire ! ...Le docteur Mirabel ne songe guère à aller à Pékin; il quitte l'Hôtel des Colonies aujourd'hui, et va s'installer dans une maison meublée, située derrière le consulat américain, et tenue par une vieille femme, ayant une jolie fille: il va là pour se forcer à parler anglais, et cherchera, je pense, à faire comprendre le langage de l'amour à la jolie demoiselle. C'est une supposition toute gratuite. Honni soit qui mal y pense! Mais je dois dire qu'à la même époque le docteur m'écrivait que, s'il restait à Shanghaï, c'est qu'il y était retenu par le dentiste, qui avait besoin de 15 jours pour soigner ses dents. Le docteur va tous les matins voir Monsieur Tricou, que les grandes chaleurs ont fatigué et qui est malade. Voyez comme il est utile à Shanghaï. Ajoutez qu'il s'y plait, de sorte que vous l'aurez à Pékin, quand la mission extraordinaire sera finie! Quand? *That is the question !*

« La meilleure partie des Français ici est indisposée contre Monsieur Bourée, même Monsieur Flesch ! Il fait chorus avec le ministre et les autres.

« Quant aux Chinois, qui ne sont pas méchants quand on ne les attaque pas, mais qui ne sont pas bêtes, ils ne veulent pas se laisser prendre au dépourvu. Pendant que les jours passent, ils hâtent leurs projets de défense et prennent leurs précautions pour le lendemain.

Ils viennent de commander trois cent cinquante mille fusils à tir rapide, et vont faire construire un grand arsenal, auprès de Pékin, sur le Hun-Ho à San-Tia-Tien. »

Nous avons vu comment Monsieur Vissière avait été appelé d'urgence à Shanghaï alors qu'il m'aurait été si utile de garder un interprète à Pékin. Je donne ici quelques passages de ses lettres, qui montreront la grande nécessité de sa présence à Shang-Haï.

21 juin 1884.

« Je suis à l'hôtel à Shanghaï, peut-être irai-je demain habiter au consulat de France. J'ignore quelles sont ici mes attributions, mais je doute que mon séjour y soit de longue durée.

« Le ministre ne montera pas à Pékin, il faut que les affaires s'arrangent ici et promptement.

« J'ai entendu dire que Monsieur Bourée avait vu Li secrètement la nuit. Je n'ai pas vu une personne qui ne l'ait complètement lâché. On lui reproche surtout d'avoir dit partout du mal de son successeur qui en a été aussitôt informé par les confidents eux-mêmes. »

9 juillet 1884.

« Depuis mon arrivée ici, j'ai charmé mes loisirs, en traduisant de longs articles du *Chen-Pao* ou même du *Hou-Pao*, pleins de divagations sur nos affaires de l'Annam.

« Quant aux négociations avec Li, je n'y ai été mêlé en rien. On m'en a même soigneusement écarté. Je sais ce que publient les journaux de la place, et rien de plus.

« Li est parti le 5, à deux heures du matin, sur le *Hai-An.* On donne à ce départ, dans les conversations comme dans les journaux chinois, la signification d'une rupture. Depuis, rien ne semble avoir été fait.

« Avant-hier est arrivé le *Kersaint,* commandant de Beaumont. Nous sommes allés tous hier, qui en uniforme, qui en habit, faire une visite officielle au commandant, à la suite du ministre. C'était la seconde fois que je voyais ce dernier, qui n'a jamais jugé à propos de me faire appeler depuis mon arrivée, ni de recourir à moi, pour autre chose que des traductions d'articles de journaux chinois... On fait de grands préparatifs pour la fête du 14.

« Je crois que le docteur quittera Shanghaï pour Pékin, aussitôt après la fête. Quant à moi, je ne sais. Tantôt il me revient que le ministre va partir, tantôt qu'il reste. En tous cas, il ne montera pas à Pékin, ni à Tien-Tsin, c'est sûr. »

Shanghaï, 21 juillet 1884.

« Pas de nouvelles à vous mander d'ici, depuis le départ de Li pour le nord. Les travaux de la mission extraordinaire se trouvent *ipso facto*, réduits à la correspondance avec Paris, et à la tenir au courant de ce qui se passe et de ce que disent les journaux chinois. Je suis toujours tenu scrupuleusement à l'écart de tout ce qui se fait ou s'écrit, à moins que cela ne soit tout à fait indifférent. On a pourtant recours à moi, pour les copies non politiques, les comptes, états de chancellerie, etc... D'ailleurs, je crois que le ministre est saturé de la vie du consulat, car il va déménager, avec Gally et de La Lande, dans un jour ou deux, et prendre une maison meublée sur la route de Bubbling Well, près du Country Club.

« Tout cela n'indique, en aucune façon, qu'il doive quitter la Chine prochainement. Depuis mon arrivée, je ne l'ai guère vu que trois ou quatre fois. Il a d'ailleurs toujours été très poli envers moi, dans ces rares occasions. »

Shanghaï, 10 août 1884.

« Je profite d'un moment de répit pour vous écrire, ce que je n'ai pas fait depuis trop longtemps. Les mandarins ne sont pas venus nous voir depuis deux jours, ce qui m'a donné un petit peu de liberté, en ce qui concerne le côté chinois de mes attributions multiples...

« Les traductions chinoises, faites au Yamen, de vos notes, sont assez mauvaises, à en juger par les échantillons que vous avez transmis à Monsieur Patenôtre.

« Celle de la note qui vient de nous parvenir, dans laquelle vous annoncez que la France a repris sa pleine liberté d'action, m'a paru tout particulièrement regrettable. Je croyais les élèves de Tong-Wen-Kouan plus forts. La faute en est à nous, qui devrions avoir assez d'interprètes pour répondre aux besoins du service.

Shanghaï, 26 août 1884.

« Quelques indices me font entrevoir mon retour à Pékin comme assez prochain. Inutile de vous dire que s'il y a quelque chose de projeté à cet égard, on s'est bien gardé de m'en faire part.

« Mirabel vous dira ce que je pense de la mission extraordinaire. Il va vous narrer sans doute ses échanges quotidiens de pointes avec le sieur Gally, que l'unanimité des personnes indulgentes s'accordent à considérer comme un parfait serin. Il vous parlera sans doute, aussi, du bombardement et de la prise des forts de Thuai-An, fait militaire qui aura sans doute une grande importance.

« Après avoir mis Mirabel à bord, nous sommes allés embarquer Lacôte sur un autre bateau en partance pour Fou-Tcheou.

« Il paraît très content de la Chine et entrevoyait pour lui-même, dans un lointain avenir, la situation de Hart, au Tonkin...

« On parle un peu de la possibilité du départ prochain de Monsieur Tricou pour l'Europe, et par conséquent de mon retour à Pékin. Mais, il n'y a pas de semaine que je n'entende parler de la sorte, si bien que j'ai fini par n'y attacher plus la moindre importance. »

A ce moment j'écrivais à ma famille: « Les actions de Monsieur Tricou doivent, je pense, baisser à Paris, car il vient de m'écrire deux lettres polies, pour m'annoncer qu'il va enfin s'occuper du paiement de la chapelle. Il va redescendre des hauteurs où sa politique l'a retenu, pour s'occuper des affaires courantes, comme un simple ministre jouissant du sens commun. Mais je n'entends pas parler de la dette qu'il a vis-à-vis de moi ».

Le chef de la mission extraordinaire, après m'avoir enlevé Monsieur Vissière, mon seul interprète, m'expédia, le 2 août, un télégramme m'ordonnant de lui envoyer, sans délai, à Pékin, Hsiang-Pao, le factotum régisseur de la Légation, qui avait sous ses ordres le nombreux personnel chinois qui en dépendait.

Monsieur Tricou était, à un certain point, excusable, ne connaissant rien à Shanghaï des affaires de la Légation à Pékin. J'aurais pu lui répondre par un refus, motivé par l'impossibilité où j'étais de rester seul dans de pareilles conditions; comme j'aurais pu, de même, quand il m'a envoyé ses télégrammes relatifs aux frais de service, lui répondre que ce n'était pas à moi, deuxième secrétaire, qu'il devait les adresser, mais à son sous-verge direct, le chancelier de la Légation.

Mais les circonstances étaient critiques, et d'autre part, j'avais demandé un congé que j'espérais très prochain.

Le choléra venait d'éclater en ville: nous étions dans la saison des grandes pluies, et des avalanches d'eau ne cessaient de tomber. Il pleuvait dans ma salle à manger, il pleuvait dans mon salon, il pleuvait dans les appartements du ministre et dans les pièces de réception, où il fallait mettre des baquets pour recevoir l'eau, je n'avais jamais rien vu de pareil.

Déjà, à la fin de juillet, les rues étaient de véritables rivières ou plutôt de véritables lacs de boue, et on était bloqué chez soi. Une température d'étuve faisait tout moisir; les chaussures quittées le soir étaient vertes le lendemain matin.

Le 3 août, j'écrivais à mes parents que depuis la dernière malle française, la pluie n'avait pas cessé de tomber et que personne ne se souvenait avoir vu rien de pareil. Dans le jardin de la Légation, la serre s'était effondrée, et de l'autre côté du mur, un magasin de la maison Vrard, loué par elle aux Lazaristes, s'était également abattu

avec fracas. Craignant pour le mur d'enceinte, j'avais fait creuser par dessous une tranchée, pour l'écoulement des eaux.

Le dimanche précédent, le Père qui devait venir dire la messe à la Légation n'avait pas pu sortir, bloqué par un mètre et demi d'eau devant sa porte.

La grande muraille de la ville, qui a 15 mètres de largeur, avait été fortement endommagée et j'ai vu, près des Légations, un éboulement de plus de cinquante mètres de long, sur la moitié de l'épaisseur, et plus loin un autre absolument semblable. Le service de la poste était presque paralysé; un courrier qui l'apportait de Tien-Tsin, avait mis quatre jours, pour un trajet qu'il faisait ordinairement dans la journée et il avait failli se noyer. La vallée, entre Tien-Tsin et Fang-Tcheou était sous l'eau et les lettres et les journaux étaient à l'état d'éponges mouillées. Sur soi, on ne pouvait avoir un fil de sec, ni le jour ni la nuit, par une température montée de 30 à 40 degrés.

Enfin quantité de maisons s'étaient effondrées dans la ville, 10.000 disaient les Chinois.

Comme conséquence, le choléra avait fait de grands progrès. Un de mes domestiques tomba dans mon bureau, en apportant le courrier. Notre médecin était, à Shanghaï, le docteur Bushel, de la légation d'Angleterre qui était en villégiature aux collines; moi seul, avec le chargé d'affaires d'Espagne, nous étions à Pékin. Le médecin des pasteurs protestants, le docteur Dudgeon, ne pouvant venir, je dus faire venir un médecin chinois de grande réputation, qui, aussitôt arrivé, déclara mon homme perdu, et refusa de le soigner.

Je fis alors demander aux sœurs de l'hôpital du Nan-Tang de le recevoir, mais il eut de telles crampes qu'il fut impossible de le tenir dans la charrette de la Légation pour l'y porter, et il mourut à ma porte.

Je télégraphiai aussitôt à Monsieur Tricou de m'envoyer le docteur Mirabel dont la place était à Pékin et presqu'aussitôt mon veilleur de nuit succomba en quelques heures.

Il sortait alors par jour 1.000 convois d'enterrement par les neuf portes et les 15, 16 et 17, le nombre fut porté à 3.000; enfin les 18 et 19, à 4.000. A partir de cette date, les grandes pluies ayant diminué, l'épidémie décrut rapidement.

Vers la fin du mois, j'allai rendre visite à Monseigneur Delaplace, revenu de Shanghaï. Il avait vu Monsieur Tricou, qui lui avait dit vouloir quitter la Chine, mais qui ensuite avait changé d'avis.

Le 10 septembre, je reçus une lettre de Monsieur Dillon, notre consul à Tien-Tsin, m'apprenant qu'il venait de recevoir du Ministre une dépêche lui disant de remettre la gérance du consulat à Monsieur

Frandin, et de rentrer en France. Peu de temps avant, on lui avait refusé un congé. Mais la Loge fondait un grand espoir sur Frandin; elle avait demandé sa présence à Tien-Tsin et Monsieur Dillon, jugé comme trop clérical, était sacrifié. C'est ce changement qui devait, plus tard, permettre au commandant Fournier d'avoir Frandin comme interprète, pour conclure son fameux arrangement, et c'est ce même Frandin, que Monsieur Millot signalait comme faisant partie du personnel excellent, sur lequel on pouvait compter. Nous verrons bientôt le rôle important qu'on avait à lui faire jouer.

Le 19 septembre nous apprimes à Pékin les insurrections de Canton, la nomination de Monsieur Patenôtre à Pékin, en remplacement de Monsieur Bourée, et, en même temps, que Monsieur Tricou quittait Shanghaï sur le *Volta*, commandé par le commandant Fournier, pour remonter à Pékin, et présenter des réclamations au sujet des affaires de Canton.

Nous voyions souvent à la Légation le lieutenant de vaisseau Mignard, que la légation de France avait fait accepter par Li-Hung-Tchang, comme inspecteur général de la marine militaire des ports du nord, et auquel le vice-roi donnait des missions de confiance, notamment en ce qui regardait les fortifications de Port-Arthur. Je le recevais avec plaisir, après le départ de Monsieur Bourée.

Le 19 septembre au soir, Mignard paraissait enchanté, et nous communiqua, après dîner, la cause de sa satisfaction. Un jour qu'il se trouvait dans le port d'Alger, sur les conseils de Patenôtre il s'était fait recevoir à la Loge d'Alger, où ce dernier avait une dignité importante. Patenôtre était alors professeur au collège d'Alger. Mignard nous dit que c'était grâce à cette initiation que Patenôtre lui avait obtenu la place dont il jouissait auprès du vice-roi Li. Sa joie de le voir arriver à Pékin était toute naturelle.

Je ne lui cachai pas que la venue de Monsieur Patenôtre me faisait autant, sinon plus de plaisir qu'à lui, car, après tout ce qu'on m'avait fait souffrir à Pékin, tout ce que je souhaitais était de quitter le poste, mais comme nous étions dans d'excellents termes ensemble, il ne me cacha pas qu'il doutait fort qu'on me permît actuellement de rentrer en France, ceci pour éviter mon arrivée à Paris, où on ne pourrait pas m'empêcher de parler. Mignard reçut la permission de quitter la Chine, à la fin de novembre, au moment où Monsieur Tricou me remettait le service de la Légation, et je profitai de son départ pour acheter une partie de son mobilier, et en meubler partiellement la maison du ministre, où le chef de poste, surtout pendant l'hiver, recevait les étrangers de passage et les marins de la division navale.

C'est à ce moment que le docteur Mirabel nous arriva à Pékin. Bien qu'il dût sa situation à Monsieur Bourée, sans doute pour se

faire bien voir en haut lieu, il ne cessait de le critiquer et d'en dire du mal.

Quant à Monsieur Tricou, après être resté, depuis le 6 juin à Shanghaï, sans grand profit pour la France et sans grande gloire pour lui-même, il avait profité avec intelligence de la question des affaires de Canton, pour sortir de l'impasse navrante où il se trouvait à Shanghaï, et le 13 septembre s'était embarqué sur le *Volta*, pour remonter à Tien-Tsin.

Dès le 7 septembre, Challemel-Lacour lui avait télégraphié que par suite de la nomination de Monsieur Patenôtre, en remplacement de Monsieur Bourée, il allait mettre fin à sa mission. Il quitta Shanghaï sans demander d'instructions à Paris.

Le 17, il débarquait à Tien-Tsin, et le 18 il rendait visite au vice-roi, accompagné du commandant Fournier, avec Vissière et Frandin comme interprètes.

Le 20, il reçut le vice-roi au consulat, et lui offrit un grand dîner, auquel il convia sir Harry Parkes, nouvellement nommé ministre d'Angleterre à Pékin et sir George Bowen, le gouverneur de Hong-Kong, qui l'avait accompagné dans le nord.

Puis le 21, après avoir revu une dernière fois le vice-roi, il remonta à Pékin, où il arriva le dimanche 22 septembre.

Je pensais que l'envoyé extraordinaire devait être dans les plus mauvaises dispositions à l'égard du personnel de la Légation, et j'avais l'intention de quitter la place, si les circonstances l'exigeaient. Il n'en fut rien; Monsieur Tricou, depuis sa brouille à Shanghaï avec le consul général, avait changé de manière d'être, et le remplacement successif de tous les gens qui l'avaient accaparé à son arrivée en Chine et mal conseillé, avait amené un revirement à peu près complet. Je fus naturellement très froid d'abord, puis je m'enhardis petit à petit, et lui tins un langage qui n'aurait certainement pas été écouté quelques jours auparavant.

Je lui exposai, sous leur véritable forme et sous leur vrai jour, les circonstances qui avaient amené Monsieur Bourée à négocier en novembre 1882, et je ne lui cachai rien de ce qui s'était passé, avant et après l'arrangement de Tien-Tsin, non plus que mon opinion personnelle, sur les affaires passées et présentes, ni enfin, sur les nombreux griefs que j'avais contre le ministère et contre lui.

Il ne m'interrompit pas, mais après avoir contesté certaines de mes opinions, et de celles que je partageais avec Monsieur Bourée, il se contenta de répondre, qu'à Shanghaï, il avait été trompé, et que la plus grande partie des motifs de plaintes que je lui exprimais, avaient été le résultat de « la confiance aveugle et nécessaire » qu'il avait eue dans ses premiers conseillers en arrivant à Shanghaï.

Il blâma de la façon la plus énergique, la conduite du ministère vis-à-vis de Monsieur Bourée, contre lequel néanmoins il avait une forte dent personnelle. Ce blâme était certainement la conséquence de son revirement quand il quitta le consulat général à Shanghaï, car le 4 juillet, il écrivait au ministère que la convention Bourée nous avait entraînés sur un déplorable terrain, en sollicitant presque l'ingérence de la Chine, avec laquelle, depuis 1875, nous n'avions jamais accepté de négociations.

Il me dit que, depuis le 6 juin, jour de son arrivée à Shanghaï, comme envoyé extraordinaire, il n'avait pas cessé d'écrire à Paris, que la seule chose à faire était de me laisser à Pékin, comme chargé d'affaires, et que la mission qu'on lui avait confiée ne pouvait amener aucun bon résultat; que dans le courant d'un mois et demi, il avait envoyé huit fois sa démission à Paris, et n'avait consenti à rester en Chine que provisoirement, et chaque fois sur une demande expresse du cabinet Ferry. En somme, il m'exprima, de la façon la plus claire et la plus ouverte, son désir de vivre en bons termes avec le personnel de la Légation, et le regret qu'il avait d'avoir été amené, par les circonstances et par la funeste entremise de certaines gens, à suivre une ligne de conduite qu'il ne craignait pas de qualifier de très regrettable. En conséquence, il me pria d'accepter de prendre mes repas avec lui, au moins pendant les premiers temps de son séjour. Je lui promis de mon côté de faire tout mon possible pour l'aider à remplir un rôle difficile, et je lui assurai qu'il pouvait pleinement compter sur le concours du personnel de la Légation.

Au reste, je ne lui cachai pas le profond découragement où j'étais, et ma pensée arrêtée de me retirer en France, au cas où la marche des affaires ne serait pas complètement modifiée. J'ajoutai même, que, maltraité par lui, j'avais pu lui créer en France, par ma correspondance, des ennuis et des difficultés. Il ne parut pas m'en avoir gardé un mauvais gré, et me répondit qu'il comprenait parfaitement ce que j'avais pu être amené à faire ainsi contre lui et qui n'était en somme que la conséquence de ses propres erreurs. Maintenant tout paraissait aller pour le mieux; et par cela même, il semblait avoir perdu la confiance du ministère, victime qu'il aurait été de sa conduite au début, qui aurait amené l'échec de sa mission, par suite des fautes qu'on lui avait fait commettre à son arrivée à Shanghaï, à moins que ce ne fût à cause de son revirement et de sa rupture avec Monsieur Flesch, le protégé de Monsieur Challemel-Lacour.

Presque aussitôt après l'arrivée de Monsieur Tricou, la Légation reçut une dépêche annonçant la prise de Son-Tai et une entente que Monsieur Harmand aurait pu réaliser avec les pavillons noirs, par l'entremise de la cour de Hué. Ç'aurait été un véritable triomphe

diplomatique, mais dans ces bruits qu'y avait-il de vrai? Je restais très sceptique. Quant au commandant Fournier, qui avait d'ailleurs habilement tiré Monsieur Tricou de Shanghaï, où il était enlisé, c'était un homme intelligent et ambitieux. Il ne décolérait pas, quand il parlait de Monsieur Bourée. La raison en était, qu'au mois de décembre 1882, au moment de l'accord de Tien-Tsin, il était aide-de-camp, ou dans une situation analogue, auprès de l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et qu'il lui avait fait reprendre, un peu modifié, le projet préparé, en 1880, et dont Monsieur Bourée lui avait donné connaissance quand il passa par Tien-Tsin.

Or, le projet d'arrangement de Monsieur Bourée avait fait abandonner la nouvelle expédition projetée, dont l'exécution devait être confiée à l'amiral Charles Duperré, avec, comme grand manitou, le commandant Fournier; *inde iræ*.

Il accusait Monsieur Bourée d'avoir trahi la France, et en parlait de telle façon que je déclarai à Monsieur Tricou, que s'il continuait ainsi, je cesserais de pouvoir prendre mes repas avec la mission extraordinaire. Parmi les renseignements que j'en pus tirer, plusieurs m'intéressèrent beaucoup; ainsi, il raconta, que pour obtenir de la Chambre le vote des crédits nécessaires à l'expédition, il avait dû, accompagné de Monsieur Dupuis, parcourir les principales Loges de France, condition indispensable au vote des crédits nécessaires; quant au désaveu de Monsieur Bourée, il était dû à ce que, au moment de la formation du ministère Ferry - Challemel - Lacour, l'extrême gauche avait mis comme condition *sine qua non* de son appui, le rappel immédiat de Monsieur Bourée, condition qu'aussitôt sa nomination faite, Challemel-Lacour s'était empressé d'exécuter.

Je dis à Monsieur Tricou mon dessein de demander au ministère de me retirer de Pékin, mais il me dissuada de le faire, parce qu'il savait que le ministère n'avait personne, pour le moment, à envoyer à ma place pour y attendre l'arrivée du successeur de Monsieur Bourée.

Bien reçu par le Prince Président et par le Tsong-Li-Yamen, Monsieur Tricou avait pu très vite régler les affaires de Canton, mais avait décliné toute conversation sur les affaires de l'Annam, voulant laisser à son successeur le soin de régler cette question. Et comme il attendait des dépêches, en réponse à celles qu'il avait adressées de Shanghaï à Paris, il se décida à aller faire un tour dans les montagnes au nord de Pékin, visita le temple de Pi-Yum-Sze, le tombeau des Ming, la passe de Nang-Hao, jusqu'à la grande muraille, etc... A son retour nulle réponse de Paris n'étant arrivée, le vendredi 23 octobre, il redescendit à Tien-Tsin, d'où il espérait pouvoir rentrer en France, après un court séjour au Japon.

Après avoir travaillé à faire arriver le docteur Mirabel, j'en avais été bien récompensé. Il tomba gravement malade. J'appelai, pour le soigner, le docteur Bushel, de la Légation d'Angleterre, qui vint aussitôt le voir, et qui me dit en sortant de sa chambre qu'il craignait la fièvre typhoïde. Il avait parlé à voix basse, et en dehors de la porte. Mais Mirabel l'avait entendu, et m'ayant appelé, il me déclara tout net que Bushel n'avait rien compris à sa maladie, qu'il n'avait pas une typhoïde mais une typhlite, et qu'il ne voulait pas le revoir. Il me remit les clefs de la pharmacie et me fit préparer, sous ses yeux, les remèdes qu'il jugeait nécessaires.

Puis, comme il souffrait beaucoup, je courus chez le docteur Dudgeon, des missions protestantes, lequel se dit trop occupé pour venir le voir, mais j'ai toujours pensé que c'était pour ne pas être désagréable au docteur Bushel. Toutefois, afin de ne pas me laisser dans l'embarras, il décida le docteur Atterbury, un de ses collègues, médecin des missions protestantes, que je ne connaissais pas, à aller visiter le malade.

Sur ces entrefaites, le 24 octobre, m'arriva un télégramme de Monsieur Tricou, m'annonçant qu'il quitterait Tien-Tsin le surlendemain au soir, 27 octobre, et me demandant d'arriver de suite, pour qu'il pût me faire une remise de service avant son départ.

Je fis partir de suite une charrette chinoise avec mon boy, de quoi coucher en route, et un bagage comportant le nécessaire, pour trois ou quatre jours. Je télégraphiai à Tien-Tsin de m'envoyer des chevaux de selle de relai à Ho-Si-Wou, et bien que je fusse inquiet du docteur Mirabel, le lendemain matin, à 6 heures, je partis pour Tien-Tsin à cheval. En temps normal, la distance qui est de trente lieues, est aisément franchie, mais une grande partie du pays étant inondée par le Pei-Ho débordé, je ne savais ni comment ni par où je pourrais passer.

A dix heures et demie j'étais à Tchang-Tia-Wan, ayant fait environ six lieues. J'y consommai les provisions que j'avais apportées dans les fontes de ma selle, et j'en repartis à une heure, pour Ho-Si-Wou, à huit lieues de là par la plaine. Celle-ci étant inondée, je dus suivre les berges du fleuve et ses nombreuses sinuosités, et je ne pus arriver à Ho-Si-Wou qu'à la tombée de la nuit. Ma charrette, sur laquelle je comptais, n'y était pas parvenue. J'avais eu chaud, en route, et j'allais acheter un manteau chinois quand ma charrette arriva, au moment où je venais de louer une voiture chinoise attelée d'un cheval et d'une mule pour continuer ma route; mes gens et mes bêtes étant dans un état de fatigue extrême.

Je partis donc, dans mon nouvel équipage, après avoir pris la précaution d'emporter la selle d'un de mes chevaux. La nuit était

sans lune et sans étoiles; deux hommes à pied, munis de lanternes, précédaient la voiture, pour sonder la profondeur des bourbiers qu'il fallait traverser. L'un d'eux nous quitta au bout de la moitié de la route. Enfin, après avoir cheminé neuf heures, pendant lesquelles je fus à demi renversé plusieurs fois, j'arrivai à Yang-Tsoun à sept heures et demie du matin, à une distance de huit lieues.

Là je trouvai les chevaux de louage, envoyés de Tien-Tsin, que j'avais commandés pour moi, la veille, par le télégraphe. Ils étaient petits, mais vigoureux et grâce à la selle que j'avais prise dans ma charrette, je n'aurais pas souffert du voyage, si, au moment même où je me mettais en route, au lever du soleil, il ne s'était pas élevé un violent vent du sud, inconnu dans ce pays, à cette époque où la saison des pluies venait de se terminer; et si, contrairement à tout ce que l'on pouvait attendre, la pluie ne s'était pas mise à tomber à torrents. Vent et pluie me frappaient en pleine figure, et comme pour aller plus vite je n'avais pas pris de manteau, j'étais trempé.

Entre Yang-Tsoun et Tien-Tsin, sur près de dix lieues de large, l'inondation formait un vaste lac, et les arbres seuls dépassaient la surface de l'eau. Je fus forcé de suivre, sur les berges, les sinuosités du fleuve, entre la rivière d'une part, et un lac de l'autre, formé par l'inondation.

J'arrivai, à bride abattue, jusqu'à un endroit appelé Si-Kou à deux kilomètres environ des faubourgs de Tien-Tsin. Mais là, un pont avait été emporté, et je dus faire signe à un bac, qui était de l'autre côté de l'eau. Ce bac était chargé de six charrettes, qui ne purent en sortir qu'après d'interminables querelles entre les voituriers et les passeurs. En attendant j'étais trempé, gelé, et l'eau tombait toujours.

Pour sortir les six charrettes, et les mettre sur la route, en leur faisant grimper la berge, rendue glissante par la pluie, ce fut un long et pénible travail. Quand le bac fut vide, je m'y précipitai, tirant mon cheval par la bride, mais un de mes étriers ayant accroché les brancards d'une chaise à porteurs, qui contenait une jeune Chinoise, j'eus de la peine à empêcher chaise et cheval de tomber à l'eau; on évita cet accident grâce au fait que mon étrier à ressort, s'étant détaché, resta accroché au brancard de la chaise. Quand il fallut sortir du bac de l'autre côté de l'eau, mon cheval trébucha sur les planches glissantes qui s'écartèrent et l'animal se blessa, en tombant à l'eau.

La pluie qui ne cessait de tomber rendait la marche dans la boue aussi difficile que par le verglas, et mon cheval blessé ne pouvait pas avancer. Aussi, à peine arrivé à l'entrée du faubourg fis-je venir une chaise dont les porteurs acceptèrent de me conduire à

la concession française de l'autre côté de la ville. J'étais arrivé au pont emporté à neuf heures et demie, ayant fait neuf lieues en deux heures et il me fallut plus de deux heures pour passer l'eau, faire les deux kilomètres qui me séparaient du faubourg, et traverser la ville jusqu'au consulat. En arrivant, mon premier soin fut d'envoyer acheter un gilet de flanelle et un caleçon, les miens étant trempés. Monsieur Tricou allait se mettre à table, mais je ne pouvais me présenter ainsi. Je dus emprunter, à l'un des chaussures, à l'autre un pantalon, à un troisième une chemise, et à Monsieur Tricou un veston, en attendant l'arrivée de mes bagages.

Pendant le repas, Monsieur Tricou m'apprit que le ministère l'avait autorisé à retourner en France, en congé, en passant par le Japon, et l'avait invité à me remettre le service. En conséquence, il comptait, après me l'avoir remis, s'embarquer le soir même, sur un vapeur de commerce allant à Tche-Fou, où il devait trouver le *Volta*, pour le conduire au Japon. Puis, il me mit au courant des dernières nouvelles.

A son arrivée à Tien-Tsin, le 25 octobre, il avait revu le vice-roi (Cordier, p. 407) qui lui avait laissé clairement entendre que le gouvernement chinois ne saurait, sans perdre la face, apposer pour l'instant sa signature au bas d'un arrangement qui décèlerait sa déconvenue, que la Chine était anxieuse et craignait que les pavillons noirs et jaunes, refoulés par nos troupes, n'allassent jeter le désordre dans la province du Yun-Nan. Il avait supplié Monsieur Tricou seconde manière, de rester en Chine, mais celui-ci avait prétexté sa santé qui l'obligeait à rentrer en France.

Le vice-roi s'était annoncé pour le soir, et arriva à trois heures faire ses adieux à Monsieur Tricou. J'assistai à l'entrevue, au cours de laquelle Monsieur Tricou me présenta à lui, comme chargé d'affaires après son départ. Li lui demanda, puisqu'il ne voulait pas rester en Chine, d'insister à Paris, pour que l'on voulût bien envoyer un ministre, avant l'hiver, à Pékin. Monsieur Tricou lui répondit que cette demande devait être faite, selon l'usage, à Paris, par le marquis Tseng, et que, pour lui, tout ce qu'il pouvait faire, c'était de me présenter comme son successeur, chargé d'entretenir de bons rapports avec la Chine, et de le prier de reporter sur moi toute la bienveillance qu'on lui avait témoignée à lui-même, pendant le cours de sa mission.

Après son départ, Monsieur Tricou me fit remettre la partie des archives, destinée à rester à la Légation, mais dont on avait exclu tout ce qui regardait la mission extraordinaire, c'est-à-dire tout ce qui pouvait avoir de l'intérêt pour moi. Ce qui me fut remis avait trait aux

affaires courantes de la Légation, affaires concernant les missionnaires, les Messageries Maritimes, la concession de Canton, le *journal officiel*, etc.

Au lieu de s'embarquer le soir même, sur les conseils de Monsieur Frandin, qui avait appris qu'un meilleur vapeur attendait à la barre de Takou, le moment de remonter à Tien-Tsin, il se décida à l'attendre, comptant le prendre le lendemain. Mais le bateau signalé, par suite du manque d'eau sur la barre, ne put remonter que deux jours après, et ce fut seulement le 30 au soir, à minuit, que j'accompagnai Monsieur Tricou jusqu'au bateau, où il devait passer la nuit. En prenant congé de moi, il se montra fort aimable; il me dit qu'il avait été très heureux de pouvoir faire ma connaissance, qu'il regrettait de ne pas m'avoir connu plus tôt, ce qui eût évité les difficultés que nous avions eues ensemble; qu'il espérait que je les oublierais comme il les avait oubliées lui-même, et que je garderais de lui un meilleur souvenir que celui que j'aurais conservé, s'il était reparti de Shanghaï, sans remonter à Pékin; enfin, que si j'avais quelques difficultés avec le ministère à Paris, si je désirais qu'il s'entremît, entre le ministre et moi, pour quelque question que ce fût, il se mettait entièrement à ma disposition.

Depuis son arrivée à Pékin, il s'était montré, avec tous, fort aimable, et les Chinois ne le reconnaissaient plus. Après ce qu'il m'a dit, je suis persuadé que l'histoire du banc fermé avec un cadenas, à l'église, avant le départ de Monsieur Bourée, n'était pas son fait, mais celui du consul général. Cette affaire lui avait fait beaucoup de tort dans la colonie à Shanghaï.

A la fin de décembre 1883, Monsieur Tricou, sa mission en Chine terminée, arriva à Hanoï. Il mit à profit son voyage de retour, pour juger, par lui-même, de l'état des choses au Tonkin. Monsieur Jules Ferry lui ayant télégraphié de se rendre d'urgence à Hué pour y renforcer notre résident, il débarqua à Thun-An, et rejoignit à Hué le résident, Monsieur de Champeaux.

Monsieur Tricou s'annonça à Hué, comme envoyé extraordinaire de la République française, et signifia, qu'il n'entrerait en rapports avec le gouvernement du nouveau roi, que lorsque les travaux de défense auraient été abandonnés.

Dès le lendemain, 25 décembre, satisfaction lui fut donnée. Après des pourparlers et trois jours d'hésitation, le régent céda, et le 1er janvier 1884, un traité fut signé.

Avant de quitter Hué, Monsieur Tricou fut reçu en audience solennelle, et retourna à Hanoï, pour faire connaître à l'amiral Courbet, le succès de sa mission, puis il rentra en France, « où l'attendait, dit Monsieur Billot, une longue période d'inactivité et d'oubli,

dignement supportée, avec la conscience du devoir accompli et des services rendus au pays ».

C'est donc seulement le 31 octobre au matin, que je pus quitter Tien-Tsin. J'avais envoyé des relais à l'avance, mais à cause de la tempête, qui s'était élevée pendant la nuit, la sortie de Tien-Tsin fut terrible; l'inondation formait une mer orageuse, et de grosses vagues venaient se heurter contre la chaussée, entourée d'eau de tous côtés. Presque tous les ponts étaient détruits, et les bacs presque inabordables. Le vent qui me prenait de face, m'arrachait de ma selle sur laquelle je ne pouvais me tenir que le corps courbé en avant, et ma tête contre celle du cheval. Il me fallut sept heures d'une lutte opiniâtre, pour arriver exténué à Yang-Tsoun. Là je trouvai deux chevaux frais, et le vent ayant un peu faibli, je pus arriver pour y coucher, à Ho-Si-Wou.

Le lendemain, 1er novembre, je terminai en huit heures et dans la boue les dix-huit lieues qui me séparaient de Pékin. Le trajet ne se passa pas sans incidents. Une fois, le vent ayant rompu une digue, je dus traverser un véritable fleuve. Nous montâmes dans une petite barque, mon *mafou* et moi, tirant nos chevaux à la nage, mais arrivés à l'autre rive nos chevaux enlisés firent de tels efforts, pour remonter la berge, qu'ils brisèrent leurs cordes, et alors, ce fut une course folle, à travers champs. Il nous fallut une heure pour les rattraper, besogne pénible pour des gens fatigués! Nous rentrâmes quand même le soir à Pékin, à bon port.

J'allai aussitôt voir le docteur Mirabel, que je trouvai beaucoup mieux, et qui entrait en convalescence. Mais pendant mon absence, mon domestique hindou avait passé son temps à se griser, et à maltraiter les Chinois. Je dus, sur l'heure, le mettre à la porte, et il me causa beaucoup d'ennuis et de frais pour le rapatrier. Le personnel de la Légation qui avait manqué de surveillance, en l'absence de Hsiang-Pao, dut être en partie remplacé. On avait volé à Monsieur Tricou, dans sa chambre, une perle, montée en épingle de cravate, que j'ai pu dans la suite racheter, dans une boutique, où elle avait été mise en vente.

Sur mes cinq chevaux, mon *mafou* s'était arrangé pour en blesser trois de manière à les rendre inutilisables, et je fus obligé de les remplacer, à mes frais. D'autre part, Monsieur Tricou n'ayant, pendant sa mission, rien pris à sa charge, pour tenir la Légation, pendant l'hiver, j'avais dû faire beaucoup d'acquisitions en linge, vaisselle et argenterie. Je n'avais eu le temps de rien faire venir de France, et, ne pouvant aller moi-même à Shanghaï, j'avais envoyé le chef-boy, Hsiang-Pao, acheter ce qui était nécessaire, y compris le vin, les liqueurs, le café et les conserves.

J'ai raconté plus haut, comment, pour permettre à Monsieur Tricou de faire son voyage, sur un meilleur bateau, on avait retardé son embarquement du 27 au 30 octobre. Grâce à ce retard, je fis, on l'a vu, mon voyage de retour dans de déplorables conditions. D'autre part, je devais revenir à Pékin, en compagnie de Monsieur Vissière, mais Monsieur Frandin ayant voulu, par excès de zèle, reconduire Monsieur Tricou jusqu'à Tche-Fou, et Vissière devant garder le consulat, pendant son absence, je dus donc m'en revenir seul à travers la tempête, et rester plusieurs jours sans interprète à Pékin.

Quant à Monsieur Tricou, à Monsieur Frandin et à leur suite, que je croyais partis le 30, le même coup de vent les empêcha de quitter Tien-Tsin, pendant vingt-quatre heures, et après avoir descendu le Pei-Ho, ils durent rester un temps au moins aussi long, sur la barre, faute d'eau, le vent du nord-ouest ayant fait refluer toute l'eau, vers l'est, du côté du golfe de Petchili.

CHAPITRE X

Ma gestion jusqu'à l'arrivée de Fournier

Le 1er novembre 1883, étant de retour de Tien-Tsin où j'avais pris le service comme chargé d'affaires, je trouvai à Pékin tout le monde parlant de la prise de Hanoï par les Pavillons noirs comme d'une chose avérée; j'avais déclaré être sûr du contraire. Néanmoins, bien des gens s'obstinaient à penser qu'il y avait dans cette nouvelle quelque chose de vrai.

A peine avait-on cessé de parler de Hanoï que je reçus de Monsieur Young un petit mot pour me dire qu'il lui était arrivé de Tien-Tsin une dépêche à peu près conçue en ces termes: « Un télégramme est arrivé au vice-roi Li, de Pékin. Le Tsong-Li-Yamen lui fait savoir qu'il a informé « le ministre de France » que, si les troupes françaises venaient à se porter en avant et s'approchaient des troupes impériales, celles-ci avaient reçu l'ordre d'ouvrir le feu et de se défendre, sur terre et sur mer ». Monsieur Young me demandait si j'avais connaissance des ordres donnés par le Yamen et si pareille déclaration m'avait été faite. Je lui répondis que je ne connaissais rien et ne voulais rien connaître de pareilles histoires; qu'il était tout naturel que les gens attaqués se défendissent; que je ne voyais là rien qui méritât une attention plus spéciale et que je me garderais bien de communiquer à mon gouvernement cette nouvelle; que, peut-être, le « ministre de France » dont il était question, était le Ministre des Affaires Etrangères à Paris; que dans ce cas, c'était à Paris qu'il fallait s'adresser pour connaître l'accueil fait à cette déclaration; que, somme toute, je n'attacherais pas le moindre intérêt à cette démarche, au cas où elle aurait été faite.

Je pensais que la chose en resterait là. Pas du tout. Ma maison ne désemplit pas pendant deux jours. Tout le monde venait savoir si la guerre n'était pas déclarée et quand je ferais mes malles. Les marchands étaient dans la consternation. Ils voyaient déjà les Français

à Pékin. L'un d'eux me demanda s'il était exact que nous eussions dix mille hommes à Tokio. Quant aux domestiques tous voulaient emprunter de l'argent, un mois d'avance au moins, se disant, qu'en cas de départ, ce serait autant d'acquis que l'on ne pourrait pas leur faire rendre.

Sur ces entrefaites, je reçus de Vissière qui était à Tien-Tsin, une lettre, où il me faisait savoir que le bruit courait dans cette ville que de nouveaux désordres avaient éclaté à Canton; que trois Anglais avaient été tués; que trois canonnières avaient tiré sur les Chinois et avaient fait un grand carnage; que le Yamen du vice-roi avait été brûlé, et le vice-roi lui-même mis à mort. J'avais à peine fini la lecture de cette lettre, qu'un courrier spécial m'apportait une longue dépêche chiffrée de quatre pages et sans signature, commençant ainsi: « Consul Tien-Tsin, pour Chargé d'affaires de France. Bureau expéditeur: Shanghaï... »

Après avoir pris et repris successivement tout ce que je possédais de tables de chiffres, je pus me convaincre que tous mes efforts étaient inutiles, et que j'étais sans aucun doute victime de quelque erreur; et celle qui me paraissait la plus probable était que Ristel m'avait télégraphié de Canton avec les nouvelles tables qu'il venait de recevoir. Cette longue dépêche, m'arrivant après la nouvelle d'événements graves à Canton, me paraissait devoir en être la confirmation. Je fis immédiatement une tournée chez mes collègues qui ne savaient absolument rien. Je me bornai donc à envoyer à de La Lande un télégramme, pour lui demander d'où pouvait venir cette dépêche indéchiffrable et s'il ne lui serait pas possible de m'en transmettre ou de m'en faire transmettre le contenu par le chiffre de la marine. Il s'agissait simplement de savoir de quelles tables de chiffres je disposais.

Dans les Légations, d'après les informations reçues, on parlait de soixante mille hommes de troupes chinoises armées à l'européenne, échelonnées sur les frontières du Tonkin, de la mer à Mang-Hao (*Cordier*, p. 410). Le chiffre était difficile à vérifier car ces troupes y arrivaient par détachements de cent à deux cents hommes et échappaient au contrôle que pouvaient avoir les quelques commerçants trafiquant en ces contrées, mais la situation était certainement grave. Au point où on en était, il fallait ou avancer ou reculer. Reculer était dangereux, avancer aurait nécessité beaucoup de troupes. Je pensais toutefois que si on en envoyait avant le printemps le second parti serait celui qui exposerait à moins de dangers. D'autre part on disait que les troupes françaises marchaient sur Son-Tay et Bac-Ninh, les deux forteresses chinoises au Tonkin, et beaucoup de gens prétendaient que la prise de ces deux places devait amener la Chine à composition. J'étais loin de le penser, les questions à résoudre étant

presque impossibles à régler, parce que, pour les régler dans le sens voulu à Paris, il aurait fallu amener les hommes d'Etat chinois à prendre la responsabilité de signer une paix honteuse, qui plus tard, leur serait reprochée et pouvait compromettre leur situation et leur vie. Il était de plus à craindre que, dans ce cas, plus que dans celui d'une défaite les armes à la main, une capitulation honteuse ne devînt le signal de mouvements nationalistes, capables d'amener le renversement de la Monarchie. Car il y avait déjà, surtout aux environs des ports ouverts, nombre de Chinois instruits, ayant voyagé à l'étranger, souffrant de l'infériorité de leur pays. Ils étaient souvent riches et, par leur commerce, avaient de nombreuses relations dans tout l'empire. Peu leur importait qu'il y eût des combats perdus par la Chine; ce qu'ils désiraient, c'était le moyen de faire crouler le vieux système de gouvernement sous lequel ils gémissaient, pour le remplacer par un autre, quel qu'il fût, mais plus en rapport avec leurs besoins et leurs désirs.

L'échec final, subi par la Chine au Tonkin, me paraît être la cause de la terrible insurrection des Boxeurs en 1900 et de la chute de la dynastie.

Dans la dépêche du 1er novembre 1883, arrivée le 11 à Pékin, Monsieur Challemel-Lacour me faisait savoir que la Chambre des députés, à la suite d'une discussion qui avait rempli deux séances, avait voté, le 31 octobre, l'ordre du jour suivant, à la majorité de 325 voix contre 155:

« La Chambre, approuvant les mesures prises par le gouvernement, « pour la sauvegarde au Tonkin des intérêts, des droits et de l'honneur « de la France, et confiante dans sa fermeté et sa prudence pour faire « respecter les traités existants, passe à l'ordre du jour. »

« Vous vous appliquerez », ajoutait le ministre, « à faire com- « prendre que notre établissement au Tonkin doit être tenu pour « définitif, mais que nous n'en restons pas moins disposés à un arran- « gement, sur les bases de notre memorandum du 15 septembre ». Ce memorandum spécifiait que le gouvernement français s'engagerait à n'occuper aucun poste, à n'exercer aucune action dans la région délimitée au nord par la frontière de la Chine, et au sud par une ligne à déterminer, partant d'un point sur la côte, entre le 21e et le 22e degré de latitude, pour aboutir au Fleuve Rouge, en amont de Lao-Kai. Le gouvernement chinois s'engagerait de son côté à n'occuper aucun point, et à n'exercer aucune action, dans la même région.

L'administration continuerait à être exercée par les fonctionnaires annamites.

Il ne pourrait pas être élevé de fortifications.

Si des bandes armées y venaient chercher un refuge, ou s'il s'y

produisait des désordres incompatibles avec la sécurité des territoires voisins, les gouvernements français et chinois pourraient, soit ensemble soit séparément, y faire pénétrer des forces militaires, après s'être mis d'accord sur l'objet et l'étendue de l'opération. Ces forces devraient être retirées dès qu'elles auraient atteint le but pour lequel elles auraient été envoyées.

La ville de Mang-Hao, sur le Fleuve Rouge, dans la province de Yunnan, serait ouverte au commerce étranger, dans les mêmes conditions que les autres villes ou ports de l'empire chinois, où le commerce est déjà permis.

« L'élément essentiel et nouveau », dit Monsieur Billot, « était « la constitution d'une zône neutre, entre l'empire chinois et les « territoires occupés par la France ». C'était, à quelques mots près, reprendre le traité Bourée.

Monsieur Vissière étant rentré à Pékin le 15 novembre, je me rendis au Yamen, et je fus reçu par le Prince Kong et tous les membres du conseil. Je les informai, qu'en me nommant chargé d'affaires à Pékin, le gouvernement français me laissait tous pouvoirs afférents à cette fonction, *mais que je devais m'abstenir de toutes négociations avec le gouvernement chinois au sujet de l'Annam;* que, par contre, j'étais chargé de lui faire savoir que le gouvernement français était disposé à s'entendre à Paris avec le Marquis Tseng, pour y conclure un arrangement ayant pour base le memorandum du 15 septembre dernier, mais que, dans tous les cas, c'était à Paris seulement, que pourraient se poursuivre les négociations dans ce sens. Je communiquai ensuite au Yamen le vote de confiance de la Chambre.

Le 28 septembre le Marquis Tseng faisait savoir à Paris que les conditions obtenues par la convention Bourée ne seraient plus acceptées et qu'aujourd'hui ce serait seulement un partage du Tonkin qui serait admis. Dès le 30 mars 1883, Monsieur Bourée avait déjà, du reste, écrit à Paris que le gouvernement chinois ne consentirait plus à traiter sur les mêmes bases que celles qu'il avait acceptées à Tien-Tsin, après l'affront qu'on lui avait fait.

A moi, le Prince Kong répondit que le gouvernement chinois avait aussi des opinions sur la question, qu'il était de son devoir de les exposer clairement, et c'est ce qu'il comptait faire dans une dépêche qui me serait adressée ainsi qu'au Marquis Tseng. Comme j'avais fait remarquer qu'une pareille note, si elle était adressée à toutes les puissances, aurait un caractère tout particulier, les ministres Li-Houng-Tsao et Tcheou-Kia-Mei me répondirent qu'ils la préparaient dans un esprit de conciliation et nullement pour chercher querelle à la France: « Nous voulons une solution pacifique »; et l'entretien se termina par la déclaration que je fus obligé de faire:

« La ligne de conduite du gouvernement français est bien arrêtée. Elle ne saurait changer. Avant de m'envoyer votre note, il importe que vous en teniez compte. C'est à Paris que vous devez chercher une entente pacifique ».

Le lendemain, je reçus la dépêche qui suit:

Communication officielle.

« Pékin, 16 novembre 1883.

« L'Annam est un pays vassal de la Chine depuis plus de deux cents ans, il a sans cesse reçu d'elle l'investiture, et il a envoyé sans interruption un tribut à la cour de Chine. Ces faits sont connus de toutes les nations du monde.

« Pendant les règnes Toung-Tché et Kouang-Siu, des rebelles et des bandits ayant ravagé le Tonkin, qui est une partie de l'Annam, ce pays nous a priés, à plusieurs reprises, d'employer nos troupes pour les exterminer. Aussi la Chine a-t-elle, à différentes époques, expédié des soldats hors des défilés des frontières, et détruit, au Tonkin, les bandes de brigands commandées par Wou-Ya-Tchong, Houang-Tchong-Ying, Tchao-Hiong-Tsai, Tseng-Ya-Tche, Sou-Kouo-Han, Li-Yang-Tsai, Lou-Tche-Ping... Elle a dépensé des sommes considérables pour l'entretien de ces troupes, pendant plus de dix ans, par la raison que le pays d'Annam étant rangé parmi les pays feudataires qui servent de barrière à l'Empire, la Chine devait s'employer à le protéger. Ces faits sont également connus de toutes les nations de l'Univers.

« Or, sans aucun motif, votre gouvernement a rassemblé des troupes qui se sont emparées de vive force des villes de Hanoï, de Nam-Dinh et autres, situées dans l'Annam et le Tonkin. La Chine n'a pas voulu, soucieuse des graves intérêts qui se rattachent au commerce international, rompre à la légère ses relations pacifiques avec la France. Mais, qui eût pu prévoir que votre gouvernement poursuivrait sans fin ses conquêtes, et que, profitant d'un deuil immense dont fut frappé l'Annam, et de l'occasion que lui offrait l'avènement d'un nouveau souverain, il contraindrait celui-ci à conclure un traité qui porte que la Chine ne pourra se mêler du gouvernement du royaume d'Annam?

« Si un Etat qui depuis plus de deux cents ans reçoit l'investiture de la Chine et lui paie un tribut, et qui a été sans cesse protégé par elle, n'est pas reconnu comme un pays vassal de la Chine, le tort et l'injustice d'une telle conduite éclatent aux yeux de tous. Toutes les nations de l'Univers ne peuvent avoir qu'un jugement à cet égard. De toutes celles qui ont des pays vassaux, quelle est donc celle qui pourrait supporter un pareil manque d'égards?

« La Chine attache un grand prix à ses relations avec les autres puissances. Si la France veut observer envers nous les devoirs de l'amitié, nous pourrons encore négocier ensemble d'une façon pacifique, et nous ne parlerons plus que de paix. Mais si vous méconnaissez nos obligations mutuelles, si vous agissez uniquement suivant vos convenances, et si vous envahissez le territoire occupé par nos soldats cantonnés dans le Tonkin, c'est que l'intention de la France est de rompre la paix qui nous unit. Nos troupes du Tonkin ne pourront vous regarder impassibles, et on arrivera infailliblement à se battre.

« Ne serait-il pas regrettable qu'une atteinte fût ainsi portée à la paix et à l'amitié existant entre nous? En ouvrant les hostilités et en renversant nos traités, votre pays sera le seul à en courir la responsabilité: la Chine sera exempte de tout reproche.

« En vous faisant cette communication officielle, Monsieur le Chargé d'affaires, je vous prie de vouloir bien reporter sur son contenu toute votre attention. »

Les exemplaires de ce manifeste, envoyés le même jour à tous les représentants étrangers à Pékin, portaient, à la fin du dernier paragraphe du manifeste, ce qui suit:

« Votre Excellence ne peut manquer dans son amour de la paix d'avoir les mêmes sentiments que la Chine sur cette affaire. Nous lui avons adressé cette note pour lui montrer que la Chine n'a aucune pensée de rompre avec la France ses relations pacifiques. »

Et dès le 22 novembre, le gouverneur du Kouang-Si fixait le 2 décembre comme date des premières opérations.

Il avait déjà donné l'ordre à Lieou, chef des Pavillons Noirs, de recouvrer Phu-Hai et Tang-Foung, et à un autre général d'attaquer Hai-Duong et de faire occuper Thuan-Thang et Tang-Son.

Le 2 novembre je remis au Tsong-Li-Yamen la réponse du Ministre des affaires étrangères au manifeste précité.

A la fin de novembre 1883, je pus me procurer et faire déchiffrer le texte chinois de documents secrets, d'où il résultait que le gouvernement chinois secondait les Pavillons noirs et que le chef des rebelles, Lieou-Yung-Fou, avait reçu des ordres pour organiser des soulèvements dans le pays que nous occupions, et pour combiner son action avec les commandants des troupes chinoises.

Recommandation lui était faite de ne pas perdre patience et d'attendre une attaque de nos troupes. Des officiers chinois étaient envoyés, sous des déguisements, pour constater nos positions.

J'en avais aussitôt prévenu l'amiral Courbet et Paris.

Plus tard, je ne fus pas peu surpris de recevoir une lettre de

reproches de Monsieur Harmand, me signifiant que c'était à lui et non à l'amiral Courbet, que j'aurais dû m'adresser.

Dans une lettre du Général Bouet, adressée au Père Favier au moment de l'arrivée de Monsieur Tricou à Shanghaï, j'avais bien vu que Monsieur Harmand, docteur en médecine, avait reçu l'ordre d'aller à Saïgon, comme gouverneur civil. Mais personne, ni de Paris ni de Saïgon, ne m'en avait informé, et j'avoue que le passage de la lettre du Général Bouet, où il était question de Monsieur Harmand, ne m'avait pas spécialement frappé.

Vers la même époque, Monsieur d'Aillières, député de la Sarthe, mon camarade d'enfance, m'écrivit:

« Paris 1er avril 1884.

« Je pense que c'est un compliment que l'on peut déjà te faire, quoique la chose ne soit pas encore officielle. Tu vas rester à Pékin, comme premier secrétaire et Chargé d'affaires. C'est un poste brillant. A en croire les « on dit » du Ministère, cette situation pourrait se prolonger. On avait pensé à Monsieur Patenôtre, on dit qu'il n'a pas voulu, et on n'en a pas paru très fâché. Les vues du gouvernement s'accorderaient assez avec une vacance de ce poste, et je ne serais pas étonné qu'on te donne pour instructions de ne rien savoir, et même qu'on t'autorise à aller chasser en Mongolie. »

Je n'ai pas alors été nommé premier secrétaire, ni décoré de la Légion d'Honneur. Mais en septembre, à Pékin, Monsieur Tricou m'avait positivement déclaré qu'il avait empêché l'une et l'autre nomination, et il s'en excusait. N'ayant eu aucune connaissance des papiers de la mission extraordinaire, il m'était impossible de vérifier la chose.

Le 8 décembre 1883, un décret avait nommé membre du Tsong-Li-Yamen, Tchang-Pei-Loun, connu comme hostile aux étrangers, et ennemi de la politique de Li-Hung-Tchang. C'était un jeune censeur, né vers 1850, dans le Tché-Li, donc à peine âgé de trente-six ans, et qui n'était que « bouton bleu ». Grand, gras, la figure bouffie, et s'emportant facilement, il prétendait tout savoir, et connaître l'Europe mieux que les Européens (il me l'a dit), parce qu'il lisait tous les livres européens traduits en langue chinoise.

Il s'était fait une réputation de fier-à-bras et d'homme qui ne craint rien. Le 7 janvier, malgré la prise de Son-Tay, le prince Kong et les membres du Tsong-Li-Yamen vinrent me faire une visite de nouvel an comme aux autres représentants étrangers; et le 5 février il y eut réception au Yamen, pour le nouvel an chinois. Le corps diplomatique était convoqué à une heure, Sir Robert Hart et les fonctionnaires de la douane, à deux heures, Monseigneur Delaplace, à trois

heures. Nous fûmes ainsi reçus successivement. Avant de sortir, je recommandai aux membres du Yamen l'affaire du Père Anzer, missionnaire allemand, muni, comme tous les missionnaires d'un passeport donné par notre légation, et au sujet duquel j'allais leur écrire la lettre qui suit:

« *Pékin, 7 février 1884.*

« Excellences,

« Je crois devoir porter à votre connaissance certains faits regrettables dont s'est trouvé victime un des missionnaires catholiques du Chan-Toung, Monsieur J.-B. Anzer, lors d'un court séjour qu'il fit à Tsao-Tcheou-Fou au mois de mai de l'année dernière.

« D'après les lettres qui viennent de me parvenir du supérieur de la mission et de Monsieur l'abbé Anzer lui-même, ce dernier se serait rendu, à l'époque précitée, dans la ville de Tsao-Tcheou-Fou, appelé par les chrétiens du lieu, et il y aurait été publiquement en butte aux insultes d'une bande de gens mal intentionnés, qui auraient même poussé l'audace jusqu'à le poursuivre à coups de pierres, sans que les autorités fassent rien pour sa protection.

« Voyant cette indifférence de la part des fonctionnaires, les émeutiers ne craignirent pas de trainer Monsieur Anzer et trois personnes de sa suite, hors de la ville, et là, de les dépouiller et de les frapper si bien que le missionnaire, laissé pour mort, dut être porté, par les chrétiens, à un village voisin nommé Tchang-Kia-Tze. Ce n'est que lorsqu'il apprit cette agression que le sous-préfet se décida à faire venir Monsieur Anzer et à le faire soigner dans son tribunal.

« Le gouverneur du Chan-Tong a, depuis longtemps, donné l'ordre de faire une enquête sur les faits qui précèdent et de poursuivre les coupables.

« Malheureusement peu de chose a été fait jusqu'à ce jour. Je viens donc prier Vos Excellences de vouloir bien écrire au gouverneur pour qu'il fasse donner à cette affaire une solution prompte et équitable et qu'il assure par là la tranquillité, entre les habitants païens et chrétiens et la protection des missionnaires, contre le retour de semblables agressions.

« J'apprends, en même temps, que des placards contre le christianisme ont été affichés dans les départements de Tsao-Tcheou et de Yan-Tcheou, je serais reconnaissant à Vos Excellences si des ordres étaient donnés, pour que les excitations à la haine contre les chrétiens fussent rigoureusement prohibées, et si une rigoureuse proclamation des autorités, rappelant les édits impériaux rendus en faveur des chrétiens et les dispositions similaires des traités, venait garantir aux Chinois catholiques le paisible accomplissement de leurs devoirs. »

Le lendemain, 8 février, j'eus une nouvelle entrevue avec les membres du Tsong-Li-Yamen, pour leur remettre une note, envoyée de Paris, et relative à la protection des câbles sous-marins. J'étais accompagné par Monsieur Vissière interprète de la Légation.

Aussitôt que je leur ai fait connaitre la raison de ma visite les Ministres parurent fort surpris, et me répondirent que « la Cour n'avait pas à connaitre les affaires des marchands ». Je dus leur expliquer que la Chine s'étant fait représenter à la conférence pour la protection des câbles; je devais officiellement leur remettre la note en question, et je n'avais plus rien à leur dire. Mais l'un d'eux, qui s'attendait à autre chose, me demanda si c'était pour cela seulement que j'étais venu les voir.

Je répondis que c'était, en effet, pour cela surtout que j'étais venu, mais puisque je me trouvais en leur présence, j'aimerais à savoir s'ils avaient bien reçu la lettre que je leur avais écrite la veille, au sujet de l'abbé Anzer. J'avais appris la veille que Monsieur Holcombe, secrétaire de la Légation des Etats-Unis, était revenu de la même province du Chang-Toung, et qu'il avait été à Tsi-Nan-Fou la capitale, où il avait reçu satisfaction des réclamations de missionnaires protestants. Tchang-Pei-Loun, qui était un des membres présents, bondit aussitôt devant la table et commença une harangue enflammée, joignant le geste à la parole, pour dire que le Tsong-Li-Yamen ne recherchait pas ceux qui avaient frappé les Chinois, et qu'il ne comprenait pas pourquoi les étrangers seraient plus favorisés que les Chinois. Or il se trouvait dans la salle un nombre de domestiques chinois et de secrétaires beaucoup plus considérable que d'habitude, et ce n'était pas à moi que s'adressait cette harangue, mais à eux seuls dont il recherchait l'approbation.

Je compris de suite un peu par ses paroles dont je saisissais quelques-unes mais surtout par son attitude et ses gestes, qu'il ne parlait que pour le personnel qui entourait la table. Et plus il parlait, plus il s'enflammait, plus il gesticulait.

Trois fois j'essayai d'obtenir du doyen Tchen-Lan-Pin la traduction de son discours, mais comme il ne s'arrêtait pas de parler, je dûs interrompre coûte que coûte une situation intolérable, et m'adressant à Tchen-Lan-Pin pour obtenir le silence, et avoir enfin la traduction de ses paroles, je frappai légèrement sur la table.

Tchang-Pei-Loun bondit, et aussitôt en hurlant, se mit à taper sur la table à coups de poings. Comme je ne bougeais pas, le silence finit par se rétablir. Tchen-Lan-Pin me fit observer qu'en Europe les diplomates ne frappaient pas sur la table, mais je lui répondis que les diplomates français ne parlaient pas pour la galerie, qu'ils avaient ma lettre écrite de la veille à laquelle je demandais seulement une réponse. Le Ministre promit de me l'envoyer.

J'appris, peu après cette scène, que Tchang n'en était pas à son coup d'essai. Auparavant Sir Harry Parkes en allant au Yamen y avait été reçu par quatre ministres qui s'étaient montrés très violents. Il avait aussitôt écrit au Prince Kong, qu'il ne pouvait plus se rencontrer avec aucun de ces Ministres.

Le prince répondit d'abord que ces quatre Ministres ayant été nommés par l'empereur, il n'avait aucun moyen de leur interdire l'entrée du Yamen.

Sir Harry ayant insisté et dit que dans ce cas, il serait dans l'impossibilité d'avoir aucune entrevue avec le Yamen, le Prince lui accorda une audience particulière, en dehors de leur présence, et traitant la chose à la Chinoise, plaida la cause des absents, mettant les regrettables incidents qui s'étaient produits sur le compte de mouvements violents certainement irréfléchis et termina en demandant à Sir Harry Parkes, comme faveur personnelle, de consentir à oublier cette affaire. Sir Harry Parkes qui, en 1860, avait dû en grande partie la vie au Prince Kong, accepta la proposition du prince qui fit introduire les ministres et opéra leur réconciliation. Trois seulement s'y trouvaient, le quatrième Tchang-Pei-Loun était parti subitement la veille pour Tien-Tsin, échappant ainsi à une humiliation. Il devait disposer d'appuis bien puissants. L'incident fut reproduit dans le *Record Book* du 19 décembre 1883 dont j'envoyai un extrait au département. Quelques jours plus tard j'appris que le même Tchang, au dire de Monsieur Young, ministre des Etats-Unis, s'était montré très grossier (*very rude*) vis-à-vis Monsieur Holcombe, et qu'il était résolu à s'adresser au Prince Kong, auquel en effet il envoya une demande d'audience en tête-à-tête. Quant à moi, je n'avais pas eu besoin de recourir au prince Kong, j'avais imposé silence à Tchang-Pei-Loun et après avoir obtenu ce que je voulais, j'étais sorti du Yamen avec les honneurs de l'incident. La conduite de Tchang-Pei-Loun était un symptôme très inquiétant. Le gouvernement m'invita par dépêche à ne plus me présenter au Yamen et à me borner à traiter avec lui par lettres les questions où mon intervention serait nécessaire.

Le 30 novembre 1883, Monsieur Jules Ferry adressa au marquis Tseng une dépêche pour lui rappeler qu'au mois d'août il avait déclaré officiellement qu'il n'y avait pas de troupes chinoises au Tonkin, près des villes qui étaient notre objectif, et que la responsabilité d'un conflit, s'il avait lieu, ne pourrait pas nous être imputable, les troupes chinoises n'ayant qu'à reprendre leurs positions antérieures. Cette dépêche, je fus chargé de la communiquer à Pékin, et elle fut remise par moi le 6 décembre au Tsong-Li-Yamen. Les ministres étonnés me déclarèrent que Tseng n'avait pas pu faire une semblable affirmation;

que, s'il avait tenu le langage qu'on lui prêtait, il avait eu tort et qu'il n'en avait pas prévenu son gouvernement; qu'il y avait depuis plus de dix ans des troupes chinoises dans les trois villes; que l'Annam était vassal de la Chine depuis plus de deux cents ans et que la Chine ne pouvait donc pas ne pas considérer tout le territoire de l'Annam comme une des dépendances de son empire; que des brigands, ayant autrefois et à plusieurs reprises ravagé des parties du Tonkin, la Chine avait envoyé des troupes au-delà des défilés de ses frontières pour détruire les rebelles et pour protéger le pays; que c'était ainsi que, depuis plus de dix années, la Chine avait dû envoyer des expéditions militaires, dans les provinces suivantes: Lang-Son, Quang-Yen, Hai-Duong, Hong-Yen, Ninh-Binh, Nghe-An, Ha-Ting, Thanh-Hoa, Tuyen-Quang, Thai-Nguyen, Hong-Hoa, Son-Tay, Bac-Ninh, Ha-Noi, Nan-Dinh, etc.; que, si les troupes impériales se trouvaient aujourd'hui cantonnées dans les localités du Tonkin, qu'elles avaient choisies comme les plus importantes, elles n'y avaient pas été envoyées dans le but de créer des difficultés avec la France; que, puisque notre pays n'avait pas retiré ses troupes de Hanoï, Nam-Dinh et autres lieux, et qu'il voulait en outre aller attaquer les places où étaient cantonnées les troupes chinoises, c'était à nous qu'incomberait la responsabilité d'un conflit, si nos armées se rencontraient dans quelque endroit que ce fût du Tonkin; que ce point était de la plus haute importance, qu'on m'en avait déjà entretenu l'autre jour, mais qu'il convenait que la Chine m'adressât en outre une dépêche pour m'en informer officiellement.

Tel était le but de la présente communication dont j'étais prié de télégraphier promptement le contenu à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de France.

Au commencement de décembre, Tseng, qui n'était pas inactif à Paris, avait télégraphié au Yamen que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis s'étaient entendus secrètement pour empêcher la France de bloquer et d'attaquer les ports chinois. « Toutefois, disait-il à Paris à un de ses amis, que les Français fassent ce qu'ils voudront, je ne puis rien à Pékin. Je n'y suis plus écouté et ne puis rien surveiller ».

Le 14 au soir, je reçus du Yamen la réponse à la lettre que je lui avais adressée au sujet de l'abbé Anzer le 7. Elle était conçue en termes convenables. Elle n'avait rien de particulièrement bienveillant mais satisfaisait ma demande; et le 1er avril 1884, le Tsong-Li-Yamen m'écrivait que le gouverneur du Shang-Tong s'était entendu avec le supérieur de la mission pour le règlement de l'affaire Anzer.

A la date du 21 décembre 1883, je reçus du département une lettre m'annonçant que sur ma demande, Monsieur Collin de Plancy avait été nommé consul de 2e classe et désigné pour remplir les

fonctions de second secrétaire d'ambassade, auprès de la Légation. Je remis aussitôt à mon nouveau collègue l'ampliation du décret présidentiel et les lettres de service qui lui étaient destinées.

J'accusai réception au Ministère des pièces que j'avais reçues et j'ajoutai que, dans les circonstances actuelles, et vu l'impossibilité de trouver, dans le personnel restreint dont je disposais, un interprète auquel j'aurais pu remettre la chancellerie devenue vacante, j'avais fait choix, comme chancelier substitué, d'un commis du consulat général de Shanghaï, Monsieur Hecquard, que Monsieur de Lalande avait bien voulu mettre à ma disposition pendant l'hiver, en attendant que le département ait comblé les vides existants dans le service de l'interprétariat.

A la fin de décembre 1883 une crise monétaire et foncière avait sévi à Pékin et amené la faillite des principales banques chinoises, principalement la banque Fou-Kang, la plus importante de toutes et qui contrôlait plus de la moitié des banques secondaires. C'était celle à laquelle la Légation s'adressait pour avoir à Pékin, par chèques sur les banques de Shanghaï, les sommes nécessaires au paiement des frais de service. La banque Fou-Kang ayant fait complètement faillite, il y eut pour les frais de service une perte de cinq mille francs dont j'étais responsable, sans aucune faute de ma part, et pour le recouvrement desquels j'adressai une demande officielle au département en envoyant la note des frais de service du 4e trimestre 1883. Cette somme ne me fut jamais remboursée.

La prise de Bac-Ninh eut lieu le 16 mars 1884 et impressionna fortement les membres du Yamen; elle fut cause de dissentiments profonds entre les censeurs, les hauts fonctionnaires en général et la cour, dissentiments qui amenèrent de graves complications. Le 8 avril la *Gazette de Pékin* publia un décret de l'impératrice douairière annonçant la disgrâce du Prince Kong et de plusieurs de ses collègues et, le même jour, un autre décret nomma quatre nouveaux membres du Yamen dont les noms étaient tout à fait inconnus des étrangers, puis, le lendemain, la même *Gazette de Pékin* appela le septième Prince, père de l'empereur, à prendre part pour les questions importantes aux délibérations du grand conseil.

Enfin le 12 avril le Bey-Le Yi-Kouang fut désigné pour prendre la Présidence du Tsong-Li-Yamen où entrait Tcheou-To-Joun et où Tchang-Pei-Loun était maintenu. La disgrâce du Prince Kong était attribuée à sa faiblesse et à ses tendances pacifiques. Quant au Bey-Le Yi-Kouang il n'avait pas le rang, voulu par l'article cinq du traité anglais, pour entretenir des relations officielles avec les puissances étrangères.

Tous les jours c'étaient de nouveaux décrets: Le 12 il en parut

deux, l'un relatif à la prise de Bac-Ninh, l'autre à la prise de Sontay qui mettaient en accusation le gouverneur du Yunnan et le gouverneur et le général du Kouang-Si; ces deux derniers étaient condamnés à mort pour n'avoir pas su défendre les places fortes. Le ministre de Russie disait et télégraphiait que c'était une véritable déclaration de guerre officielle, et que désormais la guerre existait entre la France et la Chine.

Vers le milieu du mois d'avril, n'ayant à la légation ni chancelier ni interprète chancelier, Monsieur Collin de Plancy étant en congé, la comptabilité notamment, et la chancellerie exigeaient un employé spécial que je demandai à Shanghaï et qui me fut envoyé dans la personne de Monsieur Hecquard très au courant de ce service quoique déjà très fatigué et forcé de prendre des bromures à haute dose. Il arriva à Pékin vers le 5 ou le 6 mai, aux appointements de trois cent cinquante francs par mois. J'en informai le ministère.

Le 11 avril je reçus un télégramme pour me dire d'inviter Monsieur Vissière à se rendre à Saïgon et à se mettre à la disposition de Monsieur Patenôtre qui devait arriver en Chine fin mai. De Shanghaï, celui-ci m'apprit que notre consul à Canton lui avait raconté que Monsieur Detring était appelé à Tien-Tsin par le vice-roi Li, auquel il avait télégraphié que la France accepterait peut-être un arrangement aux conditions suivantes:

Rappel du Marquis Tseng; Convention douanière; Réduction de l'indemnité.

Ceci correspondait à une conversation que j'avais eue avec Sir Harry Parkes, le ministre d'Angleterre, qui paraissait croire que la situation se détendait. Je reçus alors de Paris des instructions pour laisser entendre que j'avais effectivement des raisons de croire que le gouvernement français paraissait incliné à traiter avec la Chine, sur les bases suivantes :

Garantie des frontières actuelles, entre la Chine et le Tonkin;

Règlement des relations commerciales par ces frontières;

Indemnité à fixer, en raison de l'assistance donnée par la Chine aux rebelles de l'Annam;

Rappel du Marquis Tseng, avec lequel le gouvernement français était désormais dans l'impossibilité de continuer des relations. (A Paris, le gouvernement français lui avait réclamé une indemnité de cent cinquante millions.)

Sir Robert Hart vint aussitôt me voir et me demander quels étaient mes pouvoirs et quelles étaient nos exigences pour l'indemnité.

Je lui répondis que je n'avais aucun pouvoir pour signer, mais que le gouvernement ne voulant plus continuer de relations avec le Marquis Tseng, je pourrais servir d'intermédiaire avec Paris; que le

gouvernement y avait bien parlé d'une indemnité de cent cinquante millions, mais que je n'étais pas autorisé à prononcer ce chiffre; toutefois que, si on me soumettait une offre importante, j'étais tout disposé à la transmettre.

Sir Robert Hart revint plusieurs jours après, il venait me faire savoir que la demande de cent cinquante millions transmise par le Marquis Tseng avait affolé la Cour et avait été cause que le Prince Kong avait été aussitôt privé de toutes ses fonctions. Quant à Sir Robert, il pensait bien que ce serait le service des douanes qui, en fin de compte, serait chargé de payer l'indemnité et il me déclara que tout ce dont il pourrait disposer serait, au maximum, un million de taels à payer annuellement pendant dix ans, ce qui ferait à peu près soixante-dix millions de francs.

Je lui demandai alors si, pour le calcul de l'indemnité, il ne serait pas possible d'obtenir de la Chine, en déduction des sommes d'argent des ouvertures de routes à créer à travers la frontière, des communications télégraphiques, des facilités accordées aux Messageries Maritimes ou à des sociétés françaises pour communiquer avec le Fleuve Rouge et le Tonkin, etc... Il ne trouvait pas la chose impossible et me dit que nous pourrions en reparler plus tard. A ce moment, je fus assez surpris par un télégramme de Paris m'enjoignant de faire savoir que Monsieur Patenôtre ne pourrait pas se rendre à Pékin, avant que le gouvernement chinois eût manifesté sa volonté de terminer le différend relatif à l'Annam, par un arrangement comprenant garantie réciproque des frontières et une indemnité pour la France.

Puis ensuite, les journaux de Shanghaï publièrent que l'amiral Lespès devait remonter dans le nord, muni de pleins pouvoirs, et le 2 mai, je télégraphiai à Paris que le vice-roi du Tchely était autorisé, par décret, à ouvrir des négociations avec lui, et que le Tsong-Li-Yamen avait manifesté le désir de terminer à l'amiable le différend avec la France.

J'avais fait connaître au Gouvernement chinois les conditions mises à l'arrivée de Monsieur Patenôtre à Pékin, et j'avais alors appris que pour éloigner Tchong-Pei-Loun de Pékin, on l'avait nommé surveillant et défenseur des ports du sud, et qu'en même temps Hsiu-Kin-Chen, ancien ministre au Japon, venait d'être nommé ministre de Chine à Paris, Berlin et Rome, en attendant l'arrivée à Paris de Li-Fong-Pao, enfin. Quatre ministres étaient venus me voir à la Légation et avaient été particulièrement aimables.

J'en étais là quand un télégramme de Monsieur Frandin, daté de Tien-Tsin, le 6 mai 1884, vint me surprendre à Hai-Tien près de Pékin, m'apprenant que le commandant Fournier me demandait communi-

cation des dépêches télégraphiques du ministère, intéressantes pour sa mission, et m'annonçant que j'allais recevoir une lettre de lui.

Mais avant de parler des affaires du commandant Fournier et de la signature de sa convention, je dois dire un mot d'une cérémonie importante qui se passa à Pékin trois jours avant la signature de sa convention, et dont je parle ici, pour ne pas interrompre le récit des affaires Fournier.

Le dimanche 14 mai 1884 avait été fixé par moi pour une importante cérémonie: l'inauguration solennelle et la bénédiction de la quatrième grande église catholique à Pékin.

Dès les premières années de la dynastie, la capitale comprenait en effet quatre résidences avec leurs églises désignées, d'après leur situation aux quatre points cardinaux, du sud, de l'est, du nord et de l'ouest. En 1860 la France victorieuse avait exigé que les terrains, enlevés aux missionnaires pendant les persécutions, fussent rendus aux communautés chrétiennes et une somme de huit cent mille francs prélevée sur l'indemnité de guerre avait été attribuée à la mission des Lazaristes pour réparer ou reconstruire les anciens établissements.

En 1860 il ne restait debout que le Nan-Tang, dont le maréchal Sang-Ho-Lin-Tsin avait fait abattre la croix en partant prendre le commandement des Impériaux contre les troupes alliées, avant la bataille de Pa-Li-Kao. Or, du Nan-Tang qui servait de cathédrale, il n'existait presque plus alors que les quatre murs, dans lesquels un *Te Deum* solennel fut chanté, après l'occupation de la ville. Cent soixante mille francs furent dépensés pour les réparations.

La cathédrale actuelle, le Pei-Tang (église du nord), fut bâtie et coûta trois cent mille francs, elle fut terminée en 1864. L'église de l'ouest, le Si-Tang, plus modeste, fut achevée en 1865, et n'avait coûté que soixante-cinq mille francs. Je ne parle pas des nombreuses réparations faites aux sépultures des Pères et particulièrement au cimetière français, où furent enterrés les officiers et les soldats français décédés pendant l'expédition de 1860. Sur le reste cent mille francs avaient été attribués à Monseigneur Anouilh, coadjuteur de Pékin, pour la cathédrale de son nouveau vicariat à Tchen-Ting-Fou.

Le peu qui restait avait été attribué aux premiers achats faits pour la reconstruction de l'église de l'est (Toun-Tang). Depuis sept ans on y travaillait et ces travaux étaient payés par la mission, indépendamment des sommes restant de l'indemnité de guerre. Trois cent mille francs y avaient été ainsi dépensés et bien qu'il restât pour cinq cent mille francs de travaux à terminer, l'église était en état de servir aux besoins du culte.

Monseigneur Delaplace ayant désiré lui conserver son ancien vocable de Saint-Joseph, patron de la Chine, son inauguration avait été fixée au premier dimanche de mai, fête du patronage de Saint-Joseph et centième anniversaire de l'installation à Pékin de la mission des Lazaristes français par le roi Louis XVI.

Etant chargé d'affaires j'avais voulu contribuer à la décoration de l'église et j'avais fait exécuter par To-Tchang, le meilleur artiste en cloisonné, la porte du tabernacle du maître autel. Je décidai d'assister officiellement à la cérémonie et j'en informai Monseigneur Delaplace.

Depuis quelques jours, des bruits inquiétants avaient été répandus en ville, on disait que le massacre des Européens et des chrétiens qui s'y rendraient avait été décidé. Les ministres étrangers, impressionnés par ces rumeurs, avaient manifesté certaines craintes, et on disait le gouvernement lui-même assez peu rassuré; la disgrâce du Prince Kong avait ajouté à tout cela une nouvelle inquiétude. Ces considérations me déterminèrent à écrire au Tsong-Li-Yamen une lettre dont la traduction en chinois pouvait être prise par les ministres pour une invitation. Deux membres de ce conseil avaient autrefois assisté à l'inauguration du Pei-Tang. Ainsi que je l'avais pensé les ministres parurent flattés de cette attention; ils s'excusèrent, mais manifestèrent leur satisfaction. La cérémonie fut très imposante. La bénédiction eut lieu à sept heures du matin. Le Chargé d'affaires de France, le Chargé d'affaires de Belgique et le Chargé d'affaires d'Espagne s'y étaient rendus en uniforme, et à deux heures du soir eut lieu un salut solennel, avec chant du *Te Deum*, auquel furent présents, outre les personnes qui avaient assisté à la cérémonie du matin, toute la Légation de Russie, le comte Tattenbach, Chargé d'affaires d'Allemagne, et une grande partie de la colonie européenne, présente à Pékin. Plus de deux mille chrétiens chinois furent présents aux offices.

La révolte des Boxeurs a brûlé l'édifice et il n'en est rien resté, pas même le tabernacle, qui a été fondu.

CHAPITRE XI

Missions Fournier-Lespès

Le 8 mai je reçus la lettre suivante du commandant Fournier:

Tien-Tsin, 6 mai 1884.

Mon cher Monsieur de Semallé,

Je suis arrivé à Tien-Tsin, appelé de Shanghaï par un télégramme de Li-Hung-Tchang, priant l'amiral de m'autoriser à venir m'entretenir avec lui. L'amiral en informa le gouvernement et me laissa partir en me donnant carte blanche pour conduire des négociations officieuses sur les bases suivantes:

ART. 1er

La France s'engage à respecter et à protéger, dans le présent et dans l'avenir, contre toute agression et dans toutes circonstances, les frontières du Tonkin limitrophes de la Chine.

ART. 2

Le Céleste Empire rassuré par les garanties de bon voisinage qui lui sont données par la France, quant à l'intégrité et la sécurité des frontières méridionales de la Chine, s'engage:

1° — à retirer toutes les garnisons chinoises du Tonkin immédiatement.

2° — à respecter dans le présent et dans l'avenir, les traités directement intervenus ou à intervenir entre la cour de Hué et le gouvernement de la France.

3° — à admettre sur toutes les frontières du Tonkin le libre trafic entre l'Annam et la France d'une part, et la Chine de l'autre, dans les conditions d'un traité de commerce assurant aux deux parties des avantages réciproques.

Quant à l'indemnité, je n'ai pas encore pu savoir, dans quelles limites le gouvernement tient à se renfermer. Je compte n'attaquer cette question, qui sera, je le vois, la plus épineuse, que lorsque j'aurai

reçu, soit de vous, soit de l'amiral, un télégramme explicatif, sur les intentions du gouvernement. Pour le moment, je vais dire au vice-roi à tout hasard, que je crois savoir que l'indemnité sera de six mille livres sterlings. Si vous pouvez laisser courir le même bruit, je n'y vois que des avantages.

Vous pouvez voir, par la rédaction de l'article deux, qu'il va plus loin que le protectorat. Les termes, dont semble vouloir se servir le département, nous causeraient de grands embarras, le jour où nous serions amenés à sortir des formes du protectorat et à annexer nos possessions l'Annam, en tout ou en partie. Je vois Li-Hung-Tchang cette après-midi, et je vous tiendrai exactement au courant de la situation, afin que vous puissiez en informer votre ministère.

Ma mission a un caractère tout à fait officieux, qui me laisse d'autant plus de liberté et de latitude, que je ne puis engager ni compromettre le gouvernement. Li-Hung-Tchang le sait, mais il est entendu que, si les Chinois acceptent les conditions que, sur la demande du vice-roi, je leur fais connaître confidentiellement, l'amiral viendra sans doute à Tien-Tsin signer la convention préliminaire, qui fixera les bases du traité, que la diplomatie aura ultérieurement pour mission d'élaborer définitivement.

Voici d'ailleurs l'origine des négociations: J'avais eu à Canton un entretien avec Monsieur Detring, à la suite duquel il fut appelé à Tien-Tsin par une dépêche de Li-Hung-Tchang. Je lui remis, pour le Vice-Roi, une note confidentielle sur la situation et sur les moyens d'en sortir. Ce mémoire fut communiqué à l'Impératrice, qui me fit mander, par l'intermédiaire de Li-Hung-Tchang, dont la dépêche, comme je vous l'ai dit, décida l'amiral à m'envoyer à Tien-Tsin. Cette dépêche contenait en plus la nouvelle du remplacement du Marquis Tseng à Paris: or, c'était la première des conditions que, d'accord avec l'amiral, j'avais à tout hasard indiquées au Vice-Roi, comme étant celles du gouvernement français (condition que celui-ci semble d'ailleurs avoir acceptée depuis) et Li-Hung-Tchang recommandait à Ma-Kien-Tchong, à qui il avait adressé le télégramme, de me faire part de cette nouvelle pour que je sois le premier à en informer le gouvernement, qui devait voir dans cet acte important, une preuve des bonnes dispositions et des tendances conciliantes de la Chine.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur de Semallé, l'assurance de mes sentiments les plus amicaux et tout dévoués.

Signé: E. Fournier.

Ayant reçu la dépêche de Monsieur Frandin le 6 mai, j'écrivis, le lendemain, 7 mai, à Monsieur Fournier, que je n'avais aucune connaissance officielle de la mission qu'il venait remplir à Tien-Tsin mais

que je pouvais prendre sur moi de lui donner tous les renseignements qu'il pouvait désirer et de lui communiquer les dernières instructions qui m'étaient arrivées de Paris.

1° — un télégramme daté du 9 avril.

2° — un second télégramme, dont la teneur était reproduite dans ma lettre du 28 avril.

Le 8 je lui écrivis de nouveau à Tien-Tsin, le félicitant de son attitude à Ki-loung, et je lui disais que je croyais que déjà sa présence à Tien-Tsin avait produit un effet appréciable à Pékin. ... « En tous cas, je vous attends ici » ajoutai-je, avec l'amiral, si les affaires s'arrangent et je compte bien vous y garder pendant quelque temps ».

Le Commandant ne vint pas à Pékin; j'attendais les événements, quand, le 12 mai, il m'écrivit une lettre, m'envoyant la copie du texte français de la convention qu'il avait signée la veille, après échange de pleins pouvoirs. Dans le traité signé le 11 mai à Tien-Tsin, l'article 3 avait été modifié, il était devenu:

Art. 3

En reconnaissance de l'attitude conciliante du gouvernement du Céleste Empire et pour rendre hommage à la sagesse patriotique de son Excellence Li-Hung-Tchang négociateur de cette convention la France renonce à demander une indemnité à la Chine. En retour la Chine s'engage à admettre sur toute l'étendue de ses frontières méridionales limitrophes du Tonkin, le libre trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part, et la Chine de l'autre, réglé par un traité de commerce à intervenir dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois et dans des conditions aussi avantageuses que possibles pour le commerce Français.

Deux nouveaux articles étaient ajoutés:

Art. 4

Le Gouvernement français s'engage à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige du Céleste Empire, dans la rédaction du traité définitif qu'il va contracter avec l'Annam et qui abrogera les traités antérieurs relatifs au Tonkin.

Art. 5

Lorsque la présente convention aura été signée, les deux gouvernements nommeront leurs plénipotentiaires, qui se réuniront dans un délai de trois mois, pour élaborer le traité définitif, sur les bases fixées par les articles précédents. Conformément aux usages diplomatiques le texte français fera foi.

L'audience avait été très solennelle et suivie d'un excellent diner chinois. Le 12 au soir, le Vice-Roi devait venir diner au consulat. Monsieur Cordier (p. 440) nous donne les noms des convives qui s'y trouvèrent: Monsieur de Luca, ministre d'Italie, avec son secrétaire, Monsieur d'Albenga, Monsieur d'Uribarri, chargé d'affaires d'Espagne et son secrétaire Monsieur le marquis de Medina, les consuls d'Allemagne, d'Angleterre, de Russie et du Japon, le commandant Lang de la marine anglaise, amiral de la flotte chinoise du nord, les commandants des navires russes et anglais, les Tao-Tai de Tien-Tsin et toutes les personnes de Tien-Tsin que le vice-roi avait invitées la veille. La stupéfaction, ajoute Cordier, était grande, parmi ces invités, qui avaient appris seulement la veille, par un coup de théâtre, qu'une convention diplomatique venait d'être signée et ratifiée à Tien-Tsin, entre la France et la Chine, par l'intermédiaire d'un plénipotentiaire mystérieux, qui n'était autre que le capitaine de frégate, que chacun croyait occupé uniquement à observer les préparatifs militaires du vice-roi.

Ce que j'appris, peu de jours après, par plusieurs des membres du corps diplomatique présents au diner du 12, qui vinrent me voir, dès leur retour à Pékin, c'est que Monsieur Fournier s'était donné comme ministre en Chine, et que c'était en cette qualité qu'il avait invité ses hôtes, sur du papier à entête de la Légation, et ces mêmes personnes me déclarèrent qu'au cours et à la fin du diner le négociateur ne s'était pas fait faute de déclarer que les complications survenues entre la France et la Chine avaient pour principale cause l'inintelligence et la maladresse du représentant de la France à Pékin; mais que, par son intelligence, il avait su remédier au danger que faisait courir un chargé d'affaires insuffisant, et que Monsieur Frandin, son interprète, avait encore renchéri sur lui.

Avant de rien savoir du diner, quand j'avais eu connaissance, le 12 au soir, du texte de la convention, j'étais allé, le 14 mai au Tsong-li-Yamen, pour connaitre l'impression produite sur les ministres par l'arrangement signé le 11 à Tien-Tsin, et je demandai à Leurs Excellences si elles n'avaient pas reçu de Tien-Tsin des nouvelles de nature à leur donner quelques satisfactions. Après des hésitations et s'être consultées, elles me répondirent qu'en effet il y avait été question de paix, mais qu'il n'y avait rien de définitif, qu'il y aurait plus tard des pourparlers et des négociations qui, espéraient-elles, amèneraient une solution de nature à contenter les deux pays. Puis ils me questionnèrent sur le rang, le grade et les pouvoirs que j'avais, sur ceux du commandant Fournier, de l'amiral Lespès, et aussi de Monsieur Patenôtre.

Je leur répondis que ce serait probablement Monsieur Patenôtre

qui serait chargé de régler définitivement les clauses du traité à faire, prévu par l'arrangement Fournier. La mauvaise impression que m'avait laissée ma visite au Yamen avait été telle que je crus devoir en informer immédiatement notre négociateur. Je craignais, si je m'adressais directement à Paris par le télégraphe, d'alarmer, au-delà des limites utiles, le gouvernement, et de l'embarrasser par mon intervention directe dans des affaires auxquelles je n'avais pas pris part, dont j'avais été soigneusement exclu, et de créer ainsi des obstacles à ceux qui en avaient assumé toute la responsabilité. Dans ma lettre à Monsieur Fournier, je lui disais donc que je ne télégraphierais rien à Paris, sans entente préalable avec lui.

Sa réponse, datée du 18, me parvint le lendemain.

J'en donne ici le texte:

18 mai 1884.

« Mon cher Monsieur de Semallé,

« Vos critiques amères et complexes de ma convention seraient « fort justes, si elles ne péchaient essentiellement par la base. Vous « oubliez:

« 1° que j'ai été envoyé, non pour régler toutes les questions de « service courant, que la Légation de Pékin *n'a pas su ou pu régler* « *elle-même,* mais pour terminer une affaire toute spéciale et qui « devenait singulièrement irritante: celle du Tonkin. J'avais dix jours « à passer à Tien-Tsin et il faut avouer que j'aurais été bien malin, si « j'avais en même temps réglé toutes les questions dont vous me « parlez, et cela sans en connaitre le premier mot. Je vous ferai « remarquer du reste que je n'ai pas signé un traité *mais une conven-* « *tion préliminaire,* et que c'est à Monsieur Patenôtre qu'il appar- « tiendra de chercher des solutions à toutes ces affaires et de faire « ajouter tous les articles, qu'il jugera utiles, aux articles fonda- « mentaux de ma convention. Je suis étonné que vous et ceux qui vous « inspirent, n'ayez pas aperçu cette vérité si apparente en matière « diplomatique. Vous avouerez, en outre, que lorsqu'on négocie une « affaire pour le compte de son gouvernement, il faut bien se préoc- « cuper un peu de son opinion sur la question, or je m'en suis si bien « inspiré que *j'ai comblé ses vœux!* Le premier télégramme de « Monsieur Jules Ferry que j'ai reçu commence ainsi: « Recevez mes « plus chaleureuses félicitations, pour le prompt et heureux dénoue- « ment... » C'est votre ministre qui me dit cela. Et il ajoute, dans une « seconde dépêche: « la convention a été accueillie en France et en « Europe avec une grande faveur ». Je regrette que le Ministre des « affaires étrangères, Président du conseil, qui dirige la politique de

« notre pays, soit en si complet désaccord avec son chargé d'affaires
« à Pékin, mais je ne doute pas qu'en lui faisant parvenir vos sages
« critiques, elle ne parviennent à ébranler ses convictions. J'ajoute
« enfin qu'une convention qui livre l'Annam tout entier et le Tonkin
« à notre discrétion, sans aucune modification des frontières, avec
« liberté de donner à notre action dans ces pays telle forme qu'il nous
« plaise d'adopter, et qui placera les troupes françaises à Lang-son,
« Cao-bang, Lao-kai...! vaut bien au moins l'apparence de convention
« Bourée, que vous trouviez si parfaite autrefois, et qui laissait cependant à la Chine, Lao-kai, Lang-son, Cao-bang, c'est-à-dire les clefs
« et la moitié du Tonkin, en autorisant l'ingérence du Céleste Empire
« dans les affaires de l'Annam, par l'effet de la fameuse zone neutre,
« dont le négociateur éprouvait une certaine pudeur à fixer les
« limites (*sic*), on comprend pourquoi, aujourd'hui, qu'on sait ce dont
« il s'agissait.

« *Moi je ne m'étonne pas de la froideur avec laquelle ma convention a été accueillie dans les légations à Pékin*, c'est qu'elle s'est
« faite en dehors d'elles, sans leur médiation, ni leur participation.
« Dans le bon temps de Monsieur Bourée, c'était différent, on bavardait, on écrivait pendant deux ans, on faisait passer la frontière à
« cent cinquante mille soldats chinois, comme dans une lanterne
« magique, et on n'arrivait à rien. Cette fois on a vu les choses comme
« elles sont, on n'a pas bavardé, et on a conclu en trois jours. Vous
« craignez tous que cela ne gâte la petite industrie de la diplomatie officielle. Voici le fin mot.

« Mes compliments et au revoir.

« Votre tout dévoué
Signé: FOURNIER.

« P. S. L'Amiral est arrivé. Il n'a qu'à remplir une mission de
« courtoisie. Monsieur Patenôtre est nommé plénipotentiaire et moi
« je pars immédiatement porter au gouvernement l'original de la
« convention. Je serai à Paris dans le courant de juillet, par ordre
« de Monsieur Jules Ferry. »

Et Monsieur Fournier partait sans me faire connaitre la convention du 17 mai, qui a fait tant de bruit plus tard, à cause des ratures qui y furent faites et que je n'ai connue qu'en arrivant à Paris par un fac similé publié par le journal *Le Matin*.

Le passage souligné par moi: « Je ne m'étonne pas de la froideur avec laquelle ma convention a été accueillie dans les légations à Pékin, etc... », s'explique par la mauvaise impression produite sur les

diplomates étrangers, par la façon dont il avait parlé de la Légation de France, et par les compliments qu'il ne s'était pas ménagés: mauvaise impression qui lui avait été rapportée avant la lettre qu'il m'écrivait le 18.

Après cette réponse de Monsieur Fournier, ma responsabilité était ainsi dégagée vis-à-vis de lui, mais elle était compromise vis-à-vis le gouvernement français. J'écrivis donc une lettre officielle, pour rendre compte de ma visite au Yamen, lettre qui, malheureusement devait mettre six ou sept semaines pour arriver à Paris.

Je ne pouvais pas m'être trompé, sur les paroles que j'avais entendues au Tsong-Li-Yamen, car j'apprenais que Monsieur Holcomb, chargé d'affaires des Etats-Unis, en l'absence de Monsieur Young, racontait qu'il n'y avait rien de fait à Tien-Tsin (Cordier p. 144) et Monsieur de Luca, le ministre d'Italie m'écrivait que ce que disait Monsieur Holcomb, il le tenait directement du Yamen, et qu'il en avait averti son gouvernement.

Après l'arrivée de cette lettre, j'étais décidé à demander mon rappel, ma situation à Pékin étant devenue impossible. J'avais déjà rédigé le texte de mon télégramme au département, quand je reçus avis que l'amiral Lespès allait arriver à Pékin, et je décidai d'attendre son arrivée avant d'en faire l'envoi.

Comme j'avais reçu le 22 à la Légation la visite du nouveau Président du Yamen, le Baylé Yi-Kouang, je m'étais annoncé pour lui rendre sa visite le 24 à deux heures de l'après-midi. Mais le même jour à onze heures et demie du matin l'amiral Lespès arriva à la Légation, venant de Tien-Tsin, accompagné de ses deux aides de camp, Messieurs Jacquemier et Perrin, et de Monsieur Frandin, qui avait servi d'interprète à Monsieur Fournier.

Je reçus l'amiral sous le grand portail et après les politesses d'usage je le pris à part, le mis au courant de ma visite du 14 au Tsong-Li-Yamen, où les ministres m'avaient déclaré qu'il n'y avait rien de définitivement signé, ce que Monsieur Fournier m'avait du reste écrit dans sa lettre: « *Je n'ai pas signé un traité, mais une convention préliminaire* ». Je lui dis les craintes que j'en avais conçues. Je lui fis lire la lettre du 18 du Commandant Fournier, lui racontai ce qui m'avait été rapporté des propos tenus par lui au cours du diner qu'il avait offert au vice-roi Li le 12 mai et lui déclarai nettement que, puisqu'il avait des pleins pouvoirs, ma présence à la Légation était inutile; que j'allais me retirer chez moi et que je le priais d'en informer le Président du Conseil. Il me déclara que je n'avais pas le droit de le laisser ainsi dans l'abandon, tout au moins sans prendre le temps de le mettre au courant; qu'au surplus il avait à se plaindre plus que moi de Fournier, qui l'avait fait venir à Tien-Tsin, pour la

fumée des cierges, et qu'en nous entendant il nous serait plus facile de jouer un rôle utile au pays. Pendant cet entretien arriva un missionnaire du Pei-Tang chargé de m'apprendre que Monseigneur Delaplace, l'évêque de Pékin, avait succombé le matin même à une fièvre typhoïde dont il souffrait depuis environ une semaine. Il me devenait impossible de mettre mon projet à exécution; je fis la seule chose à faire, je me mis entièrement à la disposition de l'Amiral et de l'envoyé du Pei-Tang. J'allais avoir un gros embarras sur les bras, et je n'avais que le temps de déjeuner avant d'aller au Yamen, pour deux heures.

A l'heure dite, je me rendis auprès du Baylé Yi-Kouang et de ses collègues. A la fin de la visite je leur fis part de la mort de Monseigneur Delaplace, et de la venue à Pékin de l'Amiral Lespès, et j'ajoutai que le commandant en chef de notre station navale désirait venir présenter ses hommages aux membres du Yamen et affirmer par sa présence l'union qui venait d'être cimentée entre nos deux pays. Ils acceptèrent de le recevoir le mardi 27 à trois heures de l'après-midi.

Le 26 mai eurent lieu les funérailles de Monseigneur Delaplace, évêque titulaire d'Andrinople, vicaire apostolique de Pékin et du Tchély-nord. Le service religieux eut lieu le matin à la cathédrale du Pei-Tang. L'Amiral et moi nous nous y rendîmes en uniformes et en chaises à porteurs. Nous fûmes reçus par le clergé à l'entrée de l'église et on nous conduisit solennellement dans le chœur à deux prie-Dieu, qui avaient été disposés côte à côte, sur le même rang.

Tous les chefs de missions, du corps diplomatique, de la douane et presque la totalité des Européens résidant à Pékin, un nombre considérable de chrétiens indigènes, assistèrent à l'office et, en plus, quatre des principaux secrétaires du Tsong-Li-Yamen, les ministres, que j'avais invités, s'étant trouvés dans l'impossibilité d'y venir en personne. La cérémonie fut des plus imposantes. Après l'absoute les assistants, pour la plupart, accompagnèrent le corps jusqu'au cimetière de Tchang-Fo-Sze, à près de deux lieues de Pékin, où étaient les tombes des Pères Lazaristes, morts depuis cinq ans, celles de tous les catholiques morts depuis 1860, et où avait été préparée la tombe de Monseigneur Delaplace. Nous rentrâmes à la Légation vers six heures du soir.

Après les funérailles de Monseigneur Delaplace, j'avais rencontré Monsieur Arendt, premier interprète de la Légation d'Allemagne, homme d'un grand bon sens et considéré comme un des meilleurs interprètes de Pékin. C'était un homme modeste et laborieux, en qui je pouvais avoir confiance. Il me dit qu'il avait tenu à vérifier la traduction du texte chinois du traité Fournier et qu'il y avait trouvé des erreurs regrettables. Le soir, devant l'amiral, j'en avais prévenu Monsieur Frandin qui m'avait répondu d'un air indifférent: « c'est le texte français qui fait foi ».

Le 27, après le repas, l'Amiral me prit à part et me demanda de lui remettre les cartes du sud de la Chine et du nord du Tonkin que devait posséder la Légation. Je dus lui répondre que Monsieur Vissière, partant au-devant de Monsieur Patenôtre, avait tout emporté et que je restais à Pékin, privé de tout, même d'interprète. Il me demanda alors d'aller de bonne heure, le lendemain matin, demander à mes collègues des autres Légations, de vouloir bien me prêter leurs cartes pour vingt-quatre heures et, comme je m'étonnais de son insistance, il me demanda en grâce de lui rendre ce service. Je m'exécutai le lendemain matin et tout d'abord, vu l'heure matinale, je me rendis au Pei-Tang, accompagné de deux Tin-Chai à cheval, demander aux Pères Lazaristes de me montrer ce qu'ils possédaient. Des cartes européennes, ils n'en avaient aucune; par contre j'y trouvai les cartes en chinois, levées jadis par les Jésuites, conformément aux ordres de l'empereur Kien-Loung, que j'emportai. Je passai ensuite dans les Légations d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie, où quelques cartes me furent remises. J'étais rentré vers dix heures, et je remis aussitôt à l'Amiral les cartes que j'avais pu obtenir. Il s'enferma dans son bureau avec ses deux aides de camp et Monsieur Frandin.

Après le déjeuner, l'Amiral entra de nouveau dans son bureau avec les mêmes personnes, mais comme nous devions aller au Yamen à trois heures, et qu'il ne fallait, à aucun prix, y arriver en retard, ce qui aurait été une impolitesse, j'entrai dans le bureau pour lui demander d'être très exact. Il se promenait de long en large, et, me prenant sous le bras, me dit: « Monsieur de Semallé, je suis obligé de vous faire une confidence pour vous expliquer la demande que je vous ai faite hier soir: Le Président du conseil, informé que, dans une annexe à la convention, Monsieur Fournier a obtenu des dates précises pour l'évacuation, par les troupes chinoises, des postes frontières de Langson, Bac-Lé et Tthat-Ké, m'a donné l'ordre de m'assurer s'il ne peut pas y avoir d'erreur, et ayant laissé toutes les cartes à bord, j'ai dû recourir à votre obligeance ».

« Amiral, lui dis-je aussitôt, il y a une annexe à la convention dont *on ne m'a pas donné connaissance* et vous voulez que je reste Chargé d'affaires à Pékin! » L'Amiral, ne sachant que me répondre, hésita un instant, puis finit par me demander en grâce, de ne pas l'abandonner dans un pareil moment.

Or, pendant ce temps, je voyais Frandin, penché sur une des cartes en chinois des Jésuites, la tête entre ses mains. Je m'approchai de lui et lui demandai ce qu'il cherchait sur cette carte. « That-Ké, Bac-Lé et Lang-Son », me répondit-il.

« Amiral, dis-je, vous allez être fixé de suite. Monsieur Frandin, qui a servi d'interprète à Monsieur Fournier, cherche sur une carte, écrite en caractères chinois, des noms annamites, qui ne pouvaient pas s'y trouver. Il va vous dire quels sont les noms dont il a fait usage pour faire comprendre au vice-roi de quelles villes il était question dans l'annexe de la convention ». A quoi Monsieur Frandin répondit, après un moment de réflexion, qu'il ne les connaissait pas, qu'il avait bien été question de dates d'évacuation, mais que c'était alors les interprètes chinois dont Monsieur Fournier s'était servi. « Maintenant, dis-je à l'Amiral, vous devez être fixé, et il est grand temps que nous nous rendions au Yamen », et je n'entendis plus parler de l'incident.

Ainsi averti, l'Amiral avait deux partis à prendre: ou s'arrêter à Tien-Tsin et, puisqu'il avait les pleins pouvoirs en conférer avec le vice-roi, ou s'il ne le faisait pas, télégraphier à Paris, sans délai, pour mettre en garde le gouvernement contre une chose que je ne connaissais pas alors, la notification que Fournier avait envoyée au général Millot (Cordier p. 442): « Après les délais expirés vous pourriez procéder sommairement à l'expulsion de toutes les troupes chinoises attardées sur le territoire annamite ». Quelle imprudence avait commise Monsieur Fournier, en envoyant, sans motif sérieux, cette injonction au général Millot!

L'Amiral ne fit ni l'un ni l'autre, je l'ai appris depuis, à mon retour à Paris, de la bouche de Monsieur Jules Ferry, et après son départ, je dus rester à Pékin, privé de mon interprète, Monsieur Vissière, qui avait été envoyé à Monsieur Patenôtre, obligé de subir les responsabilités encourues par des négociateurs de passage, n'ayant pas même la facilité d'être écouté à Paris par le ministre, au moment où Monsieur Fournier allait débarquer à Paris, ayant, ainsi qu'il me l'avait écrit, « comblé les vœux de Monsieur Jules Ferry ».

Comme je l'avais annoncé au Prince Kong, à trois heures nous étions au Tsong-Li-Yamen, l'Amiral, ses deux aides de camp, Monsieur Collin de Plancy, interprète chancelier, Monsieur Frandin, l'ancien interprète de Monsieur Fournier, et moi. L'accueil fut des plus courtois et une impression favorable s'en dégageait nettement.

Le 31 mai les ministres nous rendirent, à la Légation, la visite que nous leur avions faite le 27 et acceptèrent *de moi* une invitation à dîner pour le 3 juin.

La fête fut aussi brillante et aussi réussie qu'elle pouvait l'être à Pékin. Je n'avais rien ménagé pour cela, et les invités chinois assistèrent ainsi, pour la première fois, à un dîner à l'européenne. Ils furent, et ils le manifestèrent, extrêmement flattés des frais faits en

leur honneur, laissant voir une satisfaction bien sincère. Des conversations eurent lieu, aussi animées que possible, vu la différence des langues, et le petit nombre d'interprètes parlant chinois.

A ce sujet, lorsque après mon retour en France, je pris connaissance du livre jaune, sur le traité de Tien-Tsin et l'affaire de Langson de 1884, je fus péniblement impressionné, en lisant à la **page 18, n° 19**:

« Le Contre-Amiral Lespès, commandant en chef de la Division Navale des mers de Chine et du Japon,

« au Vice-Amiral Peyron, Ministre de la Marine et des Colonies:

Tien-Tsin, 11 juin 1884.

« Je crois que mon voyage à Pékin a été fort utile. J'ai eu de bons rapports avec le Tsong-Li-Yamen, qui a accepté le dîner que *je lui ai offert,* et me l'a rendu, ce qui est un fait sans précédent.

« LESPÈS. »

Le fait était certainement sans précédent; mais je puis affirmer que la réception exceptionnelle faite à l'Amiral Lespès, après ce que m'avait dit le Tsong-Li-Yamen, le lendemain du jour où j'étais allé le trouver pour savoir quelle impression avait produit sur lui le traité Fournier, il l'a due exclusivement à toute la peine que je me suis donnée. Pour cela j'avais fait les invitations, tant pour l'enterrement de Monseigneur Delaplace que pour les entrevues et pour le dîner, au nom du Chargé d'affaires et de l'Amiral, mais ce fut le Chargé d'affaires de France qui fit seul les frais de la réception.

A la fin du dîner, les ministres nous demandèrent d'accepter un dîner entièrement chinois, qu'ils désiraient nous offrir le surlendemain, et que nous acceptâmes avec plaisir. Ils eurent l'aimable attention d'inviter avec nous deux des Français résidant à Pékin et Monsieur Detring, qui avait collaboré à la convention Fournier. Nous nous y rendîmes le 5 juin, et en sortant de table, l'Amiral prit congé de ses hôtes et leur annonça son départ pour le surlendemain matin. A sa demande, je fis connaître au département l'heureuse impression qui résultait de l'échange de politesses qui venait d'avoir lieu. L'Amiral partit en effet le 7 juin, et s'arrêta à Tien-Tsin.

Malgré que Monsieur Fournier eût gratuitement abandonné toute demande d'indemnité ou d'équivalents, et je puis dire précisément à cause de cela, les outranciers, les admirateurs de Tchang-Pei-Loun voyaient dans l'abandon total de l'indemnité, condition réclamée auparavant d'une façon presque tapageuse, et dans notre revirement, un signe évident de faiblesse, exactement comme cela s'était passé en

1880, après que la Russie eut capitulé et abandonné les réclamations qu'elle avait formulées avec tant d'insistance, sans obtenir aucune compensation, dans les affaires de l'Ili. J'ai parlé des dangers que cette renonciation avait fait courir aux puissances étrangères. Il en fut de même, quand le peuple connut le texte de la convention de Tien-Tsin. Partout on fit courir le bruit non seulement que nous avions fait notre soumission, mais que nous avions consenti à payer une forte indemnité, et on signala aussitôt, de différents côtés, l'arrogance de certains mandarins et les inquiétudes causées par les insinuations malveillantes qui avaient couru. En fin de compte, à Pékin, les membres du parti xénophobe ne cachaient pas leur satisfaction. Le Tsong-Li-Yamen, dans sa majorité, malgré les derniers changements qu'on y avait faits, et même la cour, désiraient non seulement un accord avec nous, mais une politique amicale vis-à-vis de la France. Mais à la condition de n'être pas forcés par la violence à capituler sur les questions de principes, qu'ils regardaient comme intangibles. Ils suivaient en cela la politique de Li-Hung-Tchang.

Mais à côté de ce parti certainement très puissant, il y avait nombre de hauts fonctionnaires, tant à Pékin que dans les provinces, qui jalousaient les étrangers et qui étaient surtout soutenus par le collège des académiciens et des censeurs, défenseurs par tradition de l'ancien régime. Peu au courant des droits internationaux, et les censeurs surtout ayant droit de rapports directement remis à l'Empereur, ils épiaient les fautes qui pourraient être commises, pour demander la mise en accusation des fonctionnaires trop conciliants, comme on l'avait vu lors de la mise en accusation de Tchong-Ho en 1880. La cour elle-même n'était pas rassurée. Elle était fortement ballottée et nous venons de voir qu'elle avait cru devoir sacrifier le Prince Kong et s'était résignée à voir entrer, au Tsong-Li-Yamen, Tchang-Pei-Lun, le plus violent champion de la résistance, qui, si ses excès et ses violences n'avaient pas forcé la cour à l'éloigner de Pékin, aurait à la longue pu contrebalancer Li-Hung-Tchang.

A ma première demande de me laisser partir de Pékin, portée par mon frère au ministère, je reçus le 9 juin, par télégramme, défense de quitter la ville, avant que Monsieur Patenôtre fut arrivé à Shanghaï. Mais j'étais autorisé à revenir par l'Amérique. Je n'avais jamais douté que ma demande de revenir par l'Amérique ne fût acceptée volontiers, car elle retardait mon arrivée à Paris de six semaines, et surtout évitait un voyage de retour par les Messageries en France, et des conversations probables à Hong-Kong, Saïgon et dans toutes les escales. Dès le 15 mai j'avais écrit à mon frère et cela avant d'avoir reçu la lettre du Commandant Fournier du 18.

« Mon cher Guy,

« Un arrangement vient d'être signé à Tien-Tsin, par le Commandant Fournier le 11, et le sentiment général paraît être que la paix est faite. La Légation a été tout à fait en dehors de ce qui vient de se passer, bien que le Commandant Fournier ait pris soin de me tenir au courant des faits accomplis. Je veux seulement dire que je n'ai aucune responsabilité à encourir, n'ayant été chargé de rien et consulté en rien. Paris ne m'a même pas prévenu que le Commandant avait reçu des pleins pouvoirs.

« Je ne veux ni ne puis en dire plus long, mais je te prie de répéter, au cas où je serais mêlé à tout cela, que je ne puis pas être rendu responsable des fautes qui peuvent avoir été commises, et qui pourraient, si on ne prenait pas des précautions immédiates, avoir des conséquences funestes dans l'avenir! »

Après les missions Fournier et Lespès, je sentais ma situation devenue impossible, et je m'en rendais compte, par les conversations que j'avais avec les Français présents à Pékin et avec tous mes excellents collègues des Légations étrangères. Je crus devoir en informer Monsieur Patenôtre, et je lui écrivis la lettre suivante:

« *Pékin, 13 juin 1884.*

« Mon cher Monsieur Patenôtre,

« Le télégramme du département, que je vous ai fait connaître hier par le télégraphe, m'ordonnant de rester à Pékin jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître votre arrivée à Shanghaï, je ne pourrai pas, je pense, vous rencontrer ailleurs qu'à Tien-Tsin. Je ne pense pas, malgré ce que vous m'avez télégraphié, que vous puissiez prolonger votre séjour dans le sud.

« Mes projets sont donc, à moins que vous ne décidiez autre chose, et que vous m'en informiez par le télégraphe, d'attendre la nouvelle de votre arrivée à Shanghaï. Le jour où je la connaîtrai j'enverrai aux différents chefs de poste à Pékin une lettre circulaire pour leur faire connaître que vous aurez désormais la direction de la Légation de la République en Chine. Puis aussitôt que je le pourrai, c'est-à-dire trois ou quatre jours après la réception de votre dépêche, je me rendrai à Tien-Tsin où je compte vous rencontrer et passer plusieurs jours à causer avec vous. Hsiu, le nouveau ministre en France, est venu me voir hier et m'annoncer son départ. Il part demain, s'arrêtera trois ou quatre jours à Tien-Tsin et espère vous voir à Shanghaï. Il ira passer quelques jours dans sa famille, à deux cents lis de cette ville, pour

faire ses derniers préparatifs et quittera la Chine vers le premier août.

« Il me tarde de vous remettre la charge de la Légation qui est devenue bien lourde pour moi, depuis les négociations du Commandant Fournier et l'annonce de votre prochaine arrivée. En fait je ne compte plus pour rien aux yeux des Chinois et la situation est à la fois désagréable et dangereuse. Il est temps que vous remontiez ici. Car le peuple commence à dire que nous avons fait notre soumission et que nous sommes résolus à payer à la Chine une très forte indemnité. C'était à prévoir mais si les choses en restent là, il n'y aura que demi-mal. Il a paru il y a trois ou quatre jours, dans la *Gazette de Pékin*, un décret impérial qui reproduit presque textuellement celui qui a paru au moment de la mise en accusation de Tong-Tcheou en 1880. L'empereur y invite les vice-rois et gouverneurs à lui désigner tous les hommes de génie plus ou moins au courant des choses européennes, pour les utiliser dans l'armée, dans la marine, dans les travaux pour la défense des côtes.

« Ce n'est probablement qu'une circonstance fortuite, mais qui fait penser vaguement que le sort de Tong-Tcheou pourrait bien prochainement être réservé à Li-Hung-Tchang.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur le désir que j'ai de vous voir promptement venir ici, je craindrais, si je le faisais, de vous montrer la situation par trop mauvaise. Elle ne l'est pas, mais il est nécessaire de veiller de près, pour qu'elle ne le devienne pas, et avec l'autorité et les pouvoirs dont vous êtes investi, je pense que vous ne pouvez pas manquer de rétablir promptement tout ce que l'état actuel, mal défini pour tout le monde, a de nécessairement dangereux.

« Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments dévoués. »

En même temps que j'écrivais à Monsieur Patenôtre cette lettre, qui ne devait lui arriver que plus tard à Shanghaï, j'en écrivais deux à Monsieur Vissière, qui devait être son interprète et qui l'attendait à Saïgon, pour qu'il ne manquât pas de le mettre au courant, et d'insister pour que le Ministre remontât le plus tôt possible à Pékin où la situation menaçait de se changer en situation dangereuse.

Pendant le séjour de l'Amiral à Pékin, je n'avais pas eu un instant de repos. Après son départ, je cherchai à me renseigner, et à savoir comment Monsieur Fournier avait obtenu pour lui, à la demande du Vice-Roi, des pleins pouvoirs, avec une rapidité qui déconcertait tout le monde, alors que l'Amiral avait déjà communiqué les siens au Tsong-Li-Yamen. J'en fus instruit par des renseignements qui venaient certainement des ministres chinois.

Dès l'arrivée de Monsieur Fournier à Tien-Tsin, Li, qui le connaissait, et qui savait mes conversations avec Sir Robert Hart comprit

aussitôt que, pour supprimer la demande d'indemnité, deux choses suffisaient :

1° empêcher que je pusse, en allant à Tien-Tsin, attendre l'Amiral, comme c'était mon intention, pour le mettre au courant de mes démarches;

2° obtenir immédiatement, pour lui et pour Fournier, des pleins pouvoirs, pour que l'Amiral trouvât, en arrivant, le traité signé; de cette façon Monsieur Fournier opérerait lui-même, sans prendre la peine d'empêcher son chef de faire un voyage inutile et pénible pour son amour-propre. Le chargé d'affaires à Pékin devait servir de marchepied.

C'est alors que je compris les premiers mots de la lettre que le Commandant Fournier m'avait écrite le 18 mai, « qu'il n'avait que dix jours à passer à Tien-Tsin ».

L'Amiral Lespès avec lequel j'étais en très bons rapports, m'écrivit, le 10 juin, un mot de Tien-Tsin, où il était arrivé la veille. Il avait vu le Vice-Roi Li, et en avait reçu un accueil aimable. Il devait venir lui faire une visite d'adieu, et l'Amiral devait repartir le lendemain pour Tche-Fou. Il me dit qu'il écrivait à Monsieur Patenôtre pour se mettre à sa disposition, et il ajoutait qu'il supposait que ce dernier remonterait le plus tôt possible dans le nord, car, écrivait-il, « je ne comprendrais pas pourquoi il s'arrêterait à Shanghaï ».

Le 17 juin, je répondis à l'Amiral que Monsieur Patenôtre venait de me télégraphier de Hanoï, en réponse probablement à la dépêche, dans laquelle je le pressais de venir à Pékin, que, par ordre du département, il devait attendre à Shanghaï, des instructions qu'on lui enverrait de France, quand Monsieur Fournier y serait arrivé, ce qui ne pouvait être que du 7 au 8 juillet. J'ajoutai que j'étais très ennuyé de ce retard que je considérais comme nuisible à nos intérêts, mais que je ne pouvais rien faire de plus que de signaler le danger; que pendant ce temps, le gouvernement chinois m'avait l'air de préparer une résistance, passive, si nous montrions un peu d'énergie, agressive, si nous en montrions moins; que Tcheng-Pei-Loung venait d'adresser au trône un nouveau rapport, pour demander qu'on s'occupât sans délai de la défense des côtes; qu'on allait probablement faire de grandes dépenses d'armements, qui auraient pour premier effet d'enrichir les Allemands, et comme second effet, de grandir l'audace des Chinois.

A quoi l'Amiral me répondit, le 3 juillet, qu'il avait communiqué ma lettre à Monsieur Patenôtre. Il ajoutait qu'il était bien fâcheux que Monsieur Patenôtre n'eût pas pu arriver plus tôt dans le nord. Il venait de recevoir, le 28 juin, la nouvelle de l'affaire de Lang-Son. Il ne s'expliquait pas la hâte qu'on avait apportée à la signature de

la convention Fournier, hâte telle, écrivait-il, « qu'on m'envoyait des pleins pouvoirs à Shanghaï, et qu'en arrivant à Tien-Tsin, je trouvais tout signé et paraphé ».

Pendant que le ministère demandait, au marquis Tseng, une indemnité de cent cinquante millions, et faisait réclamer, par moi, la même somme, il ressort du livre de Monsieur Billot que Monsieur Fournier avait carte blanche pour abandonner toute demande d'indemnité et pour conclure une paix à n'importe quel prix.

La question d'indemnité étant ainsi résolue par un gros zéro, la plus grande difficulté était aplanie.

Il en restait une seconde. L'évacuation immédiate, à laquelle la Chine ne voulait pas consentir avant un traité définitif. Ni le Tsong-Li-Yamen, ni la Cour ne l'auraient accordée, le Prince Président me l'avait déclaré formellement, mais des artifices de traduction avaient permis de franchir ce pas difficile, de telle façon que le Tsong-Li-Yamen et la Cour :

1° ne croyaient pas avoir à faire retirer les soldats chinois des postes qu'ils occupaient sur les frontières;

2° qu'ils attendaient, pour évacuer le Tonkin, la conclusion d'un traité à venir, où la modalité de l'évacuation aurait encore pu être discutée.

Si Monsieur Fournier, profitant de cette équivoque, avait, sans bruit, emporté son traité à Paris, et surtout sans notifier au général Millot l'ordre d'expulser du Tonkin les troupes chinoises, tout aurait pu se passer fort bien. Encore n'est-ce pas absolument certain! Au lieu de cela, il avait convoqué à un dîner officiel, sur le papier de la Légation de France, comme s'il en avait été le Ministre, non seulement les autorités françaises et chinoises présentes à Tien-Tsin, mais encore quatre représentants du corps diplomatique. D'après la lettre de Monsieur Fournier, reproduite dans le livre de Cordier (p. 440) la stupéfaction des invités avait été grande d'apprendre qu'un traité avait été signé en si peu de temps, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est que ces Messieurs, en s'adressant au Tsong-Li-Yamen, apprirent dès le lendemain qu'il n'y avait rien de définitif d'arrêté, que ce que Monsieur Fournier avait obtenu c'était un avant-projet de traité, qui devait être signé dans le délai de six mois. Aussi Monsieur de Luca, dans la lettre qu'il m'écrivit, ajoutait-il qu'il en avait prévenu son gouvernement.

Monsieur Fournier, certainement, connut à bref délai la mauvaise impression produite sur tout le corps diplomatique, car sa lettre du 18 mai en fait foi. Cette lettre, que j'ai reproduite plus haut, me prouva aussi que mes collègues ne m'avaient pas induit en erreur, en me racontant le dîner du 11.

Mes lecteurs ont vu, plus haut, comment, à la suite de la mort de Monseigneur Delaplace, je dus abandonner mon projet de rester tout à fait à l'écart et comment, mettant de côté mon ressentiment personnel, j'étais arrivé, en unissant mes efforts à ceux de l'Amiral Lespès, à rendre la situation non seulement bonne mais très bonne. Ils savent également que l'attaque des Chinois par les troupes du Général Millot, conséquence des ordres envoyés par Monsieur Fournier, a tout compromis. Et on verra au chapitre consacré à la mission de Monsieur Patenôtre, ce qui aurait pu être fait si le ministère avait tenu compte des télégrammes que j'envoyais, pour dire la nécessité que Monsieur Patenôtre remonte directement à Pékin, au lieu de s'arrêter à Shanghaï.

Je crois devoir donner ici l'opinion de Monsieur Bourée, celle de Monsieur Billot et celle de l'amiral Lespès, sur le traité signé par Monsieur Fournier :

Fragment d'une lettre que m'adressa Monsieur Bourée quand il eut connaissance du texte du traité Fournier. Son appréciation sur la convention.

. . . .

« Dans ce traité, il y a deux clauses que j'aurais résolument écartées. Celle d'abord où nous prenons l'engagement de ne rien introduire dans nos traités avec l'Annam, qui serait de nature à amoindrir le prestige de la Chine. Cette stipulation n'a aucun sens, ou elle signifie, que nous ne dirons rien qui implique l'abolition de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam. Prendre un pareil engagement, c'est naturellement le reconnaître. Or, vous savez de quelle façon j'ai toujours accueilli, d'où qu'elles vinssent, les insinuations tendant à une pareille fin. La Chine, il est vrai s'engage à respecter les traités que nous avons passés avec l'Annam, ou que nous pourrions ultérieurement conclure...

« Il s'en suit que nous sommes vis-à-vis de la Chine, à Hué, ce que sont les Allemands et les Américains à Seoul. Ceux-ci ont traité directement avec la Corée, sans que cela empêchât ce dernier pays d'être, et de rester, vassal de la Chine. Et s'il s'agit de constituer notre protectorat à Hué, la cour de Pékin nous dit, d'après le traité Fournier : « Nous ne ferons rien contre les conventions par lesquelles vous vous engagez à protéger un pays, auquel nous nous intéressons d'autant plus que nous en sommes les suzerains ».

« J'avais systématiquement écarté les questions de principe, dans mes négociations avec Li, vous vous en souvenez, et j'avais fait

adopter des solutions pratiques, correspondant à nos intérêts, laissant aux Chinois toute liberté de penser ce qu'ils voudraient, mais nous réservant la faculté de contester ce qui ne nous conviendrait pas, quant au fond des choses, le jour où nous le jugerions utile et nécessaire. Fournier, lui, résout les questions de principe, mais dans un sens qui convient à la Chine, qui lui réserve une porte de rentrée dans des affaires dont nous devions l'exclure, et qui aliène enfin notre liberté d'action, pour le jour où il semblerait indispensable de détruire, une fois pour toutes, ce qu'il y a de gênant et de périlleux pour nous, dans les prétentions de la Chine. J'arrive à ce qu'il y a de plus grave et de plus dangereux, l'article premier.

« D'abord et avant tout, il n'aurait pas fallu mettre cette clause-là en tête des autres. On a par là donné une caractéristique des plus fâcheuses à la convention tout entière, sur laquelle elle déteint en quelque sorte, en lui donnant sa physionomie véritable aux yeux des Chinois. Par cette disposition, nous nous faisons les protecteurs et les garants de l'intégrité de la frontière impériale, nous nous constituons les gendarmes, à la cour on dira les mercenaires, de la Chine!

« Et puis surtout, l'obligation que nous souscrivons peut nous mener loin. Il est clair qu'aucune puissance étrangère ne viendra attaquer la Chine de ce côté-là; mais ce qui la menacera, ce sont des mouvements insurrectionnels, de la nature de celui de Li-Hong-Tsai. C'est là une éventualité que l'on peut dès aujourd'hui considérer comme certaine, comme fatale. Donc, quand elle se produira, nous devrons faire campagne, pour que la présence de ces envahisseurs ne rende pas précaire la sécurité des populations du Kouang-Si, du Kouang-Tong, et du Yunnan, voisins de la frontière. Ce sera là une tâche lourde et ingrate, que nous prendrons à notre compte. Mais qu'en deviendra-t-il, si les prétendus rebelles sont en réalité des complices de la Chine qu'elle jettera sur le Tonkin, pour nous contraindre à les combattre, et qu'elle aura préalablement munis d'excellentes armes et des approvisionnements, si libéralement distribués aux pavillons noirs?

« Alors, ce sera la reprise de la guerre masquée, provisoirement interrompue, avec cette circonstance aggravante toutefois, que la cour de Pékin, en déclarant rebelles les troupes qu'elle nous mettra sur les bras, sera exonérée par avance de toute responsabilité dans les embarras qui nous seront suscités et qu'elle sera en situation de provoquer, à l'époque et à l'heure qui lui conviendra.

« Il est impossible de rien imaginer de plus incompréhensible qu'une telle clause, substituée à celle de la zône neutre surtout que j'avais imaginée.

« Par ma combinaison, non seulement la Chine restait chargée du soin de pourvoir à la sécurité de sa frontière, mais elle en avait encore la responsabilité vis-à-vis de nous, de sorte que nous pouvions nous en prendre à elle si la tranquillité n'était pas observée, pour les territoires confinant à ses provinces méridionales, et s'il venait à s'y produire des désordres inquiétants pour nos établissements.

« Voici donc à quoi auront abouti tous les sacrifices en hommes et en argent que nous aurons faits, depuis le jour où on m'a désavoué! Et tout cela, sans qu'une compensation pécuniaire, aussi nécessaire à notre amour-propre qu'utile à nos finances, soit venue nous dédommager, même partiellement, de tant d'efforts et de tant de pertes douloureuses!

« Ce que nous avons est moins bon que ce que j'avais obtenu sans déplacer un homme et sans dépenser un sou. Voilà le bilan! »

Extraits du livre de Monsieur Billot sur le Tonkin (pages 134-153).

Voici le résumé de ce que Monsieur Billot a écrit au sujet de la convention Fournier:

« La France entretenait encore un chargé d'affaires à Pékin, mais il n'avait de rapports qu'avec le Tsong-Li-Yamen, où dominaient les éléments hostiles » (1).

Dans le projet de Monsieur Fournier, figurait un article imposant à la Chine l'obligation de payer une indemnité à la France, mais Monsieur Fournier se rendait compte que cette question serait la plus épineuse et risquait de soulever de la part des plénipotentiaires chinois une opposition insurmontable. *Au fond le négociateur français y tenait peu.*

En supprimant la demande d'indemnité, en deux jours, l'accord fut établi sur le fond et sur la forme. Le 7 mai le traité était transmis à Pékin par Li-Hung-Tchang. Le 8, l'Amiral Lespès télégraphiait à Paris, sur le désir exprimé par le vice-roi lui-même, afin d'obtenir, par voie télégraphique, les pouvoirs pour signer le traité demandé par Monsieur Fournier. Le 8 mai, Li-Hung-Tchang, par l'entremise de son secrétaire Ma-Kien-Tchong, faisait part à Monsieur Fournier

(1) De cette phrase on pourrait déduire que dans mes rapports au ministère je donnais du Tsong-li-Yamen une appréciation trop fantaisiste. Ceux qui pourront s'en procurer le texte y verront au contraire, que, dès le mois de mai, le Yamen avait eu la main forcée par le parti hostile, et avait été obligé de changer la plupart des membres dénoncés comme trop conciliants, mais que même alors, dans son ensemble, le Tsong-li-Yamen ne nous était pas hostile, et que ses résistances ne tenaient qu'à la crainte de trop grandes responsabilités, la France ne voulant à aucun prix ménager les susceptibilités de la Chine.

des inquiétudes que lui causaient les nouvelles de Pékin et insistait pour que le Commandant se fît autoriser à terminer lui-même la négociation, seul moyen d'éviter toute perte de temps. Monsieur Fournier se décidait, en conséquence, à exposer télégraphiquement la situation au ministre de la marine et à solliciter directement l'envoi de pleins pouvoirs provisoires en attendant l'arrivée de l'amiral Lespès.

La réponse fut que le Commandant Fournier avait pleins pouvoirs du gouvernement pour arrêter avec le vice-roi, Li-Hung-Tchang, et sans attendre l'arrivée de l'amiral Lespès, les bases préliminaires de la convention, telles qu'elles sont exposées dans le télégramme transmis par l'amiral Lespès. Le 10 mai Li-Hung-Tchang recevait à son tour, par le télégraphe, l'ordre impérial ainsi conçu: « Après avoir pris connaissance de votre rapport, nous n'y trouvons rien qui soit en contradiction avec notre constitution, que l'affaire soit donc accordée et réglée, suivant ce dont vous nous faites part ».

Le lendemain les deux plénipotentiaires se réunissaient au palais du Vice-Roi. C'était le 11 mai. Ils y signaient le traité après communication des pleins pouvoirs.

Monsieur Ferry télégraphiait à Monsieur Fournier: « Informez-vous où sont les garnisons impériales au Tonkin, et notifiez-moi les ordres donnés pour leur rappel. Vous devez en aviser également le Commandant de nos troupes en Annam ».

Et, le même jour, le ministre de la marine recommandait à l'amiral d'informer directement le général Millot et l'amiral Courbet des mesures que prendrait la Chine pour rappeler ses troupes. Le 15 mai Monsieur Fournier faisait part au Vice-Roi du télégramme reçu à ce sujet. Et il accompagnait la communication de la lettre suivante:

« Pour me conformer aux instructions contenues dans ce télégramme, de manière à éviter toute équivoque, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de me faire savoir quand le mouvement général d'évacuation des troupes chinoises hors du territoire du Tonkin sera terminé, en exécution des ordres qui ont dû leur être donnés, c'est-à-dire quand *les troupes se seront repliées en entier sur les passes des frontières du Kouang-Si, du Kouang-Tong* **et** *du Yunnan, qu'elles ne doivent pas dépasser dorénavant* (1). »

(1) Remarquez les passages que j'ai soulignés :

Au fond le négociateur n'y tenait pas. Autrement dit, il était décidé d'avance à la supprimer.

Les troupes se seront repliées sur les passes des frontières du Kouang-Si, du Kouang-Tong, et du Yun-Nan, qu'elles ne doivent pas dépasser dorénavant.

C'est exactement ce que m'avait dit le Tsong-li-Yamen quand j'étais allé lui demander des réparations. Les troupes n'étaient pas obligées de se retirer au delà des frontières, d'après le texte même de Monsieur Fournier.

Deux jours après le Commandant Fournier, qui n'avait pas encore reçu de réponse à cette communication, allait prendre congé du Vice-Roi. Il devait partir le lendemain, chargé par l'amiral Lespès, sur les instructions mêmes du gouvernement de la République, de porter à Paris le texte original de la convention qu'il avait si heureusement conclue.

Toutefois, avant de quitter Tien-Tsin, il appelait toute l'attention de Li-Hung-Tchang sur la nécessité de convenir des conditions de l'évacuation du Tonkin par les armées chinoises, l'intérêt des deux pays étant de prévenir des malentendus qui pourraient amener une rencontre entre les garnisons chinoises et les troupes françaises. Il était nécessaire de combiner les mouvements de part et d'autre, et de fixer des dates précises, pour l'occupation successive des places par nos troupes. A cet effet, Monsieur Fournier avait rédigé une note, dont il laissait copie au vice-roi, afin de fixer les autorités Chinoises, sur les dispositions que le gouvernement français comptait prendre pour l'exécution du traité.

En voici le passage relatif à l'occupation du Tonkin par nos troupes :

« Après un délai de vingt jours, c'est-à-dire le 6 juin, nous pourrons occuper Lang-Son, Cao-bang, That-kéet, toutes les places du territoire tonkinois adossées aux frontières du Kouang-Si, et du Kouang-Tong. A la même date, nous pourrons établir des stations navales sur toute l'étendue des côtes du Tonkin. Après un délai de quarante jours, c'est-à-dire le 26 juin, nous pourrons occuper Lao-Kai, et toutes les places du territoire du Tonkin, adossées au territoire du Yunnan.

« Ces délais expirés, nous procéderions sommairement à l'expulsion des garnisons chinoises attardées sur le territoire du Tonkin.

« Signé: FOURNIER. »

Sa tâche étant ainsi terminée, le commandant Fournier s'embarquait le 18 mai, pour porter à Paris le texte de son traité.

Lettre de l'Amiral de Lespès:

Chefco, 9 juillet 1884.

« Mon cher Monsieur de Semallé,

« Je ne reçois qu'aujourd'hui votre lettre très importante, lettre du 21 juillet, à laquelle je m'empresse de répondre. La copie de la convention, que je vous ai envoyée, a été faite sur le brouillon ou la

minute conservée par Monsieur Brière, commissaire du Volta, qui servait de secrétaire à Monsieur Fournier. Je la crois donc conforme, mais je ne puis le certifier. Je ne possède du reste aucune copie du texte chinois, et l'idée ne m'est jamais venue d'en prendre.

« Vous savez ce qui s'est passé au sujet de la signature de la convention. Le voici du reste en quelques mots: Fournier me télégraphiait le 7 mai en me disant qu'il avait amené Li-Hung-Tchang à faire approuver par son gouvernement la convention, dont je vous envoie le texte télégraphié, et que le vice-roi désirait qu'elle fût communiquée de suite au gouvernement français, en demandant pour moi des pleins pouvoirs, qui me permissent d'aller la signer avec lui. Cette dépêche m'est parvenue le 8. Je répondis immédiatement à Fournier qu'avant d'envoyer le projet, il me semblait indispensable de faire préciser le mot « frontières de la Chine » qui me semblait trop vague et qui pourrait donner lieu à des contestations ultérieures. Je lui demandais même si la carte Dutreil de Rhins, par exemple, ferait foi. Cependant je ne crus pas devoir différer la communication à Paris et après l'avoir traduite, avec mon chiffre, je l'envoyai de Woo-Sung, le 8 au soir. Elle est partie de Shanghaï le 9 au matin. Frandin me répondit que le vice-roi regrettait le retard, que sur mon désir il avait télégraphié directement à Paris en donnant l'analyse de la convention, dont je devais envoyer le texte, que les frontières n'avaient pas besoin d'être spécifiées dans aucune convention, qu'elles seraient fixées d'après les traités antérieurs entre la Chine et l'Annam. Je répondis encore, qu'il me semblait indispensable que Lang-Son, Cao-Binh et Lao-Kai figurassent sur la convention comme étant à nous. Là-dessus je reçus le 9, de Frandin, avis qu'il avait reçu directement de Paris pleins pouvoirs pour signer et que les signatures seraient échangées le lendemain; il ajoutait que la hâte du président du conseil devait être attribuée au désir de Li-Hung-Tchang de terminer promptement l'affaire, avant l'arrivée du ministre d'Angleterre, dont il craignait sans doute les intrigues à Pékin. Malgré tout, j'avoue que je ne pouvais m'expliquer la nécessité signalée, dont je cherchais en vain à pénétrer le sens, lorsque, le 10, un télégramme du ministère de la marine me prescrivait de me rendre moi-même à Tien-Tsin, pour signer la convention, les pouvoirs donnés à Fournier n'ayant qu'un caractère provisoire. Nouvelle énigme pour moi, à mon arrivée à Tien-Tsin je dus reconnaître que les pleins pouvoirs donnés à Fournier étaient entiers et n'avaient aucun caractère de provisoire. Je n'avais rien à faire comme signature, mais j'exprimai de nouveau mon regret de n'avoir pas vu les trois noms cités figurer sur la convention. Fournier me montra alors une note qu'il allait présenter au vice-roi limitant la portée de l'article IV de la convention et

fixant les dates d'évacuation de Lang-Son, Cao-Binh et Tat-Ké au 5 juin, celle de Lao-Kai au 20. A son retour, il me dit que le vice-roi avait accepté la note et qu'il avait ajouté qu'il en faisait son affaire.

« A vous dire vrai, je n'avais aucun doute sur la bonne foi du vice-roi, je ne doutais pas non plus de l'étendue de ses pleins pouvoirs, que je n'avais pas eu à examiner, puisque je n'avais pas cru devoir intervenir comme plénipotentiaire et que j'en avais rendu compte immédiatement au ministre. Je croyais donc fermement que, malgré la hâte apportée à cette affaire et malgré la démarche un peu fausse qu'on m'avait fait faire, tout était arrangé.

« Cette hâte, je la déplore aujourd'hui. Car si j'avais eu à examiner d'un côté les pleins pouvoirs donnés au vice-roi et de l'autre le texte français et chinois de la convention, les irrégularités que vous signalez ne m'auraient vraisemblablement pas échappées à moins que j'eusse été trompé par les interprètes. Qui a fait la traduction en chinois du texte français? Comment Frandin n'a-t-il pas aperçu l'oubli, volontaire ou non, du mot « immédiatement »? J'avoue que je ne peux me l'expliquer. Quoi qu'il en soit je crains comme vous, ou plutôt j'espère, que le Tsong-Li-Yamen peut être de bonne foi. Voilà pourquoi je désirais surtout que Monsieur Patenôtre arrivât le plus tôt possible à Tien-Tsin et même à Pékin pour se rendre un compte exact de la situation et aviser. J'espère encore, que la chose peut s'arranger comme vous le dites, malheureusement je crains que Monsieur Patenôtre ne s'arrête à Shanghaï, où il perdra son temps, je crains qu'on ne s'emballe à Paris. Je reçois des lettres de Frandin qui me paraissent un peu incohérentes, bref je suis très anxieux de savoir comment tout ceci va tourner. Quant à moi, je ne suis plus commandant en chef, Courbet m'a remplacé, mais je n'ai pas de ses nouvelles, je suppose qu'il est à Shanghaï où il confère avec Monsieur Patenôtre, et je lui ai envoyé mon aide de camp pour lui dire que je pensais qu'avant tout il devait venir ici, avec ses bâtiments et que Monsieur Patenôtre devait arriver le plus tôt possible, au moins à Tien-Tsin; ce n'est pas l'avis de Frandin, mais je persiste dans mon opinion. Si c'est aussi la vôtre, je vous engage à appuyer auprès de lui car je ne serais pas étonné, d'après ce que me dit Lemaire, que son idée ne fût différente à cet égard; du reste, vous êtes mieux informé que moi. Vous savez peut-être par Frandin, que, quand Monsieur Jacquemier a vu le Vice-Roi, il l'a trouvé atterré, qu'il lui a dit que sa position était plus attaquée que jamais, qu'il n'avait plus aucun pouvoir. Il a terminé en lui disant qu'il allait faire une tentative pour faire retirer les troupes du Tonkin, mais qu'il ne pouvait en assurer le succès. . . . .

. . . .

« Tout cela prouve, une fois de plus que nous sommes dans l'empire du « Tchra-Pou-To » (de l'à peu près) et entre nous ce brave Frandin ne nous aidera pas à en sortir.

« Adieu, mon cher ami, je souhaite vivement, pour vous surtout, que tout ceci tourne pour le mieux et que vous en soyez débarrassé; vous avez vaillamment conquis le droit de vous reposer un peu, moi j'attends avec impatience l'annonce des bâtiments de Courbet. Je vous serre la main et suis votre bien dévoué.

« Signé: J. Lespès. »

Ma-Kien-Tchong, deux fois bachelier, avait passé en France avec succès sa thèse de licence en droit, et s'était vu délivrer le diplôme que l'école des Sciences politiques décerne à ses meilleurs élèves.

Plus tard il se montra dans les salons à la mode des deux rives de la Seine et, quand son éducation fut complète, il partit pour son pays natal, où grâce à sa finesse d'esprit, à sa connaissance des choses d'un monde ancien et d'un monde nouveau, il devint le conseiller intime de Li-Hung-Tchang (Planchut).

Je serais très porté à croire que dans le traité Fournier avec une parfaite intention, il a pu, comme le disait le Yamen, se servir d'expressions mitigées, dans la traduction du texte français. Ces termes mitigés n'auraient eu aucun inconvénient si par son imprudence, Fournier n'avait pas donné les ordres qui ont amené la catastrophe de Bac-Lé.

Il en résulte que non seulement moi, mais l'amiral lui-même n'avait pas le texte écrit de la fameuse convention du 17 mai, dite des ratures, Fournier n'en ayant pas gardé copie.

CHAPITRE XII

La mission Patenôtre

Le 27 juin 1884 au soir, je recevais de Paris un télégramme dans le sens suivant (Cordier p. 451):

« Au mépris du traité du 11 mai, le général Millot, allant occuper Langson, avait été attaqué par 10.000 réguliers chinois, et on me donnait l'ordre d'aller au Yamen protester avec énergie contre la violation du traité, de réserver nos droits à une réparation et d'insister pour que les troupes chinoises reçoivent d'urgence l'ordre de repasser la frontière du Tonkin. On ajoutait que Monsieur Patenôtre (p. 452) avait reçu l'ordre de se rendre directement à Pékin, après s'être entendu avec l'amiral Courbet qui prenait le commandement des deux divisions de l'escadre, pour exiger les satisfactions nécessaires. »

Pour me conformer à la dépêche reçue le 27, dès le soir même de ce jour, étant toujours privé d'interprète à la Légation, je rédigeai une note forcément en français, que le lendemain j'allai soumettre aux ministres chinois, par l'intermédiaire d'un interprète chinois du Tsong-li-Yamen, qui ensuite me permit d'en expliquer et développer le texte aux cinq ministres qui s'étaient réunis pour me recevoir. Tous donnèrent des témoignages du plus grand étonnement, qui allait croissant, au fur et à mesure que je leur parlais. Ils m'affirmèrent que, dans le texte de la convention, il n'était nulle part question de dates d'évacuation, et qu'il ne pouvait pas y avoir d'annexe à cette convention; ils étaient certains que Li-Hung-Tchang n'avait rien signé, au delà de ce qu'il était autorisé à signer.

En effet, avant de lui donner des pleins pouvoirs, l'Impératrice avait réuni la nuit, au palais, les deux cents plus hauts fonctionnaires présents à Pékin; devant eux, on avait donné lecture du traité à signer et selon eux, rien n'avait pu être ajouté par Li, au delà des pouvoirs stricts qu'il avait reçus. D'ailleurs, ajoutèrent les ministres, cette convention n'était pas le traité définitif et d'après ce qu'ils avaient compris, c'est après la signature du traité définitif que l'évacua-

tion devait avoir lieu. C'était ce que, le 12 mai, le Tsong-Li-Yamen m'avait, en effet, déjà dit. Ils attendaient donc avec confiance l'arrivée de Patenôtre (Cordier, pp. 455-456).

Et comme j'insistais, selon les ordres de Paris, pour obtenir réparation et évacuation immédiates, le Prince me demanda si j'avais du temps pour rester avec eux, à quoi je répondis, que je leur consacrerais volontiers tout le temps nécessaire. Alors, me dit le Prince je vais envoyer au palais, chercher le texte du traité, qui a été signé par Monsieur Fournier et par le vice-roi. Si vous y trouvez un mot qui puisse faire croire à des dates d'évacuation, nous vous donnerons aussitôt tout ce que vous voudrez demander. Ainsi fut fait. Le texte français, dont je pris lecture, était bien celui que Monsieur Fournier m'avait communiqué; quant au texte chinois, n'ayant pas d'interprète, j'aurais été incapable de l'apprécier. Après que j'eus fini la lecture du texte français, je déclarai au Prince que, s'il n'y avait pas de dates d'évacuation déterminées pour des postes donnés par leur nom, par contre, à l'article deux du traité, je lisais que la Chine s'engageait à retirer *immédiatement* sur ses frontières les garnisons chinoises du Tonkin.

Il me fut répondu que l'endroit où avait eu lieu l'attaque des Français se trouvait sur la frontière, et que, si le gouvernement français avait voulu faire repasser les troupes en Chine, il eût dû dire, « *au-delà des frontières* », et non « *sur la frontière* »; que le texte chinois qu'ils avaient cru conforme au texte français ne portait pas le mot « kouo », au-delà, et qu'en conséquence, on ne pouvait leur reprocher aucune faute. Les ministres me parurent absolument de bonne foi. Ils ajoutèrent que le mot *immédiat* dont je venais de leur faire comprendre le sens, avait été traduit en chinois par un mot qui ne peut se traduire en français que par le mot « rapide ». Au moment où je quittai le Yamen, le Prince me dit qu'ils allaient, en réponse à ma communication verbale, m'adresser une communication écrite, dont Monsieur Cordier donne le texte (pp. 456-457), tandis qu'il envoyait une circulaire aux Légations étrangères.

Réponse du Tsong-Li-Yamen à Monsieur de Semallé.

« 7ᵉ jour de la 5ᵉ lune intercalaire (le 29 jiumi 1884).

« Le sixième jour de cette lune (28 juin 1884), vous nous avez remis personnellement, Monsieur le Chargé d'affaires, une dépêche écrite en français, que nous avons fait traduire, et dans laquelle vous nous dites que « les troupes envoyées par le commandant des troupes françaises au Tonkin, pour occuper Lang-Son, après la date fixée pour son évacuation par les troupes chinoises, ont été attaquées par

quatre mille soldats chinois »; que, par ordre de votre gouvernement, vous protestez et rendez responsable la Chine; que « vous nous suppliez de donner ordre aux troupes chinoises d'évacuer au plus tôt le territoire tonkinois », etc., etc.

« Or, le cinquième article de la convention sommaire, conclue à Tien-Tsin entre le commissaire des ports du Nord, Li, et Monsieur Fournier, représentant de votre pays, porte: « après un délai de trois « mois, on élaborera, de concert, un traité définitif, sur les bases « fixées par les articles précédents ». Dans cette convention sommaire, rien n'a été convenu avec précision en ce qui concerne les questions de commerce et de frontières, et quant à ce qui est relatif aux retraites des garnisons chinoises, aucune date n'a non plus été spécifiée, pour cette évacuation. C'est pourquoi la Chine a envoyé des instructions écrites, aux corps d'armée du Yun-Nan et du Kouang-Si, cantonnés au Tonkin, pour qu'ils continuent d'occuper les lieux où ils se trouvaient, en leur interdisant d'expédier des troupes en avant, ou de prendre l'initiative d'une bataille, jusqu'au moment où, le traité définitif ayant été conclu, on pourrait, de part et d'autre, retirer ses troupes.

« La région de Lang-Son est la plus proche du Kouang-Si. La passe de Tchen-Nan-Kouan est la frontière de Chine. Les troupes du Kouang-Si y ont été jusqu'ici cantonnées. Un télégramme vient de parvenir à notre Yamen, disant que les troupes régulières de votre pays, s'annonçant comme faisant une tournée du côté des frontières, se sont présentées soudain dans un lieu occupé, dès le principe, par l'armée du Kouang-Si, pour reconnaître nos camps, qu'elles ont ouvert le feu, à coups de fusils et de canons, si bien que nos troupes se sont défendues, etc.

« Si les troupes régulières françaises désiraient faire une tournée sur les frontières, pourquoi n'ont-elles pas attendu la conclusion du traité définitif et pourquoi ne vous ont-elles pas tout d'abord informé, Monsieur le Chargé d'affaires, pour que vous puissiez nous le dire et nous permettre de le porter à la connaissance de nos garnisons chinoises du Yun-Nan et du Kouang-Si? Au lieu d'agir de la sorte, elles se sont avancées et nous ont attaqués, ce qui est en opposition avec l'article deux de la convention sommaire, où il est dit que « aucune agression ne pourra être exercée ».

« Il semble, dans ces circonstances, que les troupes régulières françaises doivent porter la responsabilité de l'attaque, et reconnaître que c'est à elles qu'incombent les frais d'une indemnité. Depuis le 17 de la quatrième lune (11 mai), jour de la conclusion sommaire entre les deux pays, jusqu'au jour présent, trois mois vont bientôt s'être écoulés. Que l'on discute donc en détail — conformément aux stipu-

lations de la convention — un traité définitif de frontières et de commerce, et les événements qui viennent de se produire ne se reproduiront plus.

« Nous vous prions donc instamment, Monsieur le Chargé d'affaires, de bien vouloir demander au Ministère des Affaires Etrangères: d'une part, de donner des ordres à vos troupes régulières, pour qu'elles s'abstiennent désormais de toute marche en avant et de toute attaque, et d'autre part, pour qu'il presse l'arrivée en Chine, dans le délai voulu, du Ministre chargé de s'entendre avec nous, sur le traité définitif. Il fera preuve, par là, de son respect pour les devoirs de l'amitié, et de l'importance qu'il attache aux traités. »

Le 30 juin au matin, au moment où je recevais la note du Tsong-Li-Yamen, je recevais, d'autre part, la visite de Sir Robert Hart, que les ministres envoyaient auprès de moi. Effrayés, après coup, de la responsabilité du gouvernement chinois, ils voulaient essayer d'arranger amicalement les choses, et d'écarter au plus vite la menace d'un conflit armé.

Vu l'urgence, et bien pénétré du désir du gouvernement français d'assurer la paix, je répondis à Sir Robert Hart, qu'en l'absence du ministre qui arriverait bientôt, *si, dans un délai de deux jours, un décret impérial paraissait dans la* Gazette de Pékin, *et était communiqué à la Légation de France, rappelant sans délai les troupes chinoises, et rejetant sur des erreurs de texte ou de traduction, la responsabilité de ce qui s'était passé à Lang-Son,* je ferais immédiatement, auprès de mon gouvernement une démarche, et lui demanderais que la convention Fournier fût maintenue sans aggravation, c'est-à-dire sans indemnité pécuniaire. Et j'ajoutais que, d'après ce que je savais par les communications antérieures, Monsieur Patenôtre pourrait ainsi venir à Pékin.

D'après les conversations qu'il avait eues avec les ministres, Sir Robert croyait sincèrement qu'ils n'hésiteraient pas à consentir à ma demande; mais, comme moi, il croyait qu'un arrêt de Monsieur Patenôtre à Shanghaï pourrait compromettre toutes les chances de paix. Quand il fut parti, je télégraphiai aussitôt à Paris qu'il fallait que Monsieur Patenôtre arrivât directement à Pékin où notre dignité voulait que les négociations fussent poursuivies, et que, si on en jugeait autrement, si Monsieur Patenôtre devait prendre à Shanghaï ou même à Tien-Tsin la direction de la Légation, je priais le Ministre d'accorder mon départ immédiat, rien n'étant selon moi plus nuisible à notre prestige et à nos intérêts, que des pourparlers suivis hors de la capitale, et avant d'avoir pris contact avec la mission régulière et d'avoir connu par elle, le terrain actuel sur lequel il faudrait tabler.

J'ajoutai, étant donné ce qui était arrivé au départ de M. Tricou et de M. Fournier, qu'en cas d'insuccès dans les pourparlers, le Chargé d'affaires restait à Pékin désarmé pour y poursuivre ensuite d'incessantes revendications.

Sur ce, je recevais, datée du premier juillet, une lettre de Sir Robert Hart (1), me disant que le Yamen inclinait à adopter la voie que je proposais, mais, que le septième Prince, père de l'empereur, devait être consulté par les ministres, et qu'une décision ne pouvait pas être prise avant le lendemain; que dès qu'il en serait informé, il m'écrirait aussitôt. Mais de vive voix il croyait la chose accordée, et j'attendais avec anxiété la réponse du Yamen.

Le 2 il m'écrivait encore que la dépêche qu'on me destinait était à la traduction, et ne serait prête que vers les cinq heures du soir; que l'affaire était d'une telle importance, que le travail avançait lentement; que je ne pourrais connaitre la décision que le lendemain; qu'une chose lui paraissait acquise, tous les ministres regardaient la convention Fournier comme ayant en principe réglé la question du Tonkin et ils n'avaient aucunement l'intention d'en modifier le texte. Que la France pouvait donc montrer un peu de patience et que les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes.

Malheureusement le lendemain 3 juin, au lieu de recevoir la lettre que j'attendais du Yamen, je recevais de M. Patenôtre une dépêche non chiffrée, que le Yamen connut bien avant moi, annonçant sa prise de direction de la Légation, comme ministre.

Etant donné ce qui s'était passé après l'arrivée de M. Tricou, et les lettres que le Yamen avait reçues de lui, dans une circonstance analogue, cette dépêche m'enlevait toute autorité. Je voyais, du même coup, échouer ma tentative en faveur de la paix. Toutefois, comme Sir Robert Hart croyait fermement, que, tant que l'amiral Courbet ne serait pas remonté à Shanghaï, une menace d'ultimatum n'était pas imminente, je risquai un nouveau télégramme à Paris, ainsi conçu:

2 juillet 1884. — Affaires Etrangères. — Paris. « J'ai répondu au Yamen que je proteste contre la traduction chinoise de l'article 2 de la convention du 11 mai. Je suis en bonne voie de négociation avec lui, et aurai, probablement ce soir, assuré l'évacuation immédiate du Tonkin. Un télégramme en clair de Monsieur Patenôtre m'apprend à l'instant même qu'il prend à Shanghaï la direction de la Légation. Si je suis forcé d'interrompre les pourparlers que j'ai engagés, pour provoquer les mesures que comporte la situation, conformément au télégramme de Votre Excellence du 23 juin, il ne me resterait pas autre chose à faire que de quitter la légation. »

---

(1) Voir en annexe page 269 le texte anglais des lettres que je reçus, en ce grave moment, de Sir Robert Hart.



Peu de jours après avoir reçu la communication du Yamen, et pendant que Sir Robert Hart essayait d'obtenir le rappel immédiat des troupes chinoises, Monsieur Vapereau vint me voir et me dire que le gouvernement détenait une pièce importante remise par Monsieur Fournier au vice-roi, et qu'il désirait me la faire connaître. Le vice-roi n'aurait consenti à la recevoir que si les deux passages où il était question des dates d'évacuation des troupes chinoises étaient supprimés: et M. Fournier les aurait barrés au crayon.

Je répondis que, si cette pièce pouvait avoir un intérêt quelconque, je serais content d'en prendre connaissance; mais que je demandais qu'elle me fût communiquée officiellement par le Tsong-Li-Yamen, et n'en ayant plus entendu parler, comme Monsieur Patenôtre était arrivé à Shanghaï, je trouvai son silence tout naturel.

Mais, si la pièce ne me fut pas communiquée, elle le fut à toutes les légations, et y produisit le plus mauvais effet. Personne ne doutant, un seul instant, que les ratures eussent été faites par le commandant Fournier, dont aucun Chinois, et même aucun Européen non spécialiste, n'eût pu contrefaire les paraphes.

C'est en arrivant à Paris, à la fin de novembre, que je connus ce document par un *fac-simile* publié par le journal *Le Matin*, en annexe à son numéro du 8 octobre 1885. J'en donne ici la reproduction.

Dans le livre de Cordier, sur les relations de la Chine avec les puissances étrangères (M. Cordier, T. II, p. 495), je trouve, au chapitre 25, les renseignements suivants, que je donne ici pour ne pas compliquer plus tard le récit des événements.

« Avant de reprendre le récit des négociations de la France avec la Chine, nous avons à parler d'un petit événement qui fit grand bruit à l'époque, moins à cause de son importance réelle que par suite des passions qu'il déchaîna.

« Lo-Foung-Lo, l'un des familiers de Li-Hung-Tchang, arriva à Shanghaï le 28 ou 29 juillet 1884, chargé par son patron d'un message absolument confidentiel, sur la teneur duquel il ne lui était pas possible de s'expliquer avec notre consul à Tien-Tsin, Monsieur Ristelhueber, auquel il avait demandé une lettre d'introduction auprès de Monsieur Patenôtre. Dans une conversation que Lo eut avec Monsieur Vissière, premier interprète de notre Légation, il se mit à parler du commandant Fournier et fit allusion aux objections qui auraient été faites par le vice-roi du Tché-Li dans l'entrevue du 17 mai, contre une occupation trop hâtive des places frontières du Tonkin par les troupes françaises. Il ajouta que Monsieur Fournier

Le Matin

SUPPLEMENT GRATUIT

Fac-simile du Texte de la Convention annexe du Traité de Tien-Tsin du 11 Mai 1884

Voir Notice explicative à la 4me Page

Communication écrite déposée entre les mains de Son Excellence Li-Hung-Chang le 17 mai 1884 à Tientsin

—

En exécution des instructions et des pleins pouvoirs que j'ai reçus du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, Mr Jules Ferry, relativement à la rédaction, à l'interprétation et à l'exécution des articles de la convention préliminaire signée le 11 mai 1884 entre la France et le Céleste Empire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les mesures que le gouvernement de la République Française a arrêtées d'une façon définitive, pour satisfaire à l'exécution immédiate et sans retour de cette Convention

I

En ce qui concerne l'article V de cette Convention

—

1° Monsieur Patenôtre est nommé plénipotentiaire [illegible] de la République Française, pour élaborer le traité définitif entre la France et la Chine, dans les conditions prévues par l'article V de cette convention; Monsieur Patenôtre [illegible] à Pékin, en quittant Hué, dans le plus bref délai possible.

En ce qui concerne l'article II de cette Convention

—

2° L'article II [illegible] le retrait de toutes les troupes chinoises du territoire du Tonkin, [illegible]

de la Chine pour nos griefs passés et futurs envers la cour de Hué. Nous avons donc à prendre dès aujourd'hui, toutes les mesures militaires nécessaires pour assurer l'intégrité absolue des territoires de l'Annam et du Tonkin, garantie par l'article 23 des préliminaires de paix signés le 25 août 1883 à Hué. En conséquence :

1°, Le Général Millot, commandant en Chef, procèdera, le 5 juin de cette année à l'occupation militaire par les forces Françaises ou Annamites, des villes de Cao-Bang, de Lang-Son et de toutes les autres places du territoire Tonkinois faisant face aux frontières du Quan-tong et du Quan-Si, où il jugera utile de placer des garnisons.

2°, Le Général Millot procèdera, le 1er juillet à l'occupation par les forces militaires Françaises ou Annamites de la ville de Lao-Kai et de toutes les autres places du territoire Tonkinois faisant face aux frontières du Yunnam.

3°, Le Général Millot pourra occuper, dès maintenant, militairement, toutes les places situées sur le fleuve Rouge, ou partout ailleurs où la présence d'une garnison Française ou Annamite lui paraîtrait nécessaire pour appuyer les opérations militaires contre les pavillons Noirs ou contre toutes autres bandes irrégulières.

4°, Dans tous les cas, chaque fois qu'une troupe Française ou Annamite se présentera devant une place occupée par des troupes Chinoises pour y prendre garnison, elle ne devra mettre en demeure la garnison Chinoise d'avoir à évacuer la place, qu'après un délai de vingt quatre heures.

5°, Le Commandant en chef des forces navales Françaises pourra procéder, le 5 juin, à l'occupation militaire et maritime de tous les points de la Côte du Tonkin où il jugera utile d'établir une station navale.

III

En ce qui concerne l'article IV de cette Convention

—

Le Gouvernement de la République invite Monsieur Patenôtre à supprimer, dans la rédaction du traité définitif qu'il va contracter avec l'Annam, l'expression "y compris la Chine" qui figure actuellement dans l'article I des préliminaires de paix signés, le 25 août 1883, à Hué. Mais il prend acte que cette modification au texte primitif, introduite par courtoisie et par déférence pour le prestige du Céleste Empire, ne pourra avoir pour effet d'altérer en rien, la valeur d'aucune des stipulations énoncées dans cet article I ni dans aucun des autres articles de ces préliminaires.

C'est, en prenant congé de Son Excellence, et pour mettre fin à la mission que Mr le Capitaine de frégate E. F. Fournier plénipotentiaire du Gouvernement Français a remis entre les mains du Vice-Roi Li-hong-Chang plénipotentiaire du Céleste Empire la communication écrite qui précède et qui expose l'ensemble des mesures arrêtées, à titre décisif, par le Gouvernement Français, en ce qui concerne l'exécution des

articles II, IV et V de la Convention préliminaire
signée le 11 mai 1884 à Tientsin

Fait à Tientsin, le 17 mai 1884
Le Capitaine de frégate plénipotentiaire du
Gouvernement de la République Française,

Fournier.

Les ratures, paraphées par le Commandant FOURNIER et niées par lui, sont certifiées authentiques par le Tsiong-Li-Yamen pour s'excuser du guet-apens de Bac-Lé. Le sceau est celui de Li-Hung-Chang et les deux lignes en caractères chinois portent approbation de cette convention annexe

s'étant rendu à ses objections, avait consenti à rayer les passages de sa note relatifs aux dates d'évacuation; que cette pièce portant les ratures en question était entre ses mains, et qu'il était prêt à la montrer.

« Le 10 août, Monsieur Vissière recevait de Lo un *fac-simile* de la pièce, avec les ratures au crayon, et le lendemain, il montrait à Monsieur Pâtenôtre le document original.

« Pourquoi les Chinois avaient-ils attendu si longtemps pour produire ce document, s'ils y attachaient autant d'importance? Lo répondit que jusqu'alors le vice-roi de Nankin s'était opposé à ce qu'elle fût montrée. Tous les passages qui étaient relatifs à l'évacuation étaient rayés et il ne restait que le dernier paragraphe agréable à la Chine. Le document était de la main du commandant Fournier, qui a donné sa parole d'honneur qu'il n'était pour rien dans les ratures. »

En dessous de la signature de Fournier, se trouve une annotation, en caractères chinois, écrite en travers de la page, dont un journal anglais nous dit, qu'elle est de la main de Li-Hung-Tchang et dont il donne en anglais la traduction suivante:

« Memorandum personally delivered by the French military officer Fournier, on the 23rd day, 4th month, 10th year of Kuang-Hsiu. In it, there are two articles erased by himself. » Pour la traduction du texte chinois du vice-roi, M. Vissière donne le texte suivant légèrement différent:

« Lettre remise personnellement par le commandant français Fournier, le 23e jour de la 4e lune de la 10e année, Kuang-Sui (17 mai 1884), à l'heure chan (entre 3 et 5 h. du soir). Deux articles y ont été supprimés par lui. »

Par rapport à ces ratures, le correspondant du *Temps* à Londres lui annonce que le *North China Daily News* publie un télégramme, portant la signature de deux interprètes de Li-Hung-Tchang, et conçu en ces termes:

« Tien-Tsin, 24 novembre 1884.

« Etant informés que, dans une lettre rendue publique, le commandant Fournier nie avoir fait des ratures, sur le Memorandum qu'il a présenté à Li-Hung-Tchang, le 17 mai, nous vous prions de

dire que nous étions présents à l'entrevue du commandant Fournier et de Son Excellence le Vice-Roi du Petchili, et nous déclarons positivement, que nous avons vu, de nos propres yeux le Commandant Fournier faire les dites ratures de sa main et apposer ses initiales.

Signé: MA-KIEN-CHONG,
TOMY-LOH. »

Je fais suivre ici ce que Monsieur Cordier a ajouté (page 500):

« Monsieur Patenôtre, dans une lettre du 12 septembre 1884, à Monsieur Jules Ferry, rapporte ainsi le récit que lui avait fait le commissaire des douanes Detring:

« Nul n'était plus à même que Monsieur Detring de me renseigner sur certains détails de la négociation du mois de mai, demeurés pour moi assez obscurs, et je crus, tout d'abord, devoir m'en entretenir avec lui. Je lui demandais notamment ce qu'il pensait de l'histoire des ratures, attribuées à Monsieur Fournier. Monsieur Detring assure qu'elles sont réellement de la main du Commandant du *Volta:* elles n'auraient pas d'ailleurs la signification qui leur a été donnée par le Tsong-Li-Yamen. Voici comment les choses se seraient passées:

« Le 17 mai, Monsieur Fournier se serait rendu chez le Vice-Roi porteur du document destiné à l'aviser des dates auxquelles devait être terminée l'évacuation des différentes places du Tonkin. A ce moment, Li-Hung-Tchang était, à Pékin, l'objet des plus vives attaques: effrayé de l'opposition que soulevait contre lui, le traité conclu avec la France, il aurait représenté à notre Plénipotentiaire la difficulté d'obtenir, dans des limites aussi restreintes, l'éloignement des garnisons chinoises, et l'impossibilité de placer pour le moment, sous les yeux du Tsong-Li-Yamen, la communication qui lui était remise. Monsieur Fournier ayant insisté, « Soit », aurait répondu Li-Hung-Tchang, « j'arrangerai les choses, mais donnez-m'en le temps ». Sur cette assurance verbale, Monsieur Fournier aurait biffé les passages de sa note, relatifs à l'évacuation. Comment aurait-il cru devoir laisser entre les mains du Vice-Roi une pièce ainsi raturée? C'est ce que Monsieur Detring ne s'explique pas, pas plus que moi.

« A la suite du voyage de l'Amiral Lespès à Pékin, le crédit de Li-Hung-Tchang sembla se raffermir un peu, mais l'arrivée de Tso changea les choses. Le vice-roi du Tchéli, alarmé des progrès du parti de la guerre, ne se rendant peut-être pas un compte bien exact de ce qui pouvait se passer au Tonkin, se bornait à attendre les événements. Dans la nuit du 21 au 22 juin, il apprit, tout à coup, par

un télégramme, que la colonne française était en route vers Lang-Son. Une sorte de conseil de cabinet auquel prit part Tchang-Pei-Loun, le futur organisateur de la défense à Fou-Tchéou, et l'un des ennemis les plus déclarés des étrangers, fut immédiatement tenu à Tien-Tsin. Tous auraient été d'avis, même Tchang-Pei-Loun, qu'il fallait retirer les troupes chinoises sur la frontière. Li télégraphia dans ce sens à Pékin. Le Tsong-Li-Yamen qui n'avait point été tenu au courant de l'arrangement intervenu le 17 mai demanda des explications. Le Vice-Roi en fournit d'assez embarrassées. C'est pendant cet échange de correspondance, que se serait produite la collision de Langson.

« Le télégramme adressé le 22 juillet par Votre Excellence à Monsieur de Semallé prouve, d'autre part, qu'on s'était mépris à Paris, sur la nature de l'engagement pris le 17 mai par Li-Hung-Tchang, puisqu'on le croyait basé sur un document écrit, émanant de ce dernier.

« Le télégramme était ainsi conçu: « Il est vrai que le traité du « 1er mai ne fixe pas les dates d'évacuation, mais il fait mieux, il « stipule dans l'article 2 le retrait immédiat de toutes les garnisons « chinoises du Tonkin. C'est en conséquence de cet engagement « formel que le Vice-Roi du Tchéli a fixé lui-même les dates d'éva- « cuation dans une communication officielle adressée au comman- « dant Fournier, qui m'en a rendu compte, en ces termes, par un « télégramme du 18 mai », etc.

« Monsieur Fournier ayant quitté Tien-Tsin sans renseigner la Légation sur ce qui s'était passé entre le Vice-Roi et lui, notre Chargé d'affaires se trouvait dans l'impossibilité de contrôler cette indication. Il crut, lui aussi, à l'existence du document en question, et y fit allusion dans ses entretiens avec les Ministres chinois. Interrogé à ce sujet par le Yamen, Li-Hung-Tchang répondit par une lettre insérée depuis au Livre Jaune chinois, lettre dans laquelle il niait qu'aucune communication écrite ait été échangée entre lui et Monsieur Fournier, et passait sous silence l'engagement verbal qu'il avait souscrit. Quant à la pièce raturée, laissée par le commandant du *Volga*, ce n'est que plus tard qu'elle aurait été retrouvée dans un tiroir, par le secrétaire de Li-Hung-Tchang qui, avec l'assentiment plus ou moins avoué de son chef, en aurait fait l'usage que l'on sait. Tel est le récit qui m'a été fait par Monsieur Detring. »

De ce qui précède, il résulte que, jusqu'au 29 juillet, le gouvernement français ignorait le document aux ratures et devait croire à l'existence des dates d'évacuation, tandis que le Yamen jusqu'à l'affaire de Bac-Lé ignorait son existence.

Cette pièce, il a dû la connaître seulement après ma visite du

28 juin, dans laquelle il m'a affirmé qu'il n'existait aucune convention relative aux dates d'évacuation. C'est seulement alors que Ly a dû la lui faire connaître, telle qu'elle était, c'est-à-dire nulle au point de vue des dates d'évacuation.

Si M. Patenôtre, en arrivant à Shanghaï, au lieu de me télégraphier en clair qu'il y prenait le service, m'avait demandé par le chiffre, des renseignements sur la situation, je suis certain que j'aurais aussitôt arrangé les affaires. Il en a malheureusement été autrement.

On voit, par la lettre de Sir Robert du 3 juillet (1), qu'aussitôt après sa prise de possession du service, contraire à toutes les règles diplomatiques, la bonne volonté des ministres Chinois se transforma en indignation: « Il est plus facile, m'écrit-il aussitôt, de les empêcher de faire ou de dire des choses folles, que de les convaincre d'en faire de sages ».

Néanmoins, il est encore convaincu que si Monsieur Patenôtre voulait bien venir de suite à Pékin, et, se rappelant les difficultés du Yamen, et les succès de la France, se montrer raisonnable, la question entière s'arrangerait d'une façon satisfaisante. La seule difficulté consiste dans la date du retrait des troupes, mais comme elles doivent certainement être retirées, une entente amicale à ce sujet n'est pas impossible.

Comme, dès le 6 juillet, les Chinois, mis au courant des propos tenus à Shanghaï par le ministre et son entourage, tiraient au renard, j'écrivis à Sir Robert, que désormais je ne pouvais plus, par aucune démarche, compromettre ma responsabilité et les graves intérêts dont j'avais la charge.

Le 7 juin Sir Robert partit pour Shanghaï, où il fit inutilement les plus grands efforts pour amener une solution pacifique du conflit.

Pendant le séjour de Monsieur Tricou à Shanghaï, nous avons vu que l'envoyé extraordinaire m'avait ordonné de lui envoyer à Shanghaï, Hsiang-Pao, le chef boy ou régisseur de la Légation, ce qui m'avait mis, à Pékin, dans une situation des plus pénibles, je dois même dire dangereuse. Il était excusable, ne connaissant pas l'immeuble de la Légation et les charges considérables dont il était grevé.

Or, par une dépêche du 7 juin, expédiée du Thuan-An en Annam, Monsieur Patenôtre m'avait ordonné de lui envoyer aussitôt à Shanghaï le même Hsiang-Pao et les boys payés par les frais de service. Lui, avait été chargé d'affaires à Pékin, et ne pouvait pas ignorer que Hsiang-Pao n'était pas l'homme du ministre, mais l'homme indispensable à la Légation. Comme, à cette date, il était convenu qu'aussitôt que M. Patenôtre serait arrivé je devais quitter la Légation, j'ai cru

(1) Voir l'Annexe, page 169.

devoir exécuter cet ordre et il en est résulté pour moi un embarras considérable, quand, pour obéir à l'ultimatum, j'ai dû emporter les archives et mes affaires personnelles sans aucune surveillance.

Le 4 juillet je reçus de Paris la réponse suivante à mon télégramme du 2 juillet:

« Je ne vois aucune raison pour que vous interrompiez vos pour-
« parlers avec le Yamen. Vous devrez seulement tenir Monsieur Pate-
« nôtre au courant de vos démarches. Bien que celui-ci ait pris offi-
« ciellement possession de la Légation, votre présence à Pékin n'en
« est pas moins nécessaire, dans les circonstances actuelles. Je compte
« sur le dévouement dont vous avez toujours fait preuve jusqu'ici. »

Je communiquai à Monsieur Patenôtre, d'après l'ordre que j'avais reçu de Paris, copie de ce télégramme arrivé le 5, et adressé au Chargé d'affaires de France.

Le 8 juillet j'en recevais un nouveau de Paris, expédié de même « au Chargé d'affaires de France à Pékin », m'expliquant de remettre au Tsong-Li-Yamen la note envoyée par Monsieur Patenôtre, en ayant soin de la présenter comme rédigée par moi d'après les instructions du département.

Le 17 juillet m'arrivait, à ma surprise, le télégramme suivant, que Monsieur Patenôtre avait obtenu de Monsieur Jules Ferry:

« Vous vous êtes mépris sur mes instructions du 4 juillet; à par-
« tir du jour où Monsieur Patenôtre a pris le service de la Légation,
« vous avez cessé d'être le Chargé d'affaires et ne devez plus agir que
« par délégation. Je pense pouvoir vous accorder prochainement un
« congé, mais dans les circonstances actuelles, il importe que vous
« ne quittiez pas Pékin sans un ordre formel. »

Le Tsong-Li-Yamen m'ayant écrit officiellement qu'il avait envoyé à toutes les légations, copie des pièces que j'avais échangées avec lui et que d'ailleurs il les a publiées officiellement, comme il ressort tant des livres jaunes que des journaux que j'ai trouvés à Paris à mon arrivée, que ma correspondance avec le ministère a été publiée à Paris, il ne me reste à faire connaître que ma correspondance avec M. Patenôtre, que, dans sa lettre du 25 juillet, il traite de *correspondance particulière,* et qui, à ce titre, ne doit figurer dans aucune archive. Je la donne donc toute entière, à partir du jour où j'ai connu sa nomination à Pékin en remplacement de M. Bourée.

Pékin, 28 avril 1884.

Mon cher monsieur Patenôtre,

Monsieur Vissière est parti hier pour aller vous rejoindre, ou vous précéder à Saïgon, et c'est seulement aujourd'hui que m'est arrivé le télégramme de Paris, daté du 26, qui m'annonce votre départ de Marseille pour le lendemain. Je ne crois pas devoir vous donner ici des renseignements sur la situation actuelle à Pékin, parce que Monsieur Vissière vous les donnera de vive voix d'une façon complète. Si quelque fait important, ou seulement intéressant, vient à se produire, je vous informerai, selon les besoins, par le télégraphe ou par la poste. Je vous prie, par contre, de ne pas me ménager les nouvelles et les renseignements que je pourrais avoir quelque intérêt à connaître. Ayant vécu près d'une année à Pékin, vous savez, par vous-même, combien les sources d'information y sont rares. Mais aujourd'hui, plus qu'alors, les Chinois comprennent l'utilité du télégraphe, ils sont fort bien renseignés sur tout ce qui se passe en Europe, et il en résulte pour les représentants étrangers moins bien informés, une situation pénible.

Il m'est, je pense, inutile d'insister sur la bonne volonté que je dois mettre à vous seconder en toutes choses. Elle vous est entièrement acquise, et mon concours le plus actif vous est assuré, toutes les fois que vous aurez à y faire appel.

Si les bruits dernièrement arrivés à Tien-Tsin sont vrais, Li-Hung-Tchang aurait adressé au trône un rapport, demandant la conclusion immédiate d'un arrangement, je suppose sur les bases indiquées par Monsieur Detring; il attendrait à l'heure actuelle la réponse de Pékin. Je fais les vœux les plus sincères pour qu'elle soit favorable. Mais j'ai de la peine à croire que les Chinois se décident ainsi à délier les cordons de leur bourse, et à nous payer l'indemnité, quelque légitime qu'elle soit, sans que nous soyons obligés de leur porter quelque coup, et sans que nous menacions sérieusement Pékin. S'ils le font, ce ne sera pas bête de leur part; mais ce sera bien chinois. La seule raison, qui les y contraindrait, serait la peur d'insurrection et de rébellion. La pauvre monarchie des Tsing est bien tombée, et est aujourd'hui bien peu solide. Je comprends la peur que l'on a à Paris de commencer des hostilités, qui pourraient la renverser, mais je crains que, sans que nous attaquions ouvertement la Chine, la monarchie ne succombe, par cela seul, que nous la forcerions à entretenir pendant trop longtemps, sur pied de guerre, une armée qu'elle paie et nourrit mal, qu'elle ne peut employer contre personne,

tant que nous resterons en dehors des frontières, et qui deviendra pour elle une source de calamités.

La révolution qui vient de s'accomplir ici, a été faite par les partisans de la guerre, contre les partisans de la paix.

Au premier abord il semble qu'elle doive rendre impossible la conclusion de tout arrangement immédiat, mais ceci ne m'est pas démontré. Il était à craindre, si nous avions traité avec le Prince Kong, et ses amis, que le lendemain du jour où la Chine n'aurait plus rien eu à craindre, le Prince et ses partisans eussent été renversés. Ils l'ont été, avant de traiter avec nous et aujourd'hui, le septième Prince et ses amis arrivés au pouvoir, peuvent faire plus que le Prince Kong n'eût pu faire lui-même, car ils peuvent toujours rejeter les fautes et les responsabilités sur ce dernier, et se maintenir pendant la paix, sans redouter, ni les partisans de la guerre, qui sont leurs créatures et leurs amis, ni les partisans de la paix, puisqu'ils se sont résolus à signer eux-mêmes l'arrangement que ces derniers recherchaient.

Malheureusement il y a ici un parti assez considérable de gens sans éducation politique, mais qui ont encore beaucoup d'influence à la cour et qui sont comme des insurgés à idées fixes. Ceux-là ne veulent rien écouter, à plus forte raison rien comprendre. Il est à craindre qu'ils empêchent, pour le moment, tous les efforts faits par Li-Hung-Tchang pour rétablir la paix avec nous. Dans ce cas il se pourrait que le gouvernement tout entier en arrive à être pris de vertige et dès lors rien, pas même une attaque ouverte de la Chine, ne deviendrait impossible. Si pareil fait arrivait à se produire, nous aurions pour nous les nations étrangères et l'appui matériel ou moral de la plupart d'entre elles. Depuis une semaine le peuple de Pékin est très excité par les bruits de guerre et des rumeurs assez sinistres commencent à circuler. Je n'y attache pas grande importance pour le moment, mais si je voyais le gouvernement complice des agitateurs je ne manquerais pas d'en informer immédiatement Paris. Jusqu'ici, je crois que nous n'avons affaire qu'à de la mauvaise volonté, pas officielle, et il me paraît politique de témoigner à ce sujet la plus parfaite indifférence.

Dès que quelque détermination aura été prise par le gouvernement chinois, je vous en ferai part, sans aucun retard. Si vous désirez quelque information plus spéciale, je vous l'enverrai, par la voie la plus rapide.

Votre, etc...

Signé: SEMALLÉ.

Monsieur Patenôtre au Chargé d'affaires de France à Pékin.

Thuan-An, 7 juin 1884.

Traité avec Annam signé. — Pense arriver le 20 à Shanghaï, où prendrai direction de la Légation. Si désirez rentrer en France, ou si vous ne voyez pas nécessité de rester à Pékin, pouvez venir Shanghaï. Prière y envoyer Siang-Pao et Boys.

Signé: PATENOTRE.

Le même au même.

Thuan-An, 11 juin.

Arriverai Shanghaï vers le 25 et y resterai plusieurs jours.

Signé: PATENOTRE.

Monsieur de Semallé à Monsieur Patenôtre.

Pékin, 12 juin.

Patenôtre. Tonkin.

Ministre des affaires étrangères désire que j'attende à Pékin, votre arrivée à Shanghaï. Il me paraît désirable que vous hâtiez votre arrivée dans le nord: la situation générale ne me paraît pas claire.

Signé: SEMALLÉ.

Monsieur de Semallé à Monsieur Patenôtre.

Pékin, 13 juin 1884.

(Lettre déjà donnée (page 189). Toutefois, je crois utile d'en renouveler ici le paragraphe final:

« Je n'ai pas besoin d'insister plus longtemps, sur mon désir de vous voir promptement arriver ici, et je craindrais, si je le faisais, de vous montrer la situation comme trop mauvaise; elle ne l'est pas, mais il est nécessaire de veiller de près à ce qu'elle ne le devienne pas, et avec le pouvoir et l'autorité dont vous êtes investi, je pense que vous ne pourrez pas manquer de rétablir promptement tout ce que l'état actuel mal défini pour tout le monde, a de nécessairement dangereux.

Signé: SEMALLÉ.

Monsieur de Semallé à Monsieur Patenôtre.

Pékin, 26 juin 1884.

Mon cher Monsieur Patenôtre,

Je voulais envoyer la valise hier, mais la fatigue, l'extrême

chaleur et surtout la visite que j'ai dû rendre au Yamen, au nouveau ministre Tchang-Ying-Huan ont empêché qu'elle put être prête avant l'heure de la fermeture des portes et j'ai dû retarder le départ jusqu'à ce soir.

Vous y trouverez deux dépêches politiques, que j'envoie au Département, sous les numéros 44 et 45, et qui vous donneront sur ce qui se passe à Pékin quelques renseignements utiles. Je n'ai pas télégraphié à Paris les derniers changements survenus dans le Yamen, bien qu'il y ait, ce me semble, intérêt à ce que notre ministre des affaires étrangères les connaisse. J'ai pensé qu'il était préférable que vous-même en informiez Monsieur Jules Ferry, que vous connaissez personnellement, et que vous insistiez, si possible, sur la nécessité de régler définitivement dans le traité à conclure, les situations respectives de la Légation et du Tsong-Li-Yamen.

J'ai préparé les lettres que je me dispose à envoyer à tous les chefs de missions, dès que j'aurai appris que vous avez pris à Shanghaï la direction de la Légation. Aussitôt que votre télégramme me sera parvenu, j'écrirai également au Yamen, et choisirai un jour pour prendre congé de lui, puis je me rendrai à Tien-Tsin, où tous mes bagages doivent être bientôt rendus.

En tous cas, je ne pourrai quitter Pékin avant le 3 juillet.

Il fait ici une chaleur accablante, le peuple souffre beaucoup et est très misérable. Pékin diminue chaque année, et arrivera, si on ne trouve pas un moyen d'y porter un prompt remède, à une véritable dépopulation.

Si vous avez besoin de quoi que ce soit, que je puisse vous apporter à Shanghaï, veuillez, je vous prie, me prévenir par le télégraphe.

Signé: SEMALLÉ.

A *Monsieur Patenôtre*, (attendu à Shanghaï), 29 juin 1884.

Le Yamen s'en tient aux termes stricts de la convention Fournier, dont il m'a présenté l'original, affirme qu'aucune clause ne spécifie l'évacuation à dates fixes, conteste le texte français, et s'en tient au texte chinois seul, dont, dit-il, Monsieur Frandin a reconnu la fidélité. Il affirme que ses troupes ont reçu l'ordre de rester près de Lang-Son, jusqu'à la conclusion du traité définitif, et que ce sont nos troupes qui ont attaqué les siennes; il refuse de rappeler l'armée impériale en deçà d'une frontière qui reste à délimiter. Il déclare nettement que Li-Hung-Tchang n'a jamais pu promettre une évacuation à jour fixe. Il demande, avec insistance, l'arrivée de Monsieur Patenôtre immédiate.

Signé: SEMALLÉ.

Pékin, 2 juillet 1884 (matin).

Affaires Etrangères, Paris.

J'ai répondu au Yamen, que je proteste contre la traduction chinoise de la convention du 11 mai.

Je suis en bonne voie de négociation avec lui, et aurai probablement assuré ce soir, l'évacuation de tout le Tonkin.

Un télégramme en clair de Monsieur Patenôtre m'apprend, au moment même, qu'il prend à Shanghaï la direction de la Légation.

Si je suis forcé d'interrompre les pourparlers que j'ai engagés, pour provoquer les mesures que comporte la situation, conformément au télégramme de Votre Excellence du 23 juin, il ne me resterait pas autre chose à faire, qu'à quitter la Légation.

Signé: SEMALLÉ.

Paris, 4 juillet, 8 heures du matin.

Reçu 5 juillet 1884, à 1 heure 1/2 du soir.

Affaires Etrangères, à Chargé d'Affaires de France, à Pékin, poste Tong-Tcheou.

Je ne vois aucune raison pour que vous interrompiez vos pourparlers avec le Yamen, vous devrez seulement tenir Monsieur Patenôtre au courant de vos démarches. Bien que celui-ci ait pris officiellement la direction de la Légation, votre présence à Pékin ne reste pas moins nécessaire, dans les circonstances actuelles.

Je compte sur le dévouement, dont vous avez fait preuve jusqu'ici.

Pékin, le 4 juillet 1884.

Consul français Shanghaï. Pour Monsieur Patenôtre. Télégramme destiné à Paris.

Un revirement s'est fait à Pékin. Le Yamen après m'avoir officieusement fait croire, que le rappel immédiat des troupes serait ordonné, le 3, par décret impérial, répond aujourd'hui 4, à ma lettre du 1er.

Il a constaté des différences entre les textes français et chinois, mais il prétend que les commissaires les ayant signés, les deux versions peuvent être regardées comme équivalentes.

Selon lui Li reconnaît que le commandant Fournier a demandé à fixer des dates pour l'évacuation, mais affirme qu'il a refusé de s'y soumettre. Il aurait seulement accordé de faire concentrer ses troupes aux environs de la frontière, et aucune pièce de lui n'existerait.

Des ordres viennent d'être donnés de concentrer les troupes chinoises à Lang-Son et Pao-Chan. Si des engagements se produisaient de nouveau entre les deux armées, la Chine repousse toute responsabilité. Le Yamen me prie de provoquer des ordres arrêtant notre marche en avant, et de presser l'arrivée de Monsieur Patenôtre, qui sera attendu à Tien-Tsin par des commissaires impériaux.

On veut y arrêter notre ministre. Li a dit à Monsieur Frandin, qu'il serait désigné et assisté de quatre membres du Tsong-Li-Yamen. En réponse je prends acte de l'aveu du Yamen, qui reconnaît la non conformité du texte chinois. Je cite le texte de l'accord prévu pour l'évacuation à dates fixes que j'ai connu ce matin, par votre télégramme mais sans préciser qu'il ait été provoqué par Li, parce que Monsieur Frandin affirme qu'il n'existe qu'une note explicative du Commandant Fournier.

Je rends le gouvernement chinois responsable de tout nouvel engagement, et maintiens ma note du 28 juin. Le télégramme de Votre Excellence du 27 juin sera remis demain à Li, qui me paraît complice de tout ce qui se passe.

Pékin, 5 juillet 1884.

Monsieur Patenôtre, Shanghaï.

Dépêche du département m'autorise à conserver le rôle de Chargé d'Affaires, bien que vous ayez la direction de la Légation, et m'invite à vous tenir au courant de mes démarches. Il me paraît nécessaire, que vous veniez directement à Pékin, sans vous laisser arrêter à Tien-Tsin, où les commissaires impériaux traineront les affaires en longueur. Si la situation se complique, vous aurez ici, dans la menace de quitter Pékin, un moyen d'action des plus efficaces.

Malgré les protestations du Yamen, je ne crois pas que la Cour se résolve à exécuter ses engagements, à moins d'un ultimatum, ou d'une action énergique.

Signé: SEMALLÉ.

Pékin, 7 juillet 1884.

Monsieur Patenôtre, Shanghaï.

Au cas de rappel de la Légation, il me paraît désirable que la Légation de Russie soit chargée des intérêts français.

Prière d'envoyer instructions relatives à missionnaires et sœurs.

Signé: SEMALLÉ.

P. S. Pour affaires étrangères.

On me prie de hâter votre arrivée à Tien-Tsin. Je vous envoie copie du texte chinois.

Ou le Yamen a peur, ou c'est une diversion, pour faciliter les tentatives de Monsieur Hart.

Pékin, 6 juillet 1884.

Ministre de France, Shanghaï.

Selon nouvelle dépêche du Tsong-Li-Yamen, arrivée le 6, le texte chinois que Monsieur Frandin a garanti exact, fait pour lui la loi.

Aucune pièce officielle n'a été échangée, relativement aux dates d'évacuation. La convention de Tien-Tsin serait, sans valeur, jusqu'au jour du traité définitif. Il est donc urgent que les plénipotentiaires se réunissent au plus tôt; après quoi, des deux côtés, on pourra retirer les troupes. (Suit à peu près la répétition de la précédente dépêche, au sujet du maintien des troupes à Lang-Son, et de la non responsabilité de la Chine, en cas de nouveau conflit et la nomination de commissaires, qui déjà attendent Monsieur Patenôtre à Tien-Tsin).

Je ne réponds pas; je n'ai rien à ajouter à ma note du 4. Le Yamen a expédié ce matin Monsieur Hart auprès de vous, chargé de propositions, que je n'ai pas jugées acceptables. C'est lui, en effet, qui, ces derniers jours, m'avait servi d'intermédiaire. Mais, j'avais posé comme condition première, indispensable, le rappel immédiat, par décret impérial, des troupes chinoises du Tonkin. Je suppose qu'il vous porte la copie des pièces échangées; néanmoins je vous les envoie par la poste.

Je reçois, à l'instant, votre télégramme du 5 et je m'y conforme en tous points. Le Yamen prend une attitude de combat. Un ultimatum me paraît nécessaire, je vous prie d'informer Paris.

Signé: SEMALLÉ.

7 juillet 1884.

Mon cher Monsieur Patenôtre,

Ainsi que je vous l'ai écrit, dans mon télégramme d'hier, je vous envoie, par la poste, copie des dépêches échangées avec le Yamen, et que Monsieur Vissière vous traduira à Shanghaï. Je n'ai pas une minute à moi.

Hier dimanche, je n'ai connu que tard le départ de Monsieur Hart pour Tien-Tsin et Shanghaï. Voici en deux mots la situation:

Le Yamen prétend que le texte chinois de la convention, ayant été signé par les deux plénipotentiaires, et garanti authentique par Monsieur Frandin, est pour lui un texte et non une traduction. Qu'ayant exécuté ce texte de bonne foi, on n'a le droit de rien lui réclamer de plus, et qu'il attend dans cette situation, la signature d'un traité définitif. Quant à Li-Hung-Tchang, il nie absolument avoir pris aucun engagement relatif à l'évacuation à dates fixes.

La chose a été faite avec une telle légèreté, à Tien-Tsin, avec une telle suffisance, que rien n'avait été prévu pour le cas où il y aurait quelque malentendu, quelque surprise, quelque contretemps, et le Yamen, qui le sait mieux que personne, en profite pour me dire qu'il n'y a aucune preuve écrite des arrangements dont je lui parle.

Le grand point de son argumentation porte sur l'article 5. Selon lui, tout ce qui précède, y compris la promesse d'évacuation immédiate (rapide) de l'article 2, ne s'applique qu'au jour où les commissaires auront signé le traité définitif. A l'entendre, il n'a jamais cru s'engager à évacuer le Tonkin, avant de tenir, au moins, le traité définitif. Partant de là, il promet tout ce que l'on veut (en principe) à condition que l'on fasse de suite, à la hâte, un nouveau traité incomplet, quitte à laisser à un autre moment, et à d'autres négociateurs, le soin de régler tout ce qui regarde la délimitation de la frontière, les questions de commerce, de douane, de navigation, etc.

Monsieur Hart est chargé de vous parler de tout cela. Je n'ai que le temps de fermer ma lettre pour qu'elle parte.

Signé: SEMALLÉ.

10 juillet 1884.

Mon cher Monsieur Patenôtre,

Je n'ai rien à ajouter à ma lettre d'hier, et ne mets ce petit mot dans la valise, que pour que vous ne croyiez pas à un oubli. Monsieur Frandin a communiqué au vice-roi, le télégramme de Monsieur Jules Ferry.

Le vice-roi a fait remettre directement la réponse à Paris. On dit à Tien-Tsin que, quoi que puisse penser Monsieur Hart, l'impératrice ne voudrait plus entendre parler de la convention du 11 mai.

Rien à Pékin.

Au moment de fermer cette lettre, je reçois de Paris un télégramme, daté du 8, où il est question d'une note, que j'ai à remettre au Tsong-Li-Yamen.

Les éléments de cette note ne me sont pas encore parvenus.

Votre bien dévoué.

Signé: SEMALLÉ.

Cette note était l'ultimatum.

Ultimatum du 12 juillet 1884 (Cordier pp. 467-468).

« Depuis la communication faite le 4 juillet, au Ministre de Chine à Paris, le gouvernement français a reçu la preuve, que ce sont les troupes chinoises qui ont attaqué les soldats français envoyés sur la foi du traité pour occuper Lang-Son. Convaincu qu'un attentat aussi contraire aux assurances de la cour de Pékin, n'est imputable qu'aux manœuvres d'un parti, qui cherche à troubler les bons rapports des deux pays, le gouvernement français se voit dans l'obligation de réclamer, dès à présent des garanties, pour l'exécution loyale des arrangements conclus à Tien-Tsin.

Le Ministre de France à Shanghaï est chargé en conséquence de demander, que l'article 2 de la convention du 11 mai soit immédiatement exécuté, et qu'un décret impérial, publié dans la *Gazette de Pékin*, ordonne aux troupes chinoises d'évacuer le Tonkin sans délai. De plus, il a reçu l'ordre de réclamer, comme réparation pour violation du traité et comme dédommagement des frais qu'entrainera le maintien du corps expéditionnaire, une indemnité de deux cent cinquante millions, *au moins*, dont le règlement sera définitivement arrêté dans les négociations ultérieures. Le gouvernement français compte que sur ces deux points, une réponse satisfaisante lui sera donnée, dans la semaine qui suivra la remise au Tsong-Li-Yamen de la présente note, autrement le gouvernement français serait dans la nécessité de s'assurer directement les garanties et les réparations qui lui sont dues.

Le gouvernement français espère que ces décisions seront considérées comme une nouvelle preuve de ses dispositions amicales envers la Chine, et du ferme espoir où il est que la cour de Pékin saura prévenir des complications que des conseillers imprudents cherchent à susciter. C'est dans le même esprit, que le Ministre de France attendra, à Shanghaï, le plénipotentiaire délégué par le gouvernement impérial, pour suivre les négociations prévues par l'art. 5 du traité du 11 mai. »

J'ai souligné le mot « au moins » qui m'était imposé par le Ministère. Le lendemain du jour où ma lettre avait été remise au

Yamen, dans la matinée, Monsieur Vapereau du collège des interprètes, accourut me voir, et me demander, s'il était vrai, que j'eusse réclamé *deux cent cinquante millions au moins*, la phrase ayant paru ridicule aux membres et aux secrétaires du Yamen, dans un document qui avait la prétention d'être sérieux, et j'ai dû, pour le convaincre, remettre entre ses mains, le texte du déchiffrement du télégramme.

Mais, depuis le 2 juillet, j'avais désespéré de la paix, et je me bornais à exécuter strictement les ordres que je recevais de Shanghaï, pour n'avoir aucune responsabilité dans ce qui pourrait arriver.

Pékin, 12 juillet 1884.

Ministre de France. — Shanghaï.

Note arrivée ce matin, a été remise au Yamen aujourd'hui, onze heures un quart.

Suppose délai expire samedi prochain même heure. Je suis attristé par ces demi-mesures, dont je n'attends rien de bon. J'ai reçu, en même temps, vos lettres pour le Prince et les représentants étrangers. Je suis d'avis qu'il ne faut pas les remettre encore. Comme elles sont postérieures, en date, au télégramme que j'ai reçu de Paris, et qui me laisse une situation de Chargé d'affaires, j'attends de vous de nouvelles instructions télégraphiques.

En aucun cas, je ne veux avoir ici la situation que j'ai eue l'année dernière. Si je dois avoir la charge de la Légation sans le traitement, et une situation mal définie, je n'hésiterais pas à envoyer ma démission au Département.

Signé: SEMALLÉ.

De Monsieur Patenôtre.

Shanghaï, 13 juillet 1884.

(Reçu le 14 juillet 1884, à 7 h. 1/2 du matin.)

Il me paraît d'autant plus nécessaire de notifier officiellement à Pékin mon arrivée en Chine et ma prise de service, que le Tsong-Li-Yamen se plaint, de ne savoir avec qui traiter.

Je ne puis du reste admettre vos observations dans la forme étrange où elles se produisent.

Je transmettrai, si vous le désirez, votre télégramme au département, qui appréciera la courtoisie de vos procédés.

Signé: PATENOTRE.

Shanghaï, le 16 juillet 1884, 8 heures 25 du soir.
(Reçu le 1er juillet, 8 heures du matin.)

Semallé; Pékin — Poste Tong-Tcheou.

Affaires étrangères vous télégraphient ce qui suit:

« Vous vous êtes mépris sur mes instructions du 3 juillet. A partir du jour où Monsieur Patenôtre a pris le service de la Légation, vous avez cessé d'être le Chargé d'affaires et ne devez plus agir que par délégation. Je pense pouvoir vous accorder prochainement un congé, mais devant les circonstances actuelles, il importe que vous ne quittiez pas Pékin sans un ordre formel.

Signé: PATENOTRE.

Pékin, 14 juillet 1884.

Mon cher Monsieur Patenôtre,

En réponse au télégramme, que vous m'avez fait l'honneur de m'expédier hier soir, et que je viens de recevoir, ce matin, permettez-moi de vous faire observer que ce que je vous ai écrit sous la première partie de ma dépêche d'avant-hier, était uniquement dicté par ce que je considérais l'intérêt du service, et que je m'en remettais à votre décision dans une forme convenable.

Quant à la seconde partie je comprends que vous ne puissiez pas vous en faire juge, vous qui ne connaissez probablement pas ma correspondance télégraphique avec le Département au moment de votre arrivée à Shanghaï. Je l'ai ajoutée, désirant vous mettre autant que possible, et sans trop de frais au courant de la situation.

Une chose, dans votre communication m'a surpris; c'est la dernière phrase.

Je ne crois pas être vis-à-vis de vous coupable de manque de courtoisie et de manque de bons procédés.

Depuis le jour où vous avez été nommé ministre en Chine, et depuis celui où vous êtes arrivé à Shanghaï, vous n'avez pas daigné me faire parvenir une seule ligne de votre écriture, et je doute fort que le fait de m'envoyer, — pour que je les fasse remettre aux intéressés, — les lettres que vous avez écrites au Yamen et aux Légations étrangères, *sans les accompagner d'un seul mot à mon adresse*, puisse jamais être considéré comme une attention bien délicate.

J'étais plus généreux que vous, en mettant ce manque de forme sur le compte de mille et une préoccupations, et en n'incriminant pas vos intentions, que je supposais bonnes. J'aimerais à apprendre de

vous, que vous avez mal interprété mes sentiments, tandis que j'avais bien apprécié les vôtres.

Votre bien dévoué,

Signé: SEMALLÉ.

Pékin, 17 juillet 1884.

Ministre de France — Shanghaï.

Le décret impérial rendu hier matin, a paru hiers soir dans la *Gazette*.

Je ne pouvais pas supposer que le département se trompait lui-même, en rédigeant les instructions qu'il m'a adressées encore, le 10, « au Chargé d'affaires de France à Pékin ».

Je suis obligé de protester contre la situation qui m'est faite, pour la seconde fois, sans qu'aucune compensation m'ait été accordée pour la première.

Je resterai néanmoins, autant que les circonstances exceptionnelles exigeront ma présence à Pékin.

Signé: SEMALLÉ.

Pékin, 21 juillet 1884.

Ministre de France — Pékin.

Reçu votre télégramme du 20. On est inquiet dans les légations. Le consul d'Angleterre à Fou-Tcheou a télégraphié que nos bateaux sont devant l'arsenal, et que, dans la ville, la population est excitée contre les Européens. Le ministre d'Angleterre me demande des renseignements, et me fait dire que le gouvernement français a promis de prévenir les représentants étrangers à Pékin, avant d'agir contre les ports ouverts. Je vous prie de m'envoyer des instructions et de calculer que les télégrammes qui arrivent éprouvent des retards de plusieurs jours. Ristelhueber m'écrit que les officiers anglais de la marine chinoise du nord ont donné leur démission, et que les trois Allemands resteront, en cas de guerre. Ils sont à Port-Arthur.

SEMALLÉ.

Pékin, 23 juillet 1884.

Ministre de France — Shanghaï.

Hier 22, une conférence des chefs de mission a eu lieu, n'ayant plus ce rang, je n'avais même pas été prévenu.

Le ministre d'Angleterre, à qui j'ai demandé ce matin des explications, m'a dit que la réunion avait été motivée par une seconde

circulaire du Yamen aux légations, dans laquelle il est dit que, puisque nous avons fermé le port de Fou-Tcheou aux bateaux chinois, la Chine bloque la rivière de Fou-Tcheou au commerce étranger, et en agirait ainsi, dans tous les ports ouverts si nos bateaux y prennent position. Il ajoute, que le gouvernement français a promis en janvier, de ne pas agir contre les ports ouverts, avant d'avoir, au préalable, fait une déclaration de guerre. Confidentiellement je sais, que les agents allemands, de tout rang à Pékin, représentent aux Chinois qu'ils fréquentent, notre situation comme détestable; la Chine comme pouvant avoir raison de nous; l'Allemagne, comme capable de nous perdre à jamais. Au lendemain du 23 juin, tout le monde était pour nous; notre crédit diminue d'heure en heure. Les Chinois n'ont plus peur de nous.

J'ai toujours conseillé une action dans le nord, comme étant seule efficace, et j'ai fait mon possible pour éviter l'ingérence des légations étrangères, je juge la situation comme fort grave. Le Yamen est soutenu contre nous, et suivant l'expression de Tso, ne pourra se tenir pour satisfait, que si nous évacuons Saïgon.

Je vous prie de me faire parvenir des instructions, pour le cas, qui devient de plus en plus probable, où la Légation devrait quitter Pékin. J'ai adressé hier au Yamen une note conforme à vos instructions du 21.

SEMALLÉ.

23 juillet 1884.

Mon cher Monsieur Patenôtre,

Pour compléter mon télégramme de ces derniers jours, j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui, tant par la poste de la douane, que par la valise, qui part ce soir, la copie de différentes pièces, qu'il est bon que vous possédiez au plus tôt. Je crois devoir en outre vous signaler particulièrement, le mauvais effet produit, sur tout le monde à Pékin, par la conduite qui a été tenue, ces derniers jours, par notre Gouvernement.

Tout ce que nous cédons, est impitoyablement attribué à la peur ou à la faiblesse et notre situation politique va diminuant chaque jour. De plus, tous les étrangers qui avaient espéré voir dans l'ultimatum du 12, un grand pas de fait vers une solution définitive, et qui voient, au contraire, leur commerce atteint d'une façon déplorable, par la prolongation de l'état de crise où nous les tenons, se retournent contre nous, murmurent, et même attaquent violemment notre politique.

La légation d'Allemagne vient d'adresser à tous ses agents, une circulaire relative à la conduite qu'ils auront à tenir, eux et leurs nationaux, en cas de guerre.

Le langage des élèves interprètes, commis, etc. allemands, quand ils s'adressent à leurs lettrés et aux marchands qui fréquentent la Légation, est tel, qu'à les en croire, notre flotte est dans les mers de Chine, dans une situation des plus critiques. Ils disent que nous manquons d'alliés, que personne ne viendra à notre secours, qu'à l'exception de la Russie peut-être, tout le monde ne cherche qu'une bonne occasion de nous nuire, et que, quant à eux, ils n'ont qu'à peser dans la balance, pour nous perdre à jamais. Je pense que ce même langage doit être tenu auprès des ministres, mais ne puis en acquérir la preuve. Ce qui est certain c'est qu'ici, on ne paraît pas nous craindre, et que ce que l'on cherche par dessus tout, c'est à nous berner et à nous faire perdre la face.

Comment cela se fait-il, qu'avant la fin des délais donnés le 12, et sans consulter la Légation, on ait accordé à Paris quoi que ce puisse être, à Ly-Fong-Pao? Il en est résulté que ma note du 18 a été une faute grave, celle du 22, une plus grave encore peut-être, et que, quand les instructions que vous avez reçues et que vous m'avez transmises le 21, ont quitté Paris, le ministère ne connaissait pas le memorandum, remis deux jours avant, à Pékin, aux Légations.

Il est bien difficile ainsi de faire de la bonne besogne.

Le Ministère me force à rester ici, dans une situation impossible; il a fait appel à mon dévouement, je reste et j'obéis, pour ne pas augmenter le désordre. Mais je ne puis accepter aucune responsabilité dans les fautes commises.

J'ai toujours pensé qu'une seule chose serait efficace, à savoir une menace contre le Nord et contre Pékin.

J'ai toujours dit qu'il fallait se presser, et que tout ce que nous chercherions à faire dans le Sud, ne pourrait que nous attirer des complications. Les Chinois le savent du reste et l'exploitent habilement. Il est temps de sortir de cette politique bâtarde, et de prendre des résolutions viriles. Il est temps de ne dire que ce qu'on est résolu à vouloir et à faire, car des tentatives d'intimidation ne peuvent plus rien, et il est trop de conseillers à Pékin, pour déjouer nos calculs dans cet ordre d'idée.

Si nous voulons 100, pourquoi demander 250, et si nous sommes décidés à nous contenter de peu, pourquoi demander une somme relativement forte, dont le chiffre est exploité contre nous?

La réunion des chefs de missions, qui a eu lieu hier soir, a été préparée avec silence, de telle sorte, que je n'en ai eu connaissance,

que par hasard. Ne pouvant rien attendre de bienveillant de la part des Allemands, des Américains, et même des Anglais, j'avais envoyé un homme, après dîner, à la légation du Japon. M. Yoshida a eu peur de se compromettre et n'a rien dit. Ce matin de bonne heure j'ai écrit à Sir Harry Parkes. Vous trouverez ci-joint sa réponse. J'ai eu, par le ministre de Russie, copie de la note du Yamen.

J'ai pris un refroidissement, il y a deux jours, et souffre de la fièvre. Je termine à la hâte.

Votre dévoué

SEMALLÉ.

Il ne faut pas croire, qu'une action dans le nord était pour moi la meilleure solution du conflit. C'était très loin de mes pensées. Ce que je tenais surtout à faire savoir, c'était l'inefficacité et le danger d'actions dans le sud.

Quant à une action dans le nord, je pensais bien qu'elle serait au moins difficile, sinon impossible, par suite du veto mis par les puissances étrangères. La seule conclusion qui s'imposait, c'était que, ne pouvant rien faire du tout dans le nord, et ne pouvant rien faire de bien dans le sud, il fallait qu'un accord avec la Chine intervînt, et je le considérais comme facile, à condition de cesser les menaces et de chercher une entente amicale.

Ces deux conditions paraissant inacceptables aux chefs qui dirigeaient notre politique, j'en étais arrivé, à souhaiter une exécution immédiate de nos menaces, pour ne pas laisser se prolonger une situation dangereuse pour notre marine et odieuse aux étrangers.

Depuis l'arrivée, le 1er juillet, de M. Patenôtre à Shanghaï, j'étais seul à Pékin, pour tout faire: communiquer par lettres et par télégrammes avec M. Patenôtre, Paris, le Yamen; chiffrer et déchiffrer les dépêches; la plus grande partie du temps pendant la nuit; surveiller le personnel de tous les services, assurer la remise de mes correspondances, par porteurs à cheval, à la poste ou aux autres intéressés, assurer également la bonne tenue de la comptabilité, l'obtention des fonds nécessaires, tant à Pékin qu'à Tien-Tsin pour l'expédition des télégrammes, faire face à l'imprévu et au prévu, aller aux nouvelles dans les légations et perdre beaucoup de temps à recevoir ceux de mes collègues, qui désiraient obtenir des nouvelles de Shanghaï.

Je n'avais de repos ni jour ni nuit, et ce, pendant la grosse chaleur humide de la saison des pluies, et toujours privé de Hsiang-Pao, l'homme de confiance de la Légation, et obligé de tout voir par moi-même.

A force de me dépenser sans compter, j'en étais arrivé, pour essayer d'obtenir le succès de la mission de M. Patenôtre, à un état de fièvre tel, que je ne pouvais plus me soutenir, qu'avec du café, du thé et de la quinine, quand, le 2 août, je reçus, avec stupéfaction, de M. Patenôtre, la lettre qui suit.

Shanghaï, 25 juillet 1884. (Reçue le 2 août.)

Monsieur,

J'ai reçu, en son temps, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 juillet. Il m'a été impossible d'y répondre plus tôt. Votre télégramme s'explique, me dites-vous, par la correspondance échangée par vous avec le Département, au moment de mon arrivée à Shanghaï. J'ignore à quoi vous faites allusion et, de toutes façons, je ne vois pas pourquoi vous aviez cru devoir me faire subir le contre-coup de vos démêlés avec le Ministère.

Tous ceux qui me connaissent vous diront, combien les questions de hiérarchie me sont indifférentes; mais c'est à condition toutefois, que je trouverai chez les autres, le minimum de courtoisie que j'ai le droit d'en attendre. J'aurais admis peut-être, le ton de votre dépêche, si d'anciennes relations eussent existé entre nous. Je ne puis le comprendre dans notre situation respective.

Vous voulez bien me reprocher de ne pas vous avoir avisé de mon arrivée, que par un télégramme officiel: c'est m'obliger à vous rappeler, que, depuis ma nomination en Chine, près de 9 mois se sont écoulés, avant que je reçoive de vous la moindre lettre. Si je n'ai pas répondu à celles que vous m'avez adressées au Tonkin, c'est que les derniers événements, joints aux soucis d'une installation à Shanghaï, ne m'ont pas laissé un quart d'heure de loisir et que j'ai dû suspendre toute correspondance particulière.

Vous vous plaignez des charges qui vous incombent à Pékin, et auxquelles vous ne pourriez faire face, qu'avec le traitement de Chargé d'affaires.

Toutes les dépenses générales de la Légation sont, si je ne me trompe, acquittées par les frais de service. Votre situation est d'ailleurs celle de tous les secrétaires, dont les chefs résident momentanément à Shanghaï et je ne vois pas ce qu'elle a d'exceptionnel.

Recevez, etc.

Signé: PATENOTRE.

Comme mes lettres le prouvent, mon unique préoccupation avait été de me mettre à l'entière disposition de M. Patenôtre. Les excellents

rapports que j'ai toujours entretenus avec mes collègues, tant à Paris qu'à l'étranger, ne m'avaient guère préparé à cette lettre.

Ne me trouvant coupable d'aucune faute grave, j'ai tenu à donner ici copie de notre correspondance. Il affecte de croire que je lui reproche de ne m'avoir informé de son arrivée, que par un télégramme officiel. On a vu que c'est inexact, et que ce que j'ai trouvé de profondément regrettable, c'est qu'il ne m'ait informé que par un *télégramme en clair*, télégramme par lequel le gouvernement chinois a connu bien avant moi, non seulement son arrivée, mais surtout sa prise de direction, ce qui a eu les plus fâcheuses conséquences.

On aurait de la peine à trouver, dans mes lettres ou dans mes télégrammes, que j'ai cherché à « *lui faire supporter le contre-coup de mes démêlés avec le ministère* ». Lésé grièvement au point de mes intérêts, comme cela s'était passé sous la mission extraordinaire de Tricou, n'était-il pas naturel que je fisse valoir mes droits, auprès du département?

Ce que je réclamais pour moi, qu'on refusait, depuis deux ans de laisser partir en congé, c'était simplement une situation où je n'aurais certainement pas tout à perdre et qui correspondit réellement au rôle qu'on me forçait à tenir et qui, en fait, s'est prolongé jusqu'à mon départ de Pékin.

Que penser aussi du second paragraphe de la lettre de M. Patenôtre, où il dit « *que près de neuf mois se sont écoulés depuis sa nomination en Chine, avant qu'il reçoive la moindre lettre de moi* »? alors que je lui en avais adressé six, dont la première remontait au 28 avril, date précise à laquelle sa nomination avait été connue à Pékin?

Après la réception de la lettre de Monsieur Patenôtre, que je laissai sans réponse, parce qu'il s'agissait de questions personnelles et qu'il ne m'était pas possible de les traiter dans un pareil moment, je continuai, pour n'avoir pas à encourir de graves responsabilités, à exécuter ses instructions et à lui transmettre les pièces que me faisait remettre le Tsong-Li-Yamen.

Malgré tous les efforts faits par Sir Robert Hart pour trouver une solution équitable du conflit, nous accordant l'évacuation du Tonkin, sans infliger au gouvernement chinois une humiliation, qu'il ne pouvait pas accepter, ou une indemnité qu'il jugeait ne pas devoir, aucun accord ne put être conclu, avant son retour à Pékin.

Par la lecture du livre jaune publié en 1885, chacun pourra constater que notre ministre à Shanghaï et le ministre des affaires étrangères à Paris, n'ont pas pu réussir à trouver une solution ménageant les susceptibilités de la Chine et écartant le danger qu'aurait encouru le Yamen et les dirigeants de la politique chinoise, s'ils avaient consenti,

sur une sommation de nous, à retirer leurs troupes du Tonkin, ou à payer des réparations pécuniaires qu'ils jugeaient injustifiées et humiliantes. Alors, les Chinois ont recouru à des demandes d'intervention étrangère, que nous ne pouvions pas admettre et dont le refus les a profondément froissés. Tant et si bien, qu'après des marchandages sans dignité, que je n'avais que trop prévus, sans pouvoir les prévenir, nous en sommes venus à des actions militaires dans le sud, qui ont été sans efficacité. Après avoir fatigué nos escadres et les avoir exposé à des typhons et à des situations dangereuses, il a fallu en arriver à un ultimatum et au retrait de la Légation, suivi de la destruction de la flotte chinoise du Min et de l'arsenal de Foutcheou, création française, n'employant qu'un personnel français et des produits français, à la grande joie des Anglais et des Allemands.

Enfin, le 19 août, bien que privé du titre de Chargé d'affaires depuis la lettre de Monsieur Jules Ferry, du 17 juillet, je reçus l'ordre de signer, en mon nom, un ultimatum préparé à Paris, et de le remettre au Tsong-Li-Yamen, demandant aux ministres chinois des passeports, pour toutes les personnes de la Légation, dans le cas où ils ne voudraient pas me donner le jeudi, avant une heure, une réponse favorable.

Texte de l'ultimatum remis à la Chine

Voici en effet la communication que je reçus le 19 août, datée de Shanghaï le 17 à minuit:

Shanghaï, 17 août 1884, minuit.

Monsieur Patenôtre à Monsieur de Semallé.

Les chambres ont donné pleins pouvoirs au Ministère, pour opérer sur les côtes de Chine et prendre des gages.

Le président du conseil vous charge, en conséquence, d'adresser au Tsong-Li-Yamen une dernière mise en demeure, dans les termes suivants:

« Le gouvernement de la République ayant été invité, par le vote des deux chambres du Parlement, à prendre toutes mesures nécessaires pour faire respecter le traité de Tien-Tsin, Monsieur de Semallé a l'honneur de faire savoir à Leurs Excellences les membres du Tsong-Li-Yamen, d'ordre de son gouvernement, que le chiffre des indemnités a été réduit, à raison de la première satisfaction qui résulte de la publication du décret Impérial du 10 juillet, à la somme de quatre-vingt millions, payables en dix ans, mais si, dans un délai

de quarante-huit heures à dater de la présente notification, il n'a pas été fait droit à cette demande, Monsieur de Semallé a ordre de quitter Pékin, et l'amiral Courbet prendra immédiatement toutes les dispositions qui lui paraîtront utiles, pour assurer au gouvernement français les réparations auxquelles il a droit ».

Faites ostensiblement vos préparatifs de départ, et si vous n'avez pas de réponse favorable, dans le délai fixé, quittez Pékin, avec toute la Légation, après avoir pris les mesures, que vous jugerez convenables, pour assurer la sécurité de nos nationaux et mis les archives en sûreté.

Le ministre de Russie ne vous refusera pas, sans doute, son concours, en cette circonstance. Prévenez Ristelhueber de la situation en ajoutant que s'il trouve dangereux de rester à Tien-Tsin, je l'autorise à vous suivre.

Signé: PATENOTRE.

La réponse du Tsong-Li-Yamen fut une protestation contre notre conduite, et à quatre heures, il envoyait deux secrétaires pour me demander ce que devaient contenir les passeports que je devais recevoir le lendemain?

Mais, ni à Paris ni à Pékin, les chefs qui me donnaient des ordres, et qui me forçaient à tenir, malgré moi, le rôle d'un Chargé d'affaires, dans les circonstances les plus délicates, ne songeaient à la situation déplorable dans laquelle ils me mettaient à Pékin, par un ordre de quitter le poste dans les quarante-huit heures, avec les archives et tout le personnel.

Monsieur Patenôtre, qui ne se souciait pas des obligations qu'il avait vis-à-vis du Chargé d'affaires qu'il venait remplacer, ne se souciait pas davantage de l'obligation qu'il avait de mettre à la disposition de son secrétaire à Pékin les sommes nécessaires à l'exécution des ordres qu'il lui donnait.

Or, pour quitter Pékin en quarante-huit heures, avec le personnel de la Légation et les archives, pour liquider les situations du personnel qui devait partir, payer ce qui était indispensable au personnel restant, avancer les frais de voyage, faire face à l'imprévu et assurer mon retour, il fallait une cinquantaine de mille francs, minimum, somme indispensable mais impossible à trouver dans les banques chinoises, les seules existantes à Pékin, surtout à la suite d'un ultimatum et de la faillite si récente des grandes banques.

J'étais donc dans la plus grande anxiété.

Je songeai d'abord à télégraphier à Monsieur Patenôtre de prolonger de deux jours les délais de l'ultimatum, ce qui m'aurait permis

de faire venir de Tien-Tsin l'argent nécessaire, que le directeur de la succursale de « Hong-Kong and Shanghaï Bank » ne m'aurait probablement pas refusé, Monsieur de Bovis étant français.

Mais le temps pressait et je n'étais pas certain d'avoir ainsi en temps voulu les fonds nécessaires, et je songeai à les demander, comme prêt personnel, à Sir Harry Parkes, dont je croyais le consentement assuré; mais il me répugnait de demander de l'argent à un étranger. Or il se trouva qu'un marchand américain, de passage à Pékin, apprenant mon départ, vint me demander de lui céder la collection de porcelaines que, depuis quatre ans, j'avais péniblement réunie, et, dans la situation critique où je me trouvais, je la lui cédai à un prix, que la veille, j'aurais considéré comme dérisoire.

Délivré de ce souci, j'employai tout mon temps aux préparatifs du départ de la Légation.

Par ailleurs, j'avisai Monsieur Patenôtre comme suit:

Pékin, 19 août 1884.

Ministre de France à Shanghaï.

Reçu dépêche. Ultimatum a été remis à une heure. Ministre de Russie accepte personnellement la protection des nationaux français, mais demande autorisation télégraphique à Petersbourg. Le Yamen a adressé hier soir, aux légations étrangères une dépêche, où il déclare que c'est la France qui rompt la paix malgré les efforts faits par la Chine pour la conserver.

Signé: SEMALLÉ.

Au même.

20 août 1884.

Hier soir 19, j'ai écrit au Yamen, pour préciser lettre du matin et demander passeports pour la Légation, dans le cas où le Yamen ne voudrait pas donner jeudi, avant une heure, une réponse favorable.

Le Tsong-Li-Yamen a envoyé, à midi, accusé de réception banal, protestant contre notre conduite.

Quatre heures. Deux secrétaires du Yamen sortent de la Légation, venus demander:

1° Ce que doivent contenir les passeports que nous recevrons demain?

2° Ce que je compte faire des bâtiments de la Légation, qui appartiennent à la Chine et pour lesquels nous devons payer mille taels par an.

Pour ces derniers, j'ai répondu que je les remettrais à la garde du ministre de Russie.

Sur leur demande, j'en préviendrai demain le Yamen par lettre.

Bagages partiront demain deux heures, seront à Tong-Tcheou après-demain midi.

Personnel quittera vendredi au jour.

Signé: SEMALLÉ.

Pendant les deux jours que couraient les délais de l'ultimatum, outre toutes les autres préoccupations et occupations qui ne me laissaient pas un instant de répit, j'eus particulièrement à régler la question des missionnaires et des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Pour ces dernières surtout, on me demandait des conseils, et si cela avait été nécessaire des instructions. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul tenaient à Pékin l'Hôpital et les Etablissements de la Sainte-Enfance. Rien ne m'avait été écrit de Shanghaï à leur égard. On me demandait s'il ne fallait pas les faire partir de Pékin.

Je répondis que je ne pouvais pas me faire juge de l'opportunité qu'il y aurait à en laisser partir quelques-unes, sans bruit, et petit à petit, mais que je déconseillais absolument de les retirer par mesure générale. Cette détermination m'aurait paru très dangereuse, le gouvernement chinois ne leur ayant montré aucune hostilité.

Le 21, à une heure, n'ayant pas reçu de réponse favorable du Yamen qui, par contre, m'avait fait remettre à midi mes passeports, je fis partir les boys (domestiques) avec les bagages à mains et de la literie pour coucher en route, jusqu'à Tien-Tsin. Ils devaient trouver à Tong-Tcheou les sanpans (ou barques), que j'y avais fait retenir. En même temps, je fis savoir au Tsong-Li-Yamen qu'à trois heures j'abaisserais le drapeau français solennellement.

Le bruit s'en répandit en ville, et aussitôt arrivèrent à la Légation Messieurs Vapereau et Billequin, qui faisaient des cours au collège des interprètes, ainsi que la plus grande partie des diplomates étrangers.

Mais à trois heures, comme Monsieur Popoff, le ministre de Russie, ni ses cosaques qui devaient garder la légation n'étaient arrivés, Sir Harry Parkes, le ministre d'Angleterre, me prévint qu'il ne me laisserait pas partir sans que la garde de la Légation fût assurée, et qu'il avait amené avec lui ses « constables » pour en prendre la garde si les Russes n'arrivaient pas, l'heure du départ ayant sonné.

Il faisait une chaleur torride. Je montai à cheval et allai chercher les cosaques que je ramenai avec moi, laissant d'ailleurs aux Russes un nombre suffisant de serviteurs pour assurer la garde et l'entretien

des immeubles et des objets et animaux que j'étais forcé d'y laisser et dont je n'ai rien revu. Je quittai la légation, profondément ému en recevant les adieux de toutes les personnes présentes. Ce fut pour moi une véritable consolation. J'étais exténué de fatigue car depuis deux mois j'avais été obligé de rester sur pied nuit et jour, d'écrire, de chiffrer, de déchiffrer, de recevoir les diplomates étrangers et les personnes à qui je devais donner des instructions et des conseils, en proie à la fièvre et ne me soutenant qu'à force de café, thé et quinine.

Au moment où j'allais chercher les cosaques, le chargé d'affaires d'Espagne s'approcha de moi et me dit de n'être inquiet ni pour les missionnaires ni pour les sœurs, le Président du Tsong-Li-Yamen l'ayant chargé de me faire savoir qu'il les prenait sous sa protection. Nous étions encore dans la saison des pluies et les routes de terre, chemins creux, étaient remplies d'eau dans beaucoup d'endroits; surtout aux carrefours elles étaient infranchissables et il fallait souvent aller cent mètres plus loin pour trouver un passage.

Le personnel de la Légation que j'emmenais avec moi se composait de Monsieur Collin de Plancy, deuxième secrétaire interprète chancelier, de Monsieur Hecquart commis auxiliaire que j'avais fait venir d'office de Shanghaï pour m'aider, du docteur Mirabel, de nos Ma-Fou et de deux Tin-Shai qui devaient ramener nos montures à la Légation.

A 9 heures seulement nous arrivâmes à Tchong-Tchéou, aux bateaux que j'avais fait retenir. Ni nos serviteurs, ni nos bagages à main, n'y étaient encore parvenus.

Après de sérieuses difficultés et des complications de toutes sortes, dues surtout à la saison des pluies, j'arrivai à Shanghaï, le 27 août. A Tong-Tcheou, j'avais reçu du second secrétaire de la Légation d'Angleterre la lettre suivante:

Pékin, 22 août 1884.

Mon cher ami,

Je viens de recevoir votre mot de Tong-Tcheou, et j'allais vous écrire, pour faire savoir, que Wrangell m'a demandé hier un des jeunes griffons. . . . .

Je peux très bien concevoir que votre voyage à Tong-Tcheou n'a pas été agréable; je connais assez les délices de cet endroit, pour apprécier ce que vous avez dû sentir, en attendant là-bas. C'est avec un plaisir sincère, que je viens de voir une dépêche, que mon chef vient de signer, dans laquelle il porte à la connaissance de Lord Granville les termes très flatteurs pour vous, qu'a employés le Bey-lé, Président du Tsong-Li-Yamen, en lui parlant de votre départ, et où

il a ajouté les sentiments personnels que les relations entre lui-même et la Légation de France lui ont inspirés.

Excusez, je vous prie, mon griffonnage.

Votre très sincère ami.

C. Maud.

En arrivant à Shanghaï, je ne fus pas peu surpris de recevoir de mon collègue de Uribarri, chargé d'affaires d'Espagne, lequel, on s'en souvient, avait été un des invités du Commandant Fournier au banquet du 12 mai, la lettre suivante:

Mon cher ami,

Je regrette de ne pas vous avoir trouvé seul à mon retour du Yamen, car le Prince m'a plus d'une fois exprimé ses plus sincères regrets de vous voir partir, et je tenais à vous le faire savoir. Son Altesse s'est exprimée envers vous personnellement, dans les meilleurs termes, il m'a dit qu'il avait la conviction que, si cela ne dépendait que de vous, les difficultés regrettables du moment n'existeraient pas. Le Prince a fait de vous tous éloges que vous méritez, et je m'en réjouis d'autant plus que, dans des circonstances pareilles, on n'entend pas souvent faire des éloges. Il regrette de ne pouvoir rien faire lui-même, pour empêcher votre départ, et m'a prié de vous dire, qu'il vous souhaite très sincèrement le meilleur sort et tout le bien possible. Son dernier mot a été que, même dans les communications les plus délicates, que vous avez adressées ces derniers temps, on a marqué le langage et les termes polis, dont vous vous êtes servi.

Heureux, comme je l'ai été, d'entendre le Prince s'exprimer ainsi à l'égard d'un ami que j'estime tant, j'ai dit au Prince, que j'ai été touché moi-même de ses paroles, que je le remerciais de votre part, et que je pouvais lui assurer, vous connaissant comme je vous connais, que vous éprouveriez une véritable satisfaction, en écoutant la mission dont je me rendais porteur avec grand plaisir.

Je me hâte donc de vous en féliciter, et je m'en réjouis. Vous serez bien regretté par tous, cela est bien vrai, mais soyez sûr de ne l'être plus sincèrement par personne que par votre ami tout dévoué.

Uribarri.

CHAPITRE XIII

Mon Retour

En arrivant à Shanghaï, j'avais appris la destruction de la flotte chinoise et de l'arsenal de Fou-Tcheou et su que l'amiral Courbet avait heureusement pu sortir sans pertes de l'embouchure de la rivière le Min.

J'avais espéré que mes chevaux et d'autres objets seraient repris à Pékin par des collègues, qui avaient paru les désirer; mais les derniers événements avaient produit une telle inquiétude, qu'au lieu de vouloir acheter, ces mêmes collègues ne cherchaient plus qu'à diminuer ce qu'ils possédaient.

Le mardi 3 septembre, après avoir pris congé de mes amis à Shanghaï, et après avoir confié mes gros bagages à la maison de Vigan, qui devait les faire transporter en France, par les Messageries Maritimes, je m'embarquai sur le *Tokio-Maru* qui devait me conduire à Kobé. J'y trouvai, au consulat de France, le passeport que j'avais demandé au ministre de France à Tokio de m'y envoyer, et je descendis dans un petit hôtel, tenu par un ménage français, Monsieur et Madame Boudou, qu'on m'avait recommandé. J'y fus fort bien reçu et comme j'arrivais de Pékin, Monsieur Boudou me questionna sur ce qui s'y passait, car le commandant Fournier, à son dernier passage, leur avait dit que tous les malheurs, qui menaçaient la France et la Chine, venaient de ce que la Légation de France avait trahi; et il ajouta que, non seulement à Kobé, mais dans tous les ports du Japon où il y avait des loges françaises, il y avait répandu la même nouvelle, et que lui, Monsieur Boudou, se trouvait à la loge de Kobé, quand il l'avait raconté. J'étais plus indigné qu'étonné, ayant entendu, en septembre 1883, le commandant Fournier dire la même chose, à la légation à Pékin, lorsqu'il y avait conduit Monsieur Tricou.

De Kobé, j'allai visiter Osaka et Kioto, puis je m'embarquai à Otsou, sur le lac Biva, pour débarquer à Osaki et y prendre le 13 septembre la route de Kioto, par le Naka Sen-do (route du centre), qui passe au pied des cendres de l'Asama-Yama, le plus grand volcan du

Japon, et redescend sur Taka-saki où je devais trouver le chemin de fer conduisant à la capitale. Dans la traversée du Japon, qui dura cinq jours, le 18, nous éprouvâmes un violent typhon, au pied du volcan, et un déluge qui enleva les ponts du chemin de fer dans la vallée de Takasaki et nous força à gagner la capitale par des moyens de fortune.

Le Ministre, Monsieur Sienkiewicz, et sa femme, n'étaient pas à Tokio. J'allai coucher à Yokohama, d'où je revins le lendemain déjeuner à la Légation, en compagnie de Monsieur Prinet, second secrétaire, de Monsieur de La Lande, de Monsieur et de Madame de Bezaure, tous les trois arrivés de Shanghaï avec moi sur le *Tokio-Maru*. Le ménage Bezaure, après avoir évacué Fou-Tcheou, devait attendre à Tokio les ordres du Ministère. Madame de Bezaure était très bonne musicienne et lui très grand chasseur. Je les revis plusieurs fois pendant mon séjour à Yokohama.

De Yokohama, où j'étais arrivé le 20 septembre et où je devais attendre jusqu'au 28 le départ du bateau pour San-Francisco, je visitai, outre la ville, le temple de Shiba et les plus réputés des environs, en compagnie tantôt de Monsieur Prinet, tantôt d'aimables Français résidant au Japon.

Entre temps je fis la connaissance d'un missionnaire basque, le père Mougabure, qui, comme moi, se rendait à San-Francisco, pour rejoindre son évêque, Monseigneur Ozouf, en Amérique, où ce dernier quêtait pour sa mission.

Le dimanche 28 septembre, jour du départ pour San-Francisco, je me rendis de très bonne heure à bord de l'*Océanique*, l'un des plus grand paquebots de la « White-Star » affrété pour plusieurs voyages, par « l'Oriental and Occidental steam navigation C° », qui assumait alors le service entre l'Amérique et le Japon, et j'allai me présenter au capitaine, excellent homme d'origine irlandaise, qui, en me voyant avec mes vêtements d'été, me demanda aussitôt, si, dans mes bagages, j'avais des vêtements et un manteau très chauds, et comme je lui répondis que je n'avais que des vêtements d'été, il appela aussitôt son second et lui commanda de préparer la chaloupe à vapeur, pour me conduire en ville acheter ce qui me serait nécessaire, car, me dit-il, pour aller à San-Francisco, nous sommes obligés de suivre un grand cercle remontant vers le Nord, et avant peu de jours, il gèlera, quand nous passerons à côté des Kourilles.

Grâce à son obligeance, je pus ainsi faire l'acquisition de bons vêtements et d'un très bon manteau en drap montagnac, qu'après 47 ans, je porte encore quelquefois aujourd'hui, quand il fait très froid.

L'*Océanique* put lever l'ancre à dix heures et nous nous trouvâmes aussitôt en pleine mer.

Parmi les passagers, qui n'étaient pas très nombreux en première classe, je retrouvai le Père Mugabure, accompagné d'un Français, Monsieur Gabriel, très lié avec lui, qui était venu faire des acquisitions au Japon et retournait à Vancouver, où il s'était établi avec sa famille. Il y avait en outre le général Stender, gouverneur de Vladivostok, allant prendre un congé en Europe. Il ne savait pas un mot d'anglais, et jusqu'au Havre, il ne me quitta pas plus que mon ombre.

Comme me l'avait bien dit le capitaine, nous trouvâmes bien vite le froid et, avec le froid, la grande houle d'Océan, dont aucun de mes voyages en mer ne m'avait donné aucune idée: Ce sont de grandes ondulations, paraissant du haut du bateau inoffensives, mais qui, venant en travers, donnent des coups de roulis terribles. Je dus rester sept jours dans ma cabine, fort mal à mon aise et c'est seulement le 7 octobre que je pus rester à table à la salle à manger; puis je finis par m'y habituer. La plus grande partie des journées, je les passai dans la compagnie, soit du général Stender, soit du Père Mugabure, soit de Monsieur Gabriel qui me raconta comment il s'était fixé à Vancouver. Il m'apprit que bientôt le Canadian Pacific devait arriver jusqu'à la ville de Vancouver, pour laquelle il provoyait un prochain grand développement et un superbe avenir; aussi m'engagea-t-il fort à m'y rendre de San-Francisco pour y acheter des terrains. Mais comme je lui disais que je voulais me rendre sans retard à Paris, où le ministère m'attendait, il me proposa de demander pour moi une concession de dix mille acres, en bordure de la rivière et près de la ligne de chemin de fer, croyant qu'il pourrait encore les obtenir à de très bonnes conditions.

Pour devancer les événements, je dirai que la concession fut obtenue, mais, que mes parents s'étant effrayés d'une affaire aussi lointaine, je perdis l'occasion de faire une magnifique affaire.

Au moment d'atterrir à la côte américaine nous fûmes enveloppés, pendant deux jours, par un épais brouillard, mais grâce aux sirènes de la côte, nous pûmes heureusement entrer au port sans accidents. Nous débarquâmes le lundi 13. Je fus fort bien reçu à San-Francisco par le comte de Jouffroy d'Abans que j'avais connu à Alençon et qui gérait le consulat de France.

A San-Francisco, je reçus un courrier de France dans lequel se trouvait une lettre de mon frère, datée du premier octobre, où il me disait que, depuis que j'avais quitté Shanghaï j'avais été violemment attaqué par la presse d'allure gouvernementale:

. . . .

« Nos pauvres parents ont été tellement émus de la campagne dirigée contre toi, que papa est parti pour Paris et avait été voir les

directeurs des trois journaux qui t'avaient défendu, les *Débats*, le *Télégraphe* et le *Matin*. Le dernier avait formellement indiqué comme les auteurs des articles publiés contre toi, Monsieur Fournier et le Commandant D. de l'Etat-Major du Ministère de la marine. Papa les a remerciés de t'avoir défendu.

« Je suis allé voir Billot, pour lui demander si les journaux étaient dans le vrai, en annonçant ton retour par Hongkong. Il m'a répondu, qu'il était bien aise de me voir pour le même motif, mais n'avait pas de tes nouvelles depuis qu'il avait télégraphié à Patenôtre de te laisser partir, et il a été visiblement satisfait, de te savoir, par moi, en mer pour l'Amérique. Puis, tout naturellement, il a parlé de la campagne dirigée contre toi, et m'a dit: « Nous suivons cette campagne, nous savons très bien d'où elle vient et pourquoi ». (Je le lui ai fait répéter deux fois). « Cela va sans doute continuer, les deux camps vont se servir de votre frère comme d'une arme. Vous savez que nous sommes contents de lui, mais il faut absolument qu'il se taise. S'il dit un mot, il sera inexorablement révoqué par le ministre; s'il veut parler, qu'il donne d'abord sa démission. »

« Mais ne pourriez-vous pas au moins démentir ce rappel? demanda mon frère. »

« Non, répondit-il; quand au bout de quelque temps, nous lui donnerons un bon poste, ce sera la preuve que nous n'avons pas de griefs contre lui, mais qu'il se taise, même en Amérique, même avec ses amis. Sa correspondance est suffisamment complète. D'ailleurs, quand il sera là, ce sera de l'histoire ancienne »; et il se crut obligé d'ajouter: « J'ai beaucoup de sympathie pour votre frère, mais s'il commettait la moindre indiscrétion, je n'hésiterais pas à provoquer sa révocation. »

Le vrai responsable était bien défendu, par le directeur politique.

Au moment où mon frère m'écrivait, ma mère affolée par les journaux, avait écrit au docteur Léon Le Fort, mon correspondant à Paris pendant mes années de collège, pour lui demander d'obtenir des renseignements sûrs. Le docteur Le Fort, qui était très lié avec Monsieur Ressmann, l'ambassadeur d'Italie, lui demanda de savoir, du ministre lui-même, ce qui en était, et le docteur répondit à ma mère: « L'opinion formelle de Ressmann est que, suivant l'expression vulgaire mais énergique de son chef, si on peut supposer qu'il ait parlé, il est nettoyé ».

La correspondance que j'attendais de ma famille m'étant parvenue, je partis pour New-York par la ligne de Salt Lake-City, Black-Canon du Colorado, Dennever et Rio-Grande.

Mais au lieu d'aller d'un seul trait à New-York, je m'arrêtai plusieurs jours à Chicago où était consul un de mes collègues et ami, Monsieur Bruwaert, qui me fit visiter tout ce qui pouvait m'intéresser dans la ville et ses environs, notamment les grands établissements de boucherie d'Armour, plusieurs élévateurs de grains, les parcs à bestiaux, et les bords du lac Michigan.

De Chicago, j'allai aux chutes du Niagara et de là à New-York, où était consul général Monsieur Lefaivre, d'une famille de Versailles qui connaissait bien ma grand'mère.

Un de mes premiers soins fut de rechercher la tombe d'un arrière grand-père maternel, Pierre-Antoine Malou, mort le 13 octobre 1827, c'est-à-dire depuis 57 ans seulement, prêtre habitué à l'Eglise Catholique du Vieux Saint-Patrick, après en avoir été curé desservant et dont la vie mouvementée est rapportée dans le livre *New History of the Catholic Church in the United States*, par Henry de Courcy et John Gilmary Shea (New-York, P. J. Kennedy, p. 377).

Je ne pus trouver sa tombe, mais j'ai appris depuis qu'elle se trouvait dans les caveaux de l'église du vieux Saint-Patrick.

Le 29 octobre, je m'embarquai sur le *Canada* qui devait me ramener au Hâvre le 9 novembre et je fus conduit jusqu'au bateau par Monsieur Lefaivre, qui, prévenu que je revenais par l'Amérique, avait mis de côté pour moi les journaux traitant des affaires de Chine.

La traversée fut très mauvaise, ce qui ne nous empêcha pas d'arriver le 9 au Hâvre, où je trouvai mon père venu au-devant de moi.

CHAPITRE XIV

A Paris

Le 10 novembre. Mon père m'avait remis au Hâvre, une lettre adressée le 6 novembre à mon frère, par un proche parent de sa femme, le Marquis de Reverseaux, qui était ambassadeur. Il lui disait: « Billot, tout en se plaignant vivement des resistances de Robert, « envers Tricou et surtout Patenôtre, ne me paraît pas enclin à la « sévérité; cependant, il ne m'a pas caché que son sort était entre ses « mains et dépendrait uniquement de son attitude en arrivant. Il « devra s'abstenir de toute plainte, de toutes réclamations, et s'impo- « ser un rôle modeste (*sic*) vis-à-vis du ministre: observer enfin un « silence absolu, en résistant à toutes les sollicitations dont il sera « entouré, pour le faire parler.

« La prudence et une réserve extrême sont de rigueur pour éviter « une disponibilité, que la presse réclame, sans aucune raison, tout « le monde le reconnaît, et j'espère sans succès. »

Evidemment on se trompait, si on croyait que des menaces me feraient taire; mais il n'y avait aucun danger que je parle, l'honneur de la France se trouvait compromis, et mon silence était de rigueur.

En arrivant à Paris, je parcourus les journaux que j'avais entre les mains, parmi lesquels se trouvaient ceux que Monsieur Lefaivre m'avait remis à New-York et ceux que mon père m'avait apportés au Hâvre, notamment ceux dont parlait la lettre de mon frère du 1er octobre dont les articles avaient été signalés à mon père et à mon frère, comme émanant du Commandant Fournier.

La campagne menée contre moi, Monsieur Billot avait dit à mon frère « qu'il la suivait, qu'il savait très bien d'où elle venait, et pourquoi ». Ce n'était pas étonnant, elle était inspirée par le ministère des affaires étrangères!

Je suis obligé d'en donner ici quelques échantillons.

Elle avait commencé, semble-t-il, par un article du *Temps*, du 18 septembre 1884.

Dans cet article je lus d'abord, qu'en recevant du Commandant Fournier le texte de la convention, signée le 11 mai à Tien-Tsin, je lui aurais dit: « Si vous faites accepter cela par Li-Hung-Tchang, vous êtes bien fort ». Or je n'ai pas vu une fois Monsieur Fournier, pendant tout son séjour à Tien-Tsin.

Je lus plus loin le passage suivant:

« Le traité, signé le 17 mai, Monsieur Fournier se mettait en route pour la France (dit le correspondant du *National* qui menait la campagne contre moi avec *le Temps*), il a été littéralement stupéfait, en arrivant à Paris, après quarante jours de mer, d'apprendre que Monsieur de Semallé n'avait pas, après son départ, adressé au gouvernement chinois cette simple question, qui eût empêché l'incident de Bac-Lé: « Avez-vous envoyé aux troupes chinoises l'ordre d'évacuer le Tonkin, conformément à l'article 2 de la convention de Tien-Tsin? »

« On ne trouve, en effet, dans le livre jaune, aucune trace de cette préoccupation de la part de notre Chargé d'affaires à Pékin, et il est évident qu'antérieurement au coup de foudre de Bac-Lé, les questions relatives à l'évacuation du Tonkin, eussent pu se régler à l'amiable, si même, ce qui n'est pas, il y avait eu quelques divergences de vues sur le point spécial des dates fixées entre les plénipotentiaires du traité du 11 mai.

« Il paraît donc évident que nous avons été très médiocrement servis par certains de nos agents; qu'à Pékin notre Chargé d'affaires aurait dû s'inquiéter des détails de l'exécution de la convention; qu'au Tonkin le Commandant a été trop confiant, et que l'officier chargé de marcher à la frontière de Chine, a mal conduit l'opération. »

Je laisse le lecteur juge de la véracité et de l'équité de l'ensemble de cet article, et en particulier du passage où on me reproche de *n'avoir rien dit ni rien fait* pour assurer la stricte exécution de l'article 2, pendant le temps où j'étais Chargé d'affaires, en attendant l'arrivée de l'amiral Lespès, et dans la mesure de ce que le commandant Fournier m'avait fait connaître?

J'étais allé voir le Tsong-li-Yamen, le lendemain du jour où j'avais reçu le texte de la convention, moins les dates d'évacuation non encore fixées. (Voir page 180). N'avais-je pas communiqué ensuite la réponse du Tsong-Li-Yamen au commandant lui-même (Voir page 183), et à l'amiral Lespès, qui m'avait promis de télégraphier cette réponse à Paris? Pourquoi les livres jaunes n'ont-ils pas donné la lettre par laquelle j'avertissais le ministère?

Au reste, un article paru dans le *Télégraphe* du 22 octobre 1884 montre combien on se souciait peu au ministère des Affaires étran-

gères de demander quoi que ce soit au Chargé d'affaires à Pékin. Si j'étais allé le 13 mai m'informer de l'impression produite au Tsong-Li-Yamen, par la convention Fournier, on a vu que c'est de ma propre initiative, que j'avais jugé nécessaire de m'y rendre, car Monsieur Fournier était chargé de faire connaître les dates d'évacuation à Monsieur Jules Ferry et au commandant des troupes en Annam, mais, en aucune façon, à la légation de France à Pékin.

Communications incomplètes.

« La moitié des membres de la Chambre, ce serait probablement « la majorité si, à la faveur du scrutin, on n'avait pas voté pour les « absents, a manifesté hier le désir de connaître les déclarations et « dépositions faites dans la commission du Tonkin, ce qui s'explique, « par le sans-gêne avec lequel, les livres jaunes sont préparés et com- « posés, par le ministère des Affaires étrangères.

« Ce sans-gêne a été démontré ces jours derniers, par la relation « des négociations du traité de Tien-Tsin, publiée dans la *Revue Poli-* « *tique et Littéraire*. Nous y avons trouvé divers documents qui « auraient pu figurer dans le *Recueil Diplomatique* du mois d'août, « et d'autres pièces, qui ont été remplacées dans ce recueil par des « dépêches fantaisistes. »

« A cette dernière catégorie appartient le télégramme de Monsieur « Jules Ferry du 13 mai, qu'il est intéressant de mettre en regard de « son succédané: »

« Télégramme envoyé au Commandant Fournier.

Texte de la *Revue Politique*	Texte du *Livre Jaune*
« Le traité a été accueilli avec la plus grande faveur; il comporte cependant deux points, dont l'exécution doit être immédiate: la nomination des plénipotentiaire définitifs; 2° le rappel des garnisons chinoises. Le gouvernement français choisit comme plénipotentiaire Monsieur Patenôtre, qui doit être à Hué le 29 mai, et qui ira très prochainement à Pékin. Le plénipotentiaire de la Chine sera sans doute Li-Hung-Tchang. Priez-le de nous en informer of-	Paris, le 13 mai 1884. « Deux points du traité doivent être exécutés immédiatement: 1° la nomination des plénipotentiaires pour la convention ultérieure à conclure; 2° l'évacuation du Tonkin par les Chinois. Le Plénipotentiaire français est Monsieur Patenôtre qui sera le 29 mai à Hué, d'où il se rendra à Pékin, le plus tôt possible. Quant à l'évacuation du Tonkin par la Chine, informez-vous où sont les garnisons impériales, et notifiez-moi les or-

ficiellement. Quant au retrait des troupes chinoises, veillez à l'exécution immédiate. Demandez quels emplacements sont occupés par les garnisons, et faites-moi savoir les ordres donnés pour leur rappel. Vous les porterez également, en même temps, à la connaissance du commandant en chef au Tonkin.	dres donnés pour leur rappel. Vous devrez en aviser également le commandant de nos troupes en Annam.

« Nous avons reproduit dans notre numéro du 20 octobre, d'après « la *Revue politique,* une communication, par laquelle Monsieur Four- « nier demandait à Li-Hung-Tchang, le 15 mai, de fixer les dates d'éva- « cuation. Ce document n'est pas mentionné au livre jaune. Pourquoi « cette omission? On a sans doute voulu dérober au lecteur l'impru- « dence grave que ce diplomate improvisé avait commise, en annon- « çant, le 14 mai au général Millot (livre jaune n° 14) que des ordres « d'évacuation avaient été donnés par le gouvernement de Pékin, aux « autorités des provinces frontières, alors qu'à la date du 15 mai, il « n'en était encore qu'à solliciter les mesures relatives à cette éva- « cuation. »

Toujours pour rendre le lecteur juge de la situation que je trouvai en rentrant à Paris, je suis obligé de donner le texte de quelques articles dont j'eus connaissance au moment de mon arrivée.

Après les passages de l'article du *Temps* que j'ai reproduits (art. du 18 septembre), je donnerai celui de la *France* de la même date, puis un article de *L'Univers* du 8 octobre 1884, enfin un article du *National* du 25 novembre, qui venait de paraître à mon arrivée. Le lecteur se rendra ainsi mieux compte de la campagne menée contre moi.

Par opposition, je donnerai ensuite quelques articles de journaux qui *même sans me connaître* ont bien voulu prendre ma défense.

L'Univers, 9 octobre 1884.

« En publiant le fameux fac-simile chinois relatif au traité de Tien-Tsin, et si singulièrement raturé, *le Journal des Débats* l'avait fait suivre de réflexions dans lesquelles, paraissant croire à l'inexactitude de la pièce chinoise, il sommait le commandant Fournier de s'expliquer. Il disait notamment:

« Nous sommes tout à fait d'avis que Monsieur Fournier s'expli- « que. Le doute qui plane, ou qui du moins peut planer, aux yeux de

« quelques-uns, sur la véritable note du 17 mai doit être dissipé, « nous demandons qu'il le soit. Déjà certains récits avaient couru sur « l'entrevue du 17 mai entre Monsieur Fournier et Li-Hung-Tchang; « nous les avions laissés tomber. Mais en présence de la pièce publiée « par la Chine, il faut quelque chose de plus; il faut un démenti; il « ne saurait se faire attendre plus longtemps ».

« Dès hier soir le *National* publiait la Note suivante: Nous avons « été voir le Commandant Fournier auquel nous avons demandé des « renseignements. Le Commandant Fournier nous a dit qu'il avait « donné sa parole d'honneur d'officier français qu'il n'avait ni raturé « ni paraphé sa Note, et qu'il n'avait rien à ajouter ».

Les ratures sont bien l'œuvre d'un faussaire.

En même temps *le Journal des Débats* recevait une lettre fort vive du Commandant Fournier qui traite de haut, non seulement les fac-simile des secrétaires de Li-Hung-Tchang, mais aussi le journal qui le premier l'a mis en cause; le journal la publie ce matin, précédée de quelques observations.

« Nous avons reçu de Monsieur le Commandant Fournier, l'auteur « du traité de Tien-Tsin, et de la fameuse communication annexe, « dit-il, une lettre dont le ton bien gratuitement comminatoire nous « permettrait, assurément, de refuser l'insertion. Telle qu'elle est, « cependant, cette réponse ne permet de conserver aucun doute sur « l'altération de la pièce mise en circulation par le Gouvernement « chinois et à ce titre nous ne pouvons hésiter à la publier.

« Nous n'ajouterons qu'un mot. Jusqu'ici les accords diploma- « tiques de tous ordres étaient constatés par des actes signés des deux « parties contractantes, par des documents authentiques dûment enre- « gistrés dans les chancelleries et échappant par leur nature même à « toute falsification. Il est vraiment fâcheux que l'oubli de cette procé- « dure traditionnelle, oblige les diplomates, improvisés par Monsieur « le Ministre des affaires étrangères, à jeter dans les débats, le poids « de leur parole, et au besoin celui de leur épée. »

Voici la lettre de Monsieur le Commandant Fournier aux « *Débats* »:

Paris, le 7 octobre 1884.

Monsieur,

« Bien que vous ayez cru devoir me mettre directement en scène, dans un de vos derniers numéros, vous n'attendez sans doute pas que je répande à profusion dans votre journal, pas plus que dans

tout autre, la parole d'un galant homme, au même titre que les facsimile des secrétaires de Li-Hung-Tchang. Cette parole, que vous semblez réclamer, j'ai eu l'honneur de la déposer, il y a deux mois environ, entre les mains de Monsieur le Président du Conseil, cela suffit à ma conscience. Quant à ceux que ce procédé hiérarchique, le seul que je puisse employer, ne satisferait pas, j'ai la pointe de mon épée à leur disposition; elle n'a, jusqu'ici, fait défaut à personne.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués. »

E. Fournier,
Capitaine de Vaisseau,
85, avenue Bosquet.

La France, 18 septembre 1884 (jeudi)

Le cas de Monsieur de Semallé

« Deux de nos confrères, *le Temps* et *le National*, viennent de lancer contre Monsieur de Semallé, notre Chargé d'affaires à Pékin, une accusation des plus graves, dont le bien-fondé ne nous semble malheureusement que trop prouvé, par les derniers renseignements que nous avons reçus de Chine, au sujet du traité de Tien-Tsin et de l'affaire de Bac-Lé.

« On sait que le traité de Tien-Tsin, signé le 11 mai dernier, par Li-Hung-Tchang et le Commandant Fournier, stipulait, dans l'article 2, l'évacuation par les troupes chinoises des postes tonkinois de la frontière. Si cette évacuation s'était opérée, conformément au traité, cette malheureuse affaire de Bac-Lé n'aurait pas eu lieu.

« Or, il paraît évident, aujourd'hui, que Monsieur de Semallé, à qui le texte du traité a été remis, n'a rien dit, ni rien fait, pour assurer la stricte exécution de l'article 2.

« L'affaire est grave, comme on le voit, et nous ne doutons pas que le Ministère des Affaires étrangères n'amène le plus tôt possible Monsieur de Semallé, à donner sur son inexplicable et coupable conduite, des explications catégoriques.

« S'il est vrai que notre agent à Pékin ait agi, comme le disent *le Temps et le National*, il est responsable de la guerre actuelle et mérite, à notre sens, le plus sévère châtiment.

« A ce propos, on nous permettra quelques courtes réflexions.

« Personne n'ignore aujourd'hui, qu'au début de la guerre de 1870, en dépit de l'infériorité du nombre et de l'armement, malgré la nullité des généraux, nous aurions pu peut-être vaincre les Allemands, dans les premières rencontres, si les chefs de corps, mettant le patriotisme au-dessus des rancunes personnelles et des mesquines jalousies, avaient voulu s'aider les uns les autres. A Forbach, par exemple, Frossard aurait sûrement gagné la bataille, si Bazaine l'infâme, n'avait pas voulu jouer un bon tour à son collègue, en l'abandonnant devant des forces supérieures.

« Ces jalousies criminelles qui n'existent plus aujourd'hui dans notre armée, nous en sommes certains, auraient-elles par hasard trouvé bon accueil dans notre corps diplomatique?

« Dans l'affaire de Monsieur de Semallé, cette jalousie nous paraît avoir joué le rôle prépondérant. C'est un officier de marine, Monsieur Fournier, qui a signé le traité de Tien-Tsin. Une convention conclue par un autre qu'un diplomate en titre, ne peut être de grande valeur. Monsieur de Semallé l'a jugé ainsi, et ne s'en est pas plus occupé, que s'il se fût agi d'un simple rapport ou d'une circulaire insignifiante.

« Voilà à quels patriotes la France, la République, toujours bonnes filles, confient leurs intérêts les plus chers!

« Il serait grand temps d'en finir avec toutes ces *compétitions inavouables*. Ici c'est la marine qui trouve que l'on fait la part trop belle à l'armée de terre; là, ce sont nos diplomates qui jugent nul et non avenu, ce que peut faire la marine. Il faut que chacun, soldat, marin ou diplomate, sache que c'est la France seule qu'il est appelé à servir et non les petites rancunes de coteries.

« Le jour où la République établira pour tous, grands et petits, *la responsabilité efficace et personnelle*, ce jour-là seulement, elle n'aura plus à craindre qu'un Bazaine vienne insulter à nos souvenirs douloureux, ou qu'un Semallé nous embarque dans une aventure, dont les conséquences peuvent être désastreuses.

Lucien Nicot.

En ce qui concerne les « *compétitions inavouables* », entre la Diplomatie et la Marine, et le souhait que la République établisse ma responsabilité, efficace et personnelle, je ne puis que citer l'opinion émise par Fr. Charmes (*Débats* du 18 octobre 1884): « Il est prudent de faire faire les traités par des diplomates, aussi bien que la guerre par des militaires. Un gouvernement qui manque à cette règle s'impose une responsabilité qu'il serait fort injuste de faire tomber sur ses agents ».

Heureusement je ne restai pas sur la pénible impression que m'avait produite la lecture des journaux ministériels.

Des journaux, qui n'avaient pas reçu les confidences du bureau de la presse, mais qui avaient cherché à s'éclairer par les documents officiels communiqués aux Chambres, avaient vu clair dans toute cette affaire.

Je donne ci-après, un article du *Matin* et deux du *Journal des*

Débats, dont je ne connaissais pas personnellement les rédacteurs, mais qui, par le souci de la justice, ont pris si généreusement ma défense. Je leur en suis infiniment reconnaissant.

Journal des Débats, 20 septembre 1884.

« Après Monsieur Bourée, Monsieur de Semallé! La diplomatie extraordinaire qui dirige les affaires de la Chine continue à mettre sur le compte de la diplomatie ordinaire, la responsabilité de toutes ses fautes. Après avoir accusé un peu tout le monde de l'échec du traité de Tien-Tsin et de la sanglante déception de Bac-Lé, elle découvre subitement, que tout le mal vient de Monsieur de Semallé, Chargé d'affaires de France à Pékin, lequel n'a pas pris soin de réclamer du gouvernement chinois l'évacuation du Tonkin. C'est le journal *Le Temps*, qui s'était fait l'éditeur plus ou moins irresponsable des premières calomnies contre Monsieur Bourée, que nous voyons aujourd'hui, commencer une campagne nouvelle, contre Monsieur de Semallé. Malgré la réserve que nous nous imposons, dans la discussion des événements qui ont précédé et préparé l'affaire de Bac-Lé, nous ne pouvons laisser passer, sans protestation, tant de défis au bon sens et à la justice. Qu'on ne nous oblige donc pas à demander en vertu de quel titre Monsieur de Semallé aurait exigé du gouvernement chinois l'évacuation du Tonkin aux dates indiquées? Ce titre, nous l'avons cherché partout sans le trouver. Il n'y a dans aucun livre jaune, et sans doute aussi dans aucun carton diplomatique la moindre feuille de papier signée, non pas du gouvernement chinois, mais même de Li-Hung-Tchang, et constatant que les dates d'évacuation proposées par Monsieur Fournier, ont été acceptées par la Chine ou par son Négociateur. *Le Temps* a d'ailleurs pris soin de nous raconter, dans un long récit, intitulé assez maladroitement « Les fourberies chinoises » que Li-Hung-Tchang n'avait pas soumis, n'avait pas osé soumettre ces dates au Tsong-Li-Yamen, et que notre gouvernement le savait; c'est pourtant le même journal qui reproche à Monsieur de Semallé de n'être pas allé parler au Tsong-Li-Yamen d'un fait que celui-ci ignorait et dont ne faisait foi aucun document diplomatique! En vérité, une pareille contradiction est inexplicable et elle devient odieuse, quand elle tourne en insinuations calomnieuses contre un agent, auquel jusqu'ici on n'a jamais eu rien à reprocher. Il résulte du dernier livre jaune, que Monsieur Jules Ferry était en communication directe avec Li-Hung-Tchang, qu'il lui envoyait des dépêches personnelles. On peut donc en conclure que les dates d'évacuation ont été arrêtées entre Monsieur Jules Ferry, Monsieur Fournier et Li-Hung-Tchang, en dehors du Tsong-Li-Yamen et de notre agent à Pékin. Ce dernier, d'ailleurs, était resté étranger

à toute la négociation, depuis l'origine, et peut-être en ignorait-il absolument les péripéties. Il y avait là-dessous une combinaison profonde, qu'il est facile d'entrevoir, à travers les récits du *Temps*, et qui ne tendait à rien moins qu'à amener à Pékin une révolution de palais. Cette combinaison a échoué, et nous en voyons aujourd'hui les désastreuses conséquences. Mais qu'on ne cherche pas dans la diplomatie ordinaire, un bouc-émissaire, pour porter la responsabilité de cet échec de la diplomatie, que, par modération, nous nous bornons à qualifier d'extraordinaire ».

Le Matin, 24 septembre 1884.

Sourde campagne. — Un fonctionnaire attaqué par des fonctionnaires. — Les fourberies chinoises — La campagne organisée. — La provenance des attaques contre Monsieur de Semallé.

« L'opinion s'est émue, ces jours derniers, d'une brusque série d'attaques dirigées contre Monsieur de Semallé, notre chargé d'affaires à Pékin, par certains journaux officieux d'ancienne date ou ralliés récemment au cabinet.

« C'est *Le Temps* qui a ouvert le feu, dans un article à sensation, intitulé: « Les fourberies chinoises ». L'article était fait avec l'évidente intention de rejeter sur Monsieur de Semallé la responsabilité de l'affaire de Bac-Lé. On y disait, entre autres choses, que notre représentant à Pékin avait manqué à tous ses devoirs en ne surveillant pas l'exécution du traité de Tien-Tsin.

« De qui provenait l'attaque?

On se l'est immédiatement demandé. Etait-ce l'opinion d'un rédacteur de journal? Etait-elle inspirée par Monsieur Ferry, heureux de se dégager du reproche de légèreté, qu'on lui a si généralement adressé dans cette affaire.

« Si nos renseignements sont exacts, et nous croyons qu'ils le sont, l'auteur de l'article du *Temps* ne serait autre que le commandant Fournier, le négociateur improvisé du traité de Tien-Tsin.

L'intérêt de Monsieur Fournier.

« Il se conçoit du reste. Il est lié à celui de Monsieur Ferry. Le négociateur ne veut pas paraitre avoir fait une « école » dans la conclusion de son traité, et le ministre, qui a trop prématurément triomphé de ce même traité, ne veut pas sembler avoir été trop naïf.

« Messieurs Ferry et Fournier ont donc une commune raison de rejeter la faute sur Monsieur de Semallé et la paternité de l'article du *Temps* s'explique. Mais nous le répétons, il s'agit d'un renseignement qui nous a été communiqué et non d'une simple déduction de faits.

Les autres attaques.

« Presque aussitôt après la publication des fourberies chinoises dans le *Temps*, un journal qui s'est notoirement et bruyamment rapproché de Monsieur le Président du Conseil, il y a quelques semaines, attaquait à son tour, avec la dernière vivacité Monsieur de Semallé.

« Enfin, un troisième journal du soir, centre gauche, celui-là, embouchait à son tour la trompette guerrière, et taxait d'incapacité le Chargé d'affaires de France en Chine.

« Nous croyons savoir, que cette troisième attaque émane d'un fonctionnaire du ministère de la marine, le Commandant D... qui emploie les loisirs que lui laissent ses travaux officiels, à polémiquer de temps en temps sur les affaires de Chine.

« L'arrivée de Monsieur de Semallé en France, mettra fin, sans doute, à des attaques que notre rôle nous défend d'apprécier, mais qui ont du moins, un caractère assez singulier, étant donnée leur origine ».

Les Débats, 19 octobre 1884.

« Les deux derniers numéros de la *Revue politique et littéraire* contiennent un très intéressant article, c'est le récit des événements qui ont eu lieu à Tien-Tsin, au mois de mai dernier, c'est-à-dire de la négociation si curieusement conduite entre Li-Hung-Tchang et M. Fournier. L'auteur a eu, à sa disposition, des sources officielles ou officieuses qui lui ont été largement ouvertes, et sa narration porte tous les caractères de la vérité. Nous savons par lui, avec les circonstances les plus précises, comment les choses se sont passées, et pour nous résumer nous dirons qu'elles se sont passées comme nous l'avons déjà raconté ici-même. Il est aujourd'hui tout à fait certain que la fameuse note du 17 mai, remise par le négociateur français au vice-roi du Petcheli, n'a pas été portée, en temps utile, à la connaissance du gouvernement chinois. C'est le négociateur français qui a réglé seul, les détails de l'évacuation, qui en a fixé les dates, et malheureusement ces détails et ces dates n'ont jamais été aceptées par le Tsong-Li-Yamen. Comment les aurait-il acceptées puisqu'il ne les connaissait pas? Faut-il répéter que nous laissons de côté la personne de M. Fournier. Ce n'est pas sa faute, si on lui a fait faire un métier qui n'était pas le sien. Nous ne voulons même pas rechercher, pour le moment, à qui incombent les responsabilités; nous nous contentons de relever les faits. Or, le fait le plus important est celui-ci: le négociateur français n'a pas exigé du négociateur chinois, qu'il transmit à son gouvernement la Note qui spécifiait les délais d'évacuation; il n'a même pas demandé au négociateur, un reçu de cette pièce. Il y a

là deux négligences qui ont été inégalement funestes, et qui restent à expliquer.

« La seconde n'a pas eu toutes les conséquences qu'elle aurait pu entraîner, parce que le gouvernement chinois a publié lui-même la pièce laissée entre les mains de Li-Hung-Tchang et arrivée un peu tardivement entre les siennes, dès lors l'existence ne peut en être niée, Li-Hung-Tchang a commis un faux sur cette pièce, il en a raturé plusieurs passages; mais là n'est pas la question. Nous avons dit que, si le vice-roi avait supprimé la Note du 17 mai au lieu de la défigurer, nous aurions été dépourvus de tout moyen d'en prouver l'existence. Cette vérité est à ce point évidente, qu'il suffisait de l'énoncer, elle provoque pourtant quelques observations de la part de la *Revue Politique:*

« On s'étonnera, dit-elle, qu'il (Li-Hung-Tchang) ne se soit pas
« servi d'un moyen, qu'au besoin un de nos journaux lui eût soufflé. Il
« aurait pu dire que sa signature n'était pas entre les mains du gou-
« vernement français; ç'eût été, en tous cas, plus adroit que de simuler
« des ratures. Pourquoi donc cet habile homme ne l'a-t-il pas fait?
« C'est que l'argument n'eût pas eu de portée. En effet la Note du 17
« mai, comme l'indique le préambule, n'était pas destinée à fixer,
« comme d'usage, les termes d'une simple conversation, et à détermi-
« ner une convention entre les deux négociateurs, elle était simple-
« ment une déclaration de principe, exposant d'une façon nette, pré-
« cise, l'interprétation officielle du gouvernement français, quant à
« l'exécution immédiate de toutes les clauses du traité de Tien-Tsin.
« Tant au point de vue militaire, qu'au point de vue diplomatique,
« Li-Hung-Tchang pouvait refuser de la recevoir, mais en l'acceptant,
« il s'engageait à la transmettre à Pékin; il n'avait pas à en signer un
« exemplaire, devant rester entre les mains du négociateur français.
« Cependant il a mis son sceau sur la pièce qu'il devait transmettre à
« son gouvernement. Pourquoi? D'abord pour fixer la date de la
« réception, ensuite pour montrer au Commandant Fournier qu'il n'y
« opposait aucune fin de non recevoir; autrement dit, qu'il indiquait
« par là que son avis était favorable. On sait qu'en diplomatie l'usage
« n'est pas d'échanger des signatures pour les documents de ce
« genre! »

« Voilà justement ce que nous ne savions pas! En diplomatie l'usage est d'échanger des signatures, pour toutes les conventions, sans excepter, bien entendu, les conventions militaires. Mais, dit-on, la Note du 17 mai n'était pas une convention. Si ce n'en était pas une, comment pouvait-elle engager le gouvernement chinois? Il est d'usage, en diplomatie et en guerre, que l'évacuation d'un territoire soit réglée

par une convention bilatérale. La Note du 17 mai n'était pas cela; qu'était-elle donc? Un ultimatum? Même dans ce cas, il aurait fallu en demander un accusé de réception. Mais si cette Note était une sommation impérative faite au gouvernement chinois, la responsabilité encourue, pour être d'une autre nature, n'en est pas moins grave. Quoi, on adresse aux Chinois une sorte de défi, digne de ceux qu'échangeaient les héros d'Homère; on leur dit que les délais expirés, on procédera sommairement à l'expulsion des garnisons attardées sur le territoire du Tonkin. Soit! Il fallait les expulser en effet. Puisqu'on procédait par la force, il fallait s'arranger pour la mettre de son côté. Est-ce là ce que nous avons fait? L'échec de Bac-Lé répond, hélas! à cet argument. Il y a eu faute militaire ou faute diplomatique, ou, mieux encore, les deux à la fois.

« On remarquera que, dans la citation que nous venons de faire, l'écrivain de la *Revue Politique* insiste, sur ce point, que Li-Hung-Tchang pouvait refuser de recevoir la Note de Monsieur Fournier, mais que, en la recevant, il s'engageait à la transmettre à Pékin. C'est une interprétation comme une autre, mais elle peut se soutenir. Malheureusement la suite du récit prend soin de la contredire, de sorte qu'il n'en reste rien. Le négociateur français n'a pas ignoré que le vice-roi n'enverrait pas sa Note au Tsong-Li-Yamen, et il s'y est résigné. C'est la première faute dont nous parlions plus haut, et certainement la plus lourde. Laissons la parole à la *Revue Politique*:

« Le vice-roi, « lorsque, le 17 mai, il reçut des mains du comman-
« dant Fournier la fameuse Note qui devait être ultérieurement
« raturée, le supplia de ne pas l'obliger à la transmettre à Pékin sur-
« le-champ. Comme le commandant se récriait: — N'ayez crainte,
« disait-il, les chefs militaires qui ont la garde des frontières, sont
« tous à ma dévotion. » Et sans doute, ainsi, il cherchait à se rassurer
« lui-même en même temps que le commandant.

....

« Obligé de louvoyer, incertain de ce qu'il pouvait et de ce qu'il ne pouvait pas, effrayé lui-même d'avoir réussi à faire agréer le traité de Tien-Tsin, mais redoutant par-dessus tout de demander une concession nouvelle, le vice-roi se montrait hésitant et troublé. Aussi suppliait-il Monsieur Fournier de ne pas l'obliger à envoyer à Pékin la note du 17 mai. Celui-ci se récriait. Pourquoi se récriait-il, sinon parce qu'il sentait que l'envoi de la Note à Pékin était indispensable? Mais, s'il le sentait si clairement, pourquoi n'a-t-il pas insisté jusqu'au bout, pour que la Note fût en effet envoyée? Quoi qu'il en soit, elle ne l'a pas été; la *Revue Politique* en convient. La bonne foi personnelle de Li-Hung-Tchang était entière, à ce moment; il croyait à son

influence sur les chefs militaires des provinces du sud; malheureusement ces chefs ont été changés tout d'un coup; et, n'ayant reçu de Pékin aucun ordre d'évacuation, leurs successeurs ont défendu contre nous, les positions qu'ils occupaient. Nous avons protesté, nous avons crié à la trahison, nous avons invoqué la Note du 17 mai, quoique nous n'en ayons pas le texte. Qu'est-ce que c'est que cette Note? a demandé le gouvernement chinois à Li-Hung-Tchang, dans de tels termes, que celui-ci a dû enfin la lui communiquer. C'est alors que, dans son émotion et presque sa terreur, il a eu la malencontreuse idée d'y introduire les ratures que l'on connait.

« La *Revue Politique* conclut, en disant que, malgré ses faiblesses, Li-Hung-Tchang est l'homme de la Chine avec lequel nous pouvons le plus utilement négocier, celui qui peut nous rendre les meilleurs services, et que nous devons faire tous nos efforts, pour relever son autorité. C'est bien notre avis. Il aurait mieux valu ne pas détruire cette autorité; maintenant le mieux est de la restaurer, si cela est possible. Mais il y a une autre morale à tirer de cet incident, c'est que les formes diplomatiques ne sont pas des précautions inutiles, et qu'il faut toujours les observer; or comme pour les observer, il est bon de les bien connaître, et comme les qualités les plus brillantes, le patriotisme le plus ardent, l'honneur le plus incontesté ne suffisent pas à remplacer, à ce point de vue, une certaine instruction première, il est prudent de faire faire les traités par des diplomates, aussi bien que la guerre par des militaires. Un gouvernement qui manque à cette règle, s'expose à une responsabilité qu'il serait très injuste de faire tomber sur ses agents. »

Francis Charmes.

Après avoir parcouru les journaux qu'on m'avait procurés, le 11, à 10 heures, j'allai au ministère des affaires étrangères rendre visite au directeur politique. Quand j'entrai dans son cabinet, Monsieur Billot le prit de très haut et me reprocha violemment d'avoir voulu, malgré lui, rester Chargé d'affaires à Pékin, à l'arrivée de Monsieur Patenôtre. Il pensait nécessaire de m'intimider, et au premier moment je fus surpris d'une pareille réception. Je lui fis remarquer que le ministère me traitait alors de Chargé d'affaires de France, et m'avait même autorisé, par dépêche, à poursuivre, à ce titre, mes pourparlers avec le Tsong-Li-Yamen, et que ce qui résultait ensuite de toutes mes dépêches, ce n'était pas le désir de conserver le rôle de Chargé d'affaires, mais plutôt celui de quitter la Légation. Mais comprenant l'intention de M. Millot, qui était de m'en imposer pour me réduire au silence, comme il s'emportait, je coupai court à la conversation et

Billot

m'en allai, en lui disant que j'avais des raisons d'être bien autrement mécontent que lui.

J'étais à peine rentré chez moi, qu'un huissier du ministère m'apportait une convocation pour le lendemain matin à 11 heures de la part du ministre. Quand j'arrivai au ministère je fus aussitôt introduit dans le cabinet de M. Jules Ferry. Je m'attendais à une conversation plutôt orageuse.

Il n'en fut rien. A peine la porte était-elle ouverte, que M. Jules Ferry vint au devant de moi, me prit les deux mains et me remercia avec effusion, de ce que j'avais fait à Pékin; puis « Asseyez-vous, me « dit-il, j'ai beaucoup de choses à apprendre de vous, et j'espère que « vous me parlerez en confiance. Je ne vous demande pas ce que vous « avez fait à Pékin, nous ne voulions pas, vous avez dû vous en apercevoir, que vous puissiez faire quelque chose, et en vous privant le « plus longtemps possible des interprètes, nous savions que vous ne « pourriez rien. »

« Les circonstances ont voulu, que nous ayons dû nous adresser « à vous, et je n'ai je vous le répète que des remerciements à vous « adresser. Je ne vous demande pas davantage ce qu'a fait Monsieur « Fournier? Il nous a trompés. N'en parlez pas. Mais je tiens à vous « questionner sur ce qu'a fait l'amiral Lespès, que nous avions chargé, « de la façon la plus formelle, de contrôler ce que Fournier avait fait. « Tout ce que nous avons appris, depuis l'affaire de Bac-Lé, nous a « profondément surpris, après la précaution que nous avions prise. « Racontez-moi tout ce qui s'est passé depuis son arrivée à Pékin, « jusqu'à son départ. »

Je dus lui raconter en somme, ce que j'ai écrit dans ce volume. L'arrivée à Pékin de l'amiral, la détermination que j'avais prise, avant son arrivée, de lui laisser la place à la Légation. La mort de Mgr Delaplace, qui m'a forcé de tenir une conduite différente. Je lui ai montré la lettre du 18 mai de M. Fournier que le lecteur connaît déjà, et que lui-même connaissait par ma correspondance. Je lui racontai le scandale du dîner que M. Fournier avait offert, après la signature de son traité à des diplomates étrangers, qui me l'avaient fait connaître le lendemain, mais que je n'avais pas voulu mentionner dans mes lettres au ministère. Enfin je lui rappelai que j'avais raconté à l'amiral mon entrevue avec le Yamen le 14 mai, que le ministère connaissait par la lettre du 15 mai adressée par moi au département. Je lui racontai également l'enterrement de Mgr Delaplace, et les diners échangés avec le Tsong-Li-Yamen. Il m'interrompit: « Mais nous avions donné à l'Amiral l'ordre formel de vérifier les dates d'évacuation des postes chinois du Tonkin. Qu'a-t-il fait? Vous en a-t-il parlé? ».

J'en vins à l'histoire des cartes, que j'avais dû aller chercher chez des collègues et sans lesquelles je n'aurais rien su de toute cette affaire et arrivai à la scène où M. Frandin nous avait dit, qu'il ne savait pas les noms chinois des villes qu'on devait évacuer, et que ce n'était pas lui qui avait servi d'interprète à cette occasion.

Jules Ferry semblait effondré. « Mais, m'a-t-il dit, il ne nous a rien fait savoir de tout cela ». A quoi je ne pus lui répondre qu'une seule chose: « Si vous vous étiez adressé à moi, vous eussiez été renseigné! ».

Il me remercia beaucoup de ce que j'avais pu faire, et passa à un autre sujet; « La direction politique, me dit-il, a été très mécontente des résistances dont s'est plaint M. Patenôtre à son arrivée à Shanghaï. Donnez-moi des détails sur ce qui s'était passé alors ».

Et comme je lui racontais comment, d'accord avec M. Hart, j'avais essayé de préparer à M. Patenôtre un meilleur accueil, en obtenant du Tsong-Li-Yamen, avant son arrivée à Shanghaï, un accord, qui lui aurait permis, sans ultimatum, de remonter à la capitale, il me demanda de lui remettre une note spéciale, sur ce qui s'était passé alors, et de lui communiquer les lettres de sir Robert Hart. Je lui portai le tout le lendemain. Il me remercia beaucoup, mais il me demanda, dans l'intérêt du pays, de me retirer quelques jours à la campagne, auprès de mes parents, afin que le silence se fît autour de mon arrivée. Je fus absent quinze jours.

Le Ministre m'avait recommandé à M. Herbette, directeur du personnel, j'allai le voir et il m'octroya six mois de congé, que j'avais bien mérités, dit-il. De retour à Paris, je louai un appartement, de moitié avec mon frère récemment marié, et qui devait reprendre le bail seul, quand je partirais à l'étranger.

Durant mon congé, je me fiançai à Mademoiselle Denion du Pin, fille de l'ancien administrateur délégué des Messageries Maritimes. Pour me conformer au règlement, j'allai demander à M. Herbette, directeur du personnel, l'autorisation de mariage qui m'était nécessaire, et, en même temps, une prolongation de deux mois de congé. A cette occasion je prévins le directeur du personnel, qu'à l'expiration de cette prolongation, je désirais un poste en Europe, mais que, pour des raisons de famille et des raisons personnelles, je demandais que ce ne fut pas Rome.

Mon mariage eut lieu le 10 juin 1885. En présentant ma femme à M. Herbette, j'eus soin de lui rappeler la demande spéciale que je lui avais adressée. « Vous avez tort, me dit-il, de ne pas vouloir de Rome, c'est un très beau poste, mais enfin nous verrons à la fin de votre congé, ce que je pourrai vous offrir. Votre congé expire le 1er octobre mais comme il doit y avoir en octobre les élections générales, venez

me voir, après les élections, et si je suis encore ici, je vous donnerai un bon poste.

Fin des hostilités au Tonkin

Je donne ici, à mes lecteurs, un résumé des événements qui se sont passés en Chine et au Tonkin après mon départ de Shanghaï.

On avait espéré, à Paris, que la destruction de l'arsenal de Fou-Tcheou et de la flotte chinoise du Min amènerait le gouvernement chinois à composition.

Comme je l'avais prévu et dit d'avance, elle ne favorisa en rien nos négociations. Après la bataille, il fallut naturellement à l'escadre française évacuer le Min et cette évacuation, qui était à prévoir, fut présentée au peuple chinois comme une fuite de notre force navale et comme un triomphe remporté par la Chine.

Quant à la Cour, elle manifesta sa colère par un décret rendu le 4 septembre, qui destituait six membres du Tsong-Li-Yamen, sans laisser voir aucune intention de capituler.

Cordier, dans son livre, (p. 510) nous dit que Jules Ferry, *inspiré sans doute par le commandant Fournier*, s'obstina à vouloir poursuivre les opérations dans le sud et que l'amiral Courbet, contre son propre avis et mes avertissements, dut les reprendre par ordre.

En conséquence, après avoir concentré ses forces à Mi-Tsou et traversé le canal de Formose en face de Ki-lung, il s'empara de cette place le 8 octobre, pendant que l'amiral Lespès, repoussé devant Tam-Sui, perdait 17 tués et avait 42 blessés. « Nul ne saura jamais, a dit, plus tard, l'amiral Courbet, ce que nous a coûté l'occupation de Ki-lung; elle a tout entravé et stérilisé nos succès ».

Les tâtonnements qui s'en suivirent, produisirent un effet désastreux et confirmèrent la population chinoise dans la croyance que, là, comme au Min, nous avions subi des échecs et l'effet, en Europe, fut aggravé par des journaux de la presse anglaise et d'une partie de la presse française.

C'est seulement dans les premiers jours de janvier 1885, que Jules Ferry se rendit aux avis plus sages et songea au blocus du Pei-Tchély; mais l'hiver, à cette saison empêchait de mettre le blocus en exécution.

L'amiral Courbet descendit dans le sud et, le 15 février, il surprit à Tché-pou, sur la côte du Tché-Kiang la flotte chinoise de haute mer qu'il détruisit à l'exception de trois beaux croiseurs récemment construits en Allemagne qui purent échapper au désastre.

Au Tonkin, au mois de septembre 1884, le général Millot avait

remis le commandement des forces qui s'y trouvaient, au général Brière de l'Isle, qui prépara l'occupation de Lang-Son; mais, avant qu'il eût pu en commencer les opérations, le général en chef de Négrier arriva de Saïgon et prit le commandement des troupes, qui, le 13 février 1885, entrèrent dans la citadelle de Lang-Son évacuée par les Chinois et de là se portèrent sur Tu-Yen-Kouan assiégée depuis le 23 novembre. Elles réussirent à entrer dans la place le 23 mars seulement.

Or, depuis le mois de janvier 1885, Sir Robert Hart avait donné l'ordre à M. James Duncan Campbell, secrétaire général des douanes chinoises à Londres, de se rendre à Paris, pour y traiter officiellement la question du maintien des phares sur les côtes de Chine, dans l'intérêt de la navigation de tous les pays, et ce fut le point de départ de négociations qui durèrent jusqu'au mois de juin suivant (Cordier, p. 519 et suivantes).

Jules Ferry, satisfait des déclarations de M. Campbell, consentit à écouter des propositions qu'il lui faisait au nom de Sir Robert Hart et entama avec lui des négociations qu'il laissa ignorer, non seulement aux agents diplomatique en Extrême-Orient, mais encore aux commandants des armées navales et de nos troupes au Tonkin, qui n'eurent aucune connaissance d'un décret signé le 27 février 1885, qui autorisait M. Campbell à signer un véritable protocole de paix comme commissaire spécial du gouvernement chinois.

Le 28 mars, le général de Négrier qui venait de débloquer Tu-Yen-Kouan, gravement blessé par une balle à la poitrine dans un combat livré à Ky-Lua dut abandonner le commandement de ses troupes au colonel Herbinger, le plus ancien commandant qu'il avait sous ses ordres et qui n'était arrivé au Tonkin que depuis trois mois. Les troupes françaises étaient victorieuses et les Chinois en pleine retraite.

Contre l'avis du général blessé et des deux commandants qu'il avait sous ses ordres, Herbinger ordonna brusquement la retraite, qui se transforma aussitôt en désastre par suite de la panique qui se communiqua du chef aux soldats.

Le colonel, au lieu de réagir vigoureusement, ordonna de noyer, dans la rivière le Song-Ki-Kiang, son trésor de guerre et une batterie de quatre rayé de montagne, évacua Lang-Son et se dirigea, dans le plus grand désordre, sur Dong-Song.

Informé de la gravité de la situation, le général Brière de l'Isle envoya aussitôt de Saïgon des renforts qui purent tenir tête à l'ennemi.

Mais, quand la nouvelle télégraphique de ces graves événements parvint à Paris, et fut publiée par les journaux, on conçoit l'indi-

gnation générale qui éclata dans toute la France et dans le Parlement, et Jules Ferry, rendu responsable et conspué à la Chambre, remit aussitôt sa démission et fut remplacé, comme président du Conseil et comme ministre des Affaires étrangères, par Monsieur de Freycinet.

C'est aussitôt après que parvenait à Paris la nouvelle que, conformément au décret impérial du 27 février, Monsieur Campbell était autorisé à signer, comme commissaire spécial de la Chine, l'acceptation de nos propositions de paix et un protocole spécial, qui mit fin aux opérations militaires.

Comment j'ai quitté la carrière

Quand, au commencement d'avril, j'eus connaissance de tous ces événements, et que je sus que Monsieur de Freycinet était redevenu ministre des Affaires Etrangères, comme il s'était toujours montré bienveillant envers Monsieur Bourée et envers moi-même, je ne voulus pas aller le trouver et l'entretenir de ma personne, au moment où il arrivait au pouvoir, dans un pareil désarroi, et je croyais d'autant moins nécessaire de le faire, qu'il avait conservé, comme directeur du personnel Herbette, qui connaissait mon refus d'aller à Rome, et m'avait dit qu'après les élections il se mettrait d'accord avec moi pour le choix d'un poste en Europe. Je commis une faute grave en n'allant pas me présenter à mon nouveau ministre auquel je n'aurais pas été embarrassé pour expliquer mon refus d'aller à Rome.

Il tenait à plusieurs raisons d'ordres bien différents.

En premier lieu, avant mon mariage, ma belle-mère m'avait fait prendre l'engagement de n'y pas séjourner, parce que sa fille aînée revenant de Rome avait eu la fièvre typhoïde à Paris; je l'avais fait savoir à Herbette.

Or il se trouvait, d'autre part, qu'une de mes cousines issues de germaines, Hélène Malou, comtesse Adrien d'Oultremont, partie en voyage de noces pour l'Italie, était morte à Rome de la fièvre typhoïde, et qu'un de mes collègues à Madrid, Monsieur de Broutolles, ayant quitté l'Espagne, avait été nommé à Rome et y était mort au bout de peu de temps de la fièvre typhoïde.

Or pendant les deux derniers mois de mon séjour à Pékin, miné par la fièvre, je n'avais pu tenir debout qu'à force de quinine et il faut convenir qu'autant ma famille que ma belle-famille devaient me déconseiller le poste de Rome.

Mais moi, j'avais une raison tout à fait dirimante pour refuser

le poste, bien qu'au point de vue carrière, il fût un poste de premier plan.

Il s'y trouvait deux grandes représentations internationales, l'une auprès du roi d'Italie, l'autre auprès du Souverain Pontife, et par conséquent un personnel diplomatique très nombreux, parmi lequel ma venue, arrivant de Pékin, m'exposait aux conversations les plus pressantes sur les affaires de Chine, et particulièrement sur les affaires Fournier, dont tout le monde parlait alors.

Il ne faut pas oublier qu'au fameux dîner offert le 12 mai 1884 à Li-Hung-Tchang par Fournier, étaient présents Monsieur de Luca, Ministre d'Italie en Chine, et Monsieur d'Allonga, son secrétaire, et Albenga que, peu de jours après, Monsieur de Luca rentré à Pékin m'avait mis au courant de l'attitude de Fournier à mon égard, et avait cru ensuite devoir me prévenir par lettre que le Tsong-Li-Yamen ne considérait pas l'arrangement Fournier comme un traité définitif et qu'il en avait informé son gouvernement. Je considérais que la prudence la plus élémentaire m'interdisait alors le poste de premier secrétaire à Rome.

Etant resté à la campagne pour l'ouverture de la chasse, et attendant le résultat complet des élections du commencement d'octobre, comme me l'avait dit Herbette, je fus fort étonné d'y recevoir une lettre du ministère des Affaires Etrangères, me faisant savoir qu'un décret du 23 septembre 1885, signé par Monsieur de Freycinet, m'avait nommé premier secrétaire de la République Française auprès de Sa Majesté le Roi d'Italie.

Rentré aussitôt à Paris, j'allai voir le Ministre, auquel je donnai les raisons qui m'avaient obligé, avant mon départ en congé, de prévenir le directeur du personnel que je ne pourrais pas accepter ce poste, raisons dont personne ne lui avait donné connaissance. Je lui fis connaître l'engagement pris par Herbette lui-même de ne rien décider pour moi avant la fin des opérations électorales et je priai Monsieur de Freycinet de vouloir bien m'utiliser ailleurs en Europe.

Monsieur de Freycinet m'exprima d'une façon très franche tout son regret de ce qui venait de m'arriver et dont l'auteur responsable n'était autre que Monsieur Herbette, qui avait proposé à sa signature ma nomination à Rome, sans s'être, auparavant, assuré de mon assentiment, et il me promit de s'informer si aucun autre poste ne pourrait pas m'être offert. J'attendais donc, je dois le dire, avec confiance la réponse qu'il pourrait me donner.

Je l'attendis jusqu'à la fin d'octobre, date à laquelle je reçus du Ministère une lettre me faisant savoir que Rome était le seul poste qui put être mis à ma disposition.

Quelques jours après, j'allai déjeuner chez Monsieur Bourée et

lui exprimai combien j'étais indigné de la situation qui m'était faite, après la façon dont on m'avait traité en Chine. Voulait-on me forcer à donner ma démission de suite, ou, si j'acceptais Rome, me frapper ensuite sous prétexte de conversations imprudentes sur les affaires Fournier? C'était l'un ou l'autre.

A la fin du repas, voici la conclusion de ses réflexions, que me donna Monsieur Bourée, ne mettant en doute ni la bonne foi de Monsieur de Freycinet ni même celle de Jules Ferry: « Mon cher Sié, me « dit-il (Sié était mon nom chinois), il vous arrive ce qui m'est arrivé « à moi-même. A quoi m'ont servi les approbations de Gambetta et « de Monsieur Duclerc? Les ministres changent, mais les bureaux « restent. Ce qui survient aujourd'hui paraît bien être la continua- « tion des mauvais procédés dont vous avez été victime à Pékin. Or « la pourriture maçonnique a envahi le Ministère des Affaires étran- « gères. Là où il y a de la pourriture, il y a des charognes et des « mauvaises mouches qui s'en repaissent et, pour éviter d'être piqué « par elles, il est prudent de se retirer; lutter serait dangereux pour « vous, même au point de vue de votre santé. »

Je réfléchis plusieurs jours, au bout desquels j'écrivis à Monsieur de Freycinet la lettre qui suit:

30 octobre 1885.

Monsieur le Ministre,

« J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, pour me communiquer son arrêté du 23 septembre.

« Pour des motifs, dont les uns me sont personnels et les autres particuliers à la famille de Madame de Semallé, qui craint le climat de Rome, je ne crois pas pouvoir accepter les nouvelles fonctions auxquelles le département m'appelle.

« Je le regrette; et le regrette d'autant plus, que j'aurais trouvé dans la personne de Monsieur Ducrais un chef agréable, et que je ne voudrais, en aucune façon, que mon refus pût paraître un blâme, pour ceux qui n'ont probablement pas les mêmes raisons que moi de refuser un poste auprès de Sa Majesté le Roi d'Italie. Après treize années de service dans la carrière diplomatique, je crois pouvoir me rendre utile ailleurs, et j'ose prier Votre Excellence de bien vouloir changer la destination qui vient de m'être donnée, et de me désigner un autre poste en Europe. Si elle ne croyait pas pouvoir revenir sur la décision qu'elle a prise, et si elle ne pouvait pas trouver, pour le moment présent, aucun moyen de concilier les exigences du service avec les intérêts que je dois sauvegarder, je la prierais de bien vouloir autoriser ma mise en disponibilité temporaire. »

Et c'est ainsi que je dus quitter la carrière diplomatique.

Un mois après, en lisant le journal *Le Temps*, j'eus connaissance du rapport de la commission du Tonkin, qui accompagnait le compte rendu de la séance de la Chambre des députés, du 17 novembre 1884. (Numéro du *Journal Officiel* du 19 novembre 1884).

D'après ce document la dite commission avait siégé du 24 octobre au 6 novembre, c'est-à-dire pendant que je traversais l'Atlantique, sur le *Canada*, venant de New-York.

Il semblerait que pour éviter de m'interroger, on avait eu soin de ne pas attendre mon arrivée.

Dans ce volumineux document, où le commandant Fournier a pu exposer tous ses mérites, je me bornerai à signaler, dans les annexes du compte rendu, quelques-unes des pièces ou des appréciations qui ont plus particulièrement attiré mon attention, parce que j'y suis nommé.

Tout d'abord (*annexe n° 2*) lettres et télégrammes de l'amiral Lespès; je lis:

« Pékin, 22 mai 1884.

« Notre Chargé d'affaires en Chine considérait la situation à Pékin comme tout à fait délicate; il avait reçu quelques jours auparavant un accueil très froid du Tsong-Li-Yamen et plusieurs ministres étrangers, notamment Monsieur de Luca, ministre d'Italie, avaient dit tenir de membres du gouvernement que la convention de Tien-Tsin ne serait pas exécutée et que l'impératrice éclairée par l'opinion générale, reviendrait sur l'approbation qu'elle avait donnée. »

Ce n'est pas là ce que j'avais dit à l'amiral, ni ce que j'avais écrit à Paris, dans ma lettre du 14 mai. Pourquoi le Président du Conseil n'a-t-il pas fait connaître le texte de ma lettre à la commission?

Plus loin l'amiral ajoutait que « l'impression produite sur Monsieur de Semallé et sur ceux qui avaient l'habitude des Chinois, était bonne », ce qui était tout à fait vrai alors, mais il ajoute qu'il nous a semblé « que si le propos rapporté par Monsieur de Luca avait un fondement sérieux, le Prince Kong n'aurait pas manqué de saisir l'occasion de nous parler de la convention et de nous dire ce que son gouvernement en pensait. Je dois conclure de son silence, à cet égard, que l'exécution des premières mesures de la convention, c'est-à-dire l'évacuation des garnisons chinoises du Tonkin n'est plus douteuse aujourd'hui ».

C'est lamentable! voilà comment il s'était assuré de la réalité des dates d'évacuation, qu'il était chargé de vérifier.

Annexe n° 3.

Rade de Tche-Fou, 15 juin 1884.

Du même: « Bonne impression. Je suis persuadé que, malgré les bruits contraires circulant dans les légations étrangères, la Convention sera fidèlement exécutée ». Oui, mais la question était de savoir si elle serait exécutée d'après ce qu'avait compris le Tsong-Li-Yamen, c'est-à-dire dans les trois mois, ou immédiatement, ce que croyait le gouvernement français, d'après Monsieur Fournier.

A la même époque, dans le livre jaune, page 18, article 9, je trouve une dépêche de l'amiral Lespès, au ministre de la marine et dse colonies, datée du 11 juin, et ainsi conçue:

« Je crois que mon voyage à Pékin a été fort utile; j'y ai eu de bons rapports avec le Yamen, qui a accepté le diner que je lui ai offert (*sic*) et qui me l'a rendu, ce qui est un fait sans précédent. »

Sans précédent, c'était vrai; mais à qui le devait-il? Il ne le dit pas.

Il le devait uniquement à la démarche que j'avais faite auprès des ministres à cette intention. Ils avaient accepté de venir diner à la Légation, mais j'avais eu bien soin pour obtenir leur consentement de faire les invitations au nom de l'Amiral et du Chargé d'affaires de France, seul connu par eux. J'avais pris sur moi du reste tous les frais de cette réception, ce que l'amiral oublie de dire. Les ministres en ont été très satisfaits et nous ont rendu la politesse. Voilà la vérité.

Annexe 14. Plus loin c'est Monsieur Fournier qui parle:

Il explique à la commission, que son rôle n'était pas celui d'un négociateur officiel; qu'il était seulement chargé de diriger un mouvement d'avant-garde diplomatique, et de profiter de sa connaissance des hommes et des choses, pour préparer et éclairer le terrain. C'est ce qu'il m'avait écrit à son arrivée à Tien-Tsin. Pourquoi ne s'en est-il pas tenu à ce rôle qui était, ce semble, celui qui lui avait été confié? Au lieu de cela, il a fait, dit-il, un « traité qui n'a pas été négocié dans les conditions ordinaires, mais à la suite d'un véritable coup de main diplomatique ».

Les ministres étrangers à Pékin s'étaient si bien rendu compte que ce n'était pas un traité ordinaire qu'ils l'avaient qualifié de « traité à l'esbrouffe », traité obtenu, grâce à ce que le Tsong-Li-Yamen et la Cour avaient été trompés par des textes chinois édulcorés. On a trop vu par la suite le danger de pareils procédés.

L'annexe n° 8 n'est autre que le texte de la lettre que m'ont adressée le Prince et les Ministres du Tsong-Li-Yamen, le 29 juin 1884,

en réponse à la communication que je leur avais remise en français (n'ayant aucun interprète à la légation).

L'annexe n° 9 est la lettre de Li-Hung-Tchang au Tsong-Li-Yamen, du 9 juillet 1884, après avoir reçu les copies de procès-verbaux relatant les entretiens que j'avais eus avec les ministres et les correspondances échangées par moi avec eux. Il y nie d'une façon absolue toute convention avec le commandant Fournier, relative à des dates d'évacuation.

L'annexe 10 est une communication officielle à moi adressée par le Tsong-Li-Yamen, dans laquelle il est dit notamment: Le 2e article de la convention de Tien-Tsin porte bien l'évacuation, mais sans dates fixes pour le retrait des troupes. « Bien que Monsieur Fournier ait fait mention à Tien-Tsin au moment de son départ de délais déterminés, non seulement Son Excellence Li n'y a pas consenti, mais encore notre Yamen n'en a rien su.

« Les garnisons occupant la région de Langson ont à plusieurs reprises, reçu l'ordre de ne pas avancer, et de ne pas créer de difficultés. Les dites troupes ont, de leur côté exécuté scrupuleusement les instructions. On ne pouvait prévoir que votre gouvernement expédierait, sans nous en informer, et de la façon la plus soudaine, ses troupes sur la frontière.

« 2° Conformément à la convention la Chine s'occupait des moyens à employer pour retirer ses troupes...

« 3° Le conflit a été créé par nos troupes. Par amour de la paix, la Chine veut bien ne pas exiger d'indemnités ».

Plus loin, le commandant Fournier insinue que Li aurait dû provoquer une réponse du Tsong-Li-Yamen à ses dates d'évacuation, réponse qui aurait été transmise au gouvernement français, soit par Monsieur de Semallé, soit par l'amiral Lespès, ou par Li-Fong-Pao. Or, dès le 15 mai, le commandant Fournier avait su par moi que de la convention du 11 le Yamen estimait qu'il n'y avait rien d'immédiat à attendre.

Cela ne l'a pas empêché de demander impérativement, le 17, des dates d'évacuation à Li, qui a refusé de les recevoir et d'en informer le Tsong-Li-Yamen. Ce dernier les ignorait donc totalement. Fournier le savait, ce qui ne l'a pas empêché d'en parler à la commission, comme si le Tsong-Li-Yamen devait informer de leur existence le gouvernement français.

Et le ministre des Affaires étrangères a laissé passer cela sans protester, et a ainsi maintenu la commission dans une erreur impardonnable!

Quant à toutes les informations envoyées par moi, dans mes quarante-huit rapports numérotés, et dans toutes mes dépêches télégraphiques, pas un mot n'en a été dit devant la commission.

En outre, *l'annexe 14* contient les demandes faites au général Millot et ses réponses:

A la demande de Monsieur Clemenceau: « Quel est le rôle et quelle est l'action des missionnaires? », il répondit: « Il y a des missionnaires français et des missionnaires espagnols. Ceux-ci sont sur le Thai-Bing, ceux-là sur le Day. Les missions ont une action délétère sur les populations inoffensives. Elles sont un élément de division et de trouble ».

Il ne va tout de même pas jusqu'à les rendre responsables de l'affaire de Bac-Lé!

Dans cette même *annexe 14* est soulevée l'affaire des ratures. « Et les ratures! demande Monsieur Clemenceau au commandant Fournier, qui répondit: « Il y a là-dessus deux systèmes ».

Après Bac-Lé, sur l'ordre de Paris, Monsieur de Semallé a protesté en disant qu'il y avait une convention écrite entre le vice-roi et moi, au sujet des dates d'évacuation. Le gouvernement chinois répondit qu'il n'avait connaissance d'aucun traité supplémentaire. Monsieur de Semallé insista en disant qu'il y avait malentendu. Alors le Tsong-Li-Yamen a écrit à Li qui répondit par lettre qu'il ne possédait aucun document écrit, encore moins un traité supplémentaire à ce sujet. Quant aux télégrammes envoyés par le commandant Fournier, il n'en avait pas eu connaissance. Celui-ci s'est plaint que Li qui d'abord avait nié toute pièce écrite, en a mis ensuite une en avant qui avait été raturée (1). « Raturée ou non, dit le commandant, pourquoi ne l'a-t-il pas envoyé de suite, et en a-t-il d'abord nié l'existence? Ne savait-il pas que les ratures ne pouvaient pas avoir pour effet de supprimer le document, puisqu'elles ne portaient que sur certains articles, qui justement le gênaient le plus. Cette situation explique l'embarras dans lequel le commandant s'est trouvé, n'osant pas, d'accord avec le président du conseil, trop se défendre, de peur d'augmenter les embarras du vice-roi.

***Annexe* 14 (*suite*):**

A la fin de l'annexe 14, Monsieur Georges Périn fait observer que l'impression générale c'est que la Chine a été surtout arrêtée par la

(1) Se reporter au passage où j'ai parlé de cette pièce raturée, que le Yamen avait proposé de me montrer dès le commencement de juin. Il connaissait donc la pièce, puisqu'il l'avait entre les mains, mais il la connaissait comme raturée et par conséquent sans valeur, de telle façon qu'il avait considéré comme exacte l'affirmation de Li, qu'il n'existait pas de pièce écrite. On sait le reste.

question de l'indemnité, et il a demandé si le renoncement à la demande d'indemnité, diminuerait en Orient le prestige de la France? Le commandant Fournier dit que l'indemnité a été notre véritable pierre d'achoppement, dans les dernières négociations, et que c'est pour l'indemnité en définitive, que nous échangeons des coups de canon depuis le 16 juillet, et plus loin il déclare que nous n'aurons jamais des Chinois aucun argent à titre d'indemnité, car, dit-il, « la vérité c'est que la situation financière de la Chine est très précaire » et il répond à Monsieur Franck Chauveau que « les Chinois traiteraient sur tout le reste, mais pas actuellement sur la question indemnité, qu'à ce titre-là, nous n'aurions jamais un sou », ce qui fait dire au *National* dans un article du 25 novembre:

« Le commandant Fournier ne croit pas que le Céleste Empire « soit en état de verser une somme considérable. On ne l'a pas « contredit, et il résulte de là que l'ultimatum de Monsieur J. Ferry « a été un coup d'épée dans l'eau. Mais un coup d'épée qui devait « infailliblement prolonger l'échange des coups de canon. Il en est « encore résulté qu'on ne sait plus bien la raison pour laquelle on « se bat. Le gouvernement nous le dira peut-être, et la Chambre doit « attendre impatiemment ses explications, car on se demande quel « est le but que nous visons aujourd'hui. »

Nous arrivons enfin à l'*annexe n° 16*, la dernière (séance du 6 novembre 1884).

Monsieur Andrieux ayant demandé: « Quelle est la situation de Monsieur de Semallé? » le Président du Conseil a répondu: « Il est en congé après quatre ans de séjour en Chine. Mais cette mesure n'implique aucune sorte de blâme. Il nous a demandé à rentrer en France, selon l'usage, quand Monsieur Patenôtre a pris le service à Shanghaï. Mais nous l'avons prié de rester en Chine, non pas comme Chargé d'affaires, mais comme premier secrétaire, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Patenôtre à Pékin. Après la rupture des négociations, il a de nouveau demandé à rentrer en France, Nous y avons naturellement consenti. Cette mesure conforme à tous les usages, n'implique aucune désapprobation.

— Monsieur Andrieux: « Ainsi, Monsieur de Semallé n'a méconnu ou négligé d'exécuter aucune instruction du Ministre des Affaires étrangères en ne faisant aucune démarche auprès de la cour de Pékin, pour obtenir, dans les délais fixés, le retrait des troupes occupant les provinces du Tonkin ».

Monsieur J. Ferry, trois jours avant mon arrivée à Paris, a tout de même trouvé qu'il était temps de me couvrir, réparant dans une

bien faible mesure les souffrances et les sacrifices de toutes natures qu'il m'avait imposés pendant deux ans.

C'est seulement le 21 novembre suivant que j'ai pu trouver le temps de remettre à la direction des fonds une lettre adressée à Monsieur J. Ferry, ministre des Affaires étrangères, pour demander le paiement des sommes auxquelles j'avais droit, de par les règlements en vigueur et dont j'avais été frustré, par l'intervention de procédés extraordinaires, parce que ces sommes avaient été versées aux agents envoyés en Chine, soit à titre d'envoyé extraordinaire, soit à titre de ministre, qui avaient pris à Shanghaï la direction de la Légation, sans être remontés à Pékin, par conséquent sans prise directe de service, sans avoir remboursé au Chargé d'affaires les sommes avancées par lui et sans lui laisser, pour tenir la Légation, le huitième obligatoire de leur traitement, quand le ministre a rompu son établissement.

Ma réclamation portait ainsi sur trente-trois mille francs, non compris la perte éprouvée par moi en conséquence de la faillite des banques de Pékin, ni les pertes également subies par moi, quand j'ai dû retirer la Légation. On me fit savoir qu'une partie de ce que je n'avais pas touché, devait m'être remboursé, soit par Monsieur Tricou, soit par Monsieur Patenôtre. Mais dans les circonstances spéciales où se trouvait la Chine, j'estimai que c'était à l'Etat à me payer ce qui m'était dû, et à le récupérer sur ceux qui l'avait touché en trop, et je refusai de rien réclamer moi-même. Je reçus d'abord cinq mille francs sur l'exercice 1884, et cinq mille francs sur l'exercice 1885, les crédits votés pour ces deux années étant insuffisants, et on me promit de demander des crédits spéciaux pour les années suivantes.

En mai 1890, je n'avais encore rien pu obtenir de plus, et j'allais m'adresser au Conseil d'Etat, lorsque je fus bien surpris, en recevant de Monsieur Ribot, ministre des Affaires étrangères, une communication me transmettant copie d'une lettre émanant de la Cour des Comptes, et me réclamant : 1° 595 francs de trop perçu, pour les trois journées du 1er, du 7, du 8 juin 1883; 2° 4.170 fr. 85, pour dépenses irrégulières concernant les frais de voyage et de séjour à Pékin, du chancelier substitué, que j'avais été obligé de faire venir de Shanghaï, après qu'on m'avait enlevé le personnel strictement indispensable.

Or, il se trouva qu'à ce moment, je rencontrai Monsieur Cogordan, qui avait été nommé ministre à Pékin en octobre 1885, et qui, se trouvant alors à Paris, voyait souvent Monsieur Ribot, le ministre des Affaires Etrangères; je lui exposai mes réclamations d'une part, et de l'autre celles de la Cour des Comptes, et je lui dis que j'étais

sur le point de m'adresser au Conseil d'Etat. Il voulut bien en parler au ministre, et le 7 juin suivant, je reçus de lui un mot me disant que tout ce qu'il avait pu faire, c'était d'obtenir du ministre qu'il prenne à la charge du département, les sommes réclamées par la Cour des Comptes. Je lui répondis aussitôt pour le remercier, et j'ajoutai que je regrettais vivement de ne pas avoir obtenu pour mes réclamations quelque chose de plus acceptable, ce qui m'obligerait à recourir au Conseil d'Etat.

Après cela, pourquoi n'ai-je pas saisi le Conseil d'Etat de mes réclamations? Ma famille me le demande encore tous les jours. C'est surtout que, si j'avais engagé une action au Conseil d'Etat j'aurais été fatalement amené à parler de mes griefs, à sortir du silence que je m'étais imposé, sur les déplorables affaires de Chine auxquelles je m'étais trouvé mêlé! Dans une conversation que j'ai eue à ce sujet, avec les députés de ma circonspection (Mamers), le duc de Doudeauville et M. d'Aillières, ces Messieurs redoutaient fort que je rappelle ces affaires passées dans un moment où, la coterie qui avait si mal géré les affaires de la France, les réduisait à l'impuissance, alors surtout, que les affaires d'argent laissent toujours le pays complètement indifférent; et ils ne me cachèrent pas, que, dans ces conditions, mon silence était plutôt désirable. Ce silence, je l'ai gardé jusqu'à aujourd'hui.



Cachet chinois du Vicomte de Semallé
Sié-Man-Lou-Ing
Cachet Vicomte de Semallé

ANNEXE

Texte anglais des Lettres de Sir Robert Hart adressées au vicomte de Semallé au mois de Juillet 1884

1 july 1884.

Dear Vicomte de Semallé,

The Yamen seems inclined to adopt the course you suggest but as the seventh Prince must be consulted a decision cannot be come to before to-morrow. When I am to be informed of it I will again communicate with you.

Yours very truly,

Robert Hart.

2 July 1884, 6 1/2 p. m.

Dear Vicomte de Semallé,

I have just returned of the Yamen. The translation of your despatch was not ready till five o'clock. The affair is one of such gravity that they are progressing very slowly and the decision arrived cannot be made known till to-morrow. However, one thing is quite apparent to me: they all regard the *T. Tsin Treaty* as having, in principle, disposed of the Tonking question, and there is no intention to change or depart from the provisions of that Treaty: France may therefore very easely exercise a little patience; matters will right themselves very shortly.

Yours very truly,

Signé: Robert Hart.

3 July 1884.

Dear Vicomte de Semallé,

I have again had a long talk about affaires, and have had again to come away without settling anything: I find it is easier to restrain

them from doing or saying foolish things, than to induce them to do wise ones, when coming away, the Pei-Le requested me to go to the Yamen to-morrow at twelve o'clock.

I am quite convinced, that if Mr. Patenôtre would come at once to Peking and, remembering the Yamen's difficulties and French successes, be reasonable, the hole question would be arranged in an amiable and satisfactory manner.

The only difficulty is the time for the withdrawal of the troops, and as they are certainly to be withdrawn, surley a friendly understanding, as to the time, is not impossible. I must again see « till to-morrow ».

Yours truly,

Robert Hart.

Peking, 4 July 1884.

Dear Vicomte de Semallé,

The Yamen's position is this:

Having been assured by the Interpreters that the French and Chinese texts of the convention were fully in accord, it holds, that, in having acted on the Chinese text (which too, was the text the government had authorized *Li* to accept and sign) China cannot fairly be blamed, however regrettable may be the collision at Langson.

Accordingly, all that I have been able to elicit from the Yamen is that:

a) China does not intend to depart from the convention;

b) China has abroad named high officers to meet the French minister, and arrange the supplementary or detailed treaty;

c) China will withdraw her troops, the moment that supplementary treaty fixes for their withdrawal;

d) The collision at Langsong was an accident and resulted from a textual misunderstanding for which it is, at this moment, impossible to say who is to blame, and which ought not to be allowed to disturb the harmony just brought about between France and China;

e) China hopes Mr. Patenôtre will come north at once and arrange the treaty, and also that he will not authorize any action to be taken likely to complicate the situation — the situation being one in which China is meeting all the wishes of France as quickly as possible, and so fully as to be almost without any reserve.

Would it not be well, in the interest of peace and a permanent friendly understanding to telegraph the sense of this note to Paris,

and also to request Mr. Patenôtre to relieve the situation by coming north at once?

Yours truly,

Robert Hart.

6 July 1884.

Dear Vicomte de Semallé,

Another way of approaching the Langson question has occurred to me, wich perhaps might be tried successfully from Tien-Tsin or at Shanghaï, and, in order to set this in motion, I am now leaving Peking for a few days. If there is to be war, defeat will be desastrous for China; but once engaged in such a war, other events may make it a difficult one for even France to carry on.

Therefore, in the behave that war may be averted, nothing should be left undone on either side to secure peace, and that is why I occupy myself with the matter.

Yours very truly,

Robert Hart.

Quelques livres à consulter

Les origines de la question du Tonkin, par Jean Dupuis. — Augustin Challemel, éditeur, 17, rue Jacob, 1896. — Bibl. Nat. 8° L K10 369.

Le Tonkin et l'intervention française. Francis Garnier et Philastre, par Jean Dupuis. — Challemel, 1898. — Bibl. Nat. 8° L K10 369 *bis*.

Mémoires de la Société Asiatique Indochinoise de Paris, tome IIe. *L'ouverture du Fleuve-Rouge au Commerce et les événements du Tonkin*, 1872-1873, par le Marquis de Crozier, 1879. — Challemel aîné, 5, rue Jacob.

Session Législative 1879. Rapport d'Emile Bouchet, député. (Voir) Procès verbal de la séance du 14 juin 1879.

Notices et documents sur les Prêtres de la mission et les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul ou *Les premiers martyrs de l'Œuvre de la Sainte Enfance*, Paris, rue de Sèvres, 95, et rue du Bac, 140.

Impression du Pé-t'ang, à Pékin, 1895.

La province chinoise du Yun-Nan, par Emile Rocher. — Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, 2e volume, 1880.

L'Affaire du Tonkin 1882-1885, par un diplomate (Billot). — J. Hetzel et Cie, 18, rue Jacob.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 2e volume, 1860 à 1900, par Henri Cordier, 1902.

La dernière campagne du commandant Rivière. Souvenirs du vice-amiral de Marolles. — Plon, 1932.

Voir *Documents parlementaires, Journal Officiel* du 17 novembre 1884. Compte rendu de la séance de la Chambre des députés du 17 novembre 1884.

ERRATA

Page 253, avant-dernière ligne, *au lieu de:* Millot, *lire:* Billot.
Page 259, ligne 11, *au lieu de:* Allonga, *lire:* Albenga.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

— Le vicomte de Semallé à son retour de Chine (Février 1885).

— Entrée principale de la Légation de France à Pékin.

— Entrée du Vive-Roi Ly rendant une visite à M. Bourée, au consulat de France à Tien-Tsin.

— Au Wang-Hai-Lo, Tien-Tsin. L'église brûlée de Notre-Dame des Victoires et les tombes des victimes.

— Au Wang-Hai-Lo. Le Fort qui domine les tombes. La flotte des canonnières armées de la police fluviale.

— Construction du Toun-Tang (Eglise Saint-Joseph) à Pékin.

— Les dégâts de la Grande Muraille à la suite des grandes pluies.

— Fac-simile du Texte de la Convention annexe du Traité de Tien-Tsin du 11 mai 1884.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 5

CHAPITRE I. — Mon voyage d'aller 7
— II. — Anciennes relations de l'Annam avec la Chine. 15
— III. — Insurrection musulmane du Yun-Nan 1855-1873. 21
— IV. — Voyage de M. Dupuis, 1858 à 1873 33
— V. — Expéditions Dupuis, 1873 à 1880 47
— VI. — Massacres de Tien-Tsin, 21 juin 1870 67
— VII. — Voyage et mission de Monsieur Bourée . . . 73
— VIII. — Interpellation Delafosse. Réhabilitation de Monsieur Bourée 111
— IX. — Mission de Monsieur Tricou 137
— X. — Ma gestion jusqu'à l'arrivée de Fournier . . . 161
— XI. — Missions Fournier-Lespès 177
— XII. — La mission Patenôtre 201
— XIII. — Mon Retour 235
— XIV. — A Paris. — Fin des hostilités au Tonkin. — Comment j'ai quitté la carrière 241

ANNEXE. — Texte anglais des lettres de Sir Robert Hart, adressées au vicomte de Semallé au mois de juillet 1885 . . . 269

Quelques livres à consulter 273

Table des illustrations 275